

Une Église, deux nations, deux discours...

*Le traitement des questions nationales et sociales
dans les messages des autorités religieuses d'un État
binational ou plurinational : le cas du Canada et du Québec*

par

Robert LeBlond

Thèse déposée à
l'École des études supérieures et de la recherche
en vue de l'obtention de
la maîtrise ès arts en science politique

Directeur : Le professeur François-Pierre GINGRAS

Université d'Ottawa



Robert LeBlond, Ottawa, Canada, 1996



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-612-15639-7

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

*À la mémoire de
Robert DUBOIS*

*«Avec vous, je suis chrétien,
pour vous, je suis évêque»*

saint Augustin

Remerciements

*Kind words can be short and easy
to speak, but their echoes are truly endless.*

Mère Teresa

Je veux d'abord exprimer ma reconnaissance au professeur François-Pierre Gingras qui tout au long de ma maîtrise a fait preuve de beaucoup de patience. Il a su m'indiquer plusieurs pistes tout en me laissant libre de choisir celles qui m'apparaissaient la meilleure. Pour tout cela, je te remercie.

Je tiens aussi à remercier le personnel du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa et des secrétariats de la Conférence des évêques catholiques du Canada (Ottawa) et de l'Assemblée des évêques du Québec (Montréal). En particulier, je me dois de souligner l'apport précieux de Monique Hudon et de Louise Mainville de la CÉCC ainsi que Clément Vigneault, Secrétaire général de l'AEQ.

Mes remerciements s'adressent également à Chantal Benoit, à Isabelle Bossé et à Sr. Lorraine Caza c.n.d. pour le support technique qu'elles m'ont apporté.

De plus, je voudrais remercier mes parents, qui m'ont prêté un soutien inconditionnel tout au long de mes études.

Enfin, je ne peux passer sous silence l'appui sans réserve de mon épouse sans lequel cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Merci Jacqueline !

À tous et à toutes, mille mercis !

Table des matières

Résumé	i
Liste des tableaux	ii
Liste des annexes	iii
Introduction	1
- Chapitre 1 - <i>Le contexte socio-historique</i>	16
1.1. Évolution des rapports entre l'Église catholique et la politique au Canada depuis la Nouvelle-France jusqu'à la Conquête	16
1.2. Évolution des rapports entre l'Église catholique et la politique au Canada depuis la Conquête jusqu'à la loi constitutionnelle de 1867	18
1.2.1 La Conquête	18
1.2.2 De l'Acte constitutionnel de 1791 à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique	20
1.3. Les caractéristiques structurelles de la société et des rapports entre l'Église catholique et la politique au Canada et au Québec entre 1867 à 1960.	24
1.3.1 Le Canada	24
1.3.2 Le Québec	26
1.4. Les grands débats et les enjeux qui s'engagent au Canada et au Québec à partir de 1960.	28

- Chapitre 2 - <i>La méthodologie</i>	31
2.1. L'analyse de contenu	31
2.2. Utilisation de l'approche quantitative et qualitative dans l'analyse de contenu	33
2.3. Le choix de thèmes et la grille d'analyse	34
- Chapitre 3 - <i>La constitution</i>	38
3.1 La CCC et le Centenaire du Canada 1967	39
3.2 La CCC dans le sillage de la Crise d'Octobre 1970	43
3.3 AÉQ et les élections québécoises de 1973 et 1976	47
3.4 Sur le chemin vers le référendum 1977 à 1979	50
3.5 Le temps du référendum de 1980 et du rapatriement de la constitution 1982	58
3.6 En marge des rondes constitutionnelles du lac Meech et de Charlottetown 1989-1992	64
3.7 À la veille du référendum de 1995	89
- Chapitre 4 - <i>Les autochtones</i>	94
4.1. Le Livre blanc sur la politique indienne 1969	95
4.2. Le développement... Pour qui?... Une culture menacée 1973 et 1975	97
4.3. Une distinction à reconnaître 1984 et 1987	101
4.4. Un nouveau départ... 1992 et 1993	105
- Chapitre 5 - <i>L'économie</i>	111
5.1. Les évêques et la crise économique (1983)	113
5.1.1. Hiver 1983	113
5.1.2. Printemps 1983	116

5.1.3. Automne 1983	119
5.2. Les évêques et la crise économique 1993 et 1994	122
5.2.1. Printemps 1993	122
5.2.2. Automne 1993 et Printemps 1994	127
Conclusion	135
Annexes	142
Bibliographie	252

Résumé

Les évêques catholiques canadiens font tous à la fois partie d'un organisme pan-canadien qui s'intitule la Conférence des évêques catholique du Canada (CÉCC) et de l'un des quatre regroupements régionaux ; l'Assemblée des évêques de l'Atlantique (AÉA), l'Assemblée des évêques du Québec (AÉQ), la Conférence des évêques catholique de l'Ontario (CÉCO) et la Conférence des évêques de l'Ouest (CÉO).

Parce qu'ils participent à une Église dont les valeurs sont bien connues et explicites, il faut s'attendre à ce que les messages pastoraux et les prises de positions publiques des différentes assemblées épiscopales tendent à converger et à manifester un degré de cohérence. Cependant dans la mesure où la «question nationale» divise depuis des générations, les populations canadiennes et québécoises, nous nous sommes demandé si le traitement de cette question par l'épiscopat ne reflète pas, dans une certaine mesure, ce clivage socio-politique.

Ce travail de recherche consiste en une étude qualitative qui démontrera de quelle façon l'Église catholique du Canada et, plus spécifiquement, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC) et l'Assemblée des évêques du Québec (AÉQ), perçoivent les tensions socio-politiques au Canada, les sources de celles-ci ainsi que les solutions possibles. En d'autres termes, est-ce que les messages envoyés de la part des cadres institutionnels pan-canadien et québécois de l'Église catholique manifestent une convergence ou une divergence dans l'identification des tensions socio-politiques, de leurs sources et de leurs solutions si l'on tient compte de la fragmentation de l'identité nationale au Canada ?

Liste des tableaux

Tableau 1	- Diocèses au Canada	6
Tableau 2	- Répartition des évêques selon les titres	8
Tableau 3	- Répartition des diocèses selon les 4 régions pastorales du Canada	9
Tableau 4	- Statistiques diocésaines selon les diverses régions - 1993	10
Tableau 5	- Taux de pratique religieuse d'après la province et la langue d'usage	29
Tableau 6	- Les sociétés de références - la conception de la CÉCC et de l'AEQ	87
Tableau 7	- L'univers sémantique de la CÉCC et de l'AEQ	139

Liste des annexes

Annexe 3.1.1	CCC - Lettre collective à l'occasion du Centenaire de la Confédération	143
Annexe 3.2.1	CCC - Réfléchissons ensemble sur la «crise actuelle»	149
Annexe 3.2.2	CCC - Les évêques canadiens et la vie politique au Québec	151
Annexe 3.3.1	AÉQ - Élections du 29 octobre 1973	153
Annexe 3.3.2	AÉQ - Élections du 15 novembre 1976	156
Annexe 3.4.1	AÉQ - La Charte de la langue française au Québec	157
Annexe 3.4.2	AÉQ - Coopération et développement au Québec	160
Annexe 3.4.3	AÉQ - Le peuple québécois et son avenir politique	162
Annexe 3.5.1	AÉQ - Construire ensemble une société meilleure	166
Annexe 3.5.2	AÉQ - Observations sur la question constitutionnelle	170
Annexe 3.6.1	AÉQ - Un appel à l'amitié civique	172
Annexe 3.6.2	CÉCC - Déclaration du bureau de direction de la CÉCC sur la situation politique au Canada	174
Annexe 3.6.3	AÉQ - Déclaration du comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec à l'occasion de la fête nationale	176
Annexe 3.6.4	AÉQ - Les chemins de l'avenir	178
Annexe 3.6.5	CÉCC - La question constitutionnelle canadienne	182
Annexe 3.6.6	CÉCC - Discours de Mgr Marcel A.J. Gervais	184
Annexe 3.6.7	AÉQ - Une solidarité créatrice et vivante	187
Annexe 3.6.8	CÉCC - Message du conseil permanent de la CÉCC à l'occasion du débat constitutionnel au Canada	190
Annexe 3.6.9	CÉCC - Les évêques catholiques du Canada se penchent sur le débat constitutionnel canadien	193

Annexe 3.6.10	CÉCC - Déclaration du bureau de direction de la CÉCC relativement au référendum du 26 octobre 1992	195
Annexe 3.7.1	AÉQ - Le référendum sur l'avenir du Québec	196
Annexe 4.1.1	CCC - Les Indiens au Canada	199
Annexe 4.2.1	AÉQ - L'Épiscopat du Québec et les travaux de la baie James	200
Annexe 4.2.2	CCC - Le développement du Nord canadien	202
Annexe 4.3.1	AÉQ - Les premières nations au Québec	206
Annexe 4.3.2	CÉCC - Une nouvelle alliance	210
Annexe 4.4.1	AÉQ - Les premières nations au Québec	213
Annexe 4.4.2	CÉCC - Vers une nouvelle évangélisation	217
Annexe 4.4.3	CÉCC - Peuples autochtones	220
Annexe 5.1.1.1	CÉCC - Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique	224
Annexe 5.1.1.2	AÉQ - Les évêques du Québec et la crise économique	230
Annexe 5.1.2.1	CÉCC - Déclaration à la presse	232
Annexe 5.1.2.2	AÉQ - La Grande Marche pour l'emploi	234
Annexe 5.1.3.1	CÉCC - Réflexions éthiques sur l'avenir	237
Annexe 5.2.1.1	CÉCC - Le chômage généralisé	243
Annexe 5.2.1.2	AÉQ - Lettres des pauvres	246
Annexe 5.2.2.1	CÉCC - Lettre du Président de la CÉCC	248
Annexe 5.2.2.2	AÉQ - Partager le travail entre nous	250

Introduction

Il y a un commencement à tout.

Proverbe français

«Les croyances proprement religieuses sont toujours communes à une collectivité déterminée qui fait profession d'y adhérer et de pratiquer les rites qui en sont solidaires. Elles ne sont pas seulement admises, à titre individuel, par tous les membres de cette collectivité ; mais elles sont la chose du groupe et elles en font l'unité. Les individus qui la composent se sentent liés les uns aux autres, par cela seul qu'ils ont une foi commune.»¹

À travers l'histoire de l'humanité, que ce soit les religions judaïque, chrétienne, protestante, islamique, bouddhiste, ou bien hindouiste, la religion a su influencer sur l'esprit de ceux et celles qui y ont adhéré. Comme Fustel de Coulanges l'a souligné dans La cité antique, «l'idée religieuse a été [...] le souffle inspirateur et organisateur de la société» (Fustel de Coulanges, 1957 : 150). Par ce fait, la religion possédait un pouvoir moral et temporel sur l'ensemble des communautés. En quelque sorte, elle se donnait le pouvoir de définir les rapports entre les individus, la collectivité et le divin. Les prêtres agissaient comme intermédiaires, comme porte-paroles, et comme mandataires de la société envers les dieux (Gingras, 1994, 60 : 2). Ce type de «régime» s'est retrouvé et se retrouve sans doute encore dans diverses communautés homogènes et jusqu'à tout récemment dans les sociétés désormais hétérogènes.

Cependant, qu'en est-il dans la société canadienne? Les Églises chrétiennes en général et l'Église catholique en particulier, cherchent-elles à exercer une autorité, un pouvoir de domination et un droit de regard sur les diverses sociétés? Il semble que non. De plus en plus, dans les sociétés pluralistes contemporaines «la religion n'exerce [...] plus l'influence

¹ Tiré du livre (Durkheim, 1968 : 60)

déterminante d'autrefois: elle n'est plus le ciment qui assure la solidarité sociale» (Gingras, 1993a : 2).

Assurément, la religion au Canada a su jouer un rôle considérable quant au fondement de l'identité de la nouvelle société canadienne.

Membership in a particular denomination ranked high as a badge of personal identity. To know a man's religious affiliation was to have an important clue to the politics he professed, the school system he supported, the moral taboos he observed, and even the newspapers he read. Religion also played a major role in determining lines of cleavage within colonial communities (Grant, 1988 : 1).²

Mais en fait, l'influence de l'Église catholique jusqu'à tout récemment, était beaucoup plus subtile, c'est-à-dire, qu'elle s'exprimait plus souvent dans les actes individuels que dans des déclarations officielles (Grant, 1988 : 24). Il s'agit qu'on pense aux gens tels que le Sénateur F.-X. Trudel, le journaliste et politicien Henri Bourassa, le Premier ministre du Québec Maurice Duplessis³ et tant d'autres.

Quoi qu'il en soit, en maintenant les racines de l'histoire, en défendant les diverses valeurs traditionnelles, en soutenant les solidarités organiques des peuples, et dans le cas de l'Église catholique francophone, en devenant la gardienne de la langue, l'Église a toujours su être une «bâtesseuse de sociétés» (Gingras, 1994 : 2).

Malgré le fait que peu d'auteurs aient consacré leur temps à examiner à fond ce sujet, et que plus rares encore sont ceux qui ont tenté de fournir une analyse simple et exhaustive, nous tenterons tout de même dans ce travail d'explorer le lien socio-politique qui existe

² Cette citation tirée de John Webster Grant, nous décrit en quelque sorte l'influence qu'a eue la religion au Canada en 1867.

³ En ce qui concerne celui-ci, l'Église catholique a certainement joué un rôle important dans sa vie politique. Par contre, pouvons-nous vraiment affirmer que ce rôle a été un rôle d'influence? Les commentaires tels que «Les évêques mangent dans ma main» (Black, 1977 : 305-376) soutiennent qu'il y avait toute une autre dynamique...

assurément entre l'Église catholique et la société canadienne. En fait, ce que nous proposons, c'est qu'il existe un éclatement de l'«agenda» socio-politique de l'Église catholique canadienne face à la fragmentation de l'identité nationale. Le Vatican l'a même reconnue. Lors de la visite du Premier ministre Pierre Elliot Trudeau au Saint-Siège en 1969, le Pape Paul VI a soulevé des réactions fort importantes face à l'identité nationale.

La coexistence dans votre pays de deux communautés linguistiquement et culturellement distinctes, ajoute sans doute encore à la difficulté. Mais l'esprit positif et réaliste de vos compatriotes sait trouver les moyens d'assurer le progrès de la nation, en conciliant harmonieusement des intérêts parfois divergents. Et s'ils vous ont porté au très haut poste de responsabilité que vous occupez aujourd'hui, c'est précisément, nous semble-t-il, parce qu'ils nourrissent la confiance que vous saurez promouvoir les intérêts généraux du pays dans la bonne entente de tous ses habitants. Il est trop évident, en effet, que ce qui les unit est plus fort et plus important que ce qui les divise. L'Église, en vertu de sa mission, est favorable, vous le savez, à tout ce qui rapproche les hommes dans une féconde collaboration. Elle ne peut donc que souhaiter voir se développer au coeur de chaque nation une volonté sincère et unanime au service du bien commun.⁴

Cette citation de Paul VI nous démontre que l'Église catholique universelle reconnaît tout d'abord la diversité linguistique et culturelle du peuple canadien. De plus, elle semble favoriser et recommander aux Canadiens et aux Canadiennes de se concentrer non sur ce qui les divise, mais plutôt sur ce qui les unit.

Cependant, en 1935, soit trente-quatre ans avant l'allocution du Pape Paul VI, même avant la création de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC), Henri Bourassa a évoqué l'existence d'une Église de langue française et une Église de langue anglaise. Dans Le Devoir, il a écrit, qu'il n'y avait pas «une Église canadienne, cellule intégrante de l'Église

⁴ «Paul VI évoque la coexistence au Canada», Église Canadienne, vol 2, no. 2, février 1969, p.71. Cette citation a été tirée du texte intégral de l'allocution prononcée par le pape en recevant Pierre Elliot Trudeau, Premier Ministre du Canada, le jeudi 16 janvier 1969. Dans L'Osservatore Romano, (éd. Ital.) 17 janvier 1969.

universelle : [mais qu'] il y a [vraiment] une Église de langue française et une Église de langue anglaise, dont les membres [étaient] plus étrangers et parfois plus hostiles les uns aux autres que ne [l'étaient] entre eux les catholiques et les non-catholiques appartenant aux mêmes groupements politiques, sociaux, professionnels»⁵ (Bourassa, 1935 : 10-11). Il y a eu, à différentes époques de l'histoire canadienne, des liens étroits entre l'Église et l'État. Par contre, en ce qui a trait à l'Église catholique du Canada, nous pouvons nous demander s'il y a effectivement «une Église, deux nations»⁶ (LeBlanc et Edinborough, 1968), ou bien comme Henri Bourassa l'a invoqué, l'existence de deux Églises ; une de langue anglaise et une de langue française.

Notre travail de recherche consiste en une étude qualitative qui démontrera de quelle façon l'Église catholique du Canada et, plus spécifiquement, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC) et l'Assemblée des évêques du Québec (AÉQ), perçoivent les tensions socio-politiques au Canada, les sources de celles-ci ainsi que les solutions possibles. En d'autres termes, est-ce que les messages envoyés de la part des cadres institutionnels pan-canadien et québécois de l'Église catholique manifestent une convergence ou une divergence dans l'identification des tensions socio-politiques, de leurs sources et de leurs solutions si l'on tient compte de la fragmentation de l'identité nationale au Canada? De plus, l'Église catholique, reflet de la société canadienne dans toute sa diversité, peut-elle assurer un discours consensuel?

Par l'entremise des concepts tels que «bâtesseuse de sociétés» et «une Église, deux

⁵ De plus, pour venir appuyer cette hypothèse, François-Pierre Gingras (1993b, 22 : 75-92) souligne qu'il y a des divergences vis-à-vis les anglophones et les francophones en ce qui concerne les attitudes des autorités religieux et des attitudes des fidèles.

⁶ Il est à noter que cet ouvrage traite plutôt de l'oecuménisme au Canada. Néanmoins, nous nous servirons de ce concept pour décrire la relation qui existe au sein de l'Église catholique canadienne.

nations», nous proposons l'hypothèse suivante. Les messages reçus des cadres institutionnels pan-canadien et québécois de l'Église catholique manifestent une convergence en matière sociale, mais des différences significatives en matière constitutionnelle. En effet, nous estimons que la convergence en matière sociale reflète des préoccupations communes, par exemple en ce qui concerne l'euthanasie, et l'avortement, car ce sont des sujets qui touchent la morale. Tandis que les différences en matière constitutionnelle reflètent un refus des cadres pan-canadiens de s'engager dans le débat constitutionnel, mais aussi la sympathie des cadres québécois à l'endroit du nationalisme québécois. En fait, il est à prévoir que ces différences, toutes significatives qu'elles soient, ne donnent cependant pas lieu à des messages contradictoires, voire incongruents.

Cependant avant d'aborder l'objet principal de ce travail, quelques précisions s'imposent. Parmi les concepts qu'il faut opérationnaliser, nous retrouvons les *messages envoyés*. Nous entendons par là, tous textes officiels, tous documents préparatoires, tous documents d'information, tous communiqués, toutes lettres pastorales, ou toutes lettres collectives qui émanent des deux organisations, c'est-à-dire la CÉCC et l'AEQ.

Comme nous l'avons mentionné auparavant, la CÉCC, désigne la Conférence des évêques catholiques du Canada. Cette organisation regroupe tous les évêques catholiques au pays. Nous avons décidé d'étudier cet organisme pour deux raisons principales. Tout d'abord, parce qu'il est une institution pan-canadienne de l'Église catholique, et, en second lieu, les membres de cette organisation sont les dignitaires de l'ordre le plus élevé de la prêtrise chrétienne. Ils sont donc responsables de la conduite de l'Église locale, c'est-à-dire, d'un diocèse et, par ce fait, possèdent une autorité ecclésiastique.⁷ Le 29 octobre 1993, la CÉCC

⁷ Voir TABLEAU 1, intitulé «Diocèses du Canada». (CÉCC, 1995 : 22-23)

comptait 126 évêques dont 74 évêques diocésains, 20 évêques auxiliaires et 33 évêques émérites.⁸ Bref, tout ceci nous permettra de connaître la position officielle de l'Église catholique canadienne.

En plus d'être membres de la CÉCC, tous les évêques appartiennent à l'un des quatre regroupements régionaux suivants: l'Assemblée des évêques de l'Atlantique (AÉA), l'Assemblée des évêques du Québec (AÉQ), la Conférence des évêques catholiques de l'Ontario (CÉCO) et la Conférence catholique de l'Ouest (CCO).⁹

L'AÉQ regroupe tous les évêques catholiques de la province du Québec. Le TABLEAU 1 intitulé «Diocèses du Canada», démontre très bien le vaste territoire du Québec découpé en dix-neuf diocèses. De plus, il est à noter, que trois diocèses québécois ont un territoire qui s'étend dans une province voisine; Moosonee et Pembroke pour l'Ontario et Labrador City-Schefferville pour Terre-Neuve. Il y a aussi à Montréal, deux éparchies de rite oriental, l'une pour les Maronites et l'autre pour les Grecs-Melkites.

L'origine de l'Assemblée des évêques du Québec remonte à la fin du dix-neuvième siècle. Elle est, par le fait même, la plus ancienne des Assemblées et des Conférences épiscopales du Canada. «(E)lle regroupe tous les évêques du Québec et, sans faire double emploi avec la CÉCC, elle permet l'exercice de la collégialité épiscopale sur le territoire du Québec par la circulation de l'information, les échanges de vue et la concertation.» (AÉQ, 1993b : 14) L'AÉQ se divise en quatre zones appelées «inters»: l'Inter-Québec, l'Inter-Montréal, l'Inter-Est et l'Inter-Ouest (AÉQ, 1993b : 14).

⁸ Voir TABLEAU 2, titré «Répartition des évêques selon les titres». (CÉCC, 1994 : 52)

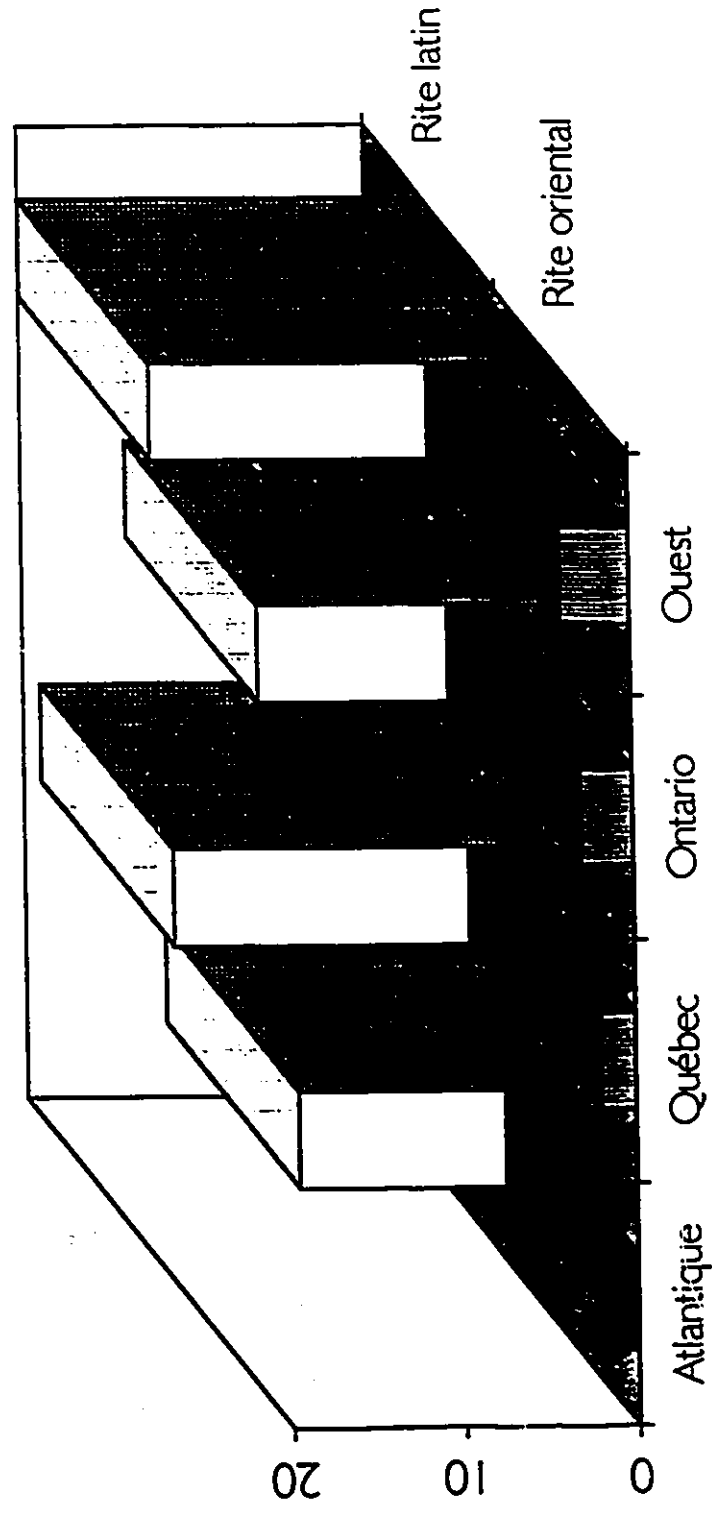
⁹ Voir TABLEAU 3 intitulé «Répartition des diocèses selon les quatre régions pastorales du Canada». (CÉCC, 1994 : 82) et TABLEAU 4 titré «Statistiques diocésaines selon les diverses régions». (CÉCC, 1994 : 92-95) Afin de mettre en relief l'éventuel caractère distinct entre la CÉCC et l'AÉQ, nous examinerons quoique très brièvement, les autres regroupements régionaux, c'est-à-dire, ceux de l'Atlantique, de l'Ontario et de l'Ouest.

Répartition des évêques selon les titres

	FRANCOPHONES	ANGLOPHONES	RITE ORIENTAL	TOTAL
Cardinaux	3	1	---	4
Archevêques	11	12	---	23
Archevêques coadjuteur	1	---	---	1
Archéparques	---	---	3	3
Évêques	36	29	---	65
Administrateur apostolique	---	---	1	1
Éparques	---	---	6	6
Évêques auxiliaires	14	9	---	23
Exarques	---	---	2	2
Abbés ordinaires	---	2	---	2
TOTAL	65	53	12	130*

* Les 34 évêques émérites sont inclus dans ce nombre. Un évêque agit de plus comme Ordinaire militaire du Canada.
SOURCE: CÉCC, Rapport d'activités 1994-1995, Ottawa, Concacan Inc., 1995, p.5.

Répartition des diocèses selon les 4 régions pastorales du Canada



N.B. L'exarchat apostolique pour les Arméniens catholiques du Canada et des États-Unis, l'Ordinariat militaire du Canada, ainsi que l'évêque responsable des émigrants hongrois à travers le monde ne sont pas inclus dans ces données
Source: CÉCC, Rapport d'activités 1994-1995, Ottawa, Concacan Inc... 30 avril 1995, p.5.

Statistiques diocésaines selon les diverses régions - 1993

	AÉA	AÉQ	CCO	CCO
<i>Rite latin</i>				
<i>Provinces ecclésiastiques</i>				
<i>Diocèses</i>	3	5	3	7
<i>Evêques</i>	12	19	14	20
<i>Paroisses</i>	18	39	30	27
<i>Nombres de catholiques*</i>	753	1903	1169	1500
	991 170	5 834 205	3 524 055	1 854 165
<i>Rite oriental</i>				
<i>Diocèses</i>	---	2	2	4
<i>Evêques</i>	---	2	3	4
<i>Paroisses</i>	---	20	87	335
<i>Nombres de catholiques</i>	---	118 000	71 010	87 375
<i>Total**</i>	991 170	5 952 205	3 595 065	1 941 540

1 L'Ordinarat militaire a une population de 104 809 catholiques, et L'Exarchat apostolique pour les arméniens catholiques a une population de 12 000 personnes, répartie au Canada et aux États-Unis.

2 Les autres statistiques ont été communiquées par les diocèses en octobre 1993.

Afin de mieux saisir ces deux organisations de l'Église catholique canadienne, nous devons retenir deux autres concepts fort déterminants, c'est-à-dire, «*Église-communauté de croyants*» et «*Église-institution*».

Lorsque nous mentionnons l'«*Église-communauté de croyants*», nous faisons référence à sa définition même (Martin, 1967). L'Église catholique se définit comme une «*Communión*», comme une «*Société*» et plus spécifiquement comme étant «*le Peuple de Dieu*». Ainsi,

l'Église, Peuple de Dieu, en introduisant ce Royaume, n'enlève rien au bien temporel des peuples, quels qu'ils soient; au contraire, elle favorise et assume, dans la mesure où ces choses sont bonnes, les talents, les richesses, les coutumes des peuples et, en les assumant, les purifie, les renforce et les élève. ... En conséquence, le Peuple de Dieu non seulement se rassemble à partir de divers peuples, mais il se compose en lui-même de catégories différentes. Il existe, en effet, entre ses membres une diversité, soit dans les charges (certains membres remplissant une fonction sacrée en vue du bien de leurs frères), soit encore dans l'état de la vie et l'orientation... (Martin, 1967 : 33-34)

De même, l'Église se perçoit comme étant «*Église-institution*». En fait, l'Église catholique se définit comme étant une société générale et universelle, spirituelle et temporelle, publique et légitime, visible et extérieure, divine et humaine, juridique et organisée, souveraine et indépendante, égale mais hiérarchisée, et finalement nécessaire et volontaire (D'Onorio, 1992 : 33). Bref, tout comme le Pape Paul VI en a fait la synthèse, dans son allocution du 20 novembre 1964, l'Église

... se présente comme une société spirituelle et visible, divine et humaine, qui vit et survit depuis vingt siècles, composée indistinctement de tous ceux qui veulent en faire partie, quelle que soit leur race, leur nation ou leur condition sociale, une société dans laquelle tous sont frères et tous sont unis mais qui possède une organisation, une hiérarchie, instituée par le Christ lui-même, au premier rang de laquelle sont les Apôtres, c'est-à-dire les évêques et, à leur tête, Pierre, c'est-à-dire, le Pape (D'Onorio, 1992 : 37).

Par *tensions socio-politiques*, nous entendons toutes tensions et toutes crises qui concernent à la fois les structures sociales et politiques ainsi que leurs relations. Les tensions seront observables lorsque nous ferons l'analyse de contenu des univers discursifs de la CÉCC et de l'AEQ. Voici quelques exemples des termes utilisés par la Conférence des évêques catholiques du Canada et de l'Assemblée des évêques du Québec qui illustrent ces tensions. (Malaise, problème, menace, l'instabilité, sentiments d'insatisfaction et d'impuissance, conflits, la rareté du dialogue, une anxiété paralysante devant l'absence de solution, le sous-développement économique, la dépossession politique, les gouvernements trop centralisés, les bureaucraties souvent déconnectées du pays réel, la triple crise économique, sociale et institutionnelle, etc.)

Nous distinguons au Canada deux principales conceptions de la «nation» (Gingras, 1994 : 7) : une conception unitaire et une conception binationale. La conception unitaire ou pan-canadienne considère que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes formant une nation au-delà de leurs distinctions ethno-linguistiques (Grant, 1965). La conception binationale suppose l'existence de deux nations¹⁰ (MacLennan, 1957) au sein de la société canadienne, mais les partisans de cette conception sont eux-mêmes partagés. Certains font la distinction entre nation canadienne-française et nation canadienne-anglaise (Cook, 1977; McRae, 1978, 5 : 17-30). D'autres séparent la nation québécoise et la nation qui habite le reste du territoire canadien¹¹ (Taylor, 1993 : 157). Il y a bien sûr d'autres voix dans le concert des exégètes de la question nationale au Canada. Ainsi, nous estimons parfois que les Acadiens forment une

¹⁰ Hugh MacLennan ira même à décrire cette situation comme étant «deux solitudes».

¹¹ Cependant, en définissant la nation canadienne-anglaise de cette façon, nous réalisons que c'est très commode, mais évidemment réducteur. En autres mots, il existe des grandes lacunes dans cette définition, par le fait même, que nous amalgamons l'ensemble des communautés francophones et ethniques hors Québec. En dépit de cela et en l'absence de meilleurs concepts et définitions, nous maintenons ce que nous avons énuméré ci-haut. Nous aurons pour ce faire parfois recours à l'abréviation de Charles Taylor, «C.H.Q.» (Canada hors Québec).

nation à part entière (Thériault, 1981, 23 : 39-71). La nation s'est même parfois étendue à l'ensemble des Canadiens-français vivants à l'extérieur du Québec (Juteau, 1983, 15 : 39-55). Enfin, il est de plus en plus courant de parler des «premières nations» pour désigner les peuples autochtones (Sioui, 1989). Dans ce travail de recherche, nous étudierons ce que les évêques ont à dire au sujet de la «nation».

En plus du concept de nation, il y a celui du *nationalisme*. Par nationalisme, nous entendons toutes revendications, toutes demandes et toutes réclamations faites au nom de la nation.

Le «nationalisme» est la manifestation du vouloir-vivre collectif qui caractérise les membres d'une nation cherchant à affirmer l'identité propre de celle-ci. Puisque «nation» est un concept politique, le nationalisme implique une affirmation politique (Gingras, 1994 : 5).

Dans ce travail de recherche, nous ferons ressortir les perceptions qu'ont les évêques et la place qu'ils accordent aux revendications nationalistes. Comme il est possible de concevoir le nationalisme de façon différente et parfois divergente, nous ne nous attendons pas nécessairement à ce que les évêques soient plus unanimes à cet égard que l'est le reste de la société canadienne.

D'un autre côté, le *patriotisme*, se définit comme étant l'amour, l'attachement et la fierté qu'un individu ressent envers sa patrie. Cet amour s'exprime souvent par un désir et une volonté de se dévouer et même de se sacrifier.

Patriotism is based on the emotion of love and especially on love of country. Love implies fondness, fidelity and loyalty. It may involve several kinds of loyalty; to individuals, ideas, localities or larger societies. It may be concern for clan or village, lodge, church, region or state (Snyder, 1990).

Donc, ce qui distingue le patriotisme du nationalisme, c'est que le patriotisme fait référence à un peuple et aux manifestations d'allégeance que fait ce peuple, tandis que le nationalisme se

réfère plutôt aux revendications et à un territoire (Snyder, 1990).

L'objet principal de notre travail de recherche consiste à analyser, à comparer et à examiner, les diverses lettres pastorales¹² de la Conférence des évêques catholiques du Canada, et celles de l'Assemblée des évêques du Québec, afin de vérifier s'il y a effectivement, une convergence en matière sociale¹³ et des divergences en matière constitutionnelle. Pour ce faire, notre travail comprendra quatre parties. Tout d'abord, nous ferons un bref aperçu historique afin de démontrer les principaux enjeux qui ont influencé l'Église catholique canadienne et plus spécifiquement la CÉCC et l'AEQ. En second lieu, nous tenterons d'exposer la méthodologie que nous proposons d'utiliser dans ce travail. Ensuite, nous proposons d'analyser le contenu des textes officiels de la CÉCC et de l'AEQ afin de vérifier les déclarations et les opinions préconisées par ces deux organisations en ce qui concerne les matières constitutionnelles et sociales. En guise de conclusion, nous tenterons de faire une analyse critique des messages envoyés par les institutions pan-canadiennes et québécoises de l'Église catholique à savoir s'il y a effectivement au Canada, une Église, deux nations et deux discours.

En résumé, ce travail se veut avant tout une analyse de discours et non une analyse organisationnelle de la Conférence des évêques catholiques du Canada ou de l'Assemblée des évêques du Québec, ce qui exigerait un développement beaucoup plus considérable que ne le permettent les limites de cette thèse. En lisant les diverses lettres pastorales, nous voulons examiner quels sont les principaux points de divergence et de convergence entre la CÉCC et

¹² Il est à noter que la période d'analyse sera entre 1960 et 1994.

¹³ Nous avons voulu de façon explicite exclure les documents qui s'appliquent à la moralité telle que l'avortement, l'euthanasie et la famille. Dans le but de ce travail, les textes concernant les autochtones et l'économie seront considérés comme étant matière sociale. Il est à noter que le nombre de documents a été un critère important dans la sélection de ces deux thèmes. Par exemple, nous avons pu traiter de la question de l'environnement, ou de la santé ou même de l'éducation. Cependant le nombre de documents qui existent n'a pas été suffisant pour faire une analyse sérieuse et approfondie.

l'AÉQ. De même, nous sommes conscients qu'il existe d'autres facteurs pour expliquer ce qu'est l'identité canadienne, mais compte tenu de la longueur du travail, nous nous limiterons aux éléments ci-haut mentionnés.

- Chapitre 1 -

Le contexte socio-historique

Canadians who do not know their own history
are unprepared to understand their own politics.

David BELL & Lorne TEPPERMAN

Avant de comprendre comment la CÉCC et l'AÉQ perçoivent la fragmentation de l'identité nationale, il faut d'abord être conscient des événements formateurs dans lesquels s'enracinent les cultures politiques canadienne et québécoise. D'ailleurs, l'histoire a souvent servi à expliquer les événements du présent. Cette première section présente donc un bref aperçu des faits politiques les plus remarquables qui ont marqué la vie de l'Église canadienne et québécoise.

1.1. Évolution des rapports entre l'Église catholique et la politique au Canada depuis la Nouvelle-France jusqu'à la Conquête.

En France, sous l'Ancien Régime, il existait deux types d'autorité bien distinctes mais toutes deux, soi-disant de droit divin : la monarchie et l'Église. Chacune d'entre elles s'exerçait sur la même société tout en demeurant néanmoins souveraine et indépendante l'une de l'autre :

le Roi par droit d'héritage et de couronnement a tous pouvoirs pour régir le destin temporel de la société. L'évêque par son ordination a tous pouvoirs pour régir le destin spirituel de la même société. Deux domaines donc celui du Roi qui est temporel, celui de l'Église qui est spirituel. Les deux domaines sont clairement distingués et il est entendu que chaque autorité n'a de pouvoir direct et souverain que dans son domaine propre (Campeau, 1976, 22 : 54).

Cependant, devant l'absolutisme des Bourbons et le gallicanisme des parlements et des monarques français, la Nouvelle-France a subie, comme la mère-patrie, les servitudes imposées à l'Église (Cragg, 1970, 4 : 25).¹⁴ Bref, sous le Régime français, l'État était non seulement responsable des besoins économiques, du peuplement, de la sécurité et de la justice, mais, aussi de l'Église. À vrai dire, l'Église était dans l'État, et sous la tutelle de celui-ci.

(...) sous la domination française, l'Église canadienne était l'absolue prisonnière de l'État. Elle l'était en vertu des principes gallicans mis en pratique par le roi et l'administration. Choix des évêques, nomination des dignitaires du chapitre, contrôle du haut et du bas clergé, autorisation et réglementation des communautés, érection des paroisses, règlements des honneurs, fixation des cures, assiettes et taux de la dîme, taxation du clergé et de ses biens, juridiction sur les tribunaux, les personnes et les causes ecclésiastiques, toutes ces matières relevaient plus ou moins complètement du pouvoir temporel. La liberté de l'Église était réduite à l'obéissance et à la partie congrue dans tous ces domaines (Lanctot, 1940, 8 : 56).

Marcel Trudel va jusqu'au point d'affirmer que cette servitude était toutefois «une force et une garantie, car cette Église dépend(ait) d'un roi catholique dont le premier devoir (était) justement de soutenir et de répandre le catholicisme par le monde.» (Trudel, 1963, 30 : 11)

Les champs d'activité et d'influence de l'Église catholique au Canada étaient très restreints.

Il s'agit de noter, par exemple, le cas de Mgr de Laval et le commerce de l'eau-de-vie (Vachon, 1963, 25 : 33).¹⁵ Le pouvoir coercitif des autorités ecclésiastiques était très limité en dépit de maintes menaces d'excommunication, de refus des sacrements ou de la damnation éternelle. En fin de compte, l'Église devait accepter l'autorité finale de l'État, car elle était «la servante de l'État,

¹⁴ « (...) in seventeenth-century France the doctrine tended to be a decent cloak for the determination of an autocratic monarchy to treat the church as a department of state.»

¹⁵ «À cause de la gravité et de l'étendue de ces désordres, les missionnaires et Mgr. de Laval s'élevèrent vigoureusement contre la traite de l'eau-de-vie, disant que l'ivrognerie causait la mort des sauvages, menait à la déchéance physique et morale) et ruinait les missions (et le processus de l'évangélisation).»

servante inférieure et soumise naturellement» (Lanctot, 1940, 8 : 43).

En revanche, elle exerçait quand même une autorité en matière d'évangélisation, d'éducation, de santé, du développement culturel, un droit de regard sur presque tout, voire, une autorité morale (Campeau, 1976, 22 : 55).¹⁶

La seule autorité exclusive de l'Église, une autorité qui ne fut jamais disputée par les gouverneurs ou les intendants, fut en matière d'éducation ou dans le développement intellectuel et culturel de la colonie. C'est le clergé qui était responsable de l'éducation, de l'établissement et de la surveillance des écoles (Lapierre, 1961 : 35).

Il va sans dire, qu'à cette période, la religion jouait un rôle important dans la vie de la colonie. L'organisation ecclésiastique fut à certains moments, beaucoup plus efficace que l'organisation civile (Gingras, 1994, 60 : 7).

1.2. Évolution des rapports entre l'Église catholique et la politique au Canada depuis la Conquête jusqu'à la loi constitutionnelle de 1867

1.2.1 La Conquête :

Pendant cette période de transition et d'incertitude, il s'est créé dans cette nouvelle colonie «britannique» une vide politique considérable. Les hauts-fonctionnaires français sont en majorité partis, laissant la Nouvelle-France dans «l'absence (totale) d'une élite laïque capable de prendre ses responsabilités dans la société civile.» (Lapierre, 1961 : 36)

¹⁶ «Remarquons dès maintenant que le domaine de l'Église n'est pas alors restreint au ministère de la prédication et de sacrements. Conformément à la tradition qui remonte à l'Empire carolingien, l'éducation, l'hospitalisation, l'assistance sociale sont alors des fonctions de l'Église.»

De même, pendant ce temps mouvementé, les *habitants* ne désiraient des autorités coloniales que la sécurité et un environnement prévisible. À vrai dire, ils souhaitaient que les autorités anglaises ne les dérangent le moins possible en ce qui concernait leurs coutumes et leurs habitudes. Il va sans dire que l'Église catholique espérait la même chose en cherchant à assurer sa survie.

When New France was ceded to the British in 1763, it came under the rule of an ardently Protestant imperial power. Under different historical circumstances, this would not have augured well for the Roman Catholic church in the newly conquered colony. That the church survived and eventually thrived under these conditions are due in large measure to the consequences of two revolutions : the American in 1776 and the French in 1789. In light of the first, the British adopted a colonial policy that tolerated the Catholic church in Canada under the expectation that the Roman Catholic clerics would keep the new French-speaking subjects away from the temptations of republicanism and loyal to the British crown. This the church did, in large measure. The influence of the second revolution was less direct but probably just as significant. For the Roman Catholic church of the time, the French Revolution was a disaster. The revolutionaries were not only decidedly anticlerical, they also espoused liberal and rationalist ideals that church leaders considered antithetical to good social order and religious authority (Beyer, 1993 : 136).

En effet, 1760 fut une année angoissante pour l'Église, car, elle était sans évêque. Comme l'abbé Lionel Groulx l'a souligné dans un texte intitulé «Le conflit religieux au lendemain de 1760»,

Il ne s'agit plus d'un évêque à conserver, mais d'un évêque à élire et à faire accepter par le nouveau régime. Problème de premier plan, dont dépend, peut-on soutenir, l'avenir même du catholicisme au Canada. L'évêque, non le prêtre, est le véritable mandaté du Christ. Point d'évêque, point de sacerdoce; point de sacerdoce, point d'autel, point d'eucharistie (Groulx, 1939, 7 : 15).

En dépit de cette situation inquiétante pour l'Église catholique canadienne, elle a surmonté cette crise et a su démontrer et faire valoir «l'importance de sa collaboration pour le bien-être de la

colonie.» (Gingras, 1994, 60 : 8) À vrai dire, elle s'est attribuée

le quasi-monopole de l'action civile en se servant de sa suprématie spirituelle. Son rôle primordial n'était jamais d'animer l'État; mais plutôt d'organiser, de gérer et de manipuler la presque totalité des organismes sociaux nécessaires au plein développement de la société (Lapierre, 1961 : 36).

Ce faisant, elle agissait avec l'assentiment de l'État, mais aussi, dans plusieurs cas, à la demande de celui-ci et avec des conséquences assez contrariantes.¹⁷ Donc «le clergé catholique joua un rôle prépondérant à la fois par défaut¹⁸ et par intérêt.» (Gingras, 1994, 60 : 7-9)¹⁹

1.2.2 De l'Acte constitutionnel de 1791 à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique :

Parmi les événements formateurs qui ont marqué l'histoire canadienne, nous retrouvons l'Acte constitutionnel de 1791. Cette loi crée respectivement le Haut et le Bas Canada, ainsi que deux assemblées législatives élues. «(...)pour satisfaire les deux groupes qui se trouvent dans la vallée du Saint-Laurent. La Province sera divisée en deux sections: le Haut-Canada pour les colons anglais ou américains, le Bas-Canada pour les Canadiens.» (Vaugeois et Lacoursière, 1968 : 250)²⁰

Au sein du Bas-Canada, l'Église catholique a «réussi à s'imposer comme un pouvoir avec

¹⁷ «(...) par ces circulaires, l'évêque se fai(sait) en quelque sorte le publiciste, le *crieur public* du gouvernement; ce qui ne se faisait pas sous le régime français, la diffusion des édits et ordonnances étant assurée par le capitaine de la milice.» (Trudel, 1963 : 16)

¹⁸ Dans le sens qu'il était le porte-parole des *habitants* et un important interlocuteur pour l'autorité coloniale.

¹⁹ Car l'Église voulait assurer sa survie et promouvoir la glorification de Dieu.

²⁰ Discours du Premier ministre de l'Angleterre William Pitt.

qui il faudrait désormais composer.» (Gingras, 1994, 60 : 11) Cependant, durant cette période, les rapports entre l'Église et l'État ont été marqués par trois sources de tensions en particulier, c'est-à-dire la nomination des évêques catholiques, les lois concernant les appropriations ecclésiastiques et l'aveu du statut privilégié de l'Église par le gouvernement (Morrissey, 1972, 39 : 65-89). En revanche, au Bas-Canada, l'Église catholique maintient son autorité morale et son droit de regard; elle demeure omniprésente dans la vie quotidienne des Canadiens et des Canadiennes.

Lors de l'insurrection des Patriotes en 1837 et 1838, les autorités ecclésiastiques ont jugé qu'il serait plutôt opportun de se ranger du côté de l'Empire britannique, plutôt que de s'exposer à perdre des libertés et des concessions obtenues avec tant de difficultés. Selon l'Église, la stabilité d'un gouvernement établi était beaucoup plus importante, car celle-ci contribuait au bien-être et au bon fonctionnement de la population.

Avez-vous oublié ces paroles du Prince des Apôtres : soyez soumis à tous ceux qui sont au-dessus de vous, soit au Roi comme chef d'État, soit aux Gouverneurs comme à ceux qui vous commandent de sa part ; encore soyez soumis à tous ceux qui vous gouvernent, quand même ils seraient injustes à votre égard, car c'est la volonté de Dieu? (Lemieux et Langlois, 1976, 22 : 50)²¹

Encore une fois,

refuser de se soumettre à l'État en 1837-1838, c'est renier Dieu qui avait transmis son pouvoir au gouvernement légitime établi dans le Bas-Canada, c'était refuser l'enseignement de la Bible corroboré par le magistère ecclésial, c'était littéralement s'excommunier de l'Église et renoncer au christianisme (Langlois, 1984, 51 : 36-37).

En fait, l'Église, en imposant son autorité morale sur l'insurrection des Patriotes de 1837-1838

²¹ Discours de Mgr Lartigue.

cherchait à assurer sa propre survie. Elle préférait soutenir l'ordre établi, «car elle garantissait la stabilité de l'ordre moral et le respect du bien commun comme celui de l'autonomie ecclésiastique chèrement acquise en 1760.» (Langlois, 1984, 51 : 36-37)²² Bref, l'Église accordait généralement sa coopération et son support à l'État, ce qui, soit dit en passant, lui a mérité le respect de Lord Durham.²³

Après l'Acte d'Union, les rapports entre l'Église et l'État se sont améliorés considérablement. Pour l'Église catholique, le changement le plus important était sûrement qu'à l'avenir il n'y aurait plus d'Église établie²⁴ au Canada. Elle devenait libre d'ériger une province ecclésiastique et de nommer ses évêques sans l'intervention et l'intrusion de l'État. En 1844, l'Église a créé plusieurs provinces ecclésiastiques et en 1851, il y a eu un premier concile provincial (Trudel, 1963 : 32).

De même, les évêques catholiques ne devaient plus prêter serment d'allégeance au gouvernement. Comme évêques, ils ont aussi eu le droit de solliciter et de faire appel à des communautés religieuses tel que les Oblats en 1841, les Jésuites et les Dames du Sacré-Coeur en

²² Cent cinquante ans après les révoltes de 1837, l'AEQ a émis un bref document (5 pages) dont voici un extrait. «L'année 1987 rappelle aux Québécois de vieille souche le 150^e anniversaire des douloureux événements de 1837. La révolte des Patriotes, biamée par Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Montréal, amena bien des discussions dans le Québec du temps. Aujourd'hui, cette commémoration sera, pour les uns, l'occasion de méditer sur le dévouement des patriotes à une cause qu'en toute bonne foi ils avaient choisie et pour laquelle ils ont tout sacrifié, y compris leur vie. Pour d'autres, ce sera le souvenir des souffrances endurées héroïquement par les populations innocentes livrées à la vindicte d'un pouvoir militaire sans merci, qui prédominera. Cet anniversaire, souhaitons-le, rassemblera dans une atmosphère de respect et de prières tous ceux qui rappelleront le souvenir de la révolte de 37». (AEQ, 1987 : 1)

²³ «En l'absence générale d'institutions civiles permanentes, l'Église catholique a présenté presque l'unique apparence de stabilité et d'organisation, et a fourni le seul soutien efficace à la civilisation et à l'ordre. Le clergé catholique du Bas-Canada a droit à ce témoignage de mon estime, non seulement parce que tout ceci est vrai, mais aussi en reconnaissance des services éminents qu'il a rendus par son opposition aux menées des mécontents. Ce témoignage lui est spécialement dû de la part de celui qui a administré le gouvernement de la province dans ces temps troublés.» (Durham, 1969 : 54)

²⁴ À la Conquête, «The Church of England» est devenue l'Église «établie» du Canada.

1842, les Clercs de Saint-Viateur et les Soeurs de Sainte-Croix en 1847.²⁵

Enfin par ces nouvelles libertés, l'Église catholique du Canada a transformé «le gallicanisme traditionnel» en «un romanisme farouche», c'est-à-dire, en un ultramontanisme.

Bref, coupée du gallicanisme français et en réaction contre l'anglicanisme, cette Église s'appuie davantage sur Rome; et lors de son grand réveil, aiguillonné par les Jésuites et les Oblats et par leurs amis (dont Mgr Bourget), elle va durcir encore son romanisme et s'engager délibérément, en même temps que dans l'influence indue, dans une autre grande crise: celle de l'ultramontanisme (Trudel, 1963 : 33).

En plus de l'ultramontanisme, l'Église catholique s'est donnée comme devoir de défendre le credo national. Et par ce fait, elle est devenue la gardienne de la langue et de la foi. «(L)e Canada français a le devoir moral et la mission providentielle de révéler le vrai Dieu à toute l'Amérique du Nord» (Rousseau, 1976 : 237).

In the decades after 1840, the clerical leaders managed to gain increasing acceptance for their own vision of the French-Canadian nation. Economically, the French Canadians were a nation rooted in rural farm life ; modern capitalism and urban industries were the suspect occupations of others, Anglo-Canadians and Americans in particular. Moreover, the survival of this nation did not depend on the establishment of a strong and sovereign French-Canadian state. Government had a role in ensuring an environment of peace and security and in guarding against the assimilationist design of the dominant Anglo-Protestants of North America. But politics was also a morally dangerous realm, a dirty business whose leaders ought not to be entrusted with the welfare of the nation and its mission. That mission in turn, the reason for the nation's existence, was not political and secular, but essentially religious. It was the divine task of the French-Canadians to preserve and expand the Roman Catholic faith in North America. If they failed, the result would be assimilation and loss of identity. The survival of the

²⁵ Il est à noter, qu'il y avait déjà des communautés religieuses au Canada mais «en 1763, le roi (sous les conseils du Gouvernement a bloqué l'arrivée de toutes nouvelles communautés religieuses et) avait décidé de laisser s'éteindre les Jésuites et les Récollets. (...)Il semble bien que l'Angleterre a voulu par là réduire tout le clergé à un état séculier, plus immédiatement soumis à l'évêque et plus facilement contrôlable.» (Trudel, 1963 : 18)

nation and the Catholic battles against an irreligious modernity were thus one and the same. Accordingly, the church, along with the family and the farm, was the core institution of the nation. It was here that the true leaders of the nation were to be found. It was to them that the nation should look for guidance (Beyer, 1993 : 137).

Nous estimons qu'à partir de là s'est créée une espèce de polarisation entre catholiques et protestants. Les catholiques voulaient poursuivre l'idéal d'une société stable autour du prêtre, tandis que les protestants étaient dédiés au jugement privé et au progrès économique. En dépit de cette polarisation, les deux étaient unis dans leur image du Canada, comme un pays en train de se faire, avec une vraie vocation vis-à-vis le monde (Grant, 1988).

1.3. Les caractéristiques structurelles de la société et des rapports entre l'Église catholique et la politique au Canada et au Québec entre 1867 à 1960.

1.3.1 Le Canada:

Au Canada, les années de 1867 à 1960 ont été souvent marquées par plusieurs défis, par exemple, la création de nouvelles provinces, les conflits scolaires, l'immigration, le krach économique et la participation canadienne dans les deux Guerres Mondiales.

En ce qui a trait à l'Église catholique, cette même période a été une époque assez mouvementée. Parmi les principales caractéristiques structurelles qui ont affecté l'Église durant cette période, il faut mentionner la question linguistique. Il ne faut surtout pas se leurrer: même, l'Église n'a pas pu éviter ce dilemme. Les conflits entre catholiques de langue française et anglaise ont été assez fréquents partout où les deux communautés coexistaient, qu'il s'agisse des écoles de

tous les niveaux,²⁶ de l'Université d'Ottawa (Guindon, 1989), ou même de la nomination des évêques (Choquette, 1984 : 251-280).

Quant à l'Église catholique romaine dans les parties de langues anglaises du pays, elle a semblé vouloir se détacher de la section de l'Église canadienne-française qui lui apparaissait comme source d'embarras. L'ingérence du clergé canadien français dans les questions politiques, son application de sanctions spirituelles dans les affaires temporelles et ses dangereuses inclinations vers la domination de l'État ont été considérées par la majorité des évêques catholiques de langue anglaise comme la cause fondamentale de l'accroissement du sentiment anti-catholique parmi les protestants de leurs provinces (Lapierre, 1961 : 33-34).

De même, pendant cette période, Henri Bourassa a perçu le même problème en évoquant qu'il y avait une Église de langue française et une Église de langue anglaise.

Il y a une Église de langue française et une Église de langue anglaise, dont les membres (étaient) plus étrangers et parfois plus hostiles les uns aux autres que ne (l'étaient) entre eux les catholiques et les non-catholiques appartenant aux mêmes groupements politiques, sociaux, professionnels. (Bourassa, 1935 : 10-11)

Malgré ces conflits, l'Église a su maintenir un pourcentage assez élevé de catholiques. Par exemple, en 1891, il y avait environ 41,6% des Canadiens et Canadiennes qui se disaient catholiques tandis qu'en 1951, le nombre s'élevait à 44,7%, c'est-à-dire une augmentation de 3,1%, (Statistiques Canada, 1994 : 123). Rien de phénoménal, mais cela demeure quand même un fait qu'il ne faut pas nier.

²⁶ «It was, for example, a group of English-language Catholics in Manitoba who petitioned the papacy in 1915 claiming that what Manitoba Catholics needed was "one Church, one pastor, one school, one teacher, one college, one language and one set of books." And it was Cardinal Bégin of Québec who was moved two years later to inform Rome that the hostility of the Irish ecclesiastics in Canada "démontre devant le Canada tout entier que la cause immédiate, principale, de nos troubles scolaires, c'est moins le gouvernement anglo-protestant de l'Ontario qu'un groupe d'ecclésiastique hostiles à l'influence française et désireux d'établir sur les ruines de cette influence leur propre domination.» Ramsay COOK «Protestant Lion, Catholic Lamb» (LeBlanc et Edimborough, 1968 : 6)

Un autre événement formateur de l'Église catholique du Canada a été la création de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC) en 1943. Reconnue officiellement par le Saint-Siège en 1948 (Hamelin, 1984, 2 : 48-63), cette organisation pan-canadienne s'est donnée comme but premier de représenter tous les évêques catholiques canadiens et «d'assurer le progrès et la coordination de l'activité catholique au Canada» (CÉCC, 1992a : 4).

Il est évident qu'il y a eu d'autres événements formateurs qui ont eu un impact sur l'Église catholique de 1867 jusqu'en 1960. Cependant, nous avons voulu nous restreindre à ceux-là.

1.3.2 Le Québec:

Les années de 1867 à 1960 ont été, elles aussi, marquées par plusieurs faits qui ont formé plus particulièrement la société québécoise. Retenons, par exemple, le développement du syndicalisme, la crise économique, l'éducation obligatoire, la grève de l'amiante et l'administration de l'Union Nationale sous Maurice L. Duplessis. Ce qu'il importe de souligner pendant cette période, c'est que l'État était très conservateur dans ses démarches et que l'Église demeurait omniprésente.

In Quebec, the strategy consisted in trying to duplicate within the urban milieu the church's everyday social presence in the rural areas. Here are a few of the more important examples. Church leaders successfully established the parish structure in the cities in a way that made urban parishes significant social institutions rather than just religious districts. Since the church already had substantial control over education, health and social welfare services, expanding these functions in the growing urban areas was also relatively straightforward and, given the prevalence of the religio-national view, not seriously opposed. Various other organizations and strategies addressed some of the unique features of the new environment. Church leaders helped organize and promote Catholic labour unions in an attempt to keep French-

Canadian and Catholic workers from joining religiously neutral and therefore suspect international unions. Beginning in the 1930's, Catholic priests founded various youth groups whose avowed purpose was not only to bring religious influence to bear on new generations, but also to enlist these young people in actively spreading the church's social message. The clergy and their elite allies founded various cooperatives for consumption, marketing and banking, all with the intent of giving Québécois ways of dealing with the expanding capitalist economy through institutions that they controlled (Beyer, 1993 : 139).

Il n'y a pas longtemps que les clichés tels que «Priest ridden province» (Sloan, 1965 : 45), ou bien celui «des fils de la fille aînée de Dieu» (Tremblay, 1983 : 161), ou encore celui de «la province des miracles» était fort courant au Québec. Quoi qu'il en soit, les Québécois et les Québécoises avaient un sentiment très fort de religiosité. Pour ces gens, la religion était une bâtisseuse de sociétés, la gardienne de la langue, de la culture et de la foi.

«La langue gardienne de la foi» and «la foi gardienne de la langue», are aphorisms that go to the heart of traditional French Canadianism. One could produce many examples. In 1924 a distinguished French-Canadian lawyer, Antonio Perrault wrote: «sans le maintien du catholicisme, les Canadiens Français se seraient anglicisés; sans la conservation de la langue et des ressorts intimes de l'âme française, nous risquions grandement d'aboutir au protestantisme (Cook, 1977 : 4-5).

Bref, l'Église était une organisation sociale très importante dans la promotion et le maintien de l'intégrité culturelle. Cependant, Elle était très arriérée.

L'Église du Québec a laissé s'accumuler les retards de toutes sortes dans le domaine social, le monde de l'éducation, l'utilisation des techniques de communication, etc. Par ailleurs, si paradoxal que cela paraisse, elle a déployé dans tous ces champs des efforts considérables et pris les initiatives les plus diverses. Toutefois, il manquait toujours à ces déploiements d'être proportionnés aux exigences du temps (Ray et Carrier, 1968 : 17).

1.4. Les grands débats et les enjeux qui s'engagent au Canada et au Québec à partir de 1960.

Les enjeux qui ont suivi les années 1960 ont été fort considérables, autant pour l'État que pour l'Église. Retenons par exemple, la révolution tranquille au Québec, les questions concernant la justice sociale, l'économie, les autochtones, l'individualisme, l'avènement et la restructuration de l'État-providence, le nationalisme ainsi que les maints débats constitutionnels. En somme, depuis le début des années 1960 jusqu'au dernier référendum en octobre 1995, le Canada, et plus particulièrement le Québec, ont «connu des changements si nombreux et si profonds que l'on n'a pas fini d'en dresser l'inventaire et d'en mesurer les conséquences». (SCHEC, 1983, 50 : 381) À vrai dire, durant cette même époque, nous avons vu surgir graduellement dans les sociétés canadienne et québécoise de nouvelles valeurs collectives dans le domaine culturel, politique et social.

Au Québec, parmi les institutions religieuses, sociales et culturelles, il va sans dire, que c'est l'Église catholique qui a subi les plus grands effets de cette mutation.

In the religious context, the most striking change was that the Roman Catholic church lost the larger part of its influence. Many of the areas of social activity that it had controlled came under the primary direction of the Quebec state, the most notable being education and social welfare. In addition, increasingly large numbers of Québécois began, not so much to attack or even harshly criticize the church, as to ignore it. In the process, the old religio-national ideology lost its hold over the minds of the majority. More and more, Québécois turned to the state as the premier institution responsible for the progress of the nation. They differentiated, perhaps for the first time in their history, religion and the nation. Indeed, as religious influence waned, explicitly political and secular Quebec nationalism grew (Beyer, 1993 : 140-141).

Et encore, comme Dumont et Grand'maison l'ont souligné,

Quand la chrétienté a éclaté chez nous, ce n'est pas seulement l'Église de cette chrétienté qui a été mise en cause, mais aussi la famille, les écoles, les services sociaux, l'hôpital, etc., qui étaient du même moule (Dumont et Grand'maison, 1982 : 150).

En plus de ces mutations, l'époque de 1960 à 1995 a été marquée par la sécularisation, la décléricalisation ainsi que par la déchristianisation (Dumont et Grand'maison, 1982 : 133-136). Pour plusieurs Canadiens, Canadiennes, Québécois et Québécoises, l'héritage religieux était tout simplement perçu comme étant un frein au progrès. La seule solution était de se retirer de la tutelle pesante, pénible et omniprésente de l'Église (Grant, 1988). Toutefois, à bien regarder le cheminement qu'ont fait les sociétés canadienne et québécoise, nous remarquons qu'elles n'ont pas évolué au même rythme. Retenons, par exemple, le taux de pratique religieuse dans chacune de ces sociétés.

Tableau 5 «Taux de pratique religieuse d'après la province et la langue d'usage»

Population de 15 ans et plus	Pratiquants ^a	Catholiques	Proportion de pratiquants
Québec ^{aa}	1 151 000	4 563 000	25%
Hors Québec	1 679 000	4 707 000	36%
Total canadien	2 830 000	9 270 000	31%
LANGUE D'USAGE AU FOYER			
Français seulement	1 268 000	4 521 000	28%
Français et anglais	43 000	136 000	31%
Anglais seulement	1 235 000	3 881 000	32%
Autre langue et anglais	73 000	207 000	35%
Autre langue seulement	197 000	472 000	42%

Source : Statistique Canada, compilation spéciale des résultats de l'Enquête sociale générale de 1990.

^a La pratique religieuse est définie par l'assistance hebdomadaire à la messe.

^{aa} 41% des catholiques pratiquants demeurent au Québec.

Durant cette même époque, et par l'entremise du Concile de Vatican II, l'Église catholique a elle aussi subi des changements qui ont grandement touché l'Église-institution ainsi que les catholiques eux-mêmes.

The impact of the Second Vatican Council in Quebec, as in Canada as a whole, was profound. The council had not changed anything fundamental about Roman Catholicism : the doctrines and ecclesiastical structures were recognizably the same ; ritual reforms were only such as would permit greater lay involvement. Yet in opening the church to modern influences, church leaders were in effect asking Catholics to re-examine virtually everything about the way they practiced their religion. The result was a prolonged period of fluidity and uncertainty that provided an opportunity for questioning old priorities and trying out new approaches. In this atmosphere, for instance, an ever-growing number of Québécois decided to reduce their level of ritual participation without thereby ceasing to consider themselves Catholics : hence the declining mass-attendance figures combined with the high level of continued affiliation. (...) Significant as the Second Vatican Council was for the Catholic church around the world, in Quebec it took on an added dimension because it coincided with the onset of the Quiet Revolution. The two developments sprang out of the same post-war social context and thus reinforced each other. In the form of the Quiet Revolution, Québécois questioned the inherited ways of thinking and acting, and removed the church from its omnipresent and pivotal position. The Second Vatican Council encouraged them to go even further, to change how one went about being a Roman Catholic (Beyer, 1993 : 143).

L'Église catholique du Canada ainsi que celle du Québec, ont éprouvé depuis la révolution tranquille et le Concile de Vatican II, maintes transformations. Pour conclure, ce qu'il importe de souligner dans cette section, c'est que les Québécois et les Québécoises, tous comme les Canadiens et les Canadiennes, pratiquent en grande partie une religion à la carte. (Bibby, 1987) En d'autres mots, les gens continuent à s'identifier en terme de leur religion sans tout de même y démontrer une certaine fidélité.

- Chapitre 2 -

La méthodologie

Il ne faut point juger des hommes par ce qu'ils ignorent, mais par ce qu'ils savent et par la manière dont ils le savent.

VAUVENARGUES

2.1. L'analyse de contenu

Tout comme Jean-Paul Hautecoeur l'a souligné dans son ouvrage L'Acadie du discours, «... il est essentiel de s'arrêter au discours pour en saisir toute l'importance» (Hautecoeur, 1975 : 8), nous jugeons qu'il en va de même pour l'Église pan-canadienne et québécoise. Cependant, avant même d'analyser les déclarations et les opinions préconisées par la CÉCC et l'AEQ, nous estimons qu'il faut tout d'abord choisir une stratégie de vérification qui nous permettra d'affirmer notre hypothèse.

Parmi ces stratégies de vérification, nous avons eu recours, dans notre travail de recherche, à des structures comparatives et descriptives. Nous avons décidé d'utiliser ces stratégies afin de décrire, d'examiner et de présenter les convergences en matière sociale et les différences significatives en matière constitutionnelle que nous retrouvons dans les textes officiels de la CÉCC et de l'AEQ.

De même, nous avons exploité l'étude de cas dans notre recherche. Cette stratégie nous permet à la fois d'analyser, d'approfondir et d'expliquer les documents officiels de la Conférence des évêques catholiques du Canada et de l'Assemblée des évêques du Québec, tout en respectant et en évitant la contamination des textes.

L'analyse de contenu nous permet de consulter tous les documents de façon à vérifier les déclarations et les opinions préconisées par la CÉCC et l'AÉQ en ce qui concerne les questions socio-politique et nationale. Du dépouillement de l'ensemble des documents officiels de la Conférence des évêques catholiques du Canada et de l'Assemblée des évêques du Québec, dépendent les conclusions qui serviront à appuyer notre hypothèse.

L'analyse de contenu permet en quelque sorte, «une analyse interne du document». (Rongère, 1971 : 49) C'est-à-dire, elle vise à découvrir et à examiner cinq aspects de la communication; qui parle, à qui, pour dire quoi, comment, et avec quel effet? (Rongère, 1971; Landry, 1992 : 337-359) Par conséquent, l'idée générale de l'analyse de contenu, «c'est décomposer le contenu d'un ensemble complexe en éléments plus simples, pour classer ces éléments, puis éventuellement en mesurer la fréquence et l'importance relative». (Rongère, 1971 : 49) En effet, l'analyse de contenu est essentiellement «une technique au service d'un objectif». (Campioli, 1975 : 1)

Un autre point qu'il faudrait souligner de cette épistémologie, c'est que l'analyse de contenu nous permet d'approfondir, d'examiner mais surtout de comparer des documents. En fait, cette technique, nous permet de comparer dans un premier temps, les «messages destinés à des publics dont on connaît certaines caractéristiques»²⁷ Ensuite, elle nous aide à comparer les «messages qui émanent de la même source mais qui ont été émis soit à des moments différents dans le temps, soit pour des publics différents, soit dans des contextes différents» (Campioli, 1971 : 21). De même, l'analyse de contenu sert à comparer «des messages provenant de sources distinctes» (Campioli, 1971 : 21). Grâce à cette technique,

²⁷ «Ce type de comparaison conduit à trois interprétations d'ailleurs non exclusives : les émetteurs modulent différemment leurs messages selon les publics, ils reflètent les valeurs du public, ils déterminent les valeurs du public. L'analyse de contenu ne saurait valider, seule, les deux dernières conclusions». (Campioli, 1971 : 24)

nous pouvons aussi faire une comparaison qui nous permettra de décrire à la fois l'évolution des objectifs, de l'usage des symboles, des orientations politiques et des images de la réalité.

2.2. Utilisation de l'approche quantitative et qualitative dans l'analyse de contenu

Afin de réussir l'analyse de contenu, nous proposons d'utiliser deux approches : l'approche quantitative et l'approche qualitative. Elles sont complémentaires et aussi nécessaires l'une que l'autre pour une bonne compréhension du message et de son contenu.

La quantification²⁸ du contenu des documents de la CÉCC et de la l'AÉQ permet une comparaison des ressemblances et des différences manifestes. Par ce fait, elle élimine la possibilité d'erreur provenant des préjugés et de la subjectivité du chercheur. C'est ainsi que l'approche quantitative légitime la perception du chercheur et est à la fois systématique. Donc, les résultats peuvent être vérifiés et contrôlés par d'autres chercheurs.

A further advantage of quantification is that statistical methods provide a powerful set of tools not only for precise and parsimonious summary of findings but also for improving the quality of interpretation and inference (Holsti, 1969 : 9).

Par contre, l'approche peut être perçue comme étant parfois trop rigide en ne nous permettant pas de pénétrer les idées et les éléments introduits. Donc, en quelque sorte, l'approche manque quelquefois de profondeur et de souplesse, car elle n'est pas assez subtile pour rendre compte de toutes les ramifications dans les démarches de la pensée.

Notre observation documentaire s'inspire aussi de l'analyse herméneutique, qui vise à «découvrir le sens profond et souvent caché des phénomènes à partir d'un examen attentif des

²⁸ «L'analyse quantitative de contenu réduit le matériel étudié à des catégories analytiques à partir desquelles on peut produire des distributions de fréquence, des études de corrélations, des analyses factorielles etc.» (Landry, 1992 : 341-342)

(façons de dire) ou des (façons de faire)» (POL 2556, 1990). Autrement dit, il s'agit d'analyser la signification symbolique des gestes politiques, dont l'univers discursif de ces deux organisations, c'est-à-dire le choix de vocabulaire et la dimension symbolique afin de bien saisir les sociétés auxquelles ils font référence.

Cette approche qualitative met donc plutôt l'accent sur les nuances qui existent dans les ressemblances et les différences. Par ce fait, elle est beaucoup plus souple, pénétrante et moins superficielle, car elle permet de rester fidèle aux particularités des contenus. Cette approche étant moins systématique, ne permet pas une aussi grande objectivité et risque de laisser trop de place à l'intuition et aux impressions du chercheur.

Quoi qu'il en soit,

It should not be assumed that qualitative methods are insightful, and quantitative ones merely mechanical methods for checking hypothesis. The relationship is a circular one; each provides new insights on which the other can feed (de Sola Pool, 1959 : 192).

Par conséquent, l'analyse qualitative doit être complétée et renforcée par l'analyse quantitative. C'est pour cette raison que nous avons cru bon d'associer ces deux approches afin d'éviter les lacunes de l'une et de l'autre et d'exploiter leurs avantages respectifs.

2.3. Le choix de thèmes et la grille d'analyse

Il n'est ni possible ni pertinent de tenir compte de tous les thèmes développés dans les lettres pastorales des évêques depuis 1960. Ce n'est pas le but de cet ouvrage. Rappelons-nous que l'objectif est de vérifier les déclarations et les opinions préconisées par la CÉCC et l'AEQ en ce qui a trait aux questions socio-politique et nationale.

C'est en 1967, à l'occasion du Centenaire de l'État canadien, que nous débuterons

notre analyse des documents. Depuis cette date, nous avons répertorié 223 documents publics faisant état d'observations ou de prises de positions de la CÉCC et 126 de l'AEQ sur diverses questions.²⁹

Il faut noter que les messages de la CÉCC «expriment, de façon concrète, la responsabilité collégiale et l'activité collective de l'épiscopat canadien». (CÉCC, 1994 : 5) Quant aux assemblées épiscopales régionales, comme l'AEQ, elles existent «en vue d'assurer le meilleur service pastoral possible aux catholiques» (CÉCC, 1994 : 82) de leur territoire. Il faut s'attendre à ce que chaque organisme respecte son niveau d'intervention. Ceci peut d'ailleurs expliquer qu'il est assez rare que la CÉCC et l'AEQ rendent publiques des prises de position au même moment sur les mêmes sujets, en particulier quant à la question nationale. Toute comparaison est d'autant plus difficile à réaliser.

Afin de faciliter une meilleure analogie entre les documents, nous avons repéré dans les textes, trois différents thèmes : les tensions identifiées par l'épiscopat, les sources qu'on leur attribue et les solutions qu'on leur propose.

Les types de tensions que nous avons observés dans notre analyse de contenu se résument par les ressources, les motivations, les normes et les valeurs. En ce qui concerne les tensions reliées aux ressources, nous avons classé toutes pressions qui touchent soient les moyens disponibles, les ressources humaines, les ressources financières, les connaissances et finalement les symboles. Pour ce qui a trait aux tensions liées aux motivations, nous avons assorti tous les intérêts, les apathies ou les engagements des personnes et des groupes. Les structures et les institutions se rangent dans la catégorie des tensions reliées aux normes. Et

²⁹ Nous avons consulté les archives de la CÉCC et de l'AEQ, ainsi que diverses bibliothèques pour constituer le corpus le plus complet possible de documents «officiels». Nous avons aussi eu accès à un certain nombre de documents internes et plus ou moins publics de la CÉCC et de l'AEQ qui jettent un éclairage sur le contexte des prises de positions de ces organismes. Nous y ferons référence au besoin.

pour conclure, les idéologies et les priorités sont classées dans celle des valeurs.

Les comparaisons proviennent d'une analyse, dont le modèle figure ci-après et que nous retrouvons en annexe. De plus, la numérotation correspond au chapitre et à la section où on en fait mention.

Figure 1. Modèle des annexes qui nous aidera dans l'interprétation des données:

CÉCC Déclaration du *** sur ###. Date:
--

A) Nature des tensions: _____

B) Nature des sources: _____

C) Nature des solutions: _____

AÉQ Déclaration du *** sur ###. Date:

A) Nature des tensions: _____

B) Nature des sources: _____

C) Nature des solutions: _____

Parallèlement, il est à noter que notre recherche sur le terrain s'est limitée notamment aux rencontres informelles avec les évêques et le personnel de la CÉCC et l'AEQ. Suite à ces rencontres, nous avons estimé qu'aucune entrevue formelle n'était nécessaire, d'autant plus qu'elle aurait nécessité le visa du comité de déontologie universitaire.

- Chapitre 3 -

La constitution

*Every political question is becoming
a social question, and every social question
is becoming a religious question.*

R.T. ELY

À vrai dire, de tous les documents qui ont été écrits concernant la constitution, et plus particulièrement portant sur la question nationale, il y a à peine vingt-deux dossiers, dont neuf provenant de la CÉCC et treize de l'AEQ. En regardant attentivement chacun de ces documents, il semble que l'épiscopat pan-canadien et québécois ont chacun leurs domaines, leurs compétences, et leurs champs respectifs. Par exemple, dans le cas du référendum de 1980, il n'y a aucune déclaration ni aucun document officiel qui ont été émis de la part de la CÉCC. L'AEQ pour sa part, a cru bon de se pencher sur la question et s'est prononcée à deux reprises dont une fois le 15 août 1979 et une deuxième fois, le 9 janvier 1980 (AEQ, 1995).³⁰

De même, un autre point, auquel il faut s'attarder, c'est qu'il y a très peu de documents de la part de ces deux organisations qui y coïncident. Par ce fait, il est très difficile de faire une comparaison juste et équitable de deux textes qui ne traitent pas des mêmes événements formateurs. Quoi qu'il en soit, il est arrivé à deux reprises que la CÉCC et l'AEQ se sont déclarées à la même époque : lors de la mort de l'Accord du lac Meech en juin 1990 et pendant les célébrations du Canada 125 en juin 1992. En dépit de cela, comme nous l'avons mentionné auparavant, les textes n'ont pas tous les mêmes événements formateurs.

³⁰ Il est à noter que l'AEQ s'est prononcée aussi sur le référendum prévu pour l'automne 1995. Tout comme en 1980, l'épiscopat pan-canadien n'a pas produit de documents, ni publié de déclaration pour ce référendum.

Cependant, puisqu'ils traitent du même sujet, c'est-à-dire la constitution, cela nous permet de faire une certaine comparaison.³¹ Sans plus tarder, voici les résultats de notre recherche.

3.1 La CCC et le Centenaire du Canada 1967 (Annexe 3.1.1)

Lors du centenaire de la Confédération³², la CCC a émis une lettre collective adressée à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. En fait, cette oeuvre considérable consistait en une litanie des malaises de la société canadienne et non une célébration de ses divers accomplissements. Gregory Baum l'a très bien souligné, lorsqu'il a comparé cette lettre avec les messages des autres Églises chrétiennes.

In 1967, the centennial year, Canada's hundredth anniversary, the Protestant and the Anglican Church published brief statements in which they thanked God for the first hundred years of confederation. The Catholic Church was unable to compose such a statement. The French Canadian bishops felt that giving thanks to God for confederation would sound to their people like interfering in party politics. Are we so sure that God is on the side of confederation? The Canadian bishops were obliged to prepare a very thoughtful document on Canada, a letter addressed to the Catholic people, which examined the problems and possibilities of the country and came to conclusions that were startling to English-speaking Canadians (Baum, 1979 : 218-219).

Au sein de ce texte, nous avons identifié quelques acteurs principaux. Parmi ceux-ci, il

³¹ Voir (Blanchet, 1992 : 233-240) Au sein de cet article, l'auteur fait état des prises des positions de la CÉCC et de l'AEQ de 1967 à l'automne 1991.

³² Dans une allocution au cours d'une cérémonie oecuménique le 1er janvier 1967, en la Cathédrale anglicane de Québec, Son Éminence le Cardinal Maurice Roy a déclaré que «la Confédération a marqué une étape nouvelle dans l'histoire de notre pays. Ceux qui ont préparé cet accord ont cherché à réaliser un juste équilibre entre deux grandes communautés humaines, dans le respect des droits de chacun. Il ne m'appartient pas de souligner les mérites ou les faiblesses de leur oeuvre, ni de dire s'il y a lieu de la modifier. C'est là une question politique que les citoyens du Canada peuvent librement discuter. Mais comme chrétiens, nous nous rappellerons que nous avons tous le devoir d'accepter pleinement nos responsabilités envers nos concitoyens et de travailler avec ardeur au bien commun». (Chancellerie de l'archevêché de Québec, 1974, 19 : 13)

y a les «chefs politiques», les «gouvernements», les «éducateurs», les «journalistes», les «Canadiens», les «Canadiens-français», les «Indiens» et les «Esquimaux», les «groupes nationaux», les «peuples», la «communauté canadienne-française», la «communauté canadienne-française du Québec», les «communautés de destin, d'origine régionale, raciale, linguistique et culturelle», les «minorités d'expression française et anglaise», l'«Église» et le «nous».

La principale tension soulignée dans cet ouvrage, concerne non pas les «menaces d'inflation, la persistance des zones de pauvreté, l'instabilité de l'économie ou la vie politique» (CCC, 1967 : 1), mais plutôt

la coexistence au Canada des deux principaux groupes linguistiques et culturels qui, par un phénomène assez particulier, forment deux majorités qui se rencontrent et s'affrontent (CCC, 1967 : 1).

Il est fort intéressant de constater que l'Église catholique canadienne soulève ce problème en 1967. Il est intéressant, car

les évêques reconnaissent ouvertement [et pour la première fois] la gravité de la crise qui menace l'avenir du Canada. [...En attribuant] l'origine aux malaises engendrés par la coexistence des deux principaux groupes linguistiques et culturels (Arès, 1974 : 91).

Bien sûr, d'autres l'ont dit ou écrit auparavant³³, y compris des évêques, mais c'est la première fois que la conférence épiscopale canadienne aborde la question en public, directement et collégialement sous la présidence de l'évêque de Rimouski, Monseigneur Louis Lévesque. En effet, nous pouvons tirer de ce document que le malaise engendré par la coexistence de deux groupes linguistiques et culturels n'est pas simplement un phénomène propre à la société

³³ D'ailleurs la CCC fait référence au Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, p.127.

canadienne. Il l'est aussi à l'Église catholique canadienne³⁴.

Ce problème n'est pas étranger à l'Église : elle le porte pour ainsi dire dans sa chair puisqu'elle rassemble une part importante des deux principaux groupes linguistiques et culturels dont la rencontre crée le problème canadien (CCC, 1967 : 1).

Selon la Conférence des évêques catholiques, les sources de ces malaises sont «purement politiques et techniques». Il s'agit de noter par exemple, le traitement de minorités d'expression française et anglaise à travers le Canada.

Quand on réfléchit au problème des minorités au Canada, il faut aussi admettre qu'on peut à bon droit juger intolérable le régime politique qui, dans des situations analogues, n'assure pas le même traitement aux minorités de langues française qu'à celles de langue anglaise (CCC, 1967 : 7).

D'après les évêques, il semblerait aussi exister au sein de ces deux groupes, un conflit d'intérêt, un manque de communication, des jugements simplistes, injustes et arbitraires, des profondes divergences de visions et finalement un sentiment d'insatisfaction chez les Canadiens-français.

Il faut le reconnaître, le malaise principal dont souffre actuellement la société canadienne réside, d'une part, dans le sentiment d'insatisfaction qu'éprouvent des nombres grandissants de Canadiens français devant les difficultés que rencontre leur communauté nationale dans la recherche de son épanouissement et, d'autre part, dans les inquiétudes que suscitent dans les autres régions du Canada leurs revendications (CCC, 1967 : 5).

Pour remédier à ces problèmes, l'épiscopat pan-canadien suggère tout d'abord, un «engagement politique éclairé», c'est-à-dire, qu'il faut

s'élèv[er] au-dessus des passions et qu'on tienne compte du fait que les régimes politiques et les cadres juridiques sont des moyens et non des fins, qu'ils sont susceptibles, comme l'histoire le prouve, de constantes transformations (CCC, 1967 : 2).

³⁴ «The Catholic Church on the national level operates out of this duality as no other church and very few institutions in Canada do. The Canadian Episcopal Conference is truly bilingual : each member of the Conference speaks in his own language and no translation is necessary». (Baum, 1979 : 219)

De plus, ils soutiennent quel que soit le cadre constitutionnel, que les deux communautés linguistiques devront vivre ensemble car «la géographie, l'histoire et les réalités économiques et sociologiques les obligeront toujours à entretenir entre eux des rapports, et ces rapports devront être inspirés par un idéal de paix» (CCC, 1967 : 2).

Ainsi, les évêques canadiens ne ferment aucune porte, aucune voie vers l'avenir. Quel que soit cet avenir, des rapports demeureront nécessaires entre compatriotes ou entre voisins. La seule chose qu'ils vont réclamer est qu'un idéal de paix inspire ces rapports et que les uns et les autres acceptent de n'employer, pour résoudre les difficultés de l'heure, «que les moyens pacifiques» (Arès, 1974 : 92).

En fait, cet «idéal de paix» que les évêques invoquent dans ce document ecclésial est fondé à la fois, sur la justice et la fraternité.

Afin de rendre la justice, la CCC préconise qu'il faut redresser toutes les situations d'inégalité et, pour ce faire, il faut rejeter «l'idée que l'égoïsme, individuel ou collectif, est la loi de la vie et du progrès et qu'il est défendable» (CCC, 1967 : 4). En somme, ce que les évêques canadiens recommandent, c'est que, pour atteindre une solidarité plus humaine, il faut un certain respect mutuel.

De l'autre côté, la fraternité exige de la part des citoyens et des citoyennes, la compréhension mutuelle, c'est-à-dire, une «attention aux similitudes qui réunissent et une acceptation des différences qui séparent» (CCC, 1967 : 9). Par conséquent, c'est en observant cet énoncé, que l'individu pourra renoncer de façon absolue à la violence, qu'elle soit limitée, calculée ou même tactique.

Pour conclure, la Conférence catholique canadienne soulève dans ce texte un autre point surprenant, voire avant-gardiste. C'est-à-dire, le principe de l'autodétermination.

Si cette communauté canadienne-française représente une minorité numérique par rapport à l'ensemble du Canada, elle est majoritaire et forme un groupe humain compact et important

dans le vaste territoire du Québec. [...] Certes, il est impossible de contester le droit de la communauté canadienne-française du Québec à l'existence, à l'épanouissement dans tous les ordres de réalités, à des institutions civiles et politiques adaptées à son génie et à ses besoins propres, à cette autonomie sans laquelle son existence, sa prospérité, son essor économique et culturel ne seraient pas biens assurés (CCC, 1967 : 5).

Bref, sans aborder de façon explicite l'indépendance du Québec, les évêques appuient le principe de son autodétermination, une autonomie qui assure l'existence, la prospérité, l'essor économique et culturel de la société québécoise. Toutefois, il faut noter que la CCC «n'a pas abordé de façon explicite le problème de l'indépendance du Québec». (Arès, 1974 : 93) Elle ne l'a pas fait, car elle «s'est refusée à préconiser un régime politique particulier. [En faisant cela, elle libère] les Canadiens d'élaborer le régime le mieux adapté à leurs besoins». (Arès, 1974 : 93) Par conséquent, ce document n'a pas perdu sa vigueur et demeure encore aujourd'hui, fort importants et très actuels. On se référera quelques fois par la suite à cette prise de position relativement claire face aux revendications québécoises.

3.2 La CCC dans le sillage de la Crise d'Octobre 1970 (Annexes 3.2.1 - 3.2.2)

Dans le sillage de la Crise en octobre 1970, la présidence de la CCC émet une communication interne à l'ensemble de ses membres. À l'intérieur de ce document, Mgr Joseph-Aurèle Plourde, évêque d'Ottawa soutient que la crise actuelle est un problème fort complexe. Deux éléments particulièrement significatifs ressortent de ce document. D'une part, Monseigneur Plourde situe le problème dans le contexte plus vaste d'une crise de civilisation, c'est-à-dire, dans un déclin de la moralité.

... les pressions faites pour obtenir l'avortement sur demande, les pirateries de l'air, les enlèvements, les assassinats de personnes enlevées, les autres formes de violence portent atteinte à la vie et

à la liberté de personnes à qui on n'a rien à reprocher. Cela met en danger les bases même d'une civilisation, non seulement chrétienne, mais simplement humaine (CCC, 1970 : 2).

Il est intéressant de noter que la présidence de la CCC inclut dans ces tensions, l'avortement et les pirateries de l'air. Deux actions qui n'ont rien à voir avec la Crise d'octobre. Toutefois, il semblerait que pour le président, ces comportements sont effectivement un élément du problème.

Afin de résoudre ces tensions, il faut tout d'abord saisir la source. Selon Monseigneur Plourde, la cause principale de ces maux repose sur le fait que «le sens moral qui nous a caractérisés jusqu'ici est en train de s'éteindre» (CCC, 1970 : 2). Donc, la moralité, ou plutôt le déclin de la moralité, est responsable non seulement de cette crise, mais aussi de la chute de l'humanité.

Pour corriger ces maux, Monseigneur Plourde propose que les évêques jouent un rôle beaucoup plus actif vis-à-vis l'enseignement et qu'un échange a lieu parmi l'ensemble des membres.

Et c'est ici que l'une des responsabilités propres aux évêques s'impose: l'enseignement (...) Le temps n'est-il pas venu pour nous de nous pencher sérieusement sur ce problème complexe mais combien vital? C'est dans le but de recevoir vos opinions sur ce sujet que je vous invite à répondre à la consultation ci-jointe (no 87). Je crois que la gravité des événements justifie un examen collectif des mesures à prendre pour aider nos fidèles à orienter leur vie morale dans la vérité, en temps de crise comme en temps de paix (CCC, 1970 : 3).

En analysant ce paragraphe, il nous est arrivé de poser deux autres questions, cette consultation est-elle un signe de la démocratie qui règne au sein de l'organisation, ou bien un geste d'incertitude ou un certain désarroi de la part de l'épiscopat à l'égard de cette crise? Quoi qu'il en soit, cette consultation a permis à la Conférence Catholique Canadienne de consolider les diverses opinions au sein de l'organisme. Suite à cela, lors de son assemblée

plénière, c'est-à-dire seize mois plus tard, la CCC a déposé un document officiel qui s'intitule «Les évêques canadiens et la vie politique au Québec».

En examinant ce message des prélats canadiens, nous avons relevé la présence des acteurs suivants : les «évêques canadiens», le «Québec», les «jeunes», la «communauté humaine», les «communautés chrétiennes», les «chrétiens», les «laïcs», les «prêtres», les «religieux et les religieuses», le «Cardinal Maurice Roy», le «Peuple de Dieu» et le «Synode des évêques à Rome».

En regardant attentivement, nous avons constaté que la tension dominante au sein de ce texte touche non seulement la province du Québec, mais aussi l'ensemble du pays.

Nous nous sommes [...] interrogés sur un problème qui concerne directement le Québec, mais qui ne peut manquer d'avoir des incidences dans tout le pays. Sommes-nous libres comme chrétiens et comme communautés chrétiennes dans nos choix politiques? Y-a-t-il quelques options qui soient exclues ou quelques options qui soient à prendre? (CCC, 1970 : 3)

À ces questions, l'épiscopat canadien répond : «nous affirmons que toutes les options politiques respectueuses de la personne et de la communauté humaine sont libres, tant au plan individuel que collectif» (CCC, 1970 : 3). C'est ainsi que les évêques apportent une «réponse pastorale» refusant de s'engager sur le plan proprement politique.

Afin d'appuyer cette affirmation, la CCC fait appel à la fois à l'autorité du pape Paul VI et à celui du Synode de 1971.³⁵ L'autorité du pape Paul VI surgit plus spécifiquement dans sa lettre *Octogesima adveniens* au cardinal Maurice Roy, adressée le 14 mai 1971 : on y lit qu'il «revient aux communautés chrétiennes d'analyser avec objectivité la situation propre de leur pays» (CCC, 1970 : 2). En effet, ce qu'il avance c'est que les communautés chrétiennes sont les mieux aptes à «discerner... les options et les engagements qu'il convient de prendre pour

³⁵ En octobre 1971, il y a eu à Rome un Synode des évêques, dont l'un des deux thèmes avait pour titre «La justice dans le monde». «Dans l'esprit du texte publié à la suite des délibérations du Synode, les évêques canadiens estiment qu'ils doivent garder quelques distance avec toute charge ou engagement politique» (Martel, 1972 : 1).

opérer les transformations sociales, politiques et économiques qui s'avèrent nécessaires avec urgence en bien des cas» (CCC, 1970 : 2).

Quant au Synode de 1971, les évêques pan-canadiens rappellent les trois conditions qu'ils avaient posées pour réaliser le droit au développement.

- Que les peuples ne soient pas empêchés de se développer selon leurs propres caractéristiques culturelles;
- Que dans la collaboration mutuelle chaque peuple puisse être lui-même le propre artisan de son progrès économique et social;
- Que chaque peuple puisse prendre part à la réalisation du bien commun universel comme membre actif et responsable de la société humaine à un plan d'égalité avec les autres peuples (CCC, 1970 : 2).

Par ce fait, les évêques canadiens affirment, sans ambiguïté, le droit des peuples à leur autodétermination tout en évitant de se prononcer sur ce caractère désirable ou non de l'autodétermination du Québec.

Dans la recherche et la poursuite des options politiques, différentes ou contraires, il y a des valeurs humaines et chrétiennes à respecter et à vivre. (Car ce qui importe c'est) le respect et l'acceptation d'autrui même quand celui-ci a des options différentes de celles qu'on a soi-même, le respect et l'acceptation des choix des collectivités accomplis dans les divers moments de leur histoire (CCC, 1970 : 2).

De plus, selon la CCC, il ne faut jamais oublier que «les options politiques de par leur nature sont contingentes et n'interprète jamais l'Évangile de façon absolument adéquate et durable». En somme, quoi qu'il en soit de ces questions et pour éviter tout équivoque, l'épiscopat canadien termine sa déclaration en précisant que

l'Église entend jouer à travers les changements, la recherche, la discussion le rôle d'une instance supérieure de rencontre, de justice, de dialogue, de communion. Quant à nous, évêques, nous entendons servir le Peuple de Dieu là où il est et dans les options politiques, économiques, sociales et culturelles qu'il aura choisies (CCC, 1970 : 2).

Pour conclure, nous estimons que ce que nous devons retenir à la fin de ce texte, est que

les évêques canadiens déclarent que les chrétiens Québécois, du point de vue pastoral et moral, sont tout à fait libres dans leurs choix politiques, que ce choix se porte vers un fédéralisme canadien ou vers un Québec indépendant pourvu que leur option soit respectueuse de la personne et de la communauté humaine, qu'elle respecte les valeurs humaines et chrétiennes de justice, de solidarité et de fraternité et qu'elle ne se présente pas comme la seule façon d'interpréter chrétiennement l'Évangile. Dans cette déclaration épiscopale, le mot *autodétermination* n'est pas mentionné, mais la chose qu'il représente y est clairement affirmée (Arès, 1974 : 97).

En fait, il y a en quelque sorte, une ouverture que nous pouvons qualifier de non-indifférence mais aussi de non-ingérence face aux revendications nationalistes québécoises.

3.3 AÉQ et les élections québécoises de 1973 et 1976 (Annexes 3.3.1 - 3.3.2)

Le prochain texte que nous proposons d'analyser en est un de l'Assemblée des évêques du Québec concernant l'élection du 29 octobre 1973. Il est à noter que ce document faisait partie d'un dossier, qui comprenait des homélies, un recueil de citations et des «critères de discernement évangélique». De même, nous tenons à souligner que ce texte ne traite pas spécifiquement de la question nationale. Par contre, il identifie quelques problèmes majeurs au Québec, dont l'autodétermination. En plus, il est à noter que ce document est le premier de deux volumes qui traite des élections provinciales au Québec.³⁶

Les «partis politiques», les «entreprises privées», l'«État», la «famille», les «médecins», les

³⁶ Les deux documents qui traitent des élections provinciales au Québec sont, «Élections du 29 octobre 1973: identification de quelques problèmes majeurs au Québec» et «Élections du 15 novembre 1976: identification de quelques problèmes majeurs au Québec, qui appellent des majeures décisions politiques urgentes - Notes présentées par le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, novembre 1976».

«travailleurs», le «Québec», les Québécois», et les «citoyens du Québec» font partie des acteurs que nous retrouvons dans cet ouvrage. En ce qui concerne les tensions, l'AEQ présente qu'il y a «de nombreux secteurs de la vie économique, sociale et politique du Québec [qui] sont sinon dans une situation d'urgence, du moins en grande souffrance» (AEQ, 1973b : 1).

Selon l'épiscopat québécois, les causes principales de ces tensions, reposent sur le fait que «l'habitation est dans une situation déplorable»³⁷, la famille est délaissée par l'État, l'endettement a atteint des proportions extraordinaires, la pauvreté menace continuellement la majorité de la population, les disparités régionales sont coupables du sous-développement au Québec³⁸, les conditions du travail sont déshumanisantes et finalement que les mœurs politiques laissent souvent à désirer.

À part de proposer diverses solutions à une gamme de problèmes sociaux, l'AEQ signale que

les Québécois ont le droit à l'autodétermination politique; et la possibilité d'une option relative au régime dans lequel ils entendent réaliser, leur épanouissement collectif se pose à la présente élection. Saurons-nous respecter les positions et les opinions divergentes de chacun de nos concitoyens sur cette question (AEQ, 1973b : 20).

En disant que «les Québécois ont le droit à l'autodétermination politique», l'Assemblée des évêques du Québec affirme que la société québécoise est effectivement une nation, une nation qui a le droit de s'autodéterminer.

Le Parti libéral est réélu en 1973, sans pour autant démobiliser les forces

³⁷ «Au Québec, l'habitation est presque entièrement contrôlée par l'entreprise privée qui s'en sert comme d'un moyen privilégié de profits économiques plutôt que de chercher à satisfaire un besoin humain vital. L'intervention de l'État est minime et pratiquement inopérante, puisqu'elle s'inspire des principes de la suppléance et de l'assistance» (AEQ, 1973b : 4).

³⁸ «Les égoïsmes collectifs ont une large part de responsabilité dans le sous-développement du Québec. 7000 médecins se partagent le même revenu que plus de 100 000 petits salariés. Une poignée de nantis s'accaparent les lacs et les forêts alors que de larges secteurs de la population n'ont même pas accès à des loisirs de plein air» (AEQ, 1973b : 8).

indépendantistes. Les élections de 1976 mettent en présence les mêmes formations. À l'intérieur de ce document, nous retrouvons plus ou moins les mêmes acteurs. Il y a les «citoyens», la «famille», les «handicapés», les «travailleurs», les «étudiants», le «Québec», le «Canada», l'«État» le «chrétien» et la «CÉCC».

En examinant attentivement ce document officiel, nous nous sommes aperçus que la tension centrale porte sur le questionnement que font les citoyens et les citoyennes lors d'une élection. «En période d'élection, le citoyen se voit inévitablement «saisi» d'une série de questions ou de «problèmes». Où se trouvent les priorités? Quels sont les véritables enjeux?» (AÉQ, 1976 : 1).

Afin de répondre à ces deux questions, l'AÉQ propose de dégager les questions majeures qui s'imposent, dont la situation des nouveaux défavorisés, c'est-à-dire, les «handicapés», les «travailleurs sous-rémunérés», les «personnes retraitées» et les «étudiants». Parmi les plus grands points qu'avance l'épiscopat québécois, il y a l'«habitation», la «famille», les «relations de travail», le «développement coopératif» et les «projets populaires»... ce qui les amène à aborder la question nationale.

Les prochaines années constitueront un tournant certain dans l'histoire du Québec et du Canada. Quelle doit être et quelle sera la place du Québec dans le continent? L'interrogation posée est délicate et complexe, mais, chose certaine, nous ne pouvons consentir à vivre encore longtemps dans l'incertitude (AÉQ, 1976: 5).

À cela, l'épiscopat québécois propose que chaque citoyen et chaque citoyenne interpelle les partis politiques «en leur demandant de dire leur claire option en ce qui concerne la question constitutionnelle» (AÉQ, 1976 : 6).

Se réclamant autant de l'autorité papale de Paul VI que de celle de la CÉCC, l'épiscopat québécois invite l'électorat à prendre en considération non pas des intérêts égoïstes, mais ceux

de l'ensemble de la société, car «le vote lui-même n'est libre qu'à condition d'être responsable» (AÉQ, 1976 : 33). La prise du pouvoir par le Parti québécois indépendantiste, le 15 novembre 1976, pousse le Comité des affaires sociales de la CÉCC à se questionner dès sa réunion du 8 décembre 1976 présidée par le Most Reverend Remi De Roo, évêque de Victoria. Lors de cette rencontre, la Commission épiscopale des affaires sociales de la CCC a eu l'occasion d'échanger librement sur cette situation. En fait, elle s'est demandée ce que pût être le rôle de l'Église face à un tel événement. Voici un extrait de cette communication interne, datée du 5 janvier 1977.

Nous nous sommes particulièrement arrêtés à la question suivante: quelles sont les implications pastorales des récentes élections du Québec du 15 novembre, 1976? Les impressions communiquées, les opinions exprimées, les questions soulevées nous sont apparues urgentes et importantes du point de vue de nos responsabilités pastorales. Car, nous ne pouvons demeurer indifférents à ce que vivent tous nos Canadiens qui attendent sans doute un éclairage évangélique de la part de leurs chefs religieux. Et nous nous demandons ce que pût-être le rôle de l'Église devant les événements actuels. L'Église ne demeure-t-elle pas la spécialiste par excellence dans la lecture des signes des temps, d'une façon authentique, sans partisanerie et sans option politique? C'est pourquoi nous aimerions qu'un échange semblable ait lieu entre les membres du Conseil d'administration et que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 26 janvier 1977 (CÉCC, 1977).

Faisant preuve d'une prudence qui peut dissimuler l'impossibilité de trouver un terrain d'entente entre ses membres, la CÉCC, du moins publiquement, restera muette sur la question constitutionnelle jusqu'en 1990.

3.4 Sur le chemin vers le référendum 1977 à 1979 (Annexes 3.4.1 - 3.4.3)

Avec l'avènement du Parti québécois au pouvoir, le Québec, par l'entremise de la Charte

de la langue française, est devenu une société beaucoup plus francisée.

...This development led to several language bills, culminating in the Parti Québécois government's 1977 Bill 101 which made French the public language and the working language of the province. English speaking Quebecers retained their «historical rights» to English-language institutions: schools, universities, hospitals and social service agencies all in English. But public signs were to be in French only. Companies with more than fifty employees were obliged to carry on their work in French (Baum, 1991 : 135-136).

Étant «les spécialistes par excellence dans la lecture des signes des temps», le penchant nationaliste des évêques québécois s'est manifestés dans une lettre pastorale à l'ensemble de la société québécoise, dont voici les grands extraits.

Au sein de ce document, les acteurs que nous retrouvons sont les suivants : le «Québec», la «province», la «loi», la «Législature», le «livre blanc», la «Charte», les «Amérindiens», les «Inuits», les «allophones», les «groupes ethniques», les «communautés ethniques», les «citoyens de langue française», les «groupes francophones», la «communauté canadienne-française», la «communauté francophone», l'«ethnie d'origine française», les «catholiques francophones», les «francophones», la «communauté québécoise», les «Québécois», l'«Église» aussi connue dans ce texte, comme le «nous».

En écrivant ce document, l'épiscopat québécois n'a identifié qu'une seule tension, celle de vivre «une expérience collective importante pour l'avenir de notre société» (AÉQ, 1977 : 1). La raison principale de cette expérience collective relève des enjeux apportés par la Charte de la langue française au Québec.

... le projet de loi entend redresser l'équilibre entre la majorité et la minorité et faire du Québec une société foncièrement française. Parmi les voies envisagées pour y conduire, il y aura principalement la proclamation du français comme langue officielle du Québec et langue commune d'un projet d'ensemble, avec tous les moyens requis pour y arriver: dans la vie, dans

l'enseignement, les communications, le travail, l'administration, le visage du Québec ici et à l'étranger, etc. (AÉQ, 1977 : 7).

L'épiscopat québécois voit dans la Charte de la langue française «une expérience collective importante pour l'avenir de notre société (porteuse d'une révision complète) des pôles d'influences culturelles, économiques et donc sociaux et politiques» (AÉQ, 1977 : 1-2). À vrai dire, il est clair en lisant ce document que l'épiscopat québécois est en faveur de ce projet de loi. Pour lui,

Le groupe francophone constitue la majorité de cette province. Il était devenu largement évident qu'il fallait rétablir la justice en faveur de cette majorité qui, à cause de diverses circonstances historiques, ne recevait pas ce qui lui revenait de droit, par exemple la protection, la sécurité, une participation économique correspondant à son nombre, la reconnaissance et la promotion des valeurs culturelles de sa langue, etc. (AÉQ, 1977 : 10).

En parallèle, les évêques québécois n'hésitent pas à faire référence à la lettre collective des évêques canadiens à l'occasion du centenaire de la Confédération. «La communauté canadienne-française constitue un groupe linguistique et culturel enraciné depuis plus de quatre siècles en terre canadienne où il a trouvé comme un «berceau de vie, de travail, de souffrance et de rêve» (AÉQ, 1977 : 10). En conclusion, l'épiscopat québécois souligne que le vrai «défi est d'établir une juste proportion entre les droits des uns et les droits des autres» (AÉQ, 1977 : 13). Pour ce faire, il propose, qu'il faut tendre la main, et accepter l'autre dans son entité.

À l'occasion du congrès de la Fédération des Caisses populaires Desjardins tenu à Québec en mai 1978, l'AÉQ soumet «quelques réflexions sur la vision chrétienne du développement, sur le projet de société à bâtir et sur le rôle que la coopération peut prétendre assumer dans ce devenir» (AÉQ, 1978 : 5). Parmi les acteurs que nous retrouvons au sein de ce document, il y a la «Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec», les

«coopérateurs», le «Québec», la «société québécoise», la «population du Québec», les «Québécois» et finalement «notre» pour caractériser l'épiscopat québécois.

La seule tension principale que nous avons retrouvée dans cet ouvrage, concerne le questionnement que se font les Québécois et les Québécoises. «À l'heure où la société québécoise s'interroge de plus en plus sur son avenir économique, social et politique, cet événement revêt une importance et une signification spéciales» (AÉQ, 1978 : 1).

C'est pourquoi, à l'heure où le Québec se présente à tous les carrefours, nous voulons profiter de ce congrès pour vous soumettre, ainsi qu'aux autres coopérateurs et à l'ensemble de la population du Québec, quelques réflexions sur la vision chrétienne du développement, sur le projet de société à bâtir et sur le rôle que la coopération peut prétendre assumer dans ce devenir (AÉQ, 1978 : 5).

Pourquoi ce questionnement? Il semblerait que la raison pour cela repose sur le fait qu'il y a au sein de la société québécoise, des changements qui sont nombreux, complexes et variés.

Il serait vain et futile de ne pas reconnaître que, depuis quelques années, le Québec est le théâtre de changements multiples qui dépassent la lente évolution qu'on associe d'ordinaire à la simple croissance. Non seulement, cette évolution s'est-elle opérée au rythme accéléré qui est commun aux pays industrialisés, mais elle a affecté à peu près tous les secteurs de la vie économique, sociale, culturelle et politique (AÉQ, 1978 : 11).

Évidemment, pour affronter ces changements, l'épiscopat québécois propose diverses solutions. Parmi celles-ci, l'autodétermination.

C'est aux Québécois qu'il appartient de faire eux-mêmes les choix entre les différents systèmes économiques, sociaux et politiques qui leur sont présentés. Confrontés aux diverses solutions qui se dessinent, les chrétiens, pour leur part, doivent examiner les valeurs qu'elles véhiculent en gardant à l'esprit que seul un idéal très élevé permettra de créer un consensus durable à l'appui d'un projet social, économique et politique respectueux de tout l'homme. Refuser de poser ces interrogations ou laisser au hasard le soin d'y répondre serait plus néfaste que de se

cramponner à l'illusion d'un quelconque statu quo (AÉQ, 1978 : 19).

Par ailleurs, il est à noter que l'AÉQ soutient que l'autodétermination n'est pas un rejet du passé mais un fait, qui ne doit surtout pas être nié.

Parler d'un pays à bâtir ou d'un projet social à réaliser, ce n'est pas rejeter le passé ni tenir pour échec les succès des bâtisseurs qui nous ont précédés; c'est tout simplement assumer la responsabilité d'intervention qui nous revient dans un monde où les notions de changements et de vie sont presque devenues indissociables (AÉQ, 1978 : 13).

En fait, la seule recommandation que proposent les évêques québécois au projet de société, c'est que ce dernier doit prendre en considération qu'il faut respecter les autres, qu'il faut en tout temps assurer la coopération, la dignité, bref, la plus grande justice pour les membres de la société (AÉQ, 1978 : 18, 20).

Quelle que soit la décision du peuple québécois, les évêques affirment qu'ils partagent leurs aspirations et qu'ils seront toujours à leur disposition.

Notre solidarité avec tous les Québécois se situe au niveau des aspirations les plus nobles de tout l'homme: celles qui sollicitent sa responsabilité et sa participation. Voilà le sens réel du message que nous voulons porter à tous ceux qui travaillent à la formulation et à la réalisation d'un projet de société (AÉQ, 1978 : 31).

Bref, l'épiscopat québécois se met essentiellement à la disposition de la société québécoise comme compagnon de route, de vie, et d'histoire (Arès, 1974 : 101).

À l'approche du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, l'Assemblée des évêques du Québec publie, le 15 août 1979, un document qui s'intitule «Le peuple québécois et son avenir politique - Message pastoral des évêques du Québec sur l'évolution politique de la société québécoise». Au sein de ce texte, nous avons identifié quelques acteurs principaux.

Parmi ceux-ci, il y a le «peuple québécois», la «communauté canadienne-française», les «francophones du Québec», la «communauté québécoise», le «peuple francophone du Québec», la «majorité francophone», le «Québec», la «province du Québec», le «territoire du Québec», la «communauté anglophone», les «collectivités autochtones», les «Amérindiens et les Inuits», les «groupes ethno-culturels», les diverses minorités», les «Canadiens», les «Acadiens», les «évêques canadiens», les «évêques du Québec» et les «serviteurs de la Parole du Seigneur».

En ce qui concerne les tensions, l'AEQ se penche de façon spécifique sur «les conflits actuels au sein de la Confédération canadienne et autour des aspirations québécoises» (AEQ, 1979 : 27). Les évêques québécois sont conscients de la prudence, qu'exige leur démarche : «parler, sous l'angle de la foi chrétienne, des choix politiques qui se présentent au Québec d'aujourd'hui constitue une entreprise délicate et difficile» (AEQ, 1979 : 1).

À regarder bien attentivement les causes de ce tiraillement, nous nous apercevons que l'épiscopat québécois ne fait aucune référence à une source spécifique comme étant responsable de ce malaise. Par contre, il prend soin de justifier la pertinence de son intervention en la replaçant dans son contexte de continuité historique :

en tant qu'évêques du Québec, nous nous situons dans une tradition de présence à la vie collective. Cette présence, toujours soutenue par l'action d'un clergé très près des gens, a pris des formes diverses qui font aujourd'hui l'objet d'appréciations contradictoires. Ces jugements ne tiennent pas toujours compte des mentalités d'hier et des besoins du temps. Mais la fidélité de cette présence ne s'est jamais démentie. Là est l'essentiel, et nous ne sommes pas près de rompre avec cet héritage (AEQ, 1979 : 2).

Ensuite, il situe sa participation dans le dynamisme de la conjoncture :

au moment où des changements surviennent et que d'autres sont recherchés ou annoncés, nous aimerions être utiles par un service de l'Évangile au cœur des problèmes qui se posent à la conscience collective. Nous ne chercherons pas à imposer l'un ou l'autre des choix politiques qui s'offrent à nous comme aux

autres citoyens. Surtout, il doit être clair que nous avons la ferme intention de demeurer au service du peuple de Dieu dans quelque option que ce soit. Toutefois, puisque des changements importants d'ordres politiques sont proposés, nous obéirions à une fausse discrétion en ne parlant pas ou à une fausse prudence en attendant trop longtemps (AÉQ, 1979 : 3).

L'épiscopat québécois se donne notamment pour tâche de clarifier certains concepts, dont «peuple», que les évêques utilisent de préférence à celui de «nation».

La notion de peuple n'est cependant jamais facile à appliquer et, dans le cas du Québec, les distinctions à faire sont particulièrement difficiles, nombreuses et délicates. La situation actuelle n'exige-t-elle pas une clarification à ce propos? (...) Les francophones du Québec constituent sûrement un peuple par leur langue, leur personnalité, leurs traditions, leur génie propre, leur sentiment de solidarité et leur «vouloir-vivre collectif». À l'intérieur de la population canadienne, leur histoire et leur culture se distinguent non seulement de celles des Canadiens de langue anglaise, mais même de celles d'autres concentrations francophones importantes, comme les Acadiens, par exemple. Les francophones du Québec sont, avec raison, fiers du peuple qu'ils forment (AÉQ, 1979 : 6-7).

L'AÉQ reconnaît que les francophones du Québec «n'épuisent pas la réalité québécoise». En font aussi partie, une «importante communauté anglophone, plusieurs collectivités autochtones et autres groupes ethno-culturels» (AÉQ, 1979 : 8) de concert avec qui «le peuple francophone du Québec se pose aujourd'hui des questions sur son avenir et cherche à y répondre» (AÉQ, 1979 : 9) : «dans ce sens et en tenant compte de toutes les nuances nécessaires, on peut parler de «peuple québécois» (AÉQ, 1979 : 10).

Afin d'appuyer sa position, l'épiscopat québécois utilise à deux reprises l'argument d'autorité de la CÉCC. On cite donc la *Lettre collective des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération* (1967) et *Les évêques canadiens et la vie politique au Québec* (1972).

De plus, nous constatons qu'ils reviennent aussi sur le concept d'autodétermination.

Le mot «autodétermination» désigne justement cette action de décider par soi-même ce que l'on veut faire de soi-même. Les Québécois peuvent décider, par autodétermination, d'accepter le cadre fédéral actuel ou un autre, de se proclamer souverains, d'entrer en association ou confédération avec d'autres. L'autodétermination n'est pas un statut constitutionnel, mais la liberté de décider, sans contrainte, de celui qu'on veut se donner. (...) Dans ce cadre, le peuple québécois conserve son droit à disposer de lui-même et à recevoir ou remettre en question, s'il le veut, les liens qui l'unissent à ses partenaires (AÉQ, 1979 : 12).

Les bases de la foi chrétienne ne sont jamais loin dans l'intervention épiscopale :

dans un cas comme dans l'autre, les exigences évangéliques de liberté responsable et de fraternité humaine peuvent être pleinement vécues. En attendant le choix libre que fera le peuple, on ne doit cependant pas chercher à l'influencer malhonnêtement en laissant entendre, par exemple, que la souveraineté est toujours rejet des autres ou que l'adhésion à un système fédéral n'est que soumission ou démission. Les relations de ce genre entre les peuples peuvent prendre des formes variées, celles-ci ne sont pas dictées par la foi. À chacune de trouver les formes qu'il juge les meilleures et de les vivre dans l'esprit de l'Évangile (AÉQ, 1979 : 14).

Enfin, on prend soin de placer la question nationale québécoise dans une analyse politique plus globale des liens entre les peuples. Cette analyse mérite une longue citation :

notre siècle, caractérisé par l'avènement de nombreux peuples à la souveraineté et par la naissance de tant de pays nouveaux, constitue également, et sans qu'il y ait là contradiction, le siècle des organismes mondiaux et des grands regroupements continentaux. Les pays qui s'engagent dans ces structures le font librement et, s'ils renoncent parfois à une partie de leur souveraineté, est de leur plein gré et pour le bien commun. (...) La situation n'est plus la même lorsqu'il s'agit de l'union de deux ou plusieurs peuples au sein d'un même pays et sous un gouvernement commun doté de vrais pouvoirs. Cette union est habituellement choisie de façon libre. Mais il peut arriver qu'elle ait été dictée par des facteurs étrangers à la volonté d'une partie au moins des partenaires. Les guerres, les conquêtes, l'ancienne présence coloniale, les conditions politiques ou économiques d'une époque ou l'initiatives de chefs non mandatés ont parfois placé sous une partie importante de leur souveraineté. Qu'ils soient réunis par un libre choix ou par l'histoire, les peuples qui

forment une unité politique doit toujours être disposés à définir ou redéfinir, à négocier ou renégocier, les termes de leur cohabitation, sans quoi il faudrait constater qu'ils auraient perdu, en s'unissant, leur dignité de peuples. Dans le cas autre, qu'on les considère comme des partenaires ayant les pleins droits d'un peuple. (...) Le concept d'unité canadienne, restreint à l'idée de confédération, est alors intimement lié à l'idée d'unité des peuples et ne laisse la possibilité d'aucune forme sue peu subtil, même s'ils sont bien intentionnés, des chrétiens en arrivent à considérer comme contraires à l'unité voulue par Jésus-Christ les propositions des milieux souverainistes. On peut, pour des raisons politiques ou économiques qu'il appartient au peuple québécois d'apprécier, juger discutables ces propositions; mais, si on le fait en pensant qu'elles sont en elles-mêmes contraires à la morale ou à l'Évangile, on démontre une malheureuse confusion et on engendre de profondes équivoques. Les Québécois ont des raisons sérieuses de se montrer insatisfaits des institutions politiques actuelles et du comportement de leurs partenaires. Ils ont déjà fait plus que leur part pour que tienne ensemble le grand tout canadien. Mais ils auraient gravement tort, s'ils se mettaient à ériger en vertu une attitude de refus, de rejet et de revanche à l'endroit du reste du Canada. C'est là qu'ils pécheraient vraiment contre l'idéal évangélique et l'unité des peuples (AÉQ, 1979 : 17-22).

En fait, le document des évêques québécois consiste à rappeler, avec énergie et un ton clairement nationaliste, trois messages :

- la légitimité de toutes les options constitutionnelles respectueuses des humains et des peuples,
- la condamnation de toutes suggestions qu'une option est plus conforme qu'une autre à l'esprit évangélique,
- leur détermination à demeurer au service de la population quelle option qu'elle appuie majoritairement.

3.5 Le temps du référendum de 1980 et du rapatriement de la constitution 1982 (Annexes 3.5.1 - 3.5.2)

Moins de six mois plus tard, l'AÉQ, sent à nouveau le besoin d'intervenir. Le nouveau document, de plus de 40 pages, reprend sensiblement les mêmes thèmes que celui de 1979,

tout en réclamant...

...une information complète, la clarté dans les propositions et un effort pédagogique considérable qui permettent à tous d'accéder aux conclusions des études savantes tout en évitant une simplification mensongère, notamment dans la présentation des faits historiques (AÉQ, 1980 : 8).

En lisant attentivement ce texte, nous apercevons que les acteurs sont le «peuple québécois», les «citoyens du Québec», les «Québécois», nos «concitoyens», la «majorité francophone», les «minorités anglophones et autochtones», les «groupes ethno-culturels», l'«Église», nos «confrères de l'épiscopat canadien», l'«Église du Québec», l'«Assemblée des évêques du Québec», les «évêques du Québec» aussi connu comme le «nous». Également, nous retrouvons les «membres des communautés chrétiennes», «Jean XXIII», «Paul IV», «Jean-Paul II», les «responsables des communautés nationales et internationales», le «gouvernement du Québec», les «gouvernements» ainsi que l'«État».

La tension principale qui se présente dans ce message pastoral fait surtout référence aux questions référendaires. «Dans la préparation du référendum, d'importantes questions se posent à tous les citoyens du Québec au sujet du modèle de société qui doit guider les choix et orienter les actions des Québécois» (AÉQ, 1980 : 2). Tout comme dans le texte précédent, les sources de ces malaises ne sont pas mentionnées. Les raisons, nul ne le sait? Par contre, les solutions sont considérables et fort intéressantes.

Comme première solution, l'AÉQ présente que l'autodétermination est une option, que nous ne devons pas ignorer : «le choix référendaire, avons-nous dit, est le choix d'un peuple. Il est l'occasion de promouvoir les aspects collectifs de la vie et de mieux connaître la

communauté québécoise et ses aspirations» (AÉQ, 1980 : 12). À vrai dire, ce que les évêques³⁹ proposent c'est une forme de projet de société. Il s'agit de noter par exemple, les «messages récents sur l'éducation, la coopération, le développement du Nord, les systèmes économiques, le chômage et la consommation» (AÉQ, 1980 : 3). Dans cette même perspective, l'épiscopat québécois souligne qu'il partage le désir d'une «société de participation», c'est-à-dire une société où l'individu peut s'épanouir en temps qu'individu mais aussi en temps que membre d'une collectivité.

La préparation du référendum nous apparaît comme un temps propice à la prise en charge par le citoyen de l'aménagement de son cadre social. (...C'est) l'occasion de promouvoir les aspects collectifs de la vie et de mieux connaître la communauté québécoise et ses aspirations (AÉQ, 1980 : 8, 12).

Le document permet aussi aux évêques québécois, comme s'ils étaient piqués au vif, de réfuter l'idée d'une société québécoise égocentrique et renfermée, une critique maintes fois articulée par le camp fédéraliste contre les partisans de l'indépendance.

Le peuple québécois, après s'être d'abord ouvert au monde par le biais des missionnaires, s'est particulièrement éveillé à la dimension internationale depuis une vingtaine d'années. Qu'il suffit de rappeler le phénomène des missions de l'État à l'étranger, des projets canadiens ou québécois de coopération internationale, de l'Exposition universelle ou des Olympiques, de la constitution d'un ministère des affaires intergouvernementales, des différents organismes d'aide au développement dont «l'Organisation catholique canadienne pour le développement et paix» (AÉQ, 1980 : 35).

Un autre élément qui semble dominer ce texte concerne la question de l'information. Le peuple québécois devra non seulement analyser lui-même la situation, mais aussi discerner les enjeux présents et faire un choix approprié. Pour ce faire,

³⁹ Dans ce texte, l'AÉQ évoque la participation des évêques du Québec au sein de la CÉCC. «Pour notre part, soit avec nos confrères de l'épiscopat canadien, soit à l'Assemblée des évêques du Québec, nous avons esquissé un certain projet de société...» (AÉQ, 1980 : 3)

il faut assurer une information complète, la clarté dans les propositions et un effort pédagogique considérable qui permettent à tous d'accéder aux conclusions des études savantes tout en évitant une simplification mensongère notamment dans la présentation des faits historiques (AÉQ, 1980 : 8).

Le référendum, on le sait, donne la victoire aux opposants de l'indépendance du Québec. Le gouvernement fédéral décide alors de faire quelques changements importants d'ordre constitutionnel, y compris le rapatriement au Canada de certaines compétences et l'adoption d'une charte fédérale des droits et libertés; il se dit prêt à agir unilatéralement si jamais les provinces refusent leur accord. Le Gouvernement du Québec et les nationalistes québécois en général veulent saisir l'occasion pour redéfinir la place du Québec dans l'arène politique canadienne. Un grand nombre d'intervenants de tous les milieux jugent à propos d'intervenir sur cette question et une variété d'autres aspects du projet.

Lors de l'assemblée générale du 22 au 26 septembre 1980, les membres de la CÉCC mandatent leur comité exécutif et le conseil d'administration de préparer un mémoire au comité parlementaire chargé d'étudier le projet gouvernemental. Le président de la CÉCC, l'archevêque Joseph N. MacNeil, (évêque d'Edmonton) y donne suite en consultant par écrit les évêques à ce sujet. Dans une lettre datée du 15 décembre 1980, le cardinal G. Emmett Carter, (évêque de Toronto) lui-même ex-président de la CÉCC, lui répond en recommandant d'éviter...

...an unwarranted intrusion by the Bishops of Canada into a highly contingent and pragmatic Constitutional debate, an intrusion which is not warranted by any gospel principles. We have been most careful to stay away from the political options facing our country, and we abstained in a very clear and concise manner from expressing opinion in regard to the Separatist movement in Quebec. For us now to take a stand on repatriation and the Constitution would be to use two weights and two measures in a totally unacceptable fashion.⁴⁰

⁴⁰ Lettre trouvée aux archives de la CÉCC à Ottawa.

On apprend par la suite que les membres du comité exécutif et du conseil d'administration de la CÉCC ne parviennent pas à s'entendre sur la nature de l'intervention et en abandonnent l'idée.⁴¹ Cela n'empêche pas le président de la CÉCC d'adresser, en privé, ses commentaires au ministre fédéral Allan MacEachen tandis que le cardinal G. Emmett Carter écrit personnellement au premier ministre Pierre Elliot Trudeau. De son côté, la Conférence des évêques catholiques de l'Ontario présente un mémoire au comité parlementaire le 7 janvier 1981, alors que les évêques de la Colombie-Britannique et du Yukon envoient à tous les députés fédéraux une lettre décrivant leur préoccupation face aux droits individuels et collectifs dans la constitution renouvelée.

L'AEQ, pour sa part, fait une déclaration publique le 29 janvier 1981. Dans ce document, nous retrouvons les acteurs suivants : le «gouvernement du Canada», les «divers gouvernements du Canada», les «provinces», le «Québec», les «autochtones», la «communauté anglophone», la «communauté francophone», l'«Acte de l'Amérique du Nord-britannique», les «tribunaux», les «hommes politiques», l'«Église», «Jean-Paul II» et finalement le «Nous» qui symbolise les évêques eux-mêmes.

La tension énumérée à l'intérieur de ce texte concerne le projet du gouvernement fédéral «de rapatrier et de réviser la constitution du pays. À cet effet, il a déposé un projet de loi dont les répercussions sont considérables dans les diverses provinces du Canada et particulièrement dans le Québec» (AEQ, 1981: 1). Face à ces tensions et à ces conflits qui risquent de remuer l'ensemble du pays, l'épiscopat québécois n'offre pas de raisons pour

⁴¹ «After extensive discussions and examination regarding such an intervention, it eventually proved to be impossible to achieve unanimity among the members of the Board and Executive as to the elements which should be contained in such an intervention. Thus it was decided that the CCCC would make no intervention on this matter». Note de service de la CÉCC, datée du 17 mars 1981.

expliquer ceux-ci. Cependant, il propose quelques solutions qui méritent d'être approfondies.

En premier lieu, les évêques du Québec réclament le maintien des droits déjà acquise par la loi constitutionnelle de 1867 et les tribunaux.

Qu'il s'agisse des autochtones, de la communauté anglophone ou de la communauté francophone, dans l'ensemble du Canada, nous estimons que le rapatriement de la constitution ne devrait nullement restreindre les droits déjà reconnus par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et par les tribunaux en ce qui regarde les valeurs fondamentales humaines et chrétiennes, telles que le droit à la vie, la liberté de conscience et de religion, les langues officielles, l'éducation, le respect des minorités, la promotion humaine, etc. (AÉQ, 1981 : 6).

D'autre part, l'épiscopat québécois adopte un ton indiscutablement nationaliste en soutenant la nécessité du consentement du Québec aux modifications constitutionnelles envisagées par le gouvernement fédéral.

Une constitution doit exprimer un vouloir-vivre collectif et des valeurs fondamentales acceptées par l'ensemble d'un peuple. Nous ne voyons pas comment la paix sociale pourrait être bâtie sur une constitution qui n'a pas obtenu l'accord des parties contractantes et des grands partenaires de l'autorité publique. Cette paix serait encore moins possible au Canada, puisque, selon l'esprit de la Confédération et la tradition juridique, toute modification substantielle de la constitution, pour des motifs enracinés dans la dualité fondamentale du pays, requiert l'accord du Québec (AÉQ, 1981 : 6).

Bref, ce qui importe à souligner dans cette section, c'est que là où l'absence de consensus empêche la CÉCC de prendre position, l'AÉQ intervient de façon vigoureuse en harmonie avec les revendications nationalistes québécoises. Mais la ronde des débats constitutionnels n'est pas terminée et la CÉCC va avoir l'occasion de se reprendre.

3.6 En marge des rondes constitutionnelles
du lac Meech et de Charlottetown 1989-1992
(Annexes 3.6.1 - 3.6.10)

Un an avant l'échec du processus de ratification de l'entente du lac Meech, l'épiscopat québécois émet un document intitulé «Un appel à l'amitié civique - Déclaration du Comité de l'Assemblée des évêques du Québec». Dans ce message ecclésial, les évêques introduisent les acteurs précédents tels que «l'Assemblée des évêques du Québec», la «CÉCC», les «chrétiens», la «Cour suprême», le «Québec», les «anglophones du Québec», les «francophones du Québec», le «peuple», la «communauté canadienne-française du Québec», et les «deux groupes linguistiques».

La tension que nous retrouvons dans ce texte concerne la loi 178 sur l'affichage public au Québec. Comme nous avons vu auparavant, les évêques québécois rejettent l'idée que l'esprit de l'Évangile favorise une option constitutionnelle plutôt qu'une autre. En revanche, ils n'hésitent pas à y faire appel pour prendre position dans le débat linguistique.

Parce que la question linguistique tend à diviser notre société, l'exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec juge utile de faire aujourd'hui une brève déclaration. Nous le faisons non pas dans le vain espoir de concilier les aspirations et les vues si divergentes qui s'expriment et même s'affrontent, mais pour tenter de rappeler ce que l'esprit chrétien peut suggérer dans les circonstances difficiles où nous sommes tous plongés en ce qui concerne la langue (AÉQ, 1989 : 1).

Il est fort intéressant de noter que l'AÉQ n'offre pas d'explication pour ces malaises. Par contre elle n'hésite pas de commenter la position des tribunaux : «le jugement d'une cour, fut-elle la Cour suprême, n'est pas décisif quand il s'agit d'établir la moralité d'une action et même d'une loi» (AÉQ, 1989 : 3).

Parmi les nombreuses solutions, qu'elle propose, l'Assemblée des évêques du Québec présente dans ce document, la plus importante porte sur l'identité des Québécois et des Québécoises. «Notre position s'éclaire par la reconnaissance d'un fait reconnu par d'autres et

que nous avons déjà souligné: les francophones du Québec constituent sûrement un peuple- (AÉQ, 1989 : 5), un peuple qui a droit de s'épanouir, de s'autogérer et finalement de protéger sa langue.

En lisant attentivement ce document pastoral, il devient évident que l'épiscopat québécois adopte une position résolument nationaliste, comme il l'avait fait au sujet de la Charte de la langue française en 1977.⁴²

Pour que nous puissions dire immorale la loi 178, il faudrait que la langue et la culture des anglophones du Québec soient vraiment menacées. Nous croyons plutôt que c'est le français qui demeure menacé, même au Québec, étant donné, entre autres, la pénétration si facile de l'anglais dans nos foyers. Le français exige, même ici, une protection supplémentaire (AÉQ, 1989 : 4).

Pour conclure, les évêques québécois proposent un appel à l'amitié civique, où chaque individu, en dépit de cette question épineuse, respecte les divergences de vues.

L'amitié civique réclame qu'on ne caricature pas l'adversaire, ni même l'autre des intentions malveillantes ou des vues plus radicales ou hostiles que celles qui l'habitent vraiment. Elle est soucieuse de ne pas insulter. Elle évite les exagérations. Elle n'aime pas les mots durs et blessants. Elle se méfie de tout emportement. Elle accepte les compromis nécessaires (AÉQ, 1989 : 7).

Également, les évêques font preuve d'un certain courage en prenant position sur une question délicate qui divise la population québécoise majoritairement catholique. Quoi qu'ils soient eux-mêmes presque tous francophones, ils sont conscients de l'impact possible de leur intervention.

Ce que nous venons de dire ne réconcilie peut-être pas les

⁴² Les lois 101 et 178 ont irrité non seulement les Québécois anglophones mais l'ensemble des Canadiens comme étant des actes purement nationalistes québécois. Paradoxalement, elles mécontentaient beaucoup de Québécois francophones, qui jugeaient les mesures trop timides et trop tardives. Pour leur part, les évêques québécois tentent de refléter la société québécoise, même si cette position risque de choquer certains catholiques.

personnes ni mêmes les deux groupes linguistiques dans une pensée commune. Il faut donc consentir à vivre avec des divergences de vues, même assez profondes, sur cette question épineuse (AÉQ, 1989 : 6).

Tout en refusant de prendre parti en matière constitutionnelle, les évêques québécois renoncent cependant d'intervenir comme conciliateurs sur certaines questions fondamentales qui divisent le «peuple québécois» surtout si ces questions se rattachent à des valeurs traditionnellement associées à l'identité québécoise comme, la langue.

À la veille où l'entente du lac Meech échoue, et à deux semaines d'intervalle, la CÉCC ainsi que l'AÉQ se prononcent sur l'Accord.⁴³ Parmi les acteurs que nous retrouvons au sein du document de l'épiscopat canadien intitulé «Déclaration du bureau de direction de la CÉCC sur la situation politique au Canada», il y a le «Canada», l'«Accord du lac Meech», la «confédération canadienne», l'«expérience canadienne», «nos gouvernants», les «participants», la «population importante de langue française», les «francophones», les anglophones», les «Canadiens et Canadiennes», «nos partenaires», les «deux peuples fondateurs», la «coexistence de groupes linguistiques et culturels différents», la «population du Canada», les «personnes», les «groupes», les «autochtones», le pape «Jean-Paul II», les «évêques» et le «nous».

À l'intérieur de la «Déclaration du Comité Exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec à l'occasion de la fête nationale», les acteurs sont les suivants : le «Québec», le «Canada», le «peuple québécois», la «société québécoise», la «Fête de la Saint-Jean», «notre Fête nationale», la «société distincte», «ce caractère distinct», ce «projet de développement», ce «projet de société», l'«édification du Québec», un «avenir collectif», les «Québécois», «nos concitoyens», la «population québécoise», les «communautés autochtones», les

⁴³ Quelques semaines auparavant, l'Assemblée des évêques de l'Atlantique (AÉA) émet un document intitulé Atlantic Bishops Appeal for Understanding on Constitution. Memramcook, 19 avril 1990.

«premières nations», les «anglophones», les «francophones», les «immigrants», les «réfugiés», les «groupes non-francophones», les «personnes», les «communautés» et les «évêques catholiques».

En examinant judicieusement la déclaration de la Conférence des évêques catholiques du Canada, nous avons pu identifier que l'Accord du lac Meech figure parmi les maintes tensions.

Depuis plusieurs mois déjà, le pays tout entier est engagé dans un débat vital concernant l'Accord du Lac Meech. Plus approche l'échéance fixée pour sa ratification, plus se font sentir des appréhensions de toutes sortes provoquées par la gravité des décisions auxquelles nos gouvernants ont à faire face (CÉCC, 1990: 1).

En effet, il semblerait que cette entente n'est pas la seule tension citée dans ce texte. La CÉCC, alors présidée par Monseigneur Robert Lebel, évêque de Valleyfield, diagnostique qu'il existe au sein du Canada la présence de groupes linguistiques et culturels différents.

La confédération canadienne est caractérisée par la présence d'une population importante de langue française. Celle-ci est enracinée en ce pays depuis près de quatre siècles. Elle enrichit la mosaïque canadienne; elle est une de ses composantes fondamentales. Elle pose parfois des défis à l'ensemble et elle peut apparaître à certains difficile à saisir (CÉCC, 1990 : 2).

En outre, il est vrai que cette tension est à la fois politique et technique en son genre, mais il est aussi vrai, selon les évêques canadiens, que c'est un «problème humain».

Ce qu'on appelle le problème canadien a sans doute des aspects proprement politiques et techniques. Cependant, il est avant tout un problème humain très profond qui engage des valeurs capitales (CÉCC, 1990 : 2).

Afin de corriger tous ces maux, la conférence des évêques catholiques canadiens suggère que les solutions sont toujours à réinventer, et que cet effort «en vaut la peine». À ce propos, la CÉCC s'en remet à l'appréciation du pape Jean-Paul II, lors de sa visite à Winnipeg, le 16 septembre 1984.

L'expérience historique des deux peuples fondateurs du Canada, qui se sont soudés pour vivre dans un respect réciproque, assurant l'identité culturelle unique de chacun d'eux, a providentiellement créé ce climat de la diversité culturelle qui est la caractéristique du Canada aujourd'hui. Par cette interaction multiculturelle, le Canada non seulement offre au monde une vision créatrice de la société, mais il lui donne un exemple frappant d'unité entre ce qu'il croit et ce qu'il vit (CÉCC, 1990 : 1-2).

En faisant un recul, il est fort intéressant de noter que l'épiscopat canadien a utilisé ce discours et plus spécifiquement le terme «deux peuples fondateurs», dans cette déclaration. Il est intéressant, car, les évêques ne font aucune référence au Québec, à la société distincte des Québécois et des Québécoises et aux nations autochtones.

De plus, l'épiscopat souligne aussi dans ce texte, que la population canadienne devra non seulement aller au-delà de ces différences mais aussi devra choisir et délimiter «les formes de son vivre-ensemble».

Il appartient à la population du Canada de déterminer les formes de son vivre-ensemble. Loin de niveler les différences qui nous distinguent les uns des autres et nous enrichissent l'arrangement politique doit respecter les droits des personnes et des groupes; il doit accorder à tous et à chacun, y compris aux autochtones qui jouissent du privilège des premiers arrivés, l'espace vital qui leur permette d'atteindre leur plein épanouissement (CÉCC, 1990 : 2-3).

Quoi qu'il en est, les évêques canadiens précisent d'avantage que la géographie, l'histoire, et l'économie maintiendra les rapports entre les différentes régions, quel que soit le régime politique (CÉCC, 1990 : 2).

En somme, les prélats concluent ce court document (trois pages seulement) en réitérant leurs neutralités politiques en général et constitutionnelles en particulier.

Notre rôle comme évêques n'est pas de proposer aux gouvernements ou à la population les accords qui favoriseront le mieux le développement et l'harmonie. Ces accords émergeront d'un dialogue sérieux qui sache se fixer sur l'essentiel et où, dans

un grand effort de dépassement d'intérêts particuliers, les participants s'écoutent et cherchent à se comprendre. Notre rôle est plutôt de rappeler à toute leur responsabilité : respecter les droits des personnes et des groupes, s'abstenir de toute forme de violence, verbale, émotive ou autre (CÉCC, 1990 : 3).

Au sein de leur déclaration qui comprend au-delà de dix pages, l'Assemblée des évêques du Québec prend un ton nettement plus engagé que la CÉCC et, encore une fois, d'un nationalisme évident. «Le caractère historique et particulièrement controversé des récentes négociations constitutionnelles ne fait aucun doute. Celles-ci auront marqué le Québec et le Canada de manière irréversible» (AÉQ, 1990a : 2).

Pour résoudre ces tensions, les évêques estiment que la société québécoise a des aspirations légitimes, des aspirations qui doivent préserver son caractère distinctif. Pour ce faire, ils proposent que la collectivité devra grandir et s'épanouir en se donnant «un projet de développement qui tienne compte de son histoire et [qui est capable de] relever les nouveaux défis auxquels [elle] est confronté[e]» (AÉQ, 1990a : 4). De même, selon l'épiscopat québécois, ce projet de société devra non seulement être généreux, respectueux, compréhensible envers les autochtones et les anglophones mais aussi «ouvert à l'accueil et à l'intégration des immigrants et des réfugiés» (AÉQ, 1990a : 6). En revanche,

les aspirations légitimes de la société québécoise visant à préserver son caractère distinctif devraient trouver un appui sans équivoque chez les membres de toutes les communautés culturelles établies au Québec. En partageant ces aspirations, les individus et les groupes non francophones feront plus que respecter les règles de la

démocratie, ils enrichiront cet héritage en se l'appropriant (AÉQ, 1990a : 7).

Les évêques démontrent aussi dans cette déclaration leur fidélité et leur solidarité envers le peuple québécois.

À l'occasion de notre Fête nationale, nous nous adressons,

comme évêques catholiques, aux Québécois et aux Québécoises. Nous le faisons en fidélité à une longue tradition de présence à la vie collective de notre milieu et en solidarité avec nos concitoyens. Cet engagement pastoral nous conduit à rappeler les valeurs et les principes qui doivent guider la société aux moments importants de son histoire. [...] Dans ce contexte, on ne saurait négliger certaines valeurs fondamentales qui ont toujours inspiré le développement du Québec : la foi et la tradition chrétienne, l'amour de la vie, et de la famille, l'affirmation de soi et la volonté de survie, le partage et la solidarité avec les démunis, l'entraide, et la coopération économique, le goût de la fête et de la nature et combien d'autres (AÉQ, 1990a : 6).

En somme, si nous regardons attentivement le document de la CÉCC ainsi que celui de l'AÉQ, il est possible de déceler qu'il existe des divergences significatives, en ce qui a trait à la nature des tensions, des sources et des solutions. Comme nous avons vu à l'intérieur de ces documents, les tensions semblent graviter autour des questions politiques et constitutionnelles. En fait, il semble que l'AÉQ a été un peu plus précise que la CÉCC. Pour l'épiscopat québécois, le problème n'était pas strictement un problème canadien avec «des aspects proprement politiques et techniques» (CÉCC, 1990, 2). Au contraire, le problème en est un pour le Québec ainsi que pour le Canada.

D'autre part, nous estimons qu'il existe aussi des divergences dans la nature de ces sources. Selon les évêques du Québec, la raison de cette crise, est due au «caractère historique et particulièrement controversé des récentes négociations constitutionnelles» (AÉQ, 1990a : 6), tandis que la CÉCC est beaucoup plus vague dans sa description, «le problème canadien a sans doute des aspects proprement politiques et techniques» (CÉCC, 1990 : 2).

En fait, nous jugeons qu'il y a aussi des divergences dans la nature des solutions. Par exemple, il est intéressant de noter la perception qu'a la CÉCC des autochtones. En fait, ce que la Conférence des évêques catholiques du Canada dit, c'est qu'il faut accorder... aux autochtones... l'espace vital qui leur permette d'atteindre leur plein épanouissement» (CÉCC,

1990 : 2-3). En dépit de cela, l'épiscopat canadien n'arrive pas à reconnaître et à percevoir les autochtones comme un des peuples fondateurs, «l'expérience historique des deux peuples fondateurs du Canada...» (CÉCC, 1990 ; 1-2). Également, pour l'Assemblée des évêques du Québec, il est question de reconnaître les communautés autochtones; mais, de les percevoir comme un peuple, est toute autre chose. En fait, ce que l'AÉQ admet, c'est qu'il y a plusieurs communautés, mais juste un peuple, c'est-à-dire, le peuple québécois.

De même, il est intéressant de citer leurs perceptions de la justice sociale.

Ce projet veillera à l'harmonie entre les personnes et les communautés dans un vouloir-vivre collectif où chaque individu, du plus jeune au plus âgé, du bien portant au malade à la personne handicapée, aura le sentiment d'occuper une place qu'il ne devra qu'à sa dignité d'être un citoyen ou une citoyenne à part entière. [...]Un projet où l'égalité des chances et l'accessibilité à l'emploi seront plus grandes pour tous et toutes: un projet où, la démocratie rejoignant l'économie, la patrie régionale sera accrue. Ce sera enfin un projet soucieux de maintenir un équilibre écologique constant par respect de la nature et par équité envers les générations à venir (AÉQ, 1990a : 8).

De plus, en regardant attentivement ces deux textes, nous apercevons que la CÉCC et l'AÉQ n'utilisent jamais le mot «nation» dans aucune de leurs déclarations. En revanche, le concept «nation» est fort présent. Il s'agit d'observer leurs discours respectifs, pour trouver la présence des mots tels que, «coexistence», «population», «appartenance», «vivre-ensemble», «avenir collectif», «projet de développement», «valeurs fondamentales» et tant d'autres. Par contre, il ne faut pas nier dans ces textes, que l'épiscopat québécois semble être plus nationaliste que ses confrères canadiens. Les mots tels que, «Fête nationale», «société distincte», «caractère distinct», «projet de société», «édification du Québec», «aspirations légitimes de la société québécoise», illustrent très bien cet exemple.

De plus, nous constatons que le projet de société que préconise l'AÉQ pour le Québec

est beaucoup plus «religieux» que celui que la CÉCC envisage pour le Canada. C'est-à-dire que les évêques québécois veulent clairement que leurs valeurs chrétiennes influencent de façon marquée les institutions et structures que se donnera le Québec, dans une continuité avec le passé. Cette continuité est rarement présente dans les documents de la CÉCC, sauf pour rappeler une tradition de coexistence dans la tolérance. Pour l'AEQ, c'est une tradition d'affirmation nationale et de revendication, dans le respect des différences, ce qui manifeste une attitude nettement plus engagée, plus religieuse et plus nationaliste. Il est vrai que la CÉCC ne peut s'appuyer sur une base aussi forte chez les Canadiens-anglais (moins du tiers est catholique) que l'AEQ chez les Québécois, catholiques à 86%.⁴⁴

En regardant attentivement ces deux textes, il est intéressant de remarquer qu'il y a seulement la CÉCC qui traite de la question des gouvernants. Pourquoi? Nul ne le sait vraiment. Il reste que, c'est un point que la Conférence des évêques catholiques du Canada a soulevé et que l'épiscopat québécois a tout simplement ignoré.

Par contre, nous jugeons qu'il existe aussi quelques convergences dans ces deux textes. En ce qui concerne la nature des «solutions», les deux organisations semblent partager le même point de vue et revendiquent plus ou moins, les mêmes choses, que ce soit, «de vivre dans un respect réciproque» (CÉCC, 1990 : 2) ou de «respecter les droits des personnes et des groupes [et de] s'abstenir de toute forme de violence, verbale, émotive ou autre» (CÉCC, 1990 : 3), ou d'avoir des «attitudes de détachement et de générosité» (AEQ, 1990a : 3) ou même, d'avoir «de la patience, de la tolérance et du respect mutuel pour bâtir un avenir collectif» (AEQ, 1990a : 3). En somme, la CÉCC et l'AEQ sont, et il ne faut pas le nier, deux organisations religieuses qui jouent un rôle de plus en plus important au sein des sociétés

⁴⁴ Voir Tableau 5, intitulé «Taux de pratique religieuse d'après la province et la langue d'usage».

canadienne et québécoise. En fait, elles sont toutes deux des organisations qui veulent «évangéliser la culture contemporaine et bâtir une société de justice et d'amour» (CÉCC, 1992a : 6) Néanmoins, nous estimons que l'Assemblée des évêques du Québec est beaucoup plus nationaliste, que la CÉCC.

À la suite de l'échec de l'entente du lac Meech, le gouvernement québécois a déclenché une commission d'enquête sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Parmi les maints participants qui ont collaboré à ce comité, il y a eu l'Assemblée des évêques du Québec.

Dans un mémoire de plus de vingt pages, présenté le 2 novembre 1990 devant cette commission, les évêques québécois nous décrivent leurs visions de la réalité canadienne et québécoise.

Avant même d'analyser ce document, il est essentiel d'examiner les acteurs principaux. Parmi ceux-ci, nous retrouvons la «Commission sur l'avenir politique et constitutionnelle du Québec», la «fédération canadienne», le «Canada», le «Québec», les «régions du Canada», les «gouvernements du pays», «ses gouvernements ou ses provinces», les «régions entières du Québec», les «régions du Québec», les «maints quartiers de nos villes», les «régions pauvres», la «société québécoise», «nos compatriotes», la «société distincte», la «terre québécoise», l'«Assemblée nationale», les «leaders politiques» «les dirigeants de nos associations québécoises», le «peuple québécois», les «Québécois et les Québécoises», la «population», la «majorité francophone», les «communautés francophones», les «autres communautés», les «peuples autochtones», la «minorité anglophone du Québec», les «communautés francophones vivant hors du Québec», les «évêques du Québec» et l'«Église».

Si nous avons à résumer la tension principale de ce mémoire, nous y trouverions que la fédération canadienne souffre d'un certain malaise. «De l'avis de plusieurs observateurs, la fédération canadienne est entrée dans une des crises les plus sérieuses de son histoire. On

parle même de la nécessité de la redéfinir, sans quoi elle risque fort d'éclater» (AÉQ, 1990b ; 22). Il est fort évident que cette tension est pour ainsi dire un peu vague. Néanmoins, les sources de ces malaises sont beaucoup plus spécifiques.

Selon l'épiscopat québécois, la première cause de cette tension repose sur le fait, qu'il y a au sein de la société québécoise et canadienne des divisions sociales. Au cours des dernières années, «les changements constitutionnels proposés ou apportés au cours de la dernière décennie ont échoué et laissé de profondes déchirures» (AÉQ, 1990b : 8). En effet, les évêques jugent les divergences graves et le moment critique.

La fédération canadienne est entrée dans une des crises les plus sérieuses de son histoire. Les évêques du Québec sont conscients du malaise profond vécu actuellement dans les sociétés québécoises et canadiennes. Les échecs dans les négociations constitutionnelles des dernières années, le manque de clarté dans le partage des responsabilités des divers paliers de gouvernement, les aspirations très différentes dans les régions du Canada créent une insécurité et une frustration face à l'avenir (AÉQ, 1990b : 22).

De plus, il semblerait dans ce texte, que l'économie contribue aussi à ces tensions et en particulier aux sous-développement de la société québécoise.

La prospérité des dernières années n'a pas donné lieu aux redistributions de la richesse auxquelles on s'attendait. Au contraire, le libre jeu du marché et les modèles de développement retenus ont laissé à l'écart près d'un million de personnes et des régions entières du Québec (AÉQ, 1990b : 5).

Finalement, la dernière source que nous avons pu dépister concerne à la fois, la légitimité du processus constitutionnel et le sentiment d'impuissance que ressent la majorité de la population. «Dans plusieurs parties du Canada, la population estime qu'elle a perdu tout moyen d'influer sur les décisions politiques importantes. Un même sentiment traverse plusieurs régions du Québec et maints quartiers de nos villes» (AÉQ, 1990b : 6).

Parmi les solutions que l'épiscopat québécois avance, quatre ressortent.

- le changement de régime constitutionnel :

les évêques du Québec n'entendent pas suggérer l'option en faveur d'un régime politique plutôt que d'un autre. Pareil choix appartient à l'ensemble des citoyens d'un pays et doit s'exercer par la voie des organisations démocratiques. Par ailleurs, aucune option politique ne saurait être prise comme un absolu. Le peuple québécois a connu plusieurs régimes constitutionnels dans son histoire. Il pourrait en connaître d'autres. Il semble même qu'il doit le faire (AÉQ, 1990b : 1).

- la participation populaire aux grands choix de société :

le changement constitutionnel, pour être légitime, durable et fécond, ne doit pas être la seule chose des gouvernements, du milieu politique ou d'intérêts particuliers. [...] On risque d'aller vers d'autres échecs si de futurs aménagements constitutionnels ne reposent pas sur une plus large adhésion populaire, et surtout sur un projet de société, juste et authentiquement démocratique (AÉQ, 1990b : 4).

- le parachèvement de la francisation du Québec :

il importe de souligner également que le Québec a toujours été une société distincte par la composition particulière de son peuple et par les forces qui en font l'équilibre. Il est nécessaire sans doute de poursuivre l'oeuvre historique de faire du français la langue commune des Québécois et des Québécoises (AÉQ, 1990b : 7).

- la décentralisation à l'intérieur même du Québec :

une future constitution québécoise devrait donc favoriser une décentralisation vers les régions du Québec, et l'octroi de moyens propres à encourager la participation des gens à des projets et à des défis qui soient à taille humaine (AÉQ, 1990b : 11).

Face aux conclusions radicalement nationalistes de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, les premiers ministres fédéral et provinciaux vont se remettre à négocier. Entre temps, le président de la CÉCC, Most Reverend Marcel Gervais, évêque

d'Ottawa, y va de deux déclarations publiques sur la question nationale.⁴⁵ Au sein du premier texte, nous retrouvons les acteurs suivants : le «gouvernement du Canada», le «pays», la «société», les «vingt-huit propositions en vue du renouvellement de la Constitution», le «débat national», les «Canadiens et les Canadiennes», «nos ancêtres», les «générations futures», le «président de la Conférence des évêques catholiques du Canada», et les «évêques catholiques du Canada».

À regarder attentivement ce document, nous nous rendons compte que la tension touche évidemment la question nationale mais plus spécifiquement le débat constitutionnel. Ce que nous avons retenu dans cette analyse, c'est que «la tâche à laquelle nous faisons face revêt le caractère d'un défi de taille» (CÉCC, 1991a : 3).

Pour caractériser davantage les sources de ces malaises, Monseigneur Gervais soulève que

le gouvernement du Canada vient de rendre public un ensemble de vingt-huit propositions en vue du renouvellement de la Constitution du pays. [Par ce fait], les Canadiens et les Canadiennes entrent maintenant dans une nouvelle phase de cet important débat national (CÉCC, 1991a : 1).

La nature des solutions que propose l'épiscopat canadien requiert à la fois, la participation, l'engagement, l'attention, la bienveillance et l'ouverture de la population canadienne.

Les évêques catholiques du Canada encouragent chacun et chacune à s'engager dans ce grave débat national, à s'y impliquer avec le meilleur d'eux-mêmes. Ce débat sera difficile. Il importe

⁴⁵ En complément, durant cette même époque, la Conférence des évêques catholiques de l'Ontario (CÉCO) ainsi que les évêques de l'Alberta ont émis chacun une lettre pastorale. Toutefois, il est à noter que la CÉCO est la première assemblée épiscopale, a part de l'AÉQ, a déclaré le caractère distinct de la société québécoise. «Nous croyons que le Québec est une société distincte. Nous appuyons la demande du Québec d'être reconnu comme société distincte dans la Constitution, reconnaissance qui doit aller au-delà du seul préambule de la Constitution et doit être soutenue par des mesures concrètes à être négociées dans les prochains mois» (CÉCO, 1991 : 8). De plus, il est à souligner qu'au sein de la déclaration des évêques de l'Alberta, aucune mention n'est faite du caractère distinct du Québec.

que nous écoutions d'autres points de vue, que nous soyons ouverts à de nouvelles idées, à de nouvelles possibilités. Pour que la discussion porte fruit, il faut qu'elle soit marquée d'un haut degré de civilité. Il faudra aussi savoir regarder au-delà de ses intérêts personnels pour rechercher le bien commun qui assure à tous et à toute la réalisation des conditions essentielles de leur bonheur (CÉCC, 1991a : 3).

De plus, les évêques avancent que nous sommes tous et toutes responsables, non seulement de notre passé mais aussi de notre avenir.

Nos ancêtres ont travaillé dur pour créer un pays et une société où régnerait le sens de la dignité, la justice et la prospérité. Nous avons l'obligation de faire honneur à notre histoire par nos propres efforts de réflexion, de discernement et de prise de décision. Nous avons aussi une responsabilité envers l'avenir. Le sort des générations futures dépendent en grande partie des décisions que nous prendrons bientôt (CÉCC, 1991a : 2).

En somme, l'invitation de l'épiscopat canadien de prendre parti à un échange et de s'écouter l'un et l'autre n'est pas bête en soi. Et pourtant...

La seconde déclaration, quelques mois plus tard à Rome, dans le cadre du Synode spécial des évêques pour l'Europe, apparaît plutôt comme une dénonciation des tensions engendrées par les revendications nationalistes et les pressions souverainistes, où celles du Québec côtoient celles des autochtones et de «certaines régions du pays».

Parmi les acteurs que nous identifions au sein de cette allocution, il y a : le «Canada», «notre pays», le «Québec», «certaines régions du pays», «nos communautés», les «Canadiens» la «majorité d'origine française», les «autochtones», les «néo-Canadiens», l'«Union Soviétique», l'«Europe», les «pays européens», la «Chine», les «réfugiés», l'«immigrant riche», les «immigrants», l'«Église», la «Conférence des évêques catholiques du Canada», les «pressions souverainistes», le «nationalisme», et le «communisme».

En ce qui a trait aux tensions énumérées par le président de la CÉCC, celui-ci cite que

Le Canada est un immense pays qui, depuis l'éclatement de l'Union Soviétique, est certainement devenu la plus vaste entité politique du monde. Mais pour beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, notre pays est exposé au même risque de morcellement (CÉCC, 1991a : I).

Afin d'expliquer les sources de cette tension, Monseigneur Gervais explique dans un premier temps, que les revendications que fait le Québec, les autochtones et certaines régions du pays, exposent le Canada à un certain morcellement.

Le Canada est une entité politique déjà constituée qui doit faire face à diverses pressions souverainistes (...) Le Québec, avec ses sept millions d'habitants en grande majorité d'origine française, demande à être reconnu comme une société distincte et à jouir d'une plus grande autonomie. Les autochtones, regroupés en de nombreuses nations indépendantes de langues et de cultures distinctes, deviennent progressivement une puissance qui réclame le droit de se gouverner elle-même et exige qu'on réponde à ses demandes territoriales. Et pour ajouter encore à ses pressions multiples, certaines régions du pays demandent qu'on leur accorde un statut spécial. En somme, une diversité de revendications qui risquent de faire éclater les liens qui tiennent ensemble ce pays aux composantes diverses (CÉCC, 1991a : I).

Peut-être faute d'avoir consulté ses collègues canadiens et surtout québécois, le président de la CÉCC précise la représentativité de ses propos. «Permettez-moi d'abord de vous préciser que, même si je représente la Conférence des évêques catholiques du Canada, je vous parlerai aujourd'hui en mon nom personnel» (CÉCC, 1991b : 1).

Cela ne l'empêche pas de passer du «je» personnel au «nous» collégial à propos des «problèmes de nationalisme». «Nous comprenons fort bien les problèmes de nationalisme qui émergent dans de nombreux pays européens parce que nous subissons des tensions similaires au Canada» (CÉCC, 1991b : III).

Les solutions que propose le président de la CÉCC pour remédier aux tensions se résument par «l'unité dans la diversité», un objectif d'autant plus vague qu'il le propose aussi

bien aux Canadiens qu'aux Européens. Cependant, il n'explique pas comment l'atteindre. La seule clé qu'il agite provient d'un cléricalisme certain.

Nous avons absolument besoin de l'expertise de ceux qui ont découvert la richesse des enseignements de l'Église. Dès maintenant, nous pourrions les mettre à contributions. N'avons-nous pas appris que certains pays récemment libérés de la contrainte communiste ont invité des experts à les aider dans l'élaboration de leur nouvelle constitution? Dans certains cas, ces experts ne connaissent pas la doctrine sociale de l'Église ou n'y adhèrent pas. Certains juristes, par exemple, préconiseront la complète séparation de l'État et de toute autre forme de communauté, notamment de l'Église. Or, il est vraiment souhaitable que l'on s'oppose à de telles dispositions. Nous devons trouver des moyens pour que l'État puisse collaborer pleinement avec l'Église et d'autres communautés reconnues et ce, pour le plus grand bien de tous les citoyens (CÉCC, 1991b : II).

S'il est vrai que le Vatican, particulièrement sous le pontificat de Jean-Paul II, associe régulièrement nationalisme, racisme et violence, il n'est pas certain que le discours de Monseigneur Gervais à Rome reflète l'opinion de tout l'épiscopat canadien.

Le nationalisme conduit facilement au racisme, absolument inconciliable avec l'Évangile. L'évangélisation de l'Europe comme du Canada, ou de n'importe quel autre pays d'ailleurs, ne peut se faire sans un effort concerté pour venir à bout du racisme et faire prendre conscience à tous de la dignité humaine de tous les peuples (CÉCC, 1991b : III).

En effet, il tranche avec la ligne de conduite que la CÉCC s'impose, au moins depuis 1967. Une ligne de conduite beaucoup moins interventionniste au plan constitutionnel et beaucoup plus prudente face aux revendications nationalistes. Dans aucun autre document public à notre connaissance, la CÉCC, en assemblée, en comité ou par la voix de son président, ne suggère-t-elle en réalité une association entre le nationalisme et le racisme alors qu'il est question des tensions constitutionnelles. Au contraire, la CÉCC fait plutôt l'éloge de la tolérance canadienne dans la diversité. L'AEQ, à quelques reprises et notamment en 1980, sent même

nécessaire de réfuter toute accusation d'égoïsme qu'on pourrait être tenté de porter contre le nationalisme québécois.

Tout comme en juin 1990, la CÉCC ainsi que l'AEQ, émettent chacune un document à quelques semaines d'intervalle;⁴⁶ un sur le débat constitutionnel canadien et l'autre à l'occasion de la Fête nationale. En analysant le texte de l'épiscopat québécois, nous avons identifié les acteurs suivants, dont voici la liste. Le «Québec», le «peuple québécois», «nos concitoyens et nos concitoyennes», les «Québécois et les Québécoises», un «peuple courageux, généreux et libre», «notre communauté», «nos frères et nos sœurs du Québec», les «spécialistes», les «décideurs», la «Fête nationale du Québec», la «célébration de la Saint-Jean», les «évêques catholiques du Québec», et le «nous».

Au sein du document de la CÉCC, nous retrouvons le «débat constitutionnel», les «contrats sociaux», les «ententes constitutionnelles et politiques», les «propositions constitutionnelles», les «cent vingt-cinquièmes anniversaires», «notre pays», les «régions du pays», les «Canadiens et les Canadiennes» le «peuple Québécois», les «peuples autochtones», les «minorités», les «nouveaux venus au pays», «nos compatriotes», les «francophones», les «anglophones», les «autochtones», les «catholiques», les «aborigènes», les «gens», l'«autre», le «groupe», le «peuple», la «communauté», les «divers partis politiques», l'«Église», le «pape Jean-Paul II», les «évêques», les «membres du Conseil», le «Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada», la «Conférence des évêques catholiques du Canada» et finalement le «nous» parmi les acteurs.

Pour ce qui a trait aux tensions énumérées par l'AEQ, celle-ci cite que

En 1992, la Fête nationale du Québec revêt une importance

⁴⁶ L'Assemblée des évêques de l'Atlantique (AÉA) ainsi que les évêques de la Saskatchewan ont chacun publié un document qui favorisa le respect dans la diversité mais aussi le caractère unique de la société québécoise.

particulière. Ces dernières années, la célébration de la Saint-Jean a permis d'affirmer l'identité du peuple québécois et d'en montrer la diversité de composition. Cette fois-ci, le 24 juin sera inévitablement marqué par les défis et les enjeux liés aux choix à faire bientôt dans les domaines s et politique (AÉQ, 1992b : 1).

En fait, comme le constate l'épiscopat québécois «pour beaucoup de personnes autour de nous, les temps actuels sont difficiles» (AÉQ, 1992b : 1).

La source de ces tensions ne se résume pas simplement à «l'interminable débat constitutionnel» mais aussi à «la triple crise économique, sociale et institutionnelle». C'est pour ces raisons, que l'AÉQ souligne que «la tentation est grande de vouloir court-circuiter la dynamique présente et d'aller combattre les symptômes les plus immédiats de la crise» (AÉQ, 1992b : 1).

Afin de remédier à ces malaises, les évêques du Québec recommandent, tout en affirmant l'identité du peuple québécois et en faisant un éloge de sa solidarité mais aussi de sa tolérance que,

[...] la Fête nationale constitue un temps favorable pour affiner la perception de notre identité et préparer l'engagement dans notre avenir. La célébration de la Saint-Jean facilitera la prise de conscience de notre héritage par le rappel des faits de l'histoire et la redécouverte de nos institutions légitimes. Un tel approfondissement de ce que nous sommes devenus comme peuple québécois aujourd'hui importe grandement dans les choix que nous aurons à faire incessamment (AÉQ, 1992b : 3).

En ce qui concerne la triple crise économique, sociale et institutionnelle, l'AÉQ revient à l'idée de solidarité nationale.

Afin de créer des emplois, de relancer l'économie, de tisser des liens serrés entre nous, nous sommes invités à privilégier l'achat de biens et de produits québécois. Sans nous replier en un ghetto ni nous fermer à la collaboration avec les autres peuples, une solidarité créatrice et vivante nous rend davantage fiers de nos succès, fort devant les défis, ouverts à une saine coopération (AÉQ, 1992b : 2).

Pour conclure, l'épiscopat québécois réitère son attachement solide ainsi que sa disponibilité entière envers le peuple Québécois.

Les évêques catholiques du Québec ont toujours été présents aux activités et à la vie du peuple québécois. Ils y participent par la prière, la proposition de l'Évangile et l'action pastorale. Ils côtoient tous les autres Québécois et Québécoises, sur la route qui les mène à leur avenir. Loin de nous dérouter ou de nous conduire à la morosité, la difficulté des temps actuels nous stimule à la vigilance concernant les conditions de cet avenir et à l'action concertée avec nos concitoyens et concitoyennes (AÉQ, 1992b : 3).

À quelques jours d'intervalle, la Conférence des évêques catholiques du Canada présente toute une autre vision de la situation politique. Parmi les tensions que nous avons analysées, il semblerait que la dépossession politique joue un immense rôle.

Beaucoup de nos compatriotes éprouvent un profond malaise devant la présente situation. Beaucoup souffrent d'un sentiment d'impuissance, d'une anxiété paralysante devant l'absence de solution; beaucoup deviennent cyniques, désintéressés, ou se sentent abandonnés par les élites politiques et économiques (CÉCC, 1992b : 10).

Pour expliquer davantage cette tension, l'épiscopat canadien soutient qu'il existe des différences entre les francophones, les anglophones, les autochtones et les néo-Canadiens tout en reprenant le langage de «l'unité dans la diversité».

Les individus et les régions du pays n'ont pas tous la même perception des choses ni les mêmes préoccupations. Cette diversité de vues est présente aussi chez les catholiques. Nous appartenons à des groupes variés, francophones et anglophones, autochtones et aussi, néo-Canadiens, et sommes du même coup très différents de par notre culture et nos antécédents (CÉCC, 1992b : 3).

Afin d'apaiser ces tensions, la Conférence des évêques catholiques du Canada propose, entre autres, l'autonomie gouvernementale pour les autochtones et le caractère distinct pour le Québec.

De (nos) messages pastoraux émergent des préoccupations communes : l'importance que le droit des autochtones au gouvernement de leurs propres affaires soit reconnu; que soit reconnu au Québec son caractère de société distincte; que les droits des anglophones et des francophones soient sauvegardés là où ceux-ci sont en minorité; que soient garantis les droits sociaux des individus et des communautés, et que la société soit organisée de manière à ce que soient satisfaits les besoins de ses membres les plus faibles et les plus démunis (CÉCC, 1992b : 2).

De plus, la CÉCC réitère l'importance de l'écoute réciproque, de la tolérance et de l'ouverture aux changements.

La Conférence des évêques catholiques du Canada est donc ouverte à des changements constitutionnels profonds qui respecteraient les valeurs énoncées ci-dessus. C'est dans cet esprit seulement que nous pouvons cheminer vers les meilleures ententes recherchées. Nous prions pour qu'il en soit ainsi (CÉCC, 1992b : 11).

À la fin de cette analyse, nous estimons qu'il existe des convergences dans la nature des tensions et des sources. Par contre, en ce qui a trait à la nature des solutions, il semble y avoir des divergences.

Si l'on s'en tient aux tensions et aux sources, il est intéressant de constater les similitudes entre ces deux messages. En ce qui concerne la CÉCC, la crise se situe à la fois, aux niveaux économiques, institutionnel et social.

Les individus et les régions du pays n'ont pas tous la même perception des choses ni les mêmes préoccupations... Beaucoup souffrent d'un sentiment d'impuissance, d'une anxiété paralysante devant l'absence de solution: beaucoup deviennent cyniques, désintéressés, ou se sentent abandonnés par les élites politiques et économiques (CÉCC, 1992b : 3).

Contrairement à la Conférence des évêques catholiques du Canada, l'Assemblée des évêques du Québec est beaucoup plus directe dans son message. En voici l'extrait :

pour beaucoup de personnes autour de nous, les temps actuels sont difficiles. La triple crise économique, sociale et institutionnelle a brûlé des quantités énormes d'énergies

personnelles et communautaires. La tentation est grande de vouloir court-circuiter la dynamique présente et d'aller combattre les symptômes les plus immédiats de la crise (AÉQ, 1992b : 1).

Malgré la ressemblance entre ces deux textes, l'AÉQ est carrément plus franche, dans l'articulation de son message que l'est la CÉCC.

Dans la nature des «solutions», nous retrouvons également des affinités dans les messages avancés par ces deux organisations. Par exemple, chaque assemblée préconise respectivement que les citoyens et les citoyennes doivent participer aux débats et aux discussions constitutionnels. Par contre, elles divergent sur d'autres points fort intéressants. La CÉCC, entre autres, recommande que «nous ayons moins besoin de discours passionnés que de passion de la vérité et de la justice» (CÉCC, 1992b : 7). Tandis que l'épiscopat québécois prône, de sa façon, qu'il faudrait «afin de créer des emplois, de relancer l'économie, de tisser des liens serrés entre nous, nous [] inviter à privilégier l'achat de biens et de produits québécois» (AÉQ, 1992b : 2).

De même, lorsque nous examinons attentivement pour le cas des mots tel que peuple, il est intéressant de remarquer la disparité qui existe entre ces deux textes. En fait, ce que nous observons, en analysant les messages, de la CÉCC et de l'AÉQ, c'est la vision hétérogène de ces deux organisations. Pour ce qui est de la Conférence des évêques catholiques du Canada, il semble y avoir, une vision de ce qu'est la société canadienne, c'est-à-dire, une société où le peuple québécois, les peuples autochtones, les minorités et les nouveaux immigrants font toute partie de cette même société, à part entière.

Il faut donc se demander si les propositions constitutionnelles comportent une véritable reconnaissance des droits de tous les Canadiens et Canadiennes, y compris ceux du peuple québécois, des peuples autochtones, des minorités et des nouveaux venus au pays (CÉCC, 1992b : 7).

De même, il est intéressant de souligner un autre point qui semble être fort captivant, c'est-à-dire, le fait que l'épiscopat canadien reconnaît dorénavant les Québécois et les Québécoises ainsi que les autochtones, comme étant des peuples, des peuples ayant le droit à l'autodétermination. Ce point est intéressant à deux niveaux. Tout d'abord, les francophones sont divisés en deux groupes, les Québécois et les Québécoises dans l'un, et les minorités francophones dans l'autre. Et les autochtones, pour leur part, sont maintenant reconnus par la CFCC, comme étant des peuples auxquels nous devons accorder toute «l'espace vital qui leur permette d'atteindre leur plein épanouissement».

L'Assemblée des évêques du Québec, pour sa part, ne conçoit qu'un seul peuple, c'est-à-dire, le peuple québécois.

Issus de multiples cultures, formés dans les langues diverses, pratiquant des religions différentes, nous sommes appelés à être des frères et des soeurs dans une même famille, à constituer un peuple courageux, généreux, libre dans le choix des modalités constitutionnelles et politiques qui lui conviennent (AÉQ, 1992b : 3).

En fait, en regardant attentivement ces deux textes, il y a effectivement deux visions différentes de ce qu'est l'identité et la société canadiennes. La CÉCC perçoit une société canadienne dans laquelle il y a les peuples québécois, autochtones, les groupes minoritaires, les nouveaux venus au pays, etc. Tandis que l'AÉQ discerne, qu'il y a deux sociétés, la société québécoise dans laquelle se trouve, les autochtones, les groupes minoritaires et les immigrants, et d'autre part, la société canadienne.⁴⁷

De plus, en analysant attentivement ces deux textes, nous avons remarqué que le mot nation n'est jamais utilisé. Toutefois, le concept «nation» est fort présent. Il s'agit d'observer leurs discours, pour trouver la présence des mots tels que, la «communauté», le

⁴⁷ Voir TABLEAU 6 intitulé, «Les sociétés de références - Conception de la CÉCC et de l'AÉQ».

«développement et les services mutuels», les «intérêts étroits», l'«unité», la «communion», la «solidarité», le «droit des peuples à l'autodétermination», «notre héritage spirituel», et tant d'autres. Par contre, encore, il ne faut pas nier que l'Assemblée des évêques du Québec semble être plus nationaliste que la Conférence des évêques catholiques du Canada. Les mots tels que, «Fête nationale», «affirmer l'identité du peuple québécois», «affiner la perception de notre identité et préparer l'engagement dans notre avenir» et «bâtir ensemble notre communauté de destin dans le partage, la justice et la joie», illustrent très bien cet exemple.

En ce qui concerne les besoins, il semble que la CÉCC et l'AEQ partagent la même opinion en constatant tout d'abord qu'il faut reconnaître la diversité des opinions et avoir une ouverture d'esprit. En second lieu, qu'il faut que «l'ensemble de la population [...] s'intéresse [...] au débat, [...] y participe [...] et contribue [...] à une meilleure santé de la démocratie chez-nous» (AEQ, 1992b : 2). Finalement, ils recommandent de trouver une nouvelle entente constitutionnelle et politique.

Pour conclure, en ce qui a trait aux gouvernants, il semble que l'Assemblée des évêques du Québec est la seule, cette fois-ci, à adresser la question.

C'est le devoir des spécialistes et des décideurs de présenter les choix actuels ainsi que les conséquences de ces derniers en s'adressant à l'intelligence des gens. Les arguments fallacieux ou les propos alarmistes n'ont pas de place dans des discussions respectueuses de la vérité historique et de la dignité humaine (AEQ, 1992b : 2).

Pourquoi en est-il ainsi? Nul ne le sait vraiment. Il reste que c'est un point que l'épiscopat québécois a soulevé et cela mérite notre attention.

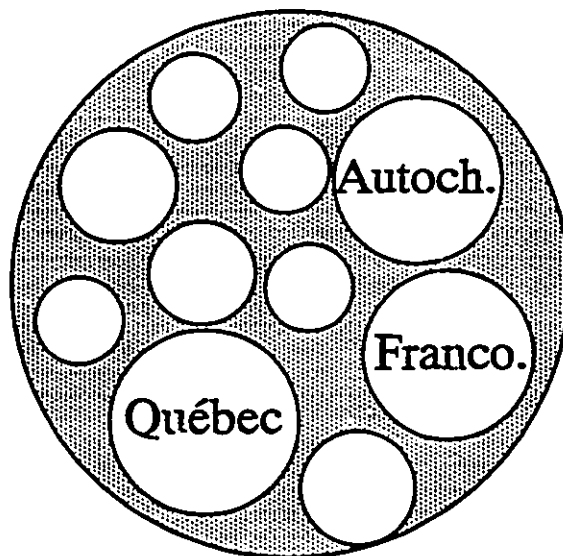
Lors du débat autour de l'entente de Charlottetown, la CÉCC a émis un court document

Les sociétés de références

La conception de la CÉCC et de l'AÉQ

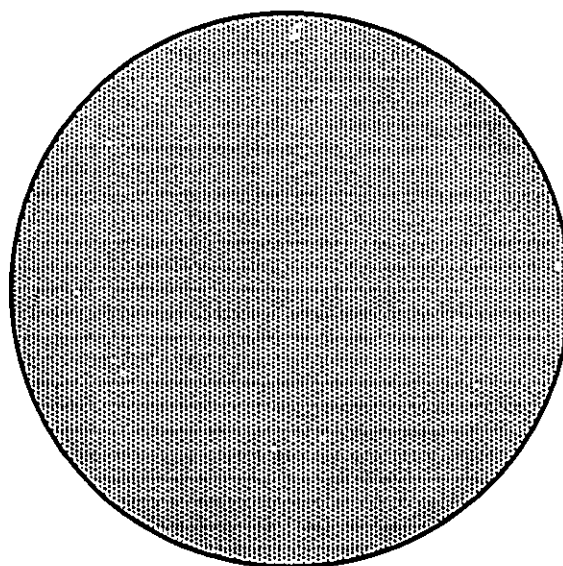
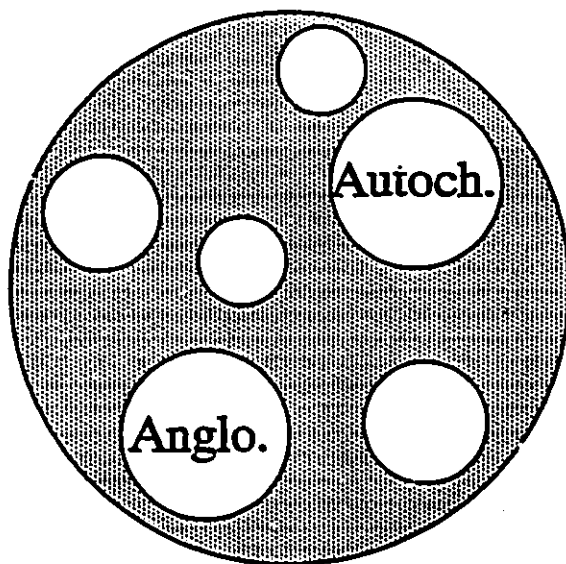
87

**Conception de la CÉCC
de ce qu'est la société canadienne**



**Conception de l'AÉQ
de ce que sont les sociétés québécoise et canadienne**

société québécoise CHQ (roc)



qui traite de la question nationale et constitutionnelle.⁴⁸ À l'intérieur de celui-ci, nous retrouvons les acteurs tels que; le «référendum du 26 octobre», l'«Entente de Charlottetown», les «Canadiens et les Canadiennes», les «assemblées régionales des évêques catholiques du Canada», les «responsables d'Églises et l'Alliance évangélique du Canada», le «Bureau de direction de la Conférence des évêques catholiques du Canada» et le «nous».

Il va sans dire que la décision d'émettre une lettre durant cette époque signifie, de la part de l'épiscopat canadien, qu'il existe effectivement une tension. Nous avons pu voir en analysant ce document, que la tension se résume de cette façon : «les Canadiens et les Canadiennes sont actuellement en pleine préparation pour le référendum du 26 octobre. Ce vote constitue une importante occasion pour nous tous d'évaluer les structures politiques et sociales de notre pays» (CÉCC, 1992e : 1).

En fait lorsqu'il s'agit d'examiner les sources de ces maux, nous n'en retrouvons malheureusement aucune, cependant, l'épiscopat canadien propose toute une série de solutions. La première dont nous devons tenir compte concerne le devoir de se renseigner et de participer.

À titre de membres du Bureau de direction de la Conférence des évêques catholiques du Canada, nous rappelons à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes le devoir de s'informer des conditions et des répercussions éventuelles de l'Entente du 28

⁴⁸ En plus de la déclaration de la CÉCC, il y en a eu une de la Conférence des évêques de l'Ontario (CÉCO). Brièvement au sein de ce message pastoral, les évêques ontariens invoque que «Majorities sometimes forget how difficult it is for minorities to achieve an equal quality of life. Sometimes people must be treated differently if equality is to become a reality in their daily lives. There is surely no threat in this to the majority or its way of life. Equality is not sameness. Unity does not require uniformity. Today we hear voices of those who have forgotten our history and tradition or who wish to deny it. They hanker after a homogeneity that Canada never had. But the language of equality is meant to be protective, to be used as a shield and not as a sword. We are certain that nations cannot be built on the destruction of communities or their cultures, languages, values and institutions. In our times it is neither possible nor desirable for individuals of communities to remain isolated. Maintaining one's individuality as a person or as a member of a group does not detract from membership in the larger community. This is what Canadians have historically and traditionally understood to be the real meaning of pluralism» (CÉCO, 1992 : 2-3).

août à Charlottetown, et de participer au vote du 26 octobre (CÉCC, 1992e: 3).

Dans cette même perspective, les évêques canadiens invitent la population, non seulement de participer, mais aussi de s'écouter et de se respecter quel que soit le résultat du vote.

Nous les invitons aussi à s'écouter mutuellement et à respecter la dignité et les droits de ceux et de celles avec qui ils sont en désaccord. Le souci des autres, l'intérêt et le respect que nous leur portons durant le présent débat produiront plus tard les fruits d'équité, de bonne entente et de justice, dont nous souhaitons tous jouir comme individus et collectivités au cours des mois et des années à venir (CÉCC, 1992e : 4).

Pour conclure, l'épiscopat canadien souligne qu'il existe un ensemble de documents qui exposent «certains principes moraux dont il faut tenir compte, et ce, en particulier dans le message publié le 24 juin» (CÉCC, 1992e : 2).

3.7 À la veille du référendum de 1995 (Annexe 3.7.1)

Après le rejet populaire de l'Entente de Charlottetown en 1992 et le retour du Parti québécois au pouvoir en 1994, le Québec est lancé sur le sentier d'un autre référendum constitutionnel. L'Assemblée des évêques du Québec voulant participer pleinement à ce débat, publie un document dans le droit fil de ses messages précédents.

En décortiquant ce message ecclésial, nous avons retrouvé les acteurs qui suivent: le «référendum sur l'avenir du Québec», «cette consultation», l'«accord du lac Meech», les «débat constitutionnels antérieurs», les «institutions démocratiques», la «fédération canadienne», le «Québec», les Nations-Unies, la «société québécoise», le «groupe», les «citoyens du Québec», la «population québécoise», le «peuple québécois», les «communautés autochtones», la

«communauté anglophone», les «groupes ethno-culturels», la «jeune génération», les «mouvements communautaires», les «institutions coopératives», les «hommes et les femmes», les «évêques» et le «nous».

La tension que nous avons retrouvée à l'intérieur de ce document se résume de cette façon : «une fois de plus, la société québécoise vit à l'heure d'un choix majeur et difficile» (AÉQ, 1995 : 1). De plus, selon l'épiscopat québécois, il semblerait que ce «choix majeur et difficile» serait relié au référendum. «Comme en 1980, [la population québécoise] s'apprête à dire par référendum si elle désire ou non demeurer dans la fédération canadienne» (AÉQ, 1995 : 1).

Afin d'apaiser ces tensions, le Comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec, propose que c'est toute la société québécoise, c'est-à-dire les francophones, les anglophones, les communautés autochtones, et les groupes ethno-culturels de la région montréalaise qui sont invités à dialoguer et à s'écouter mutuellement.

L'expérience nous apprend que l'absence de dialogue conduit à une représentation de l'autre qui insensiblement devient caricaturale. Ainsi en est-il, par exemple, quand dans le contexte actuel, on identifie l'option en faveur de la souveraineté à un simple repli sur soi ou à un rejet des autres et l'adhésion au régime fédéral à un pur réflexe de peur (AÉQ, 1995 : 6).

En plus du dialogue et de l'écoute, l'AÉQ signale à la population québécoise qu'il faut aussi participer.

Toute démocratie est un bien aussi fragile qu'estimable. La nôtre constitue un héritage que nos ancêtres ont conquis de haute lutte et auquel ils ont attaché beaucoup de prix; nous portons la responsabilité de le léguer à la génération qui monte. Nous en mesurons mieux la signification quand nous voyons, en tant de pays, des populations y aspirer sans parvenir à se dégager de pouvoirs arbitraires ou totalitaires. Face au choix qui s'offre à nous présentement, il nous revient de relever d'abord le défi de la participation. Le tout premier exercice des valeurs démocratiques repose sur chaque personne, sur l'effort de sa réflexion et l'apport de son vote (AÉQ, 1995 : 2).

En effet, nous retrouvons aussi dans ce texte, que le choix des mots rend évident que «notre milieu» et «nous» renvoient à cette «majorité francophone», dont font partie presque tous les évêques du Québec qui agissent comme moteur des revendications nationalistes.

On ne peut nier au peuple québécois la responsabilité de décider de son avenir. Or, nous le savons, ce peuple est constitué d'une majorité francophone; c'est d'elle surtout que provient la remise en question du cadre constitutionnel actuel (AÉQ, 1995 : 4).

En terminant, l'épiscopat québécois réitère encore une fois sa fidélité ainsi que sa solidarité envers le peuple québécois.

Comme évêques [et citoyens du Québec], nous demeurons fidèles à la position prise lors des débats constitutionnels antérieurs. Nous n'exprimerons pas de préférence pour l'une ou l'autre option constitutionnelle. Aucune en effet ne paraît s'imposer en regard des seules valeurs évangéliques, aucune ne semble en contradiction radicale avec les exigences fondamentales de la vie personnelle et collective. En elle-même, cette constatation invite à un certain sens du relatif. En effet, aucun régime politique ne possède un caractère absolu puisqu'il demeure dans l'ordre des moyens et qu'il est ordonné aux personnes et à leur bien commun. Nous respectons donc l'autonomie légitime des institutions démocratiques et tout spécialement le choix que fera la population québécoise. Une fois ce choix arrêté, nous continuerons à vivre en solidarité avec elle, grâce à notre service pastoral (AÉQ, 1995 : 3).

En somme, l'AÉQ demeure passablement constante dans son analyse de la question nationale, comme l'est de son côté la CÉCC.

Les évêques québécois et canadiens affirment leur intention d'être solidaires des choix faits par la population auprès de laquelle ils exercent leur ministère pastoral. Nous constatons, dans cette analyse, que les textes officiels de la CÉCC et de l'AÉQ ne reflètent pas deux conceptions différentes de la société canadienne, mais deux types d'ouverture constitutionnelle, deux niveaux d'identification et d'engagement.

Les diagnostics se rejoignent, mais les évêques du Québec insistent sur le fait que les Québécois ont déjà fait «plus que leur part pour que tienne ensemble le grand tout Canadien», laissant entendre que la mauvaise volonté se trouve ailleurs.

Tant la CÉCC que l'AEQ identifient une crise à la fois aux niveaux économiques, institutionnel et social, mais l'AEQ y revient plus souvent et plus en détail.

Dans la colonne des «solutions», nous retrouvons beaucoup d'affinités et un rappel des grandes valeurs évangéliques : tolérance, ouverture, fraternité. Par contre, l'épiscopat québécois n'hésite pas à tenir un discours résolument nationaliste, alors que la CÉCC tend à rester plus neutre, tout en reconnaissant cependant le caractère distinct du Québec et son droit à l'autodétermination. On perçoit toujours que la CÉCC envisage le Canada dans sa globalité et sa diversité, tandis que l'AEQ a pour point de mire un Québec dont elle reconnaît certes la diversité, mais dont elle affirme aussi bien haut le caractère distinctif et français auquel elle enjoint toutes les communautés culturelles de souscrire.

L'analyse de l'univers sémantique de la CÉCC montre que les évêques canadiens attendent 1990 pour utiliser l'expression de «deux peuples fondateurs» et que jamais ils n'associent le mot «nation» au Québec, encore qu'ils écrivent une fois «communauté nationale» pour désigner les «Canadiens-français» (CCC, 1960 : 5). Ils reconnaissent cependant dès 1967 que «le malaise principal dont souffre actuellement la société canadienne» réside à la fois «dans le sentiment d'insatisfaction qu'éprouvent un nombre grandissant de Canadiens-français» et «dans les inquiétudes» que leurs revendications suscitent dans les «autres régions du Canada» (CCC, 1960 : 5), découpant ainsi le Canada entre deux solitudes : la canadienne-française (du Québec) et celle (canadienne-anglaise) du reste du Canada. Du même souffle, dès 1967 aussi, l'épiscopat pan-canadien reconnaît le droit du Québec à l'autodétermination (mais sans utiliser nommément cette expression) et ses aspirations légitimes à une bonne mesure

d'autonomie institutionnelle. Si la CÉCC semble donc écarter un fédéralisme plus centralisé et le statu quo constitutionnel, on remarque toutefois dans tous ses messages, le souci de ne recommander aux Québécois aucune autre option particulière. Presque toujours, la CÉCC adopte un ton conciliant, rassembleur, propre à n'offenser ni les catholiques nationalistes du Québec, ni leurs vis-à-vis des autres provinces. D'ailleurs, la CÉCC reconnaît très tôt que la question nationale déchire l'Église canadienne : il ne faut donc pas s'étonner de sa prudence et de l'absence d'intervention à certains moments (comme en 1981) causée par l'impossibilité de consensus parmi les évêques canadiens. Il est certain que ces tensions internes conditionnent son discours public.

De son côté, l'AEQ met plus de temps que la CÉCC à aborder la question nationale dans ses messages, mais elle affiche des couleurs, c'est-à-dire un contenu et un ton, nettement nationalistes. À défaut de parler de «nation québécoise», elle revient constamment sur l'identité distincte du «peuple québécois», notamment à l'occasion de sa «fête nationale». Le droit à l'autodétermination est mentionnée explicitement. Les évêques québécois ne prennent pas de position constitutionnelle, mais là où la CÉCC *reconnaît* la légitimité des aspirations autonomistes québécoises, l'AEQ les *endosse* et les *défend* vigoureusement. Au chapitre des législations linguistiques, l'AEQ prend catégoriquement partie en faveur de deux lois controversées (en 1977 puis 1989) tout en avouant que cela ne fera rien pour réconcilier les deux groupes linguistiques. Sans doute reflet de son cheminement passé intimement lié à l'histoire des Canadiens-français, l'AEQ, enfin, manifeste en abordant la question nationale, un interventionnisme non déguisé face au projet de société qu'elle engage les Québécois à se donner, tandis que la CÉCC, la plupart du temps, adopte l'attitude plus effacée face à la politique dont on s'attend des Églises dans les sociétés séculières.

- Chapitre 4 -

Les autochtones

« Vos ancêtres, avait dit l'imposante mère supérieure chargée de la classe d'histoire, étaient des Sauvages qui n'avaient pas la connaissance de Dieu. Ils étaient ignorants et insouciants de leur salut. Puis, avec une sincérité qui l'amenait par moments au bord des larmes : « Le roi de France en a eu pitié et leur envoya des missionnaires qui ont essayé de les convertir, mais vos ancêtres, les Sauvages, ont tué ces missionnaires qui sont devenus les saints martyrs Canadiens. Grâce à Dieu et à son Église, vous êtes aujourd'hui devenus des gens civilisés... »

Georges E. SIOU

La question des autochtones, telle qu'examinée par l'AEQ ainsi que par la CÉCC, est un sujet qui mérite d'être approfondi, dans le cadre de notre thème « social ». Si nous regardons l'ensemble des documents officiels de ces deux organisations depuis 1960, nous constatons qu'il y a un total de huit titres qui ont traité de ce sujet, dont trois provenant de l'Assemblée des évêques du Québec⁴⁹ et cinq de la Conférence des évêques catholiques du Canada⁵⁰. Afin

⁴⁹ Les titres des trois documents sont les suivants: L'Épiscopat du Québec et les travaux de la baie James. Lettre du cardinal Maurice Roy à M. Robert Bourassa (11 juillet 1973). Les premières nations au Québec: Lettre pastorale sur la situation autochtone (juin 1984) et le troisième document a été une reprise de la deuxième et porte le même nom cependant est daté (septembre 1992).

⁵⁰ Les cinq documents de la CÉCC qui traitent de la question des autochtones ont les titres suivants: Les Indiens au Canada : Message de la CCC au Gouvernement du Canada (28 novembre 1969). Le développement du Nord canadien : À quel prix? Message de la Fête du Travail de la Conférence Catholique Canadienne (1 septembre 1975). Une nouvelle alliance : Vers la reconnaissance et la protection constitutionnelle du droit à l'autodétermination pour les autochtones du Canada - Message pastoral des chefs des principales Églises chrétiennes sur les droits des autochtones et la Constitution canadienne (6 février 1987). Vers une nouvelle évangélisation : Message du Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada pour le 500^e anniversaire de l'évangélisation des Amériques (18 septembre 1992) et finalement Peuples autochtones - Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les Peuples autochtones par le Conseil permanent de la CÉCC « La justice comme fleuve puissant » (8 novembre 1993). Il faut toutefois noter qu'il existe d'autres documents ecclésiaux sur la question des autochtones. Cependant, ils ne représentent pas nécessairement la position « officielle » de la CÉCC. Par exemple, il y a la lettre de la Commission des affaires sociales au Premier ministre du Canada demandant une solution juste

d'en mieux saisir le contenu, nous avons regroupé l'ensemble des publications selon les années auxquelles elles sont apparues, c'est-à-dire, nous avons disposé l'ensemble des textes en quatre groupes : la fin des années 1960, le début des années 1970, le milieu des années 1980 et le début des années 1990. Sans plus tarder voici les résultats de notre analyse.

4.1. Le Livre blanc sur la politique indienne 1969 (Annexe 4.1.1)

En ce qui a trait à la première analyse, nous ne retrouvons qu'un seul document intitulé «Les Indiens au Canada : message de la CCC au Gouvernement du Canada» (28 novembre 1969) Dans ce texte, la Conférence Catholique Canadienne (CCC) (Voisine, 1983 : 138)⁵¹ soulève de sérieuses questions concernant le livre blanc sur la politique indienne publié le 26 juin 1969. Parmi les acteurs que nous retrouvons dans ce document, il y a le «Gouvernement canadien», les «Indiens», les «associations indiennes», et les «évêques catholiques du Canada».

Comme nous avons pu voir dans l'annexe 4.1.1, le «livre blanc sur la politique indienne prête à diverses interprétations et engendre de l'inquiétude et de l'agitation parmi les Indiens» (CCC, 1969 : 1) face à la politique fédérale vis-à-vis les autochtones et leurs rôles à jouer dans l'application de cette politique. Cette tension est assez importante considérant que le gouvernement canadien désire que «les associations indiennes [discutent de leurs] rôles qu'elles pourront éventuellement être appelées à jouer dans l'application de la politique

et morale au conflit d'Oka (17 juillet 1990). Il y a aussi parmi tant d'autres, la Déclaration des dirigeants des Églises du Nord relative au projet de loi C-48 (Programme national de l'énergie) et aux droits des peuples autochtones (24 mars 1981).

⁵¹ La Conférence Catholique Canadienne (CCC) devient en 1977 la Conférence des évêques catholiques du Canada.

nouvelle» (CCC, 1969 : 2). Il est intéressant de souligner l'utilisation du mot «éventuellement» dans le texte du gouvernement fédéral. En faisant un retour en arrière, nous pouvons constater que

In formulating the White Paper, Ottawa had not involved Amerindians in any significant way. The result was that when the policy was issued, it hit a solid wall of opposition. Amerindians achieved something approaching unanimity for the first time since the arrival of Europeans, and probably for the first time ever. The National Indian Brotherhood said flatly that the proposals were not acceptable to the Amerindians of Canada: we view this as a policy designed to divest us of our aboriginal, residual and statutory rights. If we accept this policy, and in the process lose our rights and our lands, we become willing partners in cultural genocide. This we cannot do (Dickason, 1993 : 386).

En ce qui concerne les sources de ces tensions, la CCC note que cette politique à l'égard des amérindiens mène à diverses interprétations et à un dialogue inégal ; «les Indiens n'ont pas actuellement les moyens suffisants pour mener ce dialogue sur un pied d'égalité» (CCC, 1969 : 3). Pour remédier à ce problème, la Conférence Catholique Canadienne propose quatre solutions. Tout d'abord, qu'une «véritable consultation soit faite auprès des Indiens» pour une période prolongée. En second lieu, que le «gouvernement devrait traiter [ceux-ci] avec équité» (CCC, 1969 : 5). De même, «avant d'établir toute nouvelle législation, [le gouvernement] devrait négocier avec les Indiens un règlement équitable des traités, réclamations territoriales et autres droits» (CCC, 1969 : 6). Et finalement, le «gouvernement devrait fournir aux organisations indiennes officielles des ressources adéquates pour financer les recherches et pour acquérir les moyens propres à un dialogue fructueux» (CCC, 1969 : 7).

Nous devons constater que non seulement le contenu de cette documentation est important, mais le fait qu'il n'en existe qu'un, de la CCC, à la fin des années soixante, doit être souligné parce qu'il reflète une nouvelle prise de conscience par l'Église catholique.

4.2. Le développement... Pour qui?...
 Une culture menacée 1973 et 1975
 (Annexes 4.2.1 - 4.2.2)

Si nous passons maintenant aux années 1970, nous observons qu'il existe deux documents, un de l'Assemblée des évêques du Québec en 1973 et un second de la Conférence Catholique Canadienne en 1975⁵². Les acteurs, dans la lettre de l'Assemblée des évêques du Québec au Premier ministre, sont définis comme étant «votre gouvernement» c'est-à-dire celui du Premier ministre québécois Robert Bourassa, les «évêques catholiques du Québec»⁵³, les «premiers habitants» en d'autres mots, la «population locale», «les Indiens et les Esquimaux». Dans le manuscrit de la CCC, les acteurs sont les suivants : les «Amérindiens»⁵⁴, les «gouvernements provinciaux», les «corporations de la couronne», les «compagnies privées», les «groupes» et «l'Église catholique» aussi connue dans ce texte, comme le «Nous».

En ce qui concerne le texte de l'AEQ, les tensions semblent graviter autour de la question du projet hydro-électrique de la baie James et «du sort qui sera fait aux premiers habitants de cette région, [c'est-à-dire] les Indiens et les Esquimaux» (AEQ, 1973a : 2). En fait, l'épiscopat québécois signale que la source de ces tensions, repose sur «l'exploitation des ressources naturelles» (AEQ, 1973a : 3). Ceci étant dit, il croit que ces «changements» subits et radicaux [...] apporteront à cette région [ainsi qu']à la population locale, des risques sérieux d'assimilation culturelle et d'autres graves problèmes sociaux» (AEQ, 1973a : 4). De même, il note qu'il voit

⁵² Cette déclaration de la CCC est apparue tout d'abord dans «The Catholic Register», le 11 octobre 1975 et a été ensuite publiée sous forme d'un dépliant.

⁵³ De même, dans ce texte, les évêques catholiques du Québec utilisent le «nous» et le «nos» pour se décrire.

⁵⁴ Il est à noter que la CCC utilise les termes «populations indigènes», «ces peuples indigènes», «leurs communautés», la «culture amérindienne» et finalement «les populations du Nord» pour décrire les Amérindiens.

les Indiens et les Esquimaux pris dans ce dilemme: [c'est-à-dire] vivre de plus en plus selon les normes généralement admises dans notre pays et d'autre part, sauvegarder leurs entités ethniques et les valeurs culturelles qui leurs sont propres (AÉQ, 1973a : 5).³⁵

Pour résoudre ces problèmes, l'AÉQ propose «qu'une étude complète soit faite sur les droits et les privilèges des Indiens et des Esquimaux» (AÉQ, 1973a : 7). Parallèlement, «il suggère que le dialogue soit poursuivi entre les parties de façon à ce que les Indiens et les Esquimaux puissent vraiment participer au choix de solutions équitables» (AÉQ, 1973a : 8).³⁶ Bref, ce que l'épiscopat québécois proposait au gouvernement du Québec, c'était de dialoguer, d'interroger et surtout de consulter les autochtones.

[In] 1971, Quebec announced its intention of developing James Bay as a gigantic hydro project in a region where no treaties had been signed. [In fact no] thought [was] given to consulting the peoples of the regions involved; after all, in the past, railways had been built and dams constructed without any such consultations, even though whole villages had to be relocated and local subsistence bases ruined without compensation (this had happened at Manicouagan, Quebec, in the 1960s and at Southern Indian Lake, Manitoba, in the 1970s with the damming of the Churchill River). The priority of development over local community well-being had never been seriously questioned, no matter what the degree of social disruption (Dickason, 1993 : 402).

En fin de compte, il recommande qu'un «effort sérieux doive être tenté pour aider les Indiens à occuper la place qui leur revient dans notre société» (AÉQ, 1973a : 9).

³⁵ Concernant cette citation, il est intéressant de noter, dans un premier temps, comment l'Assemblée des évêques du Québec perçoit la situation auquel vivent les autochtones: «nous voyons les Indiens et les Esquimaux pris dans ce dilemme». Et en second lieu, il est fascinant de signaler que cette organisation utilise encore une fois dans cette citation le terme «notre pays» pour décrire cette conjoncture.

³⁶ «On the industrial front, the James Bay project was launched without prior consultation with the Indians and Inuit who would be affected and without any intention to do so. Robert Bourassa, Liberal Premier of Quebec from 1970 to 1976 and again since 1986, announced on April 30, 1971 that the project would be starting immediately.» (Dickason, 1993 : 402-404)

À bien les regarder, les maintes tensions énumérées⁵⁷ au sein du texte de la CCC pourraient se résumer en quelques mots : «un traitement abusif et des populations indigènes et des ressources énergétiques du Nord» (CCC, 1975 : 12). Si nous regardons attentivement les sources de ces tensions, il semblerait que l'épiscopat canadien énumère plus ou moins les mêmes causes que ses homologues québécois, à part quelques petites variations. Par exemple, au lieu de souligner que «l'exploitation des ressources naturelles d'un pays doit normalement favoriser une vie plus humaine» (AÉQ, 1973a : 3), la CCC approfondit la source, en faisant une nuance

la construction d'usines électriques et de barrages hydrauliques va entraîner l'inondation de vastes étendues de terre, causer des dommages à la végétation et la vie animales et nécessiter le déplacement de communautés entières de gens dont la vie a traditionnellement dépendu de la chasse et de la pêche. (...)En plusieurs cas, on se hâte de développer dès maintenant cette énergie pour alimenter les centres industriels des États-Unis (AÉQ, 1973a : 13iii).

De même, en ce qui concerne le risque d'assimilation, la Conférence Catholique Canadienne avoue que «la vie future de ces peuples indigènes et de leurs communautés risque d'être planifiée pour eux par des gens dont les intérêts sont au Sud» (AÉQ, 1973a : 13i).

Cependant, la CCC souligne trois autres points qui méritent d'être notés. Un d'entre-eux est celui du risque de chômage. «Pour la plupart des Amérindiens, ces emplois sont temporaires, ne commandent, en général, que de bas salaires et n'exigent qu'un travail peu spécialisé» (AÉQ, 1973a : 13iv). Le deuxième point avancé par l'épiscopat canadien, est celui de la consommation.

⁵⁷ Parmi les tensions énumérés au sein du texte de la CCC, il y a la «recherche fiévreuse de nouvelles sources d'énergie sur ce continent», la menace dans la vie et la mode d'existence des Amérindiens, les projets de grande envergure des gouvernements provinciaux, des corporations de la Couronne et des compagnies privées, l'absence des consultations auprès des autochtones, l'absence des évaluations adéquate auprès de la société et de l'environnement, et finalement les promesses d'emplois (CCC, 1975).

Nord-Américains, nous avons créée une société hautement industrialisée qui se permet d'exorbitantes demandes par rapport aux ressources d'énergie que nous possédons. Cette société a pour principal d'action la maximisation de la consommation, du profit et de la puissance (AÉQ, 1973a : 21).

La dernière source en effet, d'être énumérée par la CCC, concerne l'Église elle-même.³⁸

L'Église catholique doit aussi porter sur elle-même un regard critique... l'Église, marquée par une autre culture, a pu contribuer à des changements aliénants pour la culture amérindienne alors qu'elle cherchait à implanter le christianisme dans les populations du Nord... Au même moment, l'Église était de ceux qui participent à la richesse et à la vie confortable d'une société industrielle qui exige pour elle-même d'énormes quantités de ressources énergétiques aux dépens des autres peuples (CCC, 1975 : 25).

Tout comme l'Assemblée des évêques du Québec, l'épiscopat canadien soutient qu'il faut tout d'abord, discuter «suffisamment et publiquement des projets industriels mis de l'avant» (CCC, 1975 : 29a). Et puis, qu'il faut arriver «à un juste accord avec les populations indigènes à propos de leurs terres, ainsi que de leurs droits de chasse et de pêche» (CCC, 1975 : 29c). Parallèlement, dans ce texte, la CCC conseille

que les populations indigènes participent effectivement à l'élaboration du genre de développement régional en cours; qu'elles soient parties prenante du contrôle effectif de leur propre développement économique à venir (CCC, 1975 : 29c).

En plus de cela, elle préconise la protection «du terrain, de la végétation, de la vie animale et des eaux de régions nordiques» (CCC, 1975 : 29d).

Il faut, dès aujourd'hui, se résoudre à prendre des décisions cruciales en vue d'arrêter le pillage des ressources non renouvelables de la Terre, avant qu'il ne soit trop tard. (...)Nous

³⁸ «But times had changed. Now even the churches, traditional instruments for assimilation and upholders of government policy, were questioning the high social price of economic development undertaken without regard to local situations. Anglicans had expressed their concerns in a pamphlet titled *Beyond Traplines*, the Catholics in *Northern Development: At What Cost?* In 1986, the General Council of the United Church of Canada publicly apologized to the Native peoples of Canada for seeking to impose on them "our civilization as a condition of accepting the Gospel," an attempt that had left everyone involved the poorer.» (Dickason, 1993 : 402)

soutenons, en conséquence, qu'il existe de meilleures façons de mettre en valeur le Nord canadien. Une chose s'impose aujourd'hui : une recherche soutenue de mesures en vue d'une meilleure exploitation de nos régions nordiques (CCC, 1975 : 22).

En somme, si nous regardons attentivement ces deux textes, il est possible de déceler des convergences significatives, en ce qui a trait à la nature des tensions, des sources et des solutions. Comme nous avons vu à l'intérieur de ces documents, les tensions semblent graviter autour de la question des relations entre les autochtones et les allochtones et entre l'être humain et les ressources naturelles.

D'autre part, nous estimons qu'il existe aussi des convergences dans la nature de ces sources, c'est-à-dire dans les valeurs préconisées par ces deux textes. Par exemple, nous avons vu dans l'analyse documentaire que la consommation représente la cause principale de l'ensemble des tensions.

En guise de conclusion, nous jugeons qu'il y a aussi des convergences dans la nature des solutions. Que ce soit une plus grande participation des autochtones au processus ou assurer leurs droits et privilèges, il faut, selon l'AÉQ et la CCC, changer les valeurs, les structures ainsi que les individus. Suite à cette analyse des textes des années 1970, il est maintenant possible de passer à une étude des documents des années 1980.

4.3. Une distinction à reconnaître 1984 et 1987 (Annexes 4.3.1 - 4.3.2)

Plus d'onze années passent avant que l'AÉQ sent à nouveau le besoin d'intervenir sur le sujet. À vrai dire, ce document intitulé «Les premières nations au Québec - Lettre pastorale sur la situation autochtone», a été publié pour commémorer la visite papale de 1984 à la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré. De son côté, la CÉCC, par l'entremise des Églises

chrétiennes, a émis un document, soit 12 ans après sa déclaration de 1975, pour se prononcer en faveur des droits des autochtones et de la Constitution canadienne. Au sein du texte de l'Assemblée des évêques du Québec, nous avons retrouvé deux principaux acteurs ; les Autochtones et les Blancs. En ce qui concerne les Autochtones, l'épiscopat québécois utilise d'autres termes tels que, les «premières nations», les «peuples autochtones», les «premiers habitants et gardiens du sol au Québec», les «peuples qui y habitaient depuis des siècles», les «Abénakis», les «Algonquins», les «Attikameks», les «Cris», les «Hurons», les «Micmacs», les «Montagnais», les «Naskapis», les «nations iroquoises et les Inuits», les «Indiens», les «femmes autochtones» pour les décrire. Dans la deuxième section, l'épiscopat québécois regroupe tous les allochtones dans une même catégorie. Au sein ce groupe, nous retrouvons les «Blancs», le «nous québécois de vieille souche», les «Québécois», les «descendants d'Européens», les «Européens», «nos ancêtres respectifs», les «évêques du Québec», qui soi-disant est souvent remplacé par le pronom «nous». À l'intérieur du texte de la CÉCC, nous identifions les mêmes catégories que dans celui de l'AEQ. Cependant, l'épiscopat canadien, avec la collaboration des Églises chrétiennes, utilise une plus grande variété de termes pour représenter les autochtones tels que : «Amérindiens», «Inuits», «Métis», «peuples autochtones», «peuples distincts», «nations et sociétés autonomes au Canada», «communautés autochtones», «artisans», «peuples et groupes d'autochtones du Canada», et «gouvernement autochtone». Ce qui nous mènerait à croire que la CÉCC a une vision beaucoup plus nationaliste de la participation des autochtones au sein de la société canadienne. De même, dans ce texte, les termes «Blancs» ou «Allochtones» ne sont pas employés comme tels, toutefois, nous retrouvons l'utilisation du pronom «nous» et l'adjectif possessif «nos» pour décrire les Églises chrétiennes.

Quant aux tensions énumérées par les évêques du Québec, elles se résument brièvement de cette façon : «les relations entre Autochtones et Blancs sont souvent tendues et

conduisent parfois à des affrontements dont plusieurs sont devenus violents» (AÉQ, 1984 : 2).

En effet, l'AÉQ souligne l'existence de l'opposition et des «différends nombreux et réels» (AÉQ, 1984 : 3) entre ceux-ci.

Selon l'épiscopat québécois, la source de ces tensions se réduit essentiellement à un manque de communication.

Encore aujourd'hui, on observe des difficultés de communication entre Autochtones et Blancs. Celles-ci sont pour une part dues au fait que chacun des deux groupes a un fonds culturel différent. (... Ils) ont des valeurs et une hiérarchie de valeurs différentes des nôtres. Nous privilégions la parole; ils privilégient le silence. Nous valorisons le temps et l'histoire; ils valorisent l'espace et le territoire (AÉQ, 1984 : 5).

En fait, l'AÉQ signale à plusieurs reprises, qu'ils sont soit, «radicalement différents» (AÉQ, 1984: 8), ou bien que les autochtones «demeurent profondément différents des Blancs» (AÉQ, 1984 : 8), ou encore que «nous sommes profondément différents mais surtout inégaux» (AÉQ, 1984 : 8)⁹⁹.

Pour corriger tous ces maux, l'épiscopat québécois propose dans un premier temps, que

la reconnaissance des droits territoriaux et l'ouverture à la culture des peuples autochtones sont non seulement une question de justice sociale mais se présentent de plus en plus comme une nécessité (AÉQ, 1984 : 19).

De plus, il recommande que la Loi sur les Indiens soit modifiée pour que les autochtones eux «qui est Indien à partir de leur [propre] tradition» (AÉQ, 1984 : 16).

Dans le texte de la CÉCC et des Églises chrétiennes, nous percevons un autre genre de

⁹⁹ En fait, tout comme J.R. MILLER l'a souligné «Indian-white relations involve societies that differ in their values and aspirations. There is a society of skyscrapers and one that focuses on the heavens. [George] Manuel says what Indians from Pontiac to Big Bear and the opponents of the white paper have said: while they want to cooperate with and benefit from Canadian society, they do not want to be submerged in it. They want to participate, not assimilate. They want to remain one of the many distinct entities - what one historian has called «limited identities» - that make Canada the unique human community that is has become over the past 500 years» (Miller, 1991 : 284-285).

tension, c'est-à-dire, celle des négociations constitutionnelles (CÉCC et CCÉ, 1987 : 3). La source de ces dissidences se résume de la façon suivante :

Rétrospectivement, il nous paraît bien clair que les anciennes «alliances», y compris les nombreux traités, n'ont pas respecté toutes les exigences de la justice. (...) Aujourd'hui, comme par le passé, les peuples autochtones s'opposent obstinément aux politiques conçues pour les assimiler au sein de la société dominante et pour accentuer les divisions et les inégalités entre eux (CÉCC et CCÉ, 1987 : 4).

L'épiscopat canadien propose comme solution la pleine reconnaissance et la garantie des droits de la population autochtone au Canada. «Pour corriger ces injustices et toutes les conséquences qu'elles entraînent, une nouvelle alliance est nécessaire en vue de reconnaître et de garantir les droits et les devoirs de la population autochtone de notre pays» (CÉCC et CCÉ, 1987 : 4)⁶⁰. Parallèlement, les Églises chrétiennes soumettent que «les autochtones ont le droit [dans un premier temps] d'être considérés comme des peuples distincts» (CÉCC et CCÉ, 1987 : 8i). En second lieu, ils «ont le droit, à des terres adéquates» (CÉCC et CCÉ, 1987 : 8ii), et «à l'autodétermination»⁶¹, puisque «throughout Canadian history, Indians had insisted that they were not subjects but allies, and that they retained their rights of self-government even if they agreed to share their lands» (Miller, 1991 : 235).

À la fin de cette analyse, nous estimons qu'il existe encore une fois, des convergences dans la nature des tensions, des sources et des solutions. Que ce soit «les difficultés de

⁶⁰ Est-ce que «notre pays» est le même pays que l'AÉQ utilise et décrit dans son texte de 1973?...

⁶¹ «Pour que ce niveau de gouvernement puisse être efficace, il lui faudra en effet un territoire suffisant, des ressources financières adéquates, ainsi que des pouvoirs de décision appropriés. (...) Il nous faudra également prendre des mesures précises afin de nous assurer que des amendements constitutionnels soient apportés sur certaines questions connexes : 1) le transfert des moyens essentiels à l'exercice d'un gouvernement autochtone (par exemple, un territoire, des ressources financières et certains pouvoirs de décision; 2) la reconnaissance de l'égalité entre les peuples autochtones ainsi que l'égalité des sexes; 3) l'adoption de mesures de prévention contre l'extinction de droits des autochtones lors de futurs traités territoriaux; 4) la promesse qu'aucun amendement constitutionnel futur, touchant les peuples autochtones, ne sera adopté sans leur consentement» (CÉCC et CCÉ, 1987 : 9, 11-12).

communication: entre Autochtones et Blancs» préconisés par l'AÉQ, ou «la prochaine ronde de négociations constitutionnelles» prônée par la CÉCC et les Églises chrétiennes, il existe des similarités assez importantes.

En ce qui concerne la nature de ces sources, nous croyons qu'il y a aussi des convergences dans les valeurs. Il y avait, et il y a encore malheureusement dans la société canadienne, une société dominante qui pratiquait et continue de pratiquer des politiques d'assimilation. En conséquence, les relations entre autochtones et allochtones sont, et ont été regrettamment, des rapports entre inégaux.

Les convergences dans la nature des solutions sont aussi discernable dans cette analyse de contenu. Parmi celles-ci, nous retrouvons les ressources, ainsi que les structures. Les autochtones ont droit à des «terres adéquates», à l'autodétermination, à l'égalité des divers peuples amérindiens et à la «jouissance de tous leurs droits fondamentaux». Bref, au noyau de ces textes, nous estimons qu'il existe effectivement une convergence significative.

4.4. Un nouveau départ... 1992 et 1993 (Annexes 4.4.1 - 4.4.3)

Pour ce qui à trait des années 1990, trois textes font figure. Un de la part de l'Assemblée des évêques du Québec⁶² et deux de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Parmi les acteurs que nous retrouvons dans le document de l'AÉQ, il y a évidemment, les «autochtones», les «premières nations», les «peuples autochtones», les «allochtones», les «Européens», les «Québécois», et «l'Église catholique romaine du Québec».

Dans les deux textes de la CÉCC, les acteurs sont définis comme étant la «population

⁶² Il faut noter toutefois, que ce document a été essentiellement une reprise du texte de 1984.

originelle de l'Amérique latine», la «population des autochtones en Amérique latine», les «autochtones», les «Indiens», les «Africains», les «peuples aborigènes», les «autochtones du Canada», «nos peuples autochtones», les «aborigènes», les «Premières Nations», les «Premières Nations du Canada», les «indigènes d'Amérique», les «peuples et les groupes autochtones», «nos frères et soeurs autochtones», les «sociologues», les «Européens», le «gouvernement fédéral», les «Canadiens et les Canadiennes», la «Commission», le «Pape», les «missionnaires», la «Conférence des évêques catholiques du Canada», les «communautés religieuses», et finalement l'«Église». Sans plus tarder, examinons de plus près l'annexe 4.4.1.

Quant aux tensions énumérées par l'AEQ, celle-ci cite que «les relations séculaires entre autochtones et allochtones ont souvent été et sont encore tendues» (AEQ, 1992c : 9). La raison principale pour ce heurt repose tout d'abord sur le fait qu'il y a un «affrontement de deux visions différentes sur la propriété, le développement, l'écologie et l'autonomie...» (AEQ, 1992c : 9). Comme le constate l'épiscopat québécois «les autochtones ont progressivement perdu leurs terres, leur autonomie et le contrôle de leur vie. Ceux-ci ont été pour ainsi dire, refoulés et écartés de l'activité économique aussi bien que politique» (AEQ, 1992c : 6).

Afin d'apaiser ces malaises, les évêques du Québec recommandent «la reconnaissance légale» des droits des autochtones, c'est-à-dire, le droit à l'autodétermination. Pour ce faire, l'AEQ souligne que «l'autonomie doit comporter non seulement le droit à un territoire satisfaisant mais aussi des pouvoirs décisionnels appropriés, une autorité adéquate et des ressources financières suffisantes» (AEQ, 1992c : 23). Non seulement, ces ressources financières sont essentielles pour la réalisation de l'autodétermination des Amérindiens, mais que ces ressources pourraient provenir de «l'accès aux bénéfices des projets miniers, forestiers, hydro-électriques et autres» (AEQ, 1992c : 23). De même, l'Assemblée des évêques du Québec insiste que

les autochtones ne doivent pas non plus entrer dans la catégorie des immigrés simplement parce qu'ils constituent des minorités ethniques. Ils étaient ici avant les Européens et ont des droits ancestraux (AÉQ, 1992c : 24).

Dans le texte «Vers une nouvelle évangélisation : Message du Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada pour le 500^e anniversaire de l'évangélisation des Amériques», la CÉCC décrit un peu le historique des grandes colonisations en Amériques. En dépit de ce bilan historique, nous constatons qu'il existe des tensions. Parmi celles-ci, il y a chez les autochtones, la pauvreté, la toxicomanie, la criminalité, le suicide, la discrimination, l'intolérance et «une tradition politique qui [a] dévaloris[é] et humili[é] nos peuples autochtones» (CÉCC, 1992d : 17). Une autre tension soulignée au sein de ce texte, est celle de l'accord du libre-échange entre le Mexique, le Canada et les États-Unis. Selon le Conseil permanent de la CÉCC, cette entente touche particulièrement les peuples autochtones à cause des effets économiques, socio-culturels et environnementaux.

La source de ces tensions, se résume brièvement par «la méfiance, l'hostilité et l'intolérance envers des personnes et des cultures différentes» (CÉCC, 1992d : 16). En somme, cette «exploitation coloniale» qui existe encore aujourd'hui est responsable d'avoir discriminé et exclu les autochtones de la société.

Pour corriger ces maux, l'épiscopat canadien propose que les Canadiens et les Canadiennes fassent «une société qui soit tolérante, ouverte et juste» (CÉCC, 1992d : 19) mais aussi une société qui doit

approfondir sa connaissance et son appréciation de[s] valeurs morales [que nous retrouvons] traditionnellement chez les peuples autochtones : respect pour la terre et la nature, sens de responsabilité envers la famille et la communauté, prise de décision communautaire, conscience profonde du sacré [et] respect des anciens (CÉCC, 1992d : 19).

En ce qui concerne le texte du 8 novembre 1993, la CÉCC présente que la tension principale est liée «[aux] souffrances, [aux] peines et [aux] humiliations endurées par de nombreux autochtones» (CÉCC, 1993b : 6). L'origine de ces maux remonte non seulement «aux politiques fondamentalement racistes» de l'Église mais aussi à celles de l'État. Pour ce qui a trait à l'Église, l'épiscopat canadien note à plusieurs reprises dans ce texte, ses actions négatives envers les autochtones. «Nous admettons que nous n'avons pas toujours pleinement reconnu les autochtones comme nos frères et sœurs[...] nous le regrettons» (CÉCC, 1993b : 1). Encore une fois, il souligne qu'il faut toutefois reconnaître que l'activité missionnaire était profondément marquée par le sentiment courant de la supériorité de la culture européenne» (CÉCC, 1993b : 3-4). Cependant, elle n'est pas la seule responsable de ces tensions. «Les objectifs de l'Église ont été intégrés aux objectifs sociaux, culturels et politiques du gouvernement et de la société» (CÉCC, 1993b : 4).

En fait, ce que l'épiscopat canadien propose comme solution, c'est que «nous ne pouvons pas et ne voulons surtout pas renier notre passé collectif, ce serait perdre de vue notre avenir collectif» (CÉCC, 1993b : 7). À vrai dire, la CÉCC soutient qu'il faut des «lieux de dialogue» pour permettre la guérison. «La guérison du passé exige certes qu'il faille admettre les faiblesses de l'Église, du gouvernement et de la société, et reconnaître les blessures des peuples indigènes» (CÉCC, 1993b : 11). De la même façon, elle propose qu'il faut aller au-delà de la guérison. Pour ce faire, il avance que l'autodétermination est un moyen qui pourrait contribuer à la revitalisation et à l'enrichissement de la communauté autochtone.

Si nous regardons attentivement, il est possible de déceler qu'il existe au sein de ces

trois textes des convergences significatives dans la nature des tensions, des sources et des solutions. Parmi les similitudes que nous constatons, nous reconnaissons trois éléments. De prime abord, la relation entre les autochtones et les allochtones semble être une composante importante à l'intérieur de ces documents. Comme nous avons pu voir, qu'il s'agisse du texte de l'Assemblée des évêques du Québec ou des deux déclarations de la Conférence des évêques du Canada, les relations entre les autochtones et les allochtones ont été caractérisées par une relation entre dominants et dominés, entre maîtres et dépendants, entre supérieurs et subordonnés.

L'autre analogie qui mérite notre attention touche la question des différentes visions. Nous avons vu, quoique brièvement au sein de ces trois textes, qu'il y avait effectivement l'identification de deux visions rivales, deux valeurs concurrentes. Par exemple, la vision indigène est centrée sur la nature, l'écologie, la spiritualité et les traditions, tandis que celle des Blancs, c'est-à-dire la vision de la culture «occidentale» dominante, est plutôt axée sur la consommation et la productivité.

Nous retrouvons aussi, à l'intérieur de ces documents, des convergences dans la nature des solutions, entre autres, dans la notion de l'autodétermination. Il est fort intéressant de constater que l'AEQ et la CÉCC ne sont pas seulement en faveur d'un tel projet de société, mais proposent aussi des moyens d'y accéder. Par exemple, l'épiscopat québécois propose que

L'autonomie doit comporter non seulement le droit à un territoire satisfaisant mais aussi des pouvoirs décisionnels appropriés, une autorité adéquate et des ressources financières suffisantes. Ces ressources financières proviendront de l'accès aux bénéfices des projets miniers, forestiers, hydro-électriques et autres (AEQ, 1992c : 23).

De leur côté, les évêques du Canada soumettent que les autochtones ont le

droit à une juste et équitable mesure d'auto-gouvernement et à la possession des terres propres et des ressources appropriées

indispensables pour le développement d'une économie vitale, adaptée aux besoins de l'actuelle génération et de celles de l'avenir (CÉCC, 1993b : 18).⁶³

En conclusion, nous estimons qu'il y a essentiellement dans ces trois textes, ainsi que dans l'ensemble des documents de l'AÉQ et de la CÉCC touchant la question des autochtones, des convergences significatives dans la nature des tensions, des sources et des solutions.

⁶³ Discours de Jean-Paul II à Fort Simpson en 1987.

- Chapitre 5 -

L'économie

*What do the Bishops know?
They're not economists.*

Pierre Elliot TRUDEAU

En plus de la question des autochtones, il est fort intéressant de constater que les évêques ont aussi traité de l'économie politique dans leurs discours. Nous définissons l'économie politique comme étant l'étude des besoins, des facteurs de la production (richesses naturelles, démographie, travail, capital, etc.), de l'organisation de la production, de la circulation des richesses (commerce), du prix, du crédit, de la monnaie, de la répartition des richesses et du rôle de l'État dans la production et la répartition de la consommation.⁶⁴

À bien y voir, on peut s'étonner que l'épiscopat catholique se soit penché sur un tel sujet. Et pourtant, depuis les années 1960, la CÉCC a émis un total de trente-quatre documents et l'AEQ, environ vingt-deux. Il faut toutefois noter que cette participation à la sphère socio-économique a aussi provoqué des jugements sévères, voire défavorables à l'égard des évêques. Les énoncés tels que «the prelates do not have the right to speak out on public policy issues since they are not trained economists» (Block, 1983 : 3), illustrent très bien le sentiment qu'éprouvent plusieurs quant à l'intervention de l'épiscopat pan-canadien. En complément, il a même été suggéré que les évêques

«stick to trying to save souls, and leave questions of economics to the experts»; they have been told to «worry about the eternal

⁶⁴ Le Petit Robert. Paris. 1977. p.600.

destinies of their flocks and butt out of things which do not concern them»; they have been dismissed out of hand on the truly nonsensical ground that Jesus Christ never spoke about «nuclear power, computer technology, mega-projects, 6 & 5, transnational corporation, etc.» (Block, 1983 : 3).

Dans le cadre de ce travail, nous ne nous proposons pas de regarder, d'analyser et de comparer les cinquante-six documents dans leur totalité. Nous considérons que cette tâche serait beaucoup trop épineuse. L'objectif de notre étude sera plutôt de démontrer qu'il y a entre eux des divergences en matière constitutionnelle et des convergences en matière sociale.

Le problème auquel nous avons dû faire face en examinant l'ensemble des documents est qu'il est difficile de comparer des textes émis la même année mais qui ne traitent pas du même sujet. Par exemple, en 1975, à l'occasion de la fête du travail, l'épiscopat québécois a publié un texte intitulé «Appui aux travailleurs et dénonciation du Manuel du 1er mai» alors que son homologue pan-canadien rendait public un document intitulé «Le développement du Nord canadien: à quel prix?»

En janvier 1980, la CÉCC publie un document intitulé «Message social de la CÉCC: les coûts humains du chômage». Quatre mois plus tard, à l'occasion de la fête du travail, paraît «Les travailleurs immigrants chez nous : message du 1er mai de l'AEQ». Nous pouvons donc constater, grâce à ces deux exemples, qu'il serait difficile d'analyser et de comparer ces documents. C'est pour cette raison que nous avons choisi de concentrer nos efforts à l'examen de textes qui sont parus durant deux périodes spécifiques, c'est-à-dire durant les deux récentes récessions, celles de 1983 et de 1993. En limitant ainsi notre recherche à ces deux événements, nous sommes convaincus que nous pourrions quand même vérifier s'il y a effectivement des convergences en matière sociale.

5.1. Les évêques et la crise économique (1983)

Cinq documents, dont trois de la CÉCC et deux de l'AÉQ, ont été publiés durant la crise économique de 1983. Afin de faciliter l'analyse de contenu, nous proposons de subdiviser ces textes en trois grandes périodes : l'hiver, le printemps et l'automne.

5.1.1. Hiver 1983

(Annexes 5.1.1.1 - 5.1.1.2)

Deux textes sont parus pendant la période hivernale. Il s'agit de : «Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle» de la CÉCC et «Les évêques du Québec et la crise économique», un ouvrage produit par l'épiscopat québécois.

Au sein du document de la conférence canadienne, nous avons identifié quelques acteurs principaux. Parmi ceux-ci, il y a les «travailleurs», les «chômeurs», les «hommes» et les «femmes», les «jeunes», «ceux qui vivent d'un revenu fixe», l'«État» et l'«Église». Quant à la lettre de l'AÉQ, nous y avons distingué les acteurs suivants : les «observateurs», les «personnes sans-emploi», les «400 000 assistés sociaux et chômeurs au Québec», les «groupes sociaux», les «pauvres», les «affligés», les «opprimés», les «Canadiens», la «CÉCC», l'«AÉQ», l'«Église» et finalement «Jean-Paul II».

Dans le document de la CÉCC, nous avons diagnostiqué que la tension fondamentale est centrée autour des problèmes économiques, sociaux et surtout moraux.⁶⁵ «Comme nous venons de le constater, la crise économique actuelle révèle un désordre de plus en plus

⁶⁵ Il est intéressant de noter qu'en 1967, lors du Centenaire du Canada, la CCC avait déclaré que la principale tension ne concernait pas les «menaces d'inflation, la persistance des zones de pauvreté, l'instabilité de l'économie ou la vie politique», mais plutôt... «la coexistence au Canada des deux principaux groupes linguistiques et culturels qui, par un phénomène assez particulier, forment deux majorités qui se rencontrent et s'affrontent» (CCC, 1967 : 1). Il semblerait qu'en 1983, la coexistence des deux groupes linguistiques ne soit pas de façon explicite une tension problématique telle qu'exprimée par la conférence épiscopale du Canada en 1967.

profond des valeurs et des priorités dans notre société». (CÉCC, 1983a : 29)

Selon l'épiscopat canadien, les causes principales de ces tensions se trouvent non seulement dans les fermetures d'usines et les mises à pied mais aussi dans la moralité de la société.

Enfin, la réaffirmation de la «loi du plus fort» comme principe suprême de l'économie pourra contribuer vraisemblablement à augmenter la domination du faible par le fort, tant à l'échelle mondiale que chez nous. Cette «loi du plus fort» a souvent servi à justifier la concentration croissante de la richesse et du pouvoir aux mains d'une petite minorité. Le résultat est toujours le même: survie du plus fort, élimination du plus faible (CÉCC, 1983a : 20).

Pour surmonter ces défis économiques et moraux, la CÉCC propose qu'il y ait une «création d'emplois valables et permanents», «un programme mieux équilibré et plus équitable de lutte à l'inflation», et un plus grand rôle accordé aux syndicats «dans l'élaboration des politiques d'emploi et des programmes de relance économique».

Toutefois la Conférence canadienne constate que ces propositions

vont à l'encontre des politiques mises de l'avant par les gouvernements, par les grandes sociétés. Nous sommes aussi conscients des vues étroites et des demandes excessives de certains syndicats. Nous ne sommes pas sans savoir que ces problèmes sont tous forts complexes et qu'il n'existe pas de solution magique (CÉCC, 1983a : 15).

Il n'existe peut-être pas de solution magique, mais les évêques réaffirment qu'il existe bel et bien «un ordre moral selon lequel le travail humain a préséance sur le capital et la technologie. C'est le principe de la priorité du travail» (CÉCC, 1983a : 18). Les prélats canadiens croient nécessaire d'insister sur le fait qu'

il faut accorder préséance non pas à la maximalisation des profits et à la croissance mais à la satisfaction des besoins humains de tous ; et également donner priorité à la dignité du travail humain plutôt qu'aux machines (CÉCC, 1983a : 23).

L'épiscopat canadien termine sa déclaration en précisant qu'

il existe, évidemment, d'autres façons d'envisager notre avenir industriel et d'organiser notre économie. Nous ne prôtons pas ici un arrêt du progrès technologique, mais plutôt un réaménagement des valeurs et priorités du développement économique (CÉCC, 1983a : 26).

Quant aux tensions énumérées par l'Assemblée des évêques du Québec, elles se résument de cette façon : il existe une crise économique, des problèmes humains et de graves injustices sociales. «Comme évêques, nous sommes convaincus que nous devons faire cette intervention en pointant les enjeux éthiques sous-jacents aux décisions économiques» (AÉQ, 1983a : 2).

Selon l'épiscopat québécois, la source de ces tensions se réduit essentiellement aux politiques monétaristes des gouvernements et l'organisation de l'économie canadienne et québécoise.

Il faut interroger les structures mêmes de nos économies. Personne ne peut nier que l'écart entre riches et pauvres va en croissant et que la paupérisation s'étend de jour en jour dans nos sociétés développées. Nul ne peut soutenir sérieusement que la situation soit inéluctable et encore moins normale. Les structures économiques ne sont pas immuables; des choix politiques les orientent (AÉQ, 1983a : 6).

Pour remédier à ces tensions, les évêques québécois, tout comme leurs collègues canadiens, affirment qu'il faut reconnaître les pauvres, les affligés et les opprimés tout en favorisant la dignité du travail humain.

Si l'option préférentielle pour les pauvres et l'affirmation de la dignité du travail humain doivent diviser les Canadiens et même les chrétiens, nous ne pouvons, quant à nous, déroger à ces principes. Nous sommes, par contre, disposés à continuer le dialogue sur les conséquences qui en découlent et à réajuster au besoin les pistes de solution proposées pourvu que les alternatives respectent ces options fondamentales en entraîne des actions rapides et efficaces (AÉQ, 1983a : 9).

De plus, il est intéressant de noter que l'épiscopat québécois manifeste une certaine solidarité envers la conférence canadienne. «Le comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec tient à manifester son appui à la déclaration de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada» (AÉQ, 1983a : 1).

Et encore,

La déclaration de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada est donc en continuité avec toute une série d'interventions des évêques au cours des récentes années. De plus, elle se situe dans le sillage de la pensée sociale des derniers papes et du concile Vatican II. Elle enrachine dans notre milieu la réflexion de Jean-Paul II sur le travail humain dont elle tire ses orientations de fond. On ne peut donc l'écarter du revers de la main faisant l'affaire de quelques évêques marginaux. Elle est bien la déclaration collégiale des évêques du Canada dont sont partie prenante les évêques du Québec. Elle s'inscrit bien dans la pensée de l'Église en matière d'éthique socio-économique (AÉQ, 1983a : 12-13).

5.1.2. Printemps 1983 (Annexes 5.1.2.1 - 5.1.2.2)

La deuxième série de textes que nous analyserons regroupe deux documents qui sont apparus au printemps de 1983. Le premier, intitulé «Commission épiscopale des affaires sociales - Déclaration à la presse» est un texte de la CÉCC qui fait suite au témoignage que nous venons d'analyser, c'est-à-dire, «Jalon d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle». Le second en est un de l'AÉQ, publié à l'occasion de la Fête du Travail, 1er mai 1983. Il s'intitule «La Grande Marche pour l'emploi».

Au sein de la déclaration de presse de la CÉCC, nous retrouvons les acteurs suivants : «l'Église», «Jean-Paul II», les «citoyens», les «travailleurs employés», les «assistés sociaux», et les «groupes locaux et populaires». Lorsque nous analysons le manifeste des prélats québécois, on

y remarque la présence de nouveaux acteurs : ceux-ci utilisent les «victimes de la crise économique», les «personnes sans travail», les «jeunes», les «femmes», le «Canada», le «Québec», les «Québécois», la «population québécoise», les «régions du Québec», le «Pape Jean-Paul II», la «Conférence épiscopale du Canada», et l'«AÉQ».

Pour en revenir à la déclaration de la CÉCC, nous nous apercevons que les tensions ainsi que les sources de ces tensions ne sont pas vraiment identifiées. Il faut croire que l'épiscopat canadien n'a pas voulu réintroduire les problèmes socio-économiques. Il semblerait que ce document ne se voulait qu'une réaffirmation des solutions déjà avancées par la conférence canadienne.

Parmi les solutions proposées, les évêques ont allégué, dans un premier temps, qu'ils étaient les «garants de l'ordre moral» et qu'ils n'avaient aucune intention de s'engager dans la politique partisane.

Nous n'avons aucunement l'intention de former une alliance avec quelque parti politique que ce soit. Comme pasteurs, nous sommes garants de l'ordre moral mais nous ne sommes pas des leaders politiques. C'est en ce sens que les dimensions de l'activité politique nous concernent profondément. Voilà pourquoi nous croyons que tous les citoyens doivent moralement s'opposer à tout ce qui cause l'injustice et s'engager activement à la transformation de la société (CÉCC, 1983b : 2).

Pour terminer, l'épiscopat canadien encourage les chrétiens à s'engager dans la formation d'un mouvement qui

- a) se consacrera non seulement à l'élaboration de stratégies à court terme mais se penchera aussi sur des objectifs à long terme;
- b) accordera une importance particulière à la participation pleine et entière des regroupements locaux dans l'élaboration d'une voix commune et effective pour la justice;
- c) évitera de devenir dépendant de la politique partisane et des stratégies électorales afin de ne pas perdre la liberté et la vitalité nécessaire à l'organisation et au maintien d'un tel mouvement populaire (CÉCC, 1983b : 4).

En ce qui concerne la déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec, celle-ci maintient que «la crise que nous traversons rend chacun inquiet et vulnérable. La tentation est au repli et au chacun pour soi» (AÉQ, 1983b : 17). Cette tension est effectivement alarmante et grande. Selon l'Assemblée québécoise nous ne devons pas demeurer indifférents.

En lisant attentivement ce document, nous notons qu'il y a toute une série de sources à cette tension. Le «chômage», la «nouvelle technologie», la «société à deux étages», la «compétition des peuples et des personnes» et la «vision matérialiste et industrielle du travail» n'en sont que quelques exemples.

Afin de résoudre ces problèmes, les évêques proposent que «la lutte au chômage doit être une priorité» (AÉQ, 1983b : 13). Pour ce faire, ils insistent sur le fait «qu'il faut (...) offrir des emplois stables et créateurs à tous et à toutes» (AÉQ, 1983b : 13). Ils suggèrent également qu'une «démarche collective» soit amorcée et qu'une «technologie appropriée» soit mise à la disposition de tous et de toutes.

Nous croyons que les transformations technologiques peuvent être planifiées en rapport avec le travail. Il faut tenir compte des effets de ces changements sur les personnes et leurs chances d'emploi. C'est en ce sens que nous avons parlé de technologie appropriée. Celle-ci ne doit pas être introduite qu'en fonction du marché pour telle entreprise, mais aussi en tenant compte de ses effets sur l'ensemble de notre collectivité. Il faudra prévoir des stratégies de création d'emplois ajustés au virage technologique qui s'annonce (AÉQ, 1983b : 14).

L'épiscopat québécois signale aussi qu'il est essentiel d'opter pour la coopération et l'entraide, et non la compétition et la lutte effrénée. «Le monde ne constitue pas d'abord un marché, mais une communauté de peuples. Les peuples ne sont pas concurrents, mais des groupes en inter-relations qui doivent coopérer pour le mieux-être de chacun et de l'ensemble» (AÉQ, 1983b : 16).

5.1.3. Automne 1983 (Annexe 5.1.3.1)

Le troisième et dernier texte que nous allons analyser est un mémoire présenté devant la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Intitulé «Réflexions éthiques sur l'avenir de l'ordre socio-économique du Canada», ce document de la CÉCC reprend en quelque sorte les grandes lignes de sa déclaration du mois de janvier. Afin de mieux saisir ce texte, nous allons tout d'abord porter notre attention sur les acteurs présents au sein de cet ouvrage. Nous y avons identifié deux genres d'acteurs : les institutions et les individus. Par institution, nous entendons les «hôpitaux», les «services publics», les «organismes sociaux», les «multinationales», les «États-Unis», le «Canada et ses provinces», les «diverses régions», le «gouvernement fédéral», l'«OTAN», la «CÉCC», et l'«Église catholique romaine». Dans la catégorie des individus, nous retrouvons les «travailleurs découragés et victimes de l'exploitation», les «paysans de la technologie», les «chômeurs», les «pauvres qui travaillent», les «assistés sociaux», les «aborigènes», les «personnes âgées et handicapées», les «petits producteurs», les «fonctionnaires», les «prestataires du bien-être», les «minorités raciales et culturelles» et le «Pape Jean-Paul II».

En regardant attentivement les diverses tensions, il devient clair et évident que ce texte est en quelque sorte une continuation de «Jalons éthiques...». La préoccupation principale de ce document, tout comme dans «Jalons éthiques», est la crise morale qui existe au sein de la société. «Nous croyons que nous sommes confrontés à des problèmes structurels fondamentaux de notre économie; des problèmes qui révèlent un désordre moral dans notre société» (CÉCC, 1983c : 18). Cette crise structurelle qu'évoquent les évêques crée non seulement un «plus haut taux de chômage», des «fermetures d'usine», des «coupures majeures dans les programmes sociaux aux paliers fédéraux et provinciaux», mais aussi des «travailleurs

découragés», «sous-employés», non-qualifiés et «paysans de la technologie».

Selon l'épiscopat canadien, la source de ces tensions semble provenir de la structure même de notre économie et de notre société.

Au milieu de cette crise structurelle, le capital et la technologie sont réaffirmés comme les principes dominants à partir desquels s'élabore le nouvel ordre socio-économique. La question clé demeure toutefois qui contrôle ces instruments? Et comment s'en servira-t-on? Si les communautés et les travailleurs ne parviennent pas à contrôler de façon efficace le capital et la technologie, ces derniers auront tendance à devenir des «forces destructives» plutôt que des «instruments constructifs» du développement économique. Dans ces circonstances, la personne humaine devient de plus en plus désuète, étant la victime d'une puissance économique impersonnelle. C'est là le problème central de notre époque. Il s'agit d'abord et avant tout d'un problème d'ordre moral ou éthique provenant de la structure même de notre économie et de notre société (CÉCC, 1983c : 17).

De plus, la CÉCC souligne, au sein de ce document, plusieurs autres facteurs qui viennent influencer la crise morale que nous vivons. Il s'agit de noter, par exemple, la domination de l'ordre économique international par les États riches, le haut niveau d'investissement étranger et la dominance des États-Unis au sein de l'économie canadienne, les «disparités économiques entre les classes et les diverses régions» et la «concentration du pouvoir économique». Bref, ce que les prélats canadiens suggèrent, c'est que la source fondamentale de ces tensions repose sur

les éternels problèmes causés par l'égoïsme personnel, l'individualisme possessif, et la poursuite d'un égocentrisme borné et la cupidité collective font que certaines personnes ne peuvent pas développer une imagination sociale créatrice (CÉCC, 1983c : 19).

En regardant attentivement les solutions proposées par les évêques canadiens, il est intéressant de constater l'importance qu'ils accordent au travail humain et au rôle de l'État. Reprenant les mêmes arguments de 1983, la CÉCC réaffirme, encore une fois, que le travail

humain doit favoriser la dignité du travail humain.

La valeur et la dignité du travail humain ont une place spéciale dans le plan divin de la création. C'est par le travail que les humains peuvent exercer leur esprit créateur, atteindre leur dignité humaine et participer au développement de leur société. Dans ce contexte, les travailleurs doivent être considérés comme les sujets et non les objets dans une économie donnée. Le travail humain ne devrait pas être traité comme une marchandise que l'on peut acheter et vendre sur le marché. Au contraire, le travail humain doit être le sujet de la production, ayant préséance sur le capital et la technologie dans le processus de production (CÉCC, 1983c : 7).

Pour ce qui est du rôle que devra jouer l'État, les évêques soutiennent que ce rôle est important, voire essentiel.

L'État a, cependant, un rôle particulièrement important puisqu'il doit assurer que cet ordre éthique puisse être atteint dans l'organisation et les opérations d'une économie. En effet, il y a une responsabilité des plus importantes, soit celle d'assurer que l'économie tout entière réponde aux critères de cet ordre moral. L'État a donc la responsabilité d'intervenir dans les opérations d'une économie afin d'assurer que les droits humains fondamentaux et les principes moraux sont respectés. Pour ce faire, il doit pouvoir s'élever au-dessus des intérêts particuliers des puissants, afin d'agir en faveur du bien commun, tout en se préoccupant de façon spéciale des groupes les plus pauvres et moins puissants de la société (CÉCC, 1983c ; 10).

Pour conclure, les évêques admettent qu'ils ne sont pas économistes, mais en dépit de cela, ils doivent soulever et stimuler certaines questions morales.

En tant qu'évêques, nous ne prétendons pas au titre d'experts techniques en matière d'économie. Notre rôle est d'abord l'éducation morale de la société. Dans cette perspective, nous essayons d'examiner les réalités économiques et sociales à la lumière du message évangélique de Jésus-Christ et de refléter sa sollicitude pour les pauvres, les marginaux et les opprimés (CÉCC, 1983c : 5).

À la fin de cette analyse, nous estimons qu'il existe une fois de plus des convergences significatives en ce qui concerne la nature des tensions, des sources et des solutions. Comme

nous l'avons vu dans les cinq documents analysés, il semble y avoir une seule et unique tension, une tension qui gravite autour de la crise socio-économique au Canada.

Nous estimons qu'il existe aussi des convergences dans la nature des sources. Nous avons vu dans notre analyse documentaire, que la moralité et les structures mêmes de notre économie sont, selon les évêques, les causes principales de ces enjeux.

En ce qui a trait à la nature des solutions, nous avons aussi discerné qu'il y avait des convergences. Parmi celles-ci, nous avons observé que les évêques ont tout d'abord mis de l'accent sur la lutte contre le chômage. En complément, ils favorisent et suggèrent fortement que nous établissions une «démarche collective», une «technologie appropriée» et un «travail humain» beaucoup plus digne et humain.

5.2. Les évêques et la crise économique 1993 et 1994

Entre 1983 et 1993, la question économique n'est pas tout simplement disparue dans l'abîme. Au contraire, les discours socio-économiques de l'épiscopat canadien et québécois ont été fort présents.

5.2.1. Printemps 1993 (Annexes 5.2.1.1 - 5.2.1.2)

Si nous passons maintenant à l'année 1993, nous observons qu'il existe trois documents, deux de la conférence canadienne et un troisième de l'Assemblée épiscopale du Québec. Les deux premiers textes que nous nous proposons d'analyser dans cette section s'intitulent «Chômage généralisé: un appel à la mobilisation de toutes les forces du pays», un message de la Commission des affaires sociales de la CÉCC et «Lettres des pauvres aux

communautés chrétiennes», un texte de l'AEQ.

En examinant attentivement le message des prélats canadiens, nous avons relevé la présence de deux types d'acteurs : les institutions telles que «l'Église», les «entreprises», le «Canada», les «gouvernements», les «provinces et les régions», le «secteur public», et les «systèmes de santé et d'éducation». Le second genre d'acteur regroupe tous les individus tels que, «Jean-Paul II», les «évêques», «les membres de nos réseaux diocésains», le «peuple», les «personnes» les «familles», les «communautés», les «enfants», les «femmes», les «minorités visibles», les «autochtones», les «nouveaux arrivants», les «travailleurs et travailleuses», les «chefs politiques et ceux des milieux d'affaires». Dans la lettre de l'épiscopat québécois, les acteurs principaux sont groupés comme suit : les «pauvres et les riches», les «forts et les faibles», les «familles», les «chômeurs et les chômeuses», les «personnes appauvries», la «société», «Mgr Hamelin», le «Père Joseph Wreainski» et «l'Église».

En ce qui a trait aux tensions énumérées par la CÉCC, celle-ci cite que «le chômage généralisé est une blessure qui déchire de plus en plus la société canadienne aujourd'hui» (CÉCC, 1993a : 9). Ce chômage, pire que la récession économique d'il y a dix ans (CÉCC, 1993a : 8) menace non seulement la situation économique au Canada, mais aussi les femmes, les jeunes, les autochtones et les immigrants.

Nous passons d'une économie où la norme était l'emploi à plein temps presque garanti à une autre dans laquelle l'emploi précaire et à temps partiel est devenu normal. Ces dernières années, le nombre d'emplois à temps partiel et mal payés a considérablement augmenté alors que celui des emplois à plein temps et bien rémunérés a dramatiquement chuté. Le pire c'est que ce sont les «minorités visibles» y compris les femmes, les jeunes, les autochtones et les nouveaux arrivants qui risquent le plus de faire les frais de ces emplois incertains, mal payés et à temps partiel (CÉCC, 1993a : 11).

A bien regarder, il semblerait que la source de ces tensions repose sur plus d'un élément.

Plusieurs facteurs contribuent à cette situation de chômage et de précarité de l'emploi. Parmi ceux-ci, la restructuration et la réorganisation des entreprises confrontées à la concurrence internationale accrue, l'introduction accélérée de changements technologiques suscités par la recherche de gains de productivité, l'implantation de nouveaux procédés de fabrication, la substitution de nouveaux matériaux synthétiques aux ressources naturelles utilisées dans des industries clés des secteurs de la production manufacturière, de la production minière et agricole. Le secteur public n'y échappe pas. Le système de santé et le système d'éducation sont eux aussi en voie de réorganisation. Si le secteur des services connaît une expansion réelle, ce dernier génère beaucoup d'emplois à temps partiel et à bas salaires. Tous ces bouleversements menacent, croyons-nous, la stabilité politique du pays. La classe moyenne s'affaiblit, s'effrite même. L'écart s'accroît entre les possédants et les appauvris, entre ceux qui bénéficient d'une certaine sécurité et ceux qui n'en ont pas (CÉCC, 1993a : 12).

La restructuration, la réorganisation, la concurrence et la compétitivité créent, en quelque sorte, selon les évêques canadiens, «une polarisation sociale (qui) est moralement inacceptable» (CÉCC, 1993a : 24).

Comme nous le disons en 1983, l'enseignement social de l'Église maintient qu'un chômage aussi généralisé est un désordre moral, un mal social qu'il faut extirper. Il prive les travailleurs, les travailleuses et leurs familles du revenu nécessaire à la satisfaction de leurs besoins essentiels. Il dépouille aussi les gens de leur dignité et de leur estime de soi (CÉCC, 1993a : 20).

Afin de rectifier ces tensions, les évêques suggèrent

- a) que les besoins des pauvres passent, avant les demandes des riches;
- b) que les droits des travailleurs et des travailleuses soient plus importants que la maximisation des profits; et
- c) que la participation des groupes marginalisés aux décisions, ait préséance sur la préservation d'un système qui les exclut (CÉCC, 1993a ; 4).

En plus, de ces recommandations, ils proposent que les gouvernements et les entreprises élaborent ensemble de nouvelles stratégies d'emploi qui redonneront valeur et

dignité au travail humain.

C'est donc du point de vue du travail humain qu'il faut encourager les gouvernements à élaborer de nouvelles stratégies de plein emploi. Celles-ci devront s'enraciner dans la conviction que notre plus grande richesse réside dans les personnes et leurs capacités diverses. Dès lors, le défi consistera à investir dans les personnes en développant leurs talents. Et puisque le monde du travail change rapidement, il faut investir en priorité et dès aujourd'hui dans de nouvelles formes d'éducation et de nouveaux types de formation de la main-d'oeuvre. Les personnes doivent pouvoir se doter des habiletés et des capacités qu'elles pourront mettre en oeuvre dans les secteurs les plus vigoureux de l'économie. La force créatrice de notre main-d'oeuvre, voilà plus précieux capital pour faire face à la crise mondiale actuelle du chômage (CÉCC, 1993a : 27).

En plus de ces énoncés, les évêques avouent que l'endettement est un problème fort sérieux. Devant une telle situation, ils estiment et recommandent qu'il vaut mieux renouveler l'État-providence que de le mettre en péril.

À l'heure où les gouvernements soutiennent que les coûts de l'endettement limitent leur capacité d'intervention, il leur faudra une grande discipline pour ordonner convenablement leurs priorités et trouver des solutions novatrices à ces problèmes sociaux particulièrement urgents. (...) Enfin, les gouvernements ne doivent pas mettre en péril le système social qui a si bien servi la population au cours des dernières décennies. Bien contraire, ils devraient faire preuve d'une pensée renouvelée et de créativité et chercher à le rendre encore plus efficace. À cet égard, l'expérience des pays d'Europe occidentale nous semble plus significative que le modèle américain (CÉCC, 1993a : 29).

Pour conclure, la CÉCC souligne que l'État et les entreprises ne sont pas les seuls responsables. L'Église devra, elle aussi respecter et favoriser la valeur et la dignité du travail humain ainsi qu'un système économique beaucoup plus humain. «L'attention portée aux personnes sans travail et la tâche de rendre plus humain notre système économique doivent se retrouver au coeur de la vie de l'Église elle-même» (CÉCC, 1993a : 34).

Dans le message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec,

nous retrouvons plus ou moins les mêmes tensions que nous avons identifiées dans le texte de la CÉCC, c'est-à-dire, que la société souffre d'une crise économique, d'une récession et d'un haut taux de chômage. Cependant, l'épiscopat québécois introduit un élément nouveau dans cet ouvrage : le phénomène de l'appauvrissement.

Devant la conjoncture économique actuelle et à la suite d'une récession où bon nombre de personnes ont perdu leur emploi, où des familles se sont appauvries considérablement, il nous semble opportun de souligner encore une fois le phénomène de l'appauvrissement (AÉQ, 1993a : 2).

Et encore,

Dans notre société, on parle beaucoup de création d'emplois, de programmes de formation de la main-d'oeuvre, de grappes industrielles, etc. et cela apparaît important pour notre développement économique. Mais en même temps, d'autres gestes nous laissent songeurs, comme ceux où un gouvernement s'attaque aux chômeuses et aux chômeurs plutôt qu'au chômage, où certaines politiques sociales renforcent la pauvreté. (...) C'est pourquoi, à l'occasion du 1er mai, nous voulons rappeler, qu'il y a dans ce phénomène de l'appauvrissement un jugement sévère et grave pour une société qui se veut juste et proposer non seulement une réflexion, mais aussi des gestes d'alliances sociales et chrétiennes (AÉQ, 1993a : 3-4).

Pour mieux développer cette idée, les évêques ont cédé la parole à un groupe qui oeuvre particulièrement dans ce domaine, le groupe «Aide à toute détresse (ATD) Quart-Monde», un organisme du diocèse de Rouyn-Noranda. En fait, la lettre de cet organisme reprend en quelque sorte les grandes lignes de la réflexion des évêques tout en indiquant la réalité quotidienne vécue par des milliers de pauvres.

Cette lettre, issue d'une parole des pauvres, révèle leur vécu quotidien, leur mal de vivre face aux préjugés, leurs dépressions, leurs ruptures, leurs efforts pour survivre, leur mises à l'écart, leurs mauvais rêves, leur honte et ce qu'ils accumulent «en dedans» d'eux-mêmes: leurs silences, leur méfiance, leur dépendance, les décisions qui se prennent à leur place... (AÉQ, 1993a : 6)

En lisant ou consultant attentivement ce document, nous relevons le fait que les évêques n'énumèrent en aucun temps, la source de ces tensions. Par contre, lorsqu'il s'agit de proposer des solutions, ceux-ci suggèrent qu'il faudrait travailler au respect, à l'ouverture des voies des communications, à la formation d'une alliance et au bris de l'isolement.

Dans un geste de partage fraternel, elles tentent de nous faire comprendre ce que parfois nous oublions: leurs capacités d'offrir des services, de voler de leurs propres ailes. Elles demandent que nous leur fassions confiance, que nous leur demandions leur avis et que nous comprenions qu'elles peuvent aussi refuser quelques fois nos services et nos avis. (...) Ces personnes désirent qu'une meilleure communication se crée «entre le pauvre et le riche», que la chance soit donnée aux plus faibles. La grande invitation que nous lancent ces personnes appauvries est de FAIRE ALLIANCE avec elles, en brisant notre isolement. FAIRE ALLIANCE se serait une façon de bâtir l'Église et la société, car la solidarité est la clef pour «casser» la misère. (...) Essayons ensemble (AÉQ, 1993a : 8-9, 11-13, 16) !

Bref, ce que nous avons pu comprendre en analysant ce texte, c'est que les évêques ont voulu démontrer que «là où des personnes sont condamnées à vivre dans la misère, les droits humains sont violés, s'unir pour les faire respecter est un devoir sacré» (AÉQ, 1993a : 18).

5.2.2. Automne 1993 et Printemps 1994 (Annexes 5.2.2.1 - 5.2.2.2)

Les deux derniers textes que nous nous proposons d'analyser dans cette section sont comme nous l'avons indiqué précédemment, une lettre de la Conférence des évêques catholiques du Canada et un message pastoral de l'Assemblée des évêques du Québec. La première intitulée : «chômage - Lettre du Président de la CÉCC à l'honorable Paul Martin, ministre des finances concernant le chômage», se veut essentiellement une reprise du

document «Chômage généralisé»⁶⁶. Le second, titré «Partager le travail entre nous» est un message du Comité des affaires sociales de l'AEQ à l'occasion de la fête du travail, le 1er mai 1994.

Parmi les acteurs que nous retrouvons dans ce texte, il y a «vous (Paul Martin)», les «gouvernements fédéraux et provinciaux», le «Vérificateur général», les «éminents économistes du pays», les «citoyens» et la «Commission épiscopale des affaires sociales». Quant à la lettre de l'épiscopat québécois, nous y avons distingué les acteurs suivants : l'«État», le «Québec», les «entreprises», les «travailleurs et travailleuses», les «personnes», les «contribuables», «une partie de la population», les «femmes», les «jeunes», les «adultes de plus de 55 ans», les «collectivités», «nos communautés», «chez-nous» et finalement «notre société».

La tension principale pour les évêques canadiens touche «le redressement des finances publiques fédérales». En ce qui concerne les sources de ces tensions, les prélats canadiens notent dans un premier temps la situation précaire des emplois au Canada. «La dégradation prolongée de la situation de l'emploi et les conséquences sociales et humaines qui s'y rattachent exigent que le gouvernement et l'ensemble des forces vives du pays consacrent leur énergie et leur imagination à la création d'emplois» (CÉCC, 1993c : 3).

En second lieu, la CÉCC maintient que le déficit et le déclin des revenus contribuent sans aucun doute au ralentissement économique et au haut taux de chômage.

Comme vous le rappelez depuis quelques semaines, une partie substantielle de la croissance du déficit est le fruit d'un important déclin des revenus fiscaux consécutif au maintien d'un taux de chômage élevé, du ralentissement économique et de la faiblesse de la reprise. Non seulement, ce chômage persistant

⁶⁶ «À la veille de votre rencontre avec d'éminents économistes du pays au cours de laquelle vous discuterez des diverses options pour redresser les finances publiques fédérales, je me promet de vous rappeler l'essentiel du message de notre Commission épiscopale des affaires sociales publié le 14 avril dernier et intitulé: Le chômage généralisé - un appel à la mobilisation de toutes les forces du pays» (CÉCC, 1993c : 2).

prive-t-il le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de revenus, mais il exerce une forte pression sur leurs dépenses respectives, qu'ils tentent de mieux maîtriser (CÉCC, 1993c : 4).

Pour remédier à ces tensions, l'épiscopat canadien propose quatre solutions. Tout d'abord, nous devons lutter contre le déficit. Cependant, cette lutte doit passer «par la mobilisation de tous les secteurs sociaux, d'abord et avant tout par la création d'emplois» (CÉCC, 1993c : 5). Deuxièmement, elle suggère que le gouvernement adopte une politique monétaire beaucoup plus souple afin de relancer l'économie et réduire les taux d'intérêt (CÉCC, 1993c : 6). En effet, la CÉCC insiste sur le fait que le gouvernement doit opter pour une fiscalité plus responsable, voire équitable, pour l'ensemble des Canadiens et des canadiennes (CÉCC, 1993c : 7). Et finalement, elle soutient

que le défi auquel est confronté le gouvernement en est une de société. La réponse à ce défi déborde largement la haute compétence d'économistes qui pourraient être tentés de restreindre leurs préoccupations à des actions à court terme, d'ordre purement technique, au lieu d'envisager la crise actuelle dans ses dimensions humaines et sociales (CÉCC, 1993c ; 9).

Quant aux tensions énumérées par l'Assemblée des évêques du Québec, elles se résument de cette façon : «la crise de l'emploi est devenue une caractéristique persistante de notre société» (AÉQ, 1994 : intro).

Selon l'épiscopat québécois la source de cette tension se réduit essentiellement à la concurrence internationale, à la précarité du travail et aux souffrances et aux inégalités causées par le chômage. «En effet, nous vivons entre nous des inégalités. D'une certaine façon, c'est malgré nous mais aussi par nous qu'elles se créent et se perpétuent» (AÉQ, 1994 : 1).

Afin de résoudre ces problèmes ou «le travail sans les travailleurs et l'économie sans les personnes deviennent une norme» (AÉQ, 1994 : 7), les évêques québécois proposent qu'il faut

limiter l'écart qui nous sépare les uns des autres.

Une personne sur cinq vit chez nous dans la pauvreté. Des gens ont faim. D'autres s'écroulent psychologiquement. Pourtant, nous avons théoriquement des droits égaux et pratiquement des besoins équivalents, que nous ayons ou non un emploi rémunéré. Ces inégalités sociales sont un appel clair à la conscience : il devient urgent de travailler à réduire les écarts entre nous (AÉQ, 1994 : 23).

Ils suggèrent également que «le revenu global disponible et l'enrichissement collectif soient distribués plus justement sur un plus grand nombre de personnes» (AÉQ, 1994 : 9).

Des diminutions substantielles du temps supplémentaire, voire du temps de travail régulier selon des formules comme la semaine de quatre jours, les périodes de formation ou d'études ou encore les années de traitement différé et les congés sans solde peuvent avoir des effets importants sur la disponibilité de l'emploi. Par exemple, si 25% du temps supplémentaire était partagé avec d'autres, on pourrait créer 15 000 emplois au Québec (AÉQ, 1994 : 12).

En plus des transformations structurelles, des aménagements locaux et des actions individuelles, il est intéressant de noter que l'épiscopat québécois manifeste qu'il est fallacieux de concevoir que la population québécoise est trop taxée.

Il est faux de dire que nous sommes tous trop taxés. Certaines catégories de contribuables le sont; d'autres pourraient fournir d'avantage. En considérant les taxes comme une atteinte toujours trop grande à la propriété privée, nous finissons par oublier ce qu'est l'État : une gigantesque coopérative de services dont la taille dissimule que nous en sommes non seulement les membres votants mais également les employeurs et qu'il nous appartient d'en financer le fonctionnement (AÉQ, 1994 : 15).

Maintenant que nous avons examiné ces quatre documents, pouvons-nous affirmer, qu'il existe effectivement des convergences dans la nature des tensions, des sources et des solutions? À notre avis, il en existe.

Dans la nature des tensions, nous avons vu que le chômage généralisé, la récession, le

redressement des finances publiques fédérales, la crise économique et l'appauvrissement relèvent tout du «désordre moral», désordre qu'il faut, selon les évêques, abolir, voire extirper.

Nous estimons qu'il existe également des convergences dans la nature des sources. Nous avons vu dans notre analyse documentaire, que la précarité de l'emploi, la concurrence internationale, la technologie et les inégalités sociales sont, selon les évêques, les causes fondamentales de ces enjeux.

Les convergences dans la nature des solutions sont plus ou moins discernables dans cette analyse de contenu. La Conférence épiscopale du Canada, dans son message pastoral, a insisté sur l'importance de la valeur et la dignité du travail humain. De même, elle a proposé

- a) que les besoins des pauvres passent, avant les demandes des riches;
- b) que les droits des travailleurs et des travailleuses soient plus importants que la maximation des profits; et
- c) que la participation des groupes marginalisés aux décisions, ait préséance sur la préservation d'un système qui les exclut (CÉCC, 1993c : 4).

De son côté, l'Assemblée des évêques du Québec a suggéré que la communication, le respect et une alliance entre le pauvre et le riche est nécessaire afin de briser les inégalités et l'isolement entre ces deux groupes. «FAIRE ALLIANCE se serait une façon de bâtir l'Église et la société, car la solidarité est la clef pour «casser» la misère» (AÉQ, 1994 : 13).

En somme, il est de notre avis qu'il existe des convergences entre ces quatre textes. Il est apparent que ces convergences ne sont pas toujours évidentes, par contre, ce qui importe de souligner, c'est qu'il en existe...

Que pouvons-nous dégager et faire ressortir des neuf documents que nous venons d'analyser? À notre avis, la réponse à cette question est fort simple. Il y a au sein de ces textes des convergences significatives, une certaine cohérence et en quelque sorte, un même

discours. Permettez-nous de préciser.

Tout d'abord, comme nous l'avons démontré auparavant dans ce travail, il existe effectivement des convergences dans la nature des tensions, des sources et des solutions. Sans reprendre les mêmes arguments que nous venons d'établir préalablement, nous croyons que ce qui importe, c'est que les évêques pan-canadien et québécois sont en communion lorsqu'ils affirment que ce n'est pas seulement les indicateurs économiques et sociaux qui priment. Au contraire, ce qui semble capital dans l'ensemble des documents ce sont les questions humaines, les dimensions de charité et la justice sociale. Bref, ce que les prélats désirent, c'est que les décisions gouvernementales tiennent compte de l'aspect humain, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

En faisant un recensement, nous avons également découvert dans les messages pastoraux de l'AEQ, une certaine dimension nationaliste qui s'infiltré en quelque sorte dans leurs discours.

Des énoncés tels que :

- «aujourd'hui nous appuyons une démarche collective...» (AEQ, 1983b : 10)
- «Pouvons-nous construire un pays différent avec une telle approche?» (AEQ, 1991 : 11)
- «Lors de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique de notre pays...» (AEQ, 1991 : 12)
- «... la responsabilité collective de notre territoire...» (AEQ, 1991 : 16)
- «Nous voulons en terminant, faire appel à toutes les personnes qui prennent des décisions dans notre société. Nous savons qu'elles portent une responsabilité qui est lourde en ces temps de transition. Malgré tout, nous leur demandons bien fraternellement de se mettre à l'écoute des populations de ce pays. Qu'elles entendent ces milliers de consciences qui veulent autre chose.» (AEQ, 1991 : 18)
- «Projet de société...» (AEQ, 1992a : 11)
- «... que l'on tienne compte des aspirations, des besoins et de la réalité de l'ensemble des personnes.» (AEQ, 1994 : 3)

- «C'est à nous, dans nos communautés...» (AÉQ, 1994 : 10)

En plus de ces infiltrations nationalistes, nous avons constaté que l'Assemblée des évêques du Québec fait très peu souvent appel à la solidarité avec les autres peuples et en particulier avec les autres Canadiens et Canadiennes. Prenons par exemple l'ALÉNA. Lorsqu'il s'agit de comparer les textes de l'AÉQ avec ceux de la CÉCC, nous avons découvert que les évêques du Québec n'ont abordé le sujet qu'une seule fois et cela de façon superficielle.

Tout dernièrement, les États généraux du monde rural ont insisté, eux aussi, sur la faillite du monde actuel de développement, sur les limites de la grande production et sur la nécessité de tenir compte de toute la population si l'on voulait affronter le libre-échange et la libéralisation internationale des échanges (AÉQ, 1991 : 13).

Tandis que la Conférence canadienne des évêques a cru bon d'en discuter à deux différentes reprises : une fois dans un message pour le 500^e anniversaire de l'évangélisation des Amériques, et le second, dans une lettre adressée au Ministre de l'Industrie des sciences et technologie.

Ce qui importe à souligner, c'est que la CÉCC a une perception différente, une perception qui va au-delà de ses frontières, c'est-à-dire, une dimension internationale au sein de ses discours et de ses textes.

Nous portons également une attention particulière à ceux et celles qui seraient le plus durement touchés par les effets économiques, socio-culturels et environnementaux découlant d'une entente de libre-échange avec le Mexique, le Canada et les États-Unis. (CÉCC, 1992d : 22)

Et encore,

Au cours des 18 derniers mois, nous avons observé le déroulement des négociations, en coopération avec des groupes de recherche du Canada, du Mexique et des États-Unis. Nous estimons que cette nouvelle entente élargit la portée de l'Accord

de libre-échange et qu'elle aura des implications éthiques et sociales majeures. (CÉCC, 1992f: 2)

Bref, ce que nous avons pu saisir dans cette recherche semble dévoiler, qu'il y a en quelque sorte, des convergences dans les messages économiques, même s'il y a des infiltrations nationalistes et un repli par omission de la part des prélats québécois.

Conclusion⁶⁷

En toute chose, il faut considérer la fin.

Proverbe français

Toute organisation du monde social est, presque partout, presque toujours, essentiellement «religieuse». La religion n'«accompagne» pas, n'«explique» pas, ne «justifie» pas l'organisation de la société : elle est cette organisation, dans son noyau non trivial. (Castoriadis, 1980 : 122)

Cette citation de Cornelius Castoriadis nous décrit en quelque sorte le rôle primordial qu'occupait la religion dans la vie civique. En fait, elle constituait un élément essentiel et souvent prépondérant de la culture, malgré l'inévitable présence de tensions internes de natures diverses. Dans plusieurs cas, la religion a su à travers les siècles, être le seul facteur d'unité.

Depuis la fondation de la Nouvelle-France, jusqu'à vers la fin des années 1960, l'Église catholique a toujours participé dans la politique canadienne et québécoise. À vrai dire, là où était l'État, l'Église était-elle aussi dans les parages. Actuellement au Canada et au Québec, nous pouvons remarquer que le temps où le Premier ministre contactait régulièrement son Éminence le cardinal pour lui demander ses conseils, son support, son soutien moral, son approbation et finalement sa bénédiction, n'existent plus. Graduellement à travers les années et plus notamment durant les années 1960 et la révolution tranquille, l'État et l'Église se sont distanciés l'un de l'autre pour suivre leur propre chemin. Quoi qu'il en est, le christianisme a grandement influé sur la formation du caractère national ainsi que l'identité canadienne et

⁶⁷ Certains éléments de cette conclusion reprennent des passages de notre analyse. (Gingras et LeBlond, 1995 : 32-33)

québécoise. Il s'agit d'étudier les oeuvres de l'abbé Lionel Groulx et de George M. Grant, et d'apprécier les gens tels que J.S. Woodsworth, L.B. Pearson et les Légers (Despland, 1977 : 526-528).

Ayant dit cela, le rôle qu'a joué la religion dans l'évolution politique et sociale du Canada et du Québec se caractérise par trois grandes périodes : l'installation du christianisme, la construction d'une nation chrétienne et la sécularisation. En fait, ce qu'il importe de souligner, c'est qu'à travers les grandes lignes historiques et les maints événements formateurs, la religion a toujours su être une «bâtesseuse de sociétés», engagée dans l'histoire et dans la culture.

Au Canada anglais, l'Église catholique n'a jamais exercé une influence aussi omniprésente qu'au Canada français. Dans les sociétés canadienne-française et québécoise, la religion n'exerce plus l'influence déterminante d'autrefois. Cependant, même si l'Église catholique plonge ses racines dans l'histoire, s'appuyant sur des valeurs traditionnelles et les solidarités organiques, elle constitue de moins en moins le ciment qui assure la solidarité sociale.

Dans leurs assemblées respectives, les évêques canadiens et québécois ont généralement été soucieuse de reconnaître l'autodétermination des peuples autochtones, d'affirmer l'importance des questions humaines, des dimensions de charité et de la justice sociale sur les questions de l'économie et finalement de ne pas prendre position soit pour maintenir le fédéralisme canadien, soit pour encourager l'indépendance du Québec. Malgré tout, nous avons pu constater dans cette analyse, que les textes officiels de la CÉCC et de l'AÉQ reflètent deux conceptions différentes de ce qu'est la société canadienne et québécoise. En effet, il est possible de constater que les prélats ont toujours affirmé leur intention d'être solidaire aux choix faits par la population auprès de laquelle ils exercent leur ministère pastoral.

Afin de clarifier davantage ce concept, reprenons un extrait du texte de Jean De Bonville et Jacques Vermette qui discutent du sentiment d'appartenance des journalistes. Selon ces deux auteurs, «les journalistes partagent, entre eux et avec les membres de l'auditoire auquel ils s'adressent, des intérêts qui les amènent à privilégier les événements se déroulant dans leur environnement géopolitique et culturel immédiat» (De Bonville et Vermette, 1994 : 716). Parallèlement,

Les journalistes forment un groupe socio-professionnel dont les membres partagent des normes communes qui régissent avec plus ou moins de précision la définition de l'information ou de ce que les Américains désignent sous le vocable de «newsworthiness». Dans un texte classique, Johann Galtung et Mari Holmboe Ruge énumèrent huit facteurs qui expliquent qu'un événement devienne une nouvelle. La proximité géographique et culturelle d'un événement par rapport au public et la consonance ou l'harmonie de cet événement avec les attentes ou les valeurs du public sont deux facteurs qui figurent dans cette liste. Ceux-ci expliquent, du moins partiellement, l'ethnocentrisme plus ou moins prononcé des médias d'information (De Bonville et Vermette, 1994 : 702).

En fait, nous croyons que ces observations pourraient vraisemblablement être attribuées aux évêques canadiens et plus particulièrement aux évêques québécois. À bien y penser, il est évident que la Conférence épiscopale du Canada et l'Assemblée des évêques du Québec s'adressent à deux sociétés de référence bien distinctes ; la CÉCC, à l'ensemble des catholiques du Canada y compris le Québec, et l'AÉQ, aux catholiques québécois.

Par ailleurs, nous pouvons conclure, qu'il y a effectivement une séparation entre ces deux organisations. C'est-à-dire, qu'il y a deux vocabulaires, deux discours «politiquement corrects» et deux univers sémantiques. Est-ce que les deux vocabulaires, veulent dire deux choses complètement différentes? Y-a-t-il une contradiction entre les deux? Nous ne croyons pas. Cependant, nous estimons qu'il existe deux plans qui se recoupent partiellement.

Par deux discours «politiquement corrects», nous voulons dire que les discours sont à la

fois neutres et partisans. Ce que nous concevons être une allocution neutre, c'est tout discours visant à n'offenser plus ou moins personne dans la société de référence. En fait, c'est un discours de marketing, un discours qui veut plaire sans heurter. Il y a aussi, tout comme nous avons énuméré ci-haut, des discours partisans. Il faut se rappeler que les évêques sont des hommes ainsi que des membres d'une société.

Malgré certaines lacunes, la collégialité épiscopale se vit mieux dans les regroupements d'unités de base homogènes et d'un milieu socio-culturel rapproché : les assemblées régionales et, au Québec, les inters. Cette collégialité demeure fragile : ce sont des hommes qui composent ces organismes, et des hommes de valeur, doués de riche personnalité habitués à diriger et à commander, pour qui, avouons-le, il n'est pas facile de sacrifier une partie de leur autonomie au profit d'une intégration à un ensemble. Déjà en 1966, l'abbé Mathieu le soulignait : «de tous les types d'association, (les groupements de dirigeants et de chefs) sont en effet habituellement les plus difficiles à organiser à maintenir et à développer» (Voisine, 1983 : 139).

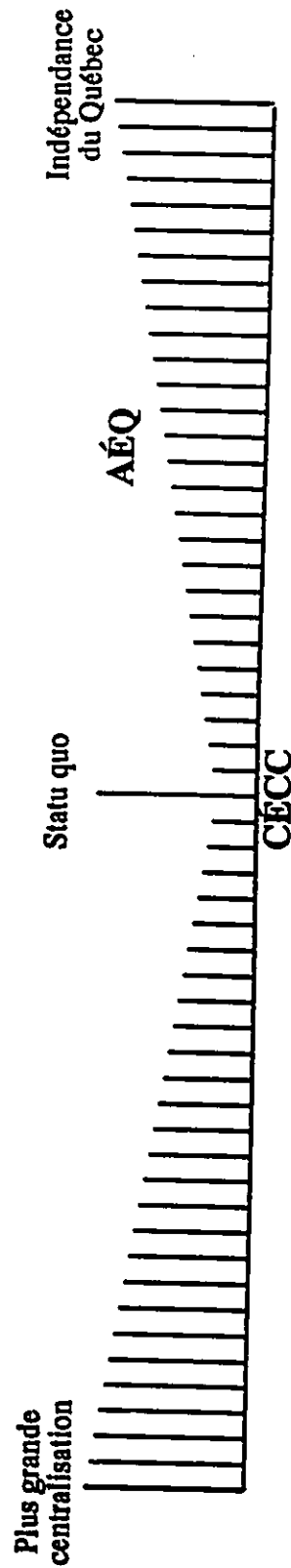
Donc les évêques ne peuvent pas faire abstraction de leur participation à la société. Par conséquent, les discours soi-disant partisans, sont effectivement des discours de «reflet».

En ce qui concerne l'évolution des appellations des acteurs, nous avouons que nous ne l'avons pas exploitée suffisamment. À vrai dire, il aurait fallu une étude plus poussée des univers sémantiques et une analyse de texte par ordinateur, pour vraiment apprécier et saisir le développement qui s'est produit au sein des conférences épiscopales canadienne et québécoise. Toutefois, pour appréhender les deux univers sémantiques de la CÉCC et de l'AEQ, nous avouons qu'il serait beaucoup plus facile de l'expliquer en faisant une esquisse rapide.⁶⁸

Revenons sur les termes de notre hypothèse : les messages envoyés par les cadres institutionnels pan-canadien et québécois de l'Église catholique manifestent une convergence en matière sociale, mais des différences significatives en matière constitutionnelle. En effet,

⁶⁸ Voir TABLEAU 7 intitulé «L'univers sémantique de la CÉCC et l'AEQ».

L'univers sémantique de la CÉCC et de l'AÉQ



CÉCC

- * N'est pas en faveur d'une plus grande centralisation du système fédéral canadien
- * N'est pas anti-nationaliste québécois
- * N'est pas pro-nationaliste québécois

- * Donc la CÉCC est neutre par rapport à tout le spectre idéologique canadien.

AÉQ

- * Est neutre par rapport à tout le spectre idéologique québécois

- * Donc position nationaliste mais sans prendre parti pour une option à l'intérieur de ce spectre.

nous estimons que nous avons démontré dans ce travail, qu'il y avait effectivement des convergences dans les textes concernant les autochtones et l'économie, et des différences significatives dans les documents touchant les questions constitutionnelles.

Parce que cette dernière est trop divisive dans une perspective pan-canadienne ou d'ailleurs elle est inégalement présente, l'Église canadienne n'a ni la volonté ni la capacité de mobiliser les croyants pour ou contre des options constitutionnelles qui ne semblent mettre en cause ni ses intérêts spirituels ni temporels. Au contraire, toute intervention un peu directive ne pourrait qu'accentuer ses divisions internes et éloigner certains fidèles.

Lorsque nous examinons de plus près l'épiscopat canadien, nous apercevons qu'il reste en retrait des querelles constitutionnelles. Des nuances s'imposent à nous : l'épiscopat reste seulement partiellement en retrait des querelles constitutionnelles. En effet, en reconnaissant la légitimité des aspirations autonomistes québécoises et le droit du Québec à l'autodétermination, il se trouve à rejeter certaines options, se laissant cependant ouvert au reste de la gamme des possibilités. Quant à l'épiscopat québécois en particulier, il affiche ouvertement son nationalisme, malgré le risque de choquer certains catholiques.

Par conséquent, nous pouvons attester en conclusion que les textes officiels de la Conférence des évêques catholiques du Canada et de l'Assemblée des évêques du Québec reflètent deux conceptions différentes de la question nationale et la société canadienne. Par ce fait, nous croyons qu'il y a effectivement une Église, deux nations et deux discours. Il reste à voir maintenant lequel des discours utilisent les évêques? Également, il serait très intéressant à voir, si les évêques canadiens et québécois, au sein de la CÉCC, font un compromis entre les deux sociétés de références.

«On a tourné autour du pot assez longtemps et c'est le temps de se parler ouvertement et franchement», a soudain déclaré au micro un évêque ontarien anglophone, originaire du Québec, Mgr

Alexander Carter, de Sault-Sainte-Marie. «Je trouve que les évêques du Québec ne sont pas une minorité ici, a-t-il poursuivi. S'ils se sentent un peu dépayés au sein de la CÉCC, c'est peut-être qu'ils ne sont pas à leur aise, lorsqu'ils sont en dehors du Québec. Après avoir entendu ce qui s'est dit sur les frustrations de certains évêques québécois dans notre organisme, je crois qu'il faut et que nous devons nous poser la question : est-ce que nous voulons une ou deux conférences épiscopales canadiennes? Quant à moi, je serais très humilié et très découragé si nous devions en venir à nous scinder en deux conférences. Quelle image de l'Église projeterions-nous, en effet, si les évêques du Québec se séparaient de la CÉCC?... Je crois que le problème auquel nous faisons face présentement n'est pas un malaise, c'est une maladie. Et cette maladie, ne sera pas guérie par des vœux pieux...» (Le soleil, 1982 : D-20)

La fin de ce travail nous amène indubitablement à se poser de nouvelles questions dont celles-ci entre autres : les principaux points de divergences et de convergences entre la CÉCC et l'AEQ sont-ils uniquement de type organisationnel et, ou religieux? Est-ce que la langue maternelle d'un évêque joue un rôle important dans ses fonctions auprès de la CÉCC? Pouvons-nous substituer ces deux organisations par deux autres telles que, par exemple, les groupes de femmes et les syndicats, et obtenir les mêmes résultats? Voilà d'autres sujets d'études. Toutefois, une chose demeure certaine, l'Église est, et sera toujours, une «Église-institution», une «Église-communauté de croyants», voire, une bâtisseuse de sociétés...

Annexes

Annexe 3.1.1

CÉCC

Lettre collective des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération

Date: 7 avril 1967

A) Tensions:

- * À l'occasion du centenaire de la Confédération, les Canadiens dressent le bilan des succès et des échecs qui ont marqué les cent dernières années de leur histoire et ils s'interrogent sur les moyens de préparer un avenir qui soit à la mesure de leurs hautes aspirations. (p.1.)
- * Ayant été étroitement mêlée à la vie du Canada depuis les origines de ce pays, l'Église ne peut rester indifférente aux grands interrogations du présent. (p.1.)
- * Nombreux sont les problèmes qui préoccupent aujourd'hui les Canadiens: menace d'inflation, persistance des zones de pauvreté, instabilité de l'économie ou de la vie politique. (p.1.)
- * Pour plusieurs, cependant, le problème le plus grave et le plus délicat est celui de trouver une solution aux malaises engendrés par la coexistence au Canada des deux principaux groupes linguistiques et culturels qui, par un phénomène assez particulier, forment deux majorités qui rencontrent et s'affrontent. (p.1.)
- * Il n'est pas facile de voir clair dans les problèmes complexes auxquels font face aujourd'hui les Canadiens. (p.2.)
- * Le malaise ressenti dans notre société suscite des prises de position variées.

B) Sources:

- * Ce problème n'est pas étranger à l'Église: elle le porte pour ainsi dire dans sa chair puisqu'elle rassemble une part importante des deux principaux groupes linguistiques et culturels dont la rencontre crée le problème canadien. (p.1.)
- * Par certains de ses aspects, ce problème est purement politique et technique, mais il est aussi un problème humain très profond, car il engage des valeurs importantes et concerne des personnes dans leur chair et dans leur âme. (p.1.)
- * Il faut le reconnaître, le malaise principal dont souffre actuellement la société canadienne réside, d'un part, dans le sentiment d'insatisfaction qu'éprouvent un nombre grandissant de Canadiens français devant les difficultés que rencontre leur communauté nationale dans le recherche de son épanouissement et, d'autre part, dans les inquiétudes que suscitent dans les autres régions du

Canada leurs revendications. (p.5)

* A ce problème de l'existence de la communauté canadienne-française du Québec, s'ajoute celui des minorités au Canada. Quel que soit le régime politique qu'ils se donnent, les Canadiens ne pourront jamais éviter chez eux le phénomène des minorités, que ce soit au Québec ou dans le reste du pays, qu'il s'agisse des minorités de langue anglaise, de langue française ou des autres. (p.6)

* Les minorités vivant au Canada ne sont pas toutes dans la même situation. On doit veiller à assurer à chacune un traitement équitable et savoir accepter les sacrifices que ce traitement impose dans le coût de certains services, comme l'éducation, par exemple. (p.6)

* Plusieurs reconnaissent aujourd'hui volontiers que les Indiens et les Esquimaux ont souvent eu à souffrir et parfois souffrent encore des effets de certains préjugés, de l'ignorance, de l'indifférence ou même de l'injustice. Parce que ces communautés indienne et esquimaudes rassemblent les descendants des premiers occupants de l'Amérique, elles ont des droits très particuliers au respect de tous, à la compréhension des autres groupes et à cette action positive des Pouvoirs publics... (p.6)

* Quand aux minorités d'expression française et d'expression anglaise, on ne peut négliger le fait qu'elles se rattachent, par suite de leur situation sociologique aussi bien que par le lien d'une disposition politique, à des communautés qui ont, dans certaines parties du pays, la consistance d'une véritable communauté nationale. (pp.6-7)

* Quand on réfléchit au problème des minorités au Canada, il faut aussi admettre qu'on peut à bon droit juger intolérable le régime politique qui, dans des situations analogues, n'assure pas le même traitement aux minorités de langue française qu'à celles de langue anglaise. (p.7)

* Quand on réfléchit au problème des minorités au Canada, il faut aussi admettre qu'on peut à bon droit juger intolérable le régime politique qui, dans des situations analogues, n'assure pas le même traitement aux minorités de langue française qu'à celles de langue anglaise. (p.7)

* De la même manière, on n'arrive pas à comprendre comment la religion du Christ a pu servir si souvent chez nous à diviser davantage plutôt qu'à unir. La réflexion chrétienne d'aujourd'hui, inspirée par le mouvement oecuménique, nous amène à juger sévèrement ces attitudes passées, à les regretter vivement. Ces jugements et ces regrets sont sains: ils manifestent une redécouverte d'importantes valeurs chrétiennes. (p.10)

* Les conflits d'intérêts, la difficulté ou la rareté du dialogue finissent par engendrer une tendance à se représenter les autres groupes d'une manière caricaturale: en des jugements simplistes, injustes, arbitraires, on grossit ou on généralise indûment des défauts, tandis que, par une curieuse inhibition des facultés de l'âme, on devient incapable de reconnaître des qualités pourtant réelles. (p.11)

* Très souvent, c'est l'ignorance qui conduit à mal juger les personnes d'une autre race, d'une autre nationalité, d'une autre langue, d'une autre classe sociale ou d'une autre région. (p.12)

C) Solutions:

* Pour cette raison et parce que la solution des difficultés que rencontrent les Canadiens dépendra dans une très large mesure des attitudes spirituelles que chacun adoptera, nous croyons de notre devoir de pasteur de définir l'esprit qui doit animer les Canadiens s'ils veulent s'inspirer de l'Évangile. (p.1)

- ^ Nous réflexions ne veulent ni préconiser au nom de l'Évangile un régime politique particulier, ni certes dispenser les personnes et les groupes des efforts qui s'imposent à eux, s'ils veulent découvrir la manière d'assumer positivement et chrétiennement leurs responsabilités politique. Bien au contraire, nous pensons que toutes les personnes et tous les organismes compétents devraient se mettre en état de recherche. Et d'ailleurs, l'un des buts de cette lettre est précisément de susciter chez tous le désir d'un engagement politique éclairé. (pp.1-2)
- ^ Un engagement politique éclairé exige aussi qu'on s'élève au-dessus des passions et qu'on tienne compte du fait que les régimes politiques et les cadres juridiques sont des moyens et non des fins, qu'ils sont susceptibles, comme l'histoire le prouve, de constantes transformations. (p.2.)
- ^ ...nous pensons que toutes les personnes et tous les organismes compétents devraient se mettre en état de recherche. Et d'ailleurs, l'un des buts de cette lettre est précisément de susciter chez tous le désir d'un engagement politique éclairé. (p.2)
- ^ Une analyse même superficielle de l'opinion oblige à constater que de profondes divergences de vues se font jour au sujet des moyens propres à résoudre de façon satisfaisante et durable les problèmes que nous affrontons.(p.2)
- ^ Un engagement politique éclairé exige aussi qu'on s'élève au-dessus des passions et qu'on tienne compte du fait que les régimes politiques et les cadres juridiques sont des moyens et non des fins, qu'ils sont susceptible, comme l'histoire le prouve, de constantes transformations. (p.2)
- ^ ...quels que soit le statut sous lequel devront vivre les habitants de nos régions, la géographie, l'histoire et les réalités économiques et sociologiques les obligeront toujours à entretenir entre eux des rapports, et ces rapports devront être inspirés par un idéal de paix. (p.2)
- ^ De notre temps, le mot «justice» signifie principalement «égalité de chances pour tous», et l'on sent bien que c'est là l'objectif de fond d'une vie sociale saine. (p.3)
- ^ ...on croit que, par-delà les différences de race, de culture, de religion, de profession, d'âge, de sexe, tous les hommes participent également à la même nature humaine et jouissent des mêmes droits fonciers devant le monde. (p.3)
- ^ Et l'on désire la recherche loyale, réaliste et effective d'un régime permettant d'éviter que s'instaurent entre les personnes des inégalités trop grandes et injustifiables. (p.3)
- ^ L'une des caractéristiques du XXe siècle dans le fait que l'aspiration à la justice n'est plus seulement l'apanage des personnes mais aussi des peuples, des régions et des communautés ethniques. (p.3)
- ^ La formule qui doit guider les individus, les groupes nationaux, les peuples, les gouvernements, ce n'est pas: chacun pour soi, c'est: tout pour tous. Il y a même lieu d'affirmer que les mieux pourvus, qu'il s'agisse de personnes, de groupes nationaux, de peuples ou de régions, doivent être prêts à une révision de leur situation privilégiée, même si cela doit signifier l'acceptation de sacrifices réels. (p.4)
- ^ ...pour établir une justice toujours plus parfaite et qui assure aux groupes aussi bien qu'aux personnes leur juste part des avantages du progrès. Il faut se rendre compte aussi que cette recherche de la justice ne sera efficace que si l'on rejette l'idée que l'égoïsme, individuel ou collectif, est la loi de la vie et du progrès, et qu'il est défendable. (p.4)
- ^ ...c'est que les Canadiens doivent s'efforcer aussi d'appliquer ces principes de solidarité humaine à

l'intérieur même de leur pays, dans cette société qui est leur et où subsistent des inégalités excessives entre les classes sociales et d'une région à l'autre. (p.4)

^ Renoncer à l'égoïsme individuel et collectif (p.4)

^ L'opinion est erronée qui considère comme normal le fait que chaque personne, chaque région, chaque groupe se contente de rechercher son intérêt propre, sans se préoccuper des autres. Et l'on entretient une illusion si l'on croit que bâtir un ordre social sur ce principe constitue un bon moyen de parvenir à un ordre social optimum. Il faut repousser ces conceptions: elles sont contraires à l'esprit chrétien et contredites par les faits. De plus, elles rendent paresseux dans la recherche de la justice sociale et représentent une menace subtile pour la paix. (p.4)

^ La communauté canadienne-française constitue un groupe linguistique et culturel enraciné depuis trois siècles en terre canadienne où il a trouvé comme un «berceau de vie, de travail, de souffrance et de rêves». Ce groupe est attaché à ce qu'il est et justement fier de sa condition d'héritier en Amérique du Nord de l'une des plus grandes cultures de l'histoire. (p.5)

^ Il est conscient du fait qu'il constitue une communauté ayant son unité, son individualité et son génie propres et qu'il possède, à ces titres, un droit inaliénable et indiscutable à l'existence et à l'épanouissement. (p.5)

^ Si cette communauté canadienne-française représente une minorité numérique par rapport à l'ensemble du Canada, elle est majoritaire et forme un groupe humain compact et important dans le vaste territoire du Québec. (p.5)

^ Les traits que nous venons d'énumérer expliquent que la communauté canadienne-française se considère volontiers comme une nation, et l'on sait que l'emploi de ce terme engendre souvent de graves incompréhensions entre les deux principales communautés du Canada. Il ne nous appartient pas de trancher ici une question de vocabulaire assez délicate et qui l'est notamment quand on passe d'une langue à l'autre. (p.5)

^ Il faut reconnaître, toutefois, que la sauvegarde et le progrès de la paix au Canada reposent sur la reconnaissance effective de la réalité sociologique que constitue la communauté canadienne-française et sur la reconnaissance effective des droits de cette dernière. (p.5)

^ Certes, il est impossible de contester le droit de la communauté canadienne-française du Québec à l'existence, à l'épanouissement dans tous les ordres de réalités, à des institutions civiles et politiques adaptées à son génie et à ses besoins propres, à cette autonomie sans laquelle son existence, sa prospérité, son essor économique et culturel ne seraient pas bien assurés. (p.5)

^ Nous voudrions aider les Canadiens aux prises avec ce malaise à surmonter une tentation qui pourrait être commune à l'un et à l'autre groupe: celle de ne pas comprendre les droits et les aspirations de l'autre et de s'installer dans un égoïsme de caste. (p.5)

^ On ne peut pas omettre de rappeler, cependant, que cette recherche pas la communauté canadienne-française du Québec, de son avancement et de son épanouissement ne saurait être légitimement poursuivie que dans le respect du bien général plus grand dont il faudra toujours tenir compte, en toute hypothèse, et dans le respect des droits inviolables des autres. (pp.5-6)

^ Très difficile est la recherche du statut et des structures qui permettront à la communauté canadienne-française du Québec, de plus en plus consciente de sa situation propre, d'obtenir les conditions favorables

à son épanouissement, tout en respectant le bien et les droits de ceux qui l'entourent, ainsi que le bien et les droits des autres communautés de culture française du Canada. (p.7)

* Nos paroles ne peuvent éliminer les conflits qui, par suite de circonstances inéluctables, opposent naturellement les droits ou le bien de certains groupes à ceux de certains autres. Nous jugeons nécessaire, cependant, d'inviter les uns et les autres à une prise de conscience très réaliste des faits sociologiques caractéristiques de la situation canadienne de raviver dans les cœurs le respect le plus total du droit des personnes et des groupes, le sens de la priorité du bien commun le plus général. (p.7)

* La fraternité comporte en premier lieu deux devoirs qui semblent paradoxalement s'opposer: un devoir d'incarnation et un devoir d'universalité. ...La fraternité vraie doit établir des solidarités immédiates et très concrètes; elle doit s'incarner dans le réel, se concrétiser dans un intérêt vécu pour le bien d'un groupe, d'une région, d'une famille humaine déterminés. (p.8)

* Aucun groupe n'a le droit de se prendre pour le centre du tout, au point de ne plus entendre l'appel des autres et de ne plus tenir compte de leurs besoins. Le véritable drame de l'histoire humaine, c'est que l'homme cède trop souvent à la tentation de construire des fraternités fermées sur elles-mêmes. (p.9)

* ... les Canadiens doivent apprendre à incarner leur souci de fraternité dans la vie quotidienne et concrète, alors que s'affrontent chez eux les différents groupes nationaux, les intérêts régionaux et les classes sociales. (p.9)

* Ils doivent éviter de donner le spectacle paradoxal d'hommes capables de générosité envers le monde entier et incapables de grandeur d'âme envers leur frère le plus rapproché. On doit espérer que leur instinct naturel de solidarité et de fraternité universelles amènera les Canadiens à faire s'ouvrir, dans toutes les manifestations de leur vie communautaire, ces fraternités closes et qui ont tendance à devenir des égoïsmes collectifs. (p.9)

* La vie fraternelle suppose encore: attention aux similitudes qui réunissent et acceptation des différences qui séparent. (p.9)

* ...nous ne pouvons comprendre comme il convient la fraternité humaine et ses exigences sans tenir compte des similitudes de nature, de destin et d'origine qui nous relient à tous nos frères. Aussi nous faut-il réfléchir constamment sur tout ce qui nous unit à chacun des hommes et nous efforcer de découvrir, par-delà les différences de race, de nationalité, de culture, de langue, d'habitudes et de richesses, le frère si foncièrement semblable à nous. (p.9)

* Si nous sommes chrétiens, cette réflexion nous fera découvrir entre tous les hommes des similitudes d'une mystérieuse profondeur et nous rendra capables de fraternité envers tous, même dans la défense des droits de notre communauté particulière. (p.9)

* ...il nous semble que les Canadiens doivent s'interroger sur leur souci de permettre aux autres d'être ce qu'ils sont, non seulement quand ils se rencontrent comme personnes, mais aussi et surtout quand ils s'affrontent dans les différentes communautés linguistiques et culturelles qu'ils forment. (p.10)

* Les Canadiens connaîtront des jours sombres, des luttes stériles et appauvrissantes, si les différents groupes qui habitent leur pays, et particulièrement les deux grands groupes linguistiques et culturels, ne sont pas capables d'accepter et de reconnaître, sans réticence ni équivoque, la

légitimité de leurs différences et de leur destin propre, s'ils n'acceptent pas, dans le respect mutuel de leurs droits, les accommodements que leur situation particulière réclame. (p.10)

* Si la fraternité est fondée sur une communauté de destin et d'origine, elle suppose presque paradoxalement la distinction des êtres. La fraternité est faite de communauté, mais aussi de distance: il n'y a de fraternité qu'avec l'autre, le différent de soi. Et l'attitude fraternelle exige précisément que, dans la joie, on permette aux autres d'être différents de soi. (p.10)

* L'histoire montre que rien n'affecte les peuples comme ce qui touche de près ou de loin à leur honneur; et cette sensibilité est légitime. (p.11)

* Étant donné les moyens dont on dispose au Canada pour faire valoir ses droits, il est clair que le premier devoir des Canadiens, dans les difficultés qu'ils rencontrent, est de renoncer d'une façon absolue à la violence, même à la violence limitée et calculée, même à la violence tactique. (p.11)

* On doit favoriser aussi les explications mutuelles, franche et respectueuses, et ne pas négliger les démarches que les rendent possibles. (p.12)

* En cette matière, les chefs politiques, les éducateurs, les journalistes, tous ceux qui participent en notre pays à la vie de l'opinion, doivent reconnaître leur particulière responsabilité. Chacun comprendra aussi qu'il doit promouvoir la compréhension mutuelle, le sens de l'équilibre, le sens du bien commun de l'ensemble dans lequel les groupes nationaux s'insèrent et même le sens du bien commun universel. (p.12)

Annexe 3.2.1

CÉCC

Réfléchissons ensemble sur la «crise actuelle»

Date: 6 novembre 1971

A) Tensions:

- * Il est malaisé de décrire, et encore plus d'évaluer des événements comme ceux que nous avons vécus récemment au Canada. (p.1.)
- * Une telle situation rend difficile la tâche de prévoir quelles en seront les conséquences. (p.1.)
- * Crise actuelle / crise au Canada. (p.1.)
- * Point n'est besoin d'insister sur l'envergure et la gravité de la situation. (p.2.)
- * La situation est très grave. (p.2.)
- * Or les pressions faites pour obtenir l'avortement sur demande, les pirateries de l'air, les enlèvements, les assassinats de personnes enlevées, les autres formes de violence portent atteinte à la vie et à la liberté de personnes à qui on n'a rien à reprocher. Cela met en danger les bases mêmes d'une civilisation, non seulement chrétienne, mais simplement humaine. (p.2.)
- * Problème complexe (p.3.)

B) Sources:

- * Comment en sommes-nous arrivés là? (p.2.)
- * Ne serait-ce pas parce que «le sens moral» qui nous a caractérisés jusqu'ici est en train de s'éteindre? (p.2.)
- * Ne serait-ce pas parce que les normes objectives de la moralité perdent dangereusement de leur importance? (p.2.)
- * Si chacun a le droit d'avoir sa conception de l'homme, de la vie, de la valeur morale de ses actes, sans référence à des normes morales objectives, le fondement du droit ne devient-il pas alors la loi du plus fort? (p.2.)

C) Solutions:

* La nouveauté d'une telle situation rend difficile la tâche de prévoir quelles en seront les conséquences. (p.1.)

* Nous avons l'impérieux devoir de chercher à discerner, pour notre modeste part, dans quelle direction l'Esprit pousse l'Église à travers des événements de ce genre. (p.1.)

* Chargés d'interpréter les signes des temps. (p.1.)

* Et c'est ici que l'une des responsabilités propres aux évêques s'impose : l'enseignement. (p.2.)

* Nous savons tous que parler de « morale objective » n'est pas toujours bien vu dans notre société si friande de liberté; nous savons par ailleurs que, sous prétexte de promouvoir les règles objectives de la moralité, on n'a pas toujours su respecter les droits de la conscience. Le temps n'est-il pas venu pour nous de nous pencher sérieusement sur ce problème complexe mais combien vital? (pp.2-3.)

* Je crois que la gravité des événements justifie un examen collectif des mesures à prendre pour aider nos fidèles à orienter leur vie morale dans la vérité en temps de crise comme en temps de paix. (p.3.)

Annexe 3.2.2

CÉCC

Les évêques canadiens et la vie politique au Québec; déclaration de l'Assemblée plénière de la Conférence Catholique Canadienne.

Date: 21 avril 1972

A) Tensions:

- * La question posée concernait l'accomplissement de la justice dans l'Eglise et dans le pays. Ainsi, nous avons considéré la justice dans les réalités économiques, dans la vie interne de l'Eglise, etc. (p.1)
- * Nous nous sommes également interrogés sur un problème qui concerne directement le Québec, mais qui ne peut manquer d'avoir des incidences dans tout le pays. (p.1)

B) Sources:

- * Au terme de notre assemblée régulière du printemps, nous aimerions vous faire part de certaines décisions que nous avons prises pour faire suite aux enseignements du Synode des évêques à Rome, en 1971, sur la «la justice dans le monde» (p.1)
- * Nous savons pertinemment que les évêques du Québec se voient demander par les chrétiens et, notamment, par les jeunes: sommes-nous libres comme chrétiens et comme communautés chrétiennes dans notre choix politiques? (p.1)
- * Y-a-t-il quelque option qui soit exclue, ou quelque option qui soit à prendre? (p.1)

C) Solutions:

- * Nous affirmons que toutes les options politiques respectueuses de la personne et de la communauté humaine sont libres, tant au plan individuel que collectif. (p.1)
- * Il revient aux communautés chrétiennes d'analyser avec objectivité la situation propre de leur pays, de l'éclairer par la lumière des paroles inaltérables de l'Évangile, de puiser des principes de réflexion, des normes de jugement et des directives d'action sociale dans l'enseignement social de l'Église. (p.2)
- * À ces communautés chrétiennes de discerner, avec l'aide de l'Esprit-Saint, en communion avec les évêques responsable, en dialogue avec les autres frères chrétiens et tous les hommes de bonne volonté, les options et les engagements qu'il convient de prendre pour opérer les transformations sociales, politiques et économiques qui s'avèrent nécessaires avec urgence en bien des cas. Dans cette recherche des changements à promouvoir, les chrétiens devront d'abord renouveler leur confiance dans la force et l'originalité des exigences évangéliques. (Lettre «Octogesima Adveniens» au Cardinal Maurice Roy, 1971, no.4) (p.2)

- * Que les peuples ne soient pas empêchés de se développer selon leurs propres caractéristiques culturelles; (p.2)
- * Que dans la collaboration mutuelle chaque peuple puisse être lui-même le propre artisan de son progrès économique et social; (p.2)
- * Que chaque peuple puisse prendre part à la réalisation du bien commun universel comme membre actif et responsable de la société humaine à un plan d'égalité avec les autres peuples. (p.2)
- * Dans la recherche et la poursuite des options politiques différentes ou contraires, il y a des valeurs humaines et chrétiennes à respecter et à vivre. Il en va de même pour ceux qui préfèrent demeurer en dehors du débat ou de telle recherche. (p.3)
- * Les options politiques de par leur nature sont contingentes et n'interprètent jamais l'Évangile de façon absolument adéquate et durable. (p.3)
- * À nous donc, chrétiens, laïcs, prêtres, religieux, religieuses, évêques, Peuple de Dieu tout entier, est demandé de nous rappeler que l'Église entend jouer à travers le changement, la recherche, la discussion, le rôle d'une instance supérieure de rencontre, de justice, de dialogue, de communion. (p.3)
- * Quant à nous, évêques, nous entendons servir le Peuple de Dieu là où il est et dans les options politiques, économiques, sociales et culturelles qu'il aura choisies. (p.3)

Annexe 3.3.1

AÉQ

Élections du 29 octobre 1973: identification de quelques problèmes majeurs au Québec.

Date: octobre 1973

A) Tensions:

- * De nombreux secteurs de la vie économique, sociale et politique du Québec sont, sinon dans une situation d'urgence, du moins en grande souffrance. (1)
- * L'identification des problèmes est stérile si elle ne s'accompagne pas d'une identification claire et précise des causes de ces problèmes. Nous avons déjà là un excellent critère pour juger d'un parti politique ou de l'action de tout autre agent socio-politique : s'attaque-t-il carrément aux causes des problèmes, ou se contente-t-il de soulager tant bien que mal la misère qu'elles engendrent? (2)

B) Sources:

- * Pourtant au Québec, l'habitation est dans une situation déplorable. La quantité beaucoup trop faible de logements favorise la spéculation, la mauvaise qualité de l'habitation et l'augmentation rapide du prix des loyers. (3)
- * La qualité physique et humaine de l'habitation est très mauvaise. Le petit nombre de pièce par logement impose une subtile mais puissante régulation des naissances. L'environnement est souvent catastrophique. La rénovation urbaine entraîne de nombreux déplacements de population qui sont autant de dépaysements, etc. (3)
- * Au Québec, l'habitation est presque entièrement contrôlée par l'entreprise privée qui s'en sert comme d'un moyen privilégié de profits économiques plutôt que de chercher à satisfaire un besoin et humain vital. L'intervention de l'État est minime et pratiquement inopérante, puisqu'elle s'inspire des principes de la suppléance et de l'assistance. (4)
- * La famille, en dépit de toutes les secousses qu'elle a subies et des transformations profondes qu'elle a connues, demeure le milieu «primaire» de la personne humaine et la cellule de base de la société. La famille est pourtant la grande oubliée de l'État. Elle fait, de temps à autre, l'objet d'une mesure d'urgence habituellement de nature négative parce que s'inspirant ici encore du principe de l'assistance. (6)
- * L'endettement, qui a atteint des proportions fantastique et qui menace non seulement la sécurité financière et sociale des individus et des familles mais même leur santé psychologique et morale, n'est pourtant que la conséquence d'un phénomène plus profond, qu'à la fois il manifeste et aggrave : la pauvreté grandissante de la majorité de la population. (7)

* Les égoïsmes collectifs ont une large part de responsabilité dans le sous-développement du Québec. 7000 médecins se partagent le même revenu que plus de 100 000 petits salariés. Une poignée de nantis s'accaparent les lacs et les forêts, alors que de larges secteurs de la population n'ont même pas accès à des loisirs de plein air. (8)

* De même, il existe un mythe de l'égalité de tous aux ressources de la collectivité. Tous ont accès à l'éducation, dit-on. Mais combien de fils d'ouvriers en bénéficient vraiment? (9)

* Il y a aussi le problème de la concentration, dans certaines zones et régions du Québec, de presque toutes les ressources humaines et matérielles de la collectivité québécoise. (10)

* Le travail sur les «shifts», le travail du dimanche, le bruit, la vitesse de la production, l'éloignement de la famille, l'automation, etc., créent des situations de tension susceptibles d'occasionner des maladies nerveuses et des accidents. (12)

* Plus profondément, l'organisation du travail ne respecte pas le sens de la créativité, de la responsabilité. Le travailleur, dans bien des cas, doit se soumettre aux normes de production, être un simple exécutant, plutôt que d'être humainement engagé avec son intelligence, son cœur et son imagination dans un travail épanouissant. (12)

* Des conditions de vie analogues et aussi déshumanisantes et retrouvent dans l'administration publique et dans le monde scolaire. (13)

* C'est un fait souvent affirmé que les mœurs politiques et administratives au Québec laissent à désirer : patronage, «grenouillage», (lobbying), irrégularités électorales, etc. (15)

C) Solutions:

* Ce qu'il faut, c'est une politique positive et globale de l'habitation qui considère celle-ci comme un besoin social et par conséquent comme un droit universel, et qui visera donc à soustraire l'habitation à des intérêts purement économiques. (5)

* Ce qu'il faut, c'est une politique familiale d'ensemble, cohérente et positive, axée sur la promotion de la famille et du rôle indispensable qu'elle joue dans la société. (6)

* Des mesures urgentes s'imposent, qui s'attaquent aux causes même de la paupérisation et de l'endettement.

a) des mesures négatives, insuffisantes mais nécessaires :

- réglementation plus sévère du crédit à la consommation et des activités des compagnies de finance;
- lutte au chômage et au «cheap labor» sous toutes ses formes;
- lutte à l'augmentation du coût de la vie;
- lutte à la publicité qui crée des besoins matériels et invite à la consommation effrénée.

b) des mesures positives :

- politique du revenu personnel, basée sur l'établissement de salaires justes et sur une participation équitable aux profits de l'entreprise;
- politique du travail positive, qui intègre entre autres la participation des travailleurs à la définition des besoins et à l'orientation de la production;
- structures économiques axées non sur le profit de quelques-uns, mais sur la satisfaction des besoins de tous. (7)

- * Il y a lieu également de cerner de plus près la question posée par un juste équilibre entre des projets qu'on peut qualifier de projets de luxe et des projets qui répondent directement aux besoins primaires de la population. (11)
- * Il faut procéder à une réorganisation du travail et des activités de l'homme en fonction non pas des seuls impératifs de la production, mais du développement de l'homme (14)
- * Est-il possible, dans une telle situation, que les décisions administratives et politique soient prises en fonction des besoins réels de la population plutôt qu'en fonction d'intérêts partisans obscurs? (15)
- * Au coeur des problèmes que nous venons d'énoncer, certains choix fondamentaux s'imposent qui déterminent toutes les situations et décident de l'avenir humain et politique du Québec. (16)
- * Allons-nous garantir, dans tous les secteurs, la primauté de l'humain dans une société qui devient de plus en plus bureaucratique et superorganisée? Les systèmes et les normes seront-ils mis en service l'homme? Ou sera-ce l'inverse? (17)
- * Allons-nous accorder la priorité à l'expansion économique à tout prix ou au progrès social? Aux impératifs de la production et de la consommation, ou au développement de la classe ouvrière agricole? (18)
- * Sachant que l'ordre et la paix ne doivent pas se faire au détriment d'une véritable justice sociale, allons-nous reconnaître que celle-ci prime tous les autres objectifs que l'État doit poursuivre? (19)
- * Les Québécois ont le droit à l'autodétermination politique; et la possibilité d'une option relative au régime dans lequel ils entendent réaliser leur épanouissement collectif se pose à la présente élection. Saurons-nous respecter les positions et les opinions divergentes de chacun de nos concitoyens sur cette question? (20)
- * La seule garantie efficace d'un développement économique, politique et social sain et harmonieux réside dans la participation de tous les citoyens, particulièrement des travailleurs, à toutes les formes et à tous les degrés du pouvoir économique et du pouvoir politique. Allons-nous nous doter des structures qui rendent possible la participation; allons-nous consciemment mettre en place les mécanismes d'animation qui s'imposent pour rendre effective cette participation dans des domaines où les structures existantes devraient déjà la favoriser? (21)
- * S'il est vrai que l'économie québécoise dans plusieurs secteurs vitaux échappe au contrôle de l'État et des citoyens du Québec, allons-nous rapidement apporter des correctifs nécessaires pour être maîtres de nos ressources et de leur développement? Dans cette perspective, n'y a-t-il pas lieu de promouvoir davantage la formule coopérative de l'utilisation des épargnes des Québécois? (22)

Annexe 3.3.2

AÉQ

Élections du 15 novembre 1976 : identification de quelques problèmes majeurs au Québec, qui appellent des décisions politiques urgentes - Notes présentées par le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec

Date: novembre 1976

A) Tensions:

« Les prochaines années constitueront un tournant certain dans l'histoire du Québec et du Canada. Quelle doit être et quelle sera la place du Québec dans le continent? L'interrogation posée est délicate et complexe, mais, chose certaine, nous ne pouvons consentir à vivre encore longtemps dans l'incertitude. (5)

B) Sources:

C) Solutions:

« Les nettes implications sociales et culturelles de la question constitutionnelle obligent chaque citoyen à faire un effort de réflexion et de discernement. Le citoyen est en droit dès maintenant d'interpeller tous les partis politiques actuels en leur demandant de dire leur claire option en ce qui concerne la question constitutionnelle. (6)

« Un problème en particulier a été pris en considération par les évêques canadiens, depuis l'élection provinciale de 1970. Lors de l'assemblée plénière de la CÉCC le 21 avril 1972, ils se sont «interrogés sur un problème qui concerne directement le Québec mais que ne peut manquer d'avoir des incidences dans tout le pays»; ils ont donné une réponse pastorale en déclarant : «Nous affirmons que tous les options politiques respectueuses de la personne et de la communauté humaine sont libres, tant au plan individuel que collectif». (32)

« Moralement et dans l'esprit de l'Évangile, le vote lui-même n'est libre qu'à condition d'être responsable. (33)

« Chaque chrétien, en s'inspirant de l'Évangile, qui n'est pas neutre, doit discerner avec prudence l'engagement politique qui assurera au mieux la promotion intégrale de ses concitoyens. Quels est le meilleur candidat, le meilleur parti, non pas pour des intérêts personnels ou particuliers, mais pour l'ensemble de ses concitoyens. (34)

Annexe 3.4.1

AÉQ

La Charte de la langue française au Québec - Déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec,

Date: 27 juin 1977

A) Tensions:

* Nous vivons en ce moment au Québec une expérience collective importante pour l'avenir de notre société. (1)

B) Sources:

* Les enjeux de la Charte de la langue française au Québec sont considérables! Ce projet de loi touche d'une manière ou d'une autre tous les aspects de la vie de notre société. Il concerne chaque groupe ethnique de la population. (2)

* Il s'inscrit dans une série de changements, préparés depuis longtemps, mais qui se sont accélérés surtout depuis une vingtaine d'années et dont la mesure entière nous échappe encore. (2)

* Il implique nécessairement, il vise logiquement une révision profonde des pôles d'influence culturels, économiques et donc sociaux et politiques dans la province et même au-delà. (2)

* À cet effet, le projet de loi entend redresser l'équilibre entre la majorité et la minorité et faire du Québec une société foncièrement française. Parmi les voies envisagées pour y conduire, il y aura principalement la proclamation du français comme langue officielle du Québec et langue commune d'un projet d'ensemble, avec tous les moyens requis pour y arriver: dans la vie, dans l'enseignement, les communications, le travail, l'administration, le visage du Québec ici et à l'étranger, etc. (7)

C) Solutions:

D'où la difficulté de lui donner une forme satisfaisante, comme l'ont montré les tâtonnements et les succès partiels des lois antérieures. Et pourquoi, sinon parce que des redressements et des réajustements s'imposent depuis longtemps dans plusieurs secteurs et parce que la justice en ces matières fondamentales est toujours à reconquérir. (2)

* Le groupe francophone constitue la majorité de cette province. Il était devenu largement évident qu'il fallait rétablir la justice en faveur de cette majorité qui, à cause de diverses circonstances historiques, ne recevait pas ce qui lui revenait de droit, par exemple la protection, la sécurité, une participation économique correspondant à son nombre, la reconnaissance et la promotion des valeurs culturelles de sa langue, etc. (10)

* La communauté canadienne-française constitue un groupe linguistique et culturel enraciné depuis plus de quatre siècles en terre canadienne où il a trouvé comme un «berceau de vie, de travail, de souffrance et de rêve» (Lettre collective que les évêques catholiques du Canada écrivaient à l'occasion du centenaire de la Confédération) (11)

* De la réalité que nous évoquons ici naissent des aspirations qui sont fondées sur la nature des choses et qui acquièrent, de ce fait, une légitimité morale certaine que le projet de loi a voulu reconnaître et mettre en oeuvre. (12)

* Le défi est d'établir une juste proportion entre les droits des uns et les droits des autres. (13)

* La loi actuelle modifie la proportion antérieure existant entre les droits de la majorité et ceux de la minorité. Elle rétablit à leur vraie place les droits respectifs de chacune. (13)

La poursuite des cinq valeurs de fond de la loi que nous avons énumérées antérieurement est juste. En disant cela, nous n'entendons pas porter un jugement sur la justesse de chacun des articles de la Charte projetée, au lieu et place des hommes publics, des partis, des groupes et des citoyens. (14)

* Celui qui appartient à l'ethnie d'origine française et dont le Québec est depuis toujours la patrie? Incontestablement! L'histoire, le sang, la terre, l'enracinement, les institutions, les traditions, l'attachement, un projet national, le nombre, un État, tout concourt à former chez lui un très riche faisceau d'appartenance qui lui permet de dire : ici, je suis bien chez moi! (15)

* L'appartenance au Québec s'est également exprimée depuis longtemps par cette autre langue qu'est l'anglais qui s'est articulée elle aussi à plusieurs formes d'enracinement. Et nous n'oublions pas non plus les population autochtones ni les nombreux immigrants qui ont choisi de vivre au Québec. (17)

* Nous inclinons à penser que les anglophones véritables de toutes provenance devraient avoir accès à l'enseignement dans leur langue. Nous souscrivons à l'intention ferme du gouvernement d'assurer dans les écoles de langue anglaise une bonne connaissance du français et dans celles de langue française une connaissance équivalente de l'anglais. (21)

* Nous sommes favorables à ce qu'une place correspondant aux valeurs culturelles des groupes ethniques soit faite dans les écoles que fréquentent leurs enfants. (21)

Nous avons toutefois manifesté des réserves notamment sur les points suivants : la définition du mot «Québécois», le respect des minorités et des communautés ethniques, la langue d'enseignement, le rapport entre les deux Chartes, et les moyens d'exécution de la loi. (27)

* Reste la seconde question que nous avons posée : comment, pour être conséquente dans sa conduite, une société majoritairement chrétienne comme la nôtre doit-elle se comporter pour vivre l'expérience collective par laquelle nous passons tous en ce moment et dont le problème linguistique est le carrefour? (28)

* Cette question est cause de conflits entre chrétiens d'origine ethnique différente et même entre catholiques francophones. Les chrétiens, pas plus que les autres, ne sauraient éviter tous les conflits. Ils doivent du moins les aborder dans une perspective évangélique en s'inspirant des meilleures ressources spirituelle de leur foi. (29)

* Il faut donc s'ingénier à inventer d'autres mesures, étendre les liens, faire sentir à autrui qu'il est

vraiment accepté et désiré, il faut tendre la main et non seulement ne pas renoncer à la paix sociale, mais la promouvoir activement. À ces conditions seulement peut se développer l'appartenance durable à une société. (30)

* Cela veut dire, par exemple, renoncer aux accusations partisans, aux informations tendancieuses, à l'intolérance, aux conditions inutilement onéreuses, aux durcissements qui augmenteraient les distances entre la majorité et les minorités. (31)

* Nous ne devons pas oublier également que la plus grande partie des minorités québécoises est, comme la population francophone, composée de personnes de conditions ordinaire qui s'acharnent elles aussi à gagner leur vie et qui ont l'intention de demeurer dans cette province, devenue pour elles, souvent après plusieurs générations, leur vraie patrie. (33)

* On devra donc dans la loi et après la loi s'appliquer à élargir les consensus, faire confiance au temps, susciter l'élan, l'espérance et le bon vouloir, car demain il nous faudra continuer de vivre ensemble. (34)

Annexe 3.4.2

AÉQ

Coopération et développement au Québec - Déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec, le 12 mai 1978, à l'occasion du Congrès de la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, Québec, les 22, 23, 24 mai 1978

Date: 12 mai 1978

A) Tensions:

- * La Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins tient bientôt un important congrès. À l'heure où la société québécoise s'interroge de plus en plus sur son avenir économique, social et politique, cet événement revêt une importance et une signification spéciales. (1)
- * Aborder la coopération par le biais du développement à une époque et dans une société où les termes de progrès, de croissance, d'évolution et de révolution sont les concepts moteurs des idéologies et des systèmes, reflète un souci de pertinence et un désir de fidélité chez les coopérateurs. (3)
- * C'est pourquoi, à l'heure où le Québec se présente à tous les carrefours nous voulons profiter de ce congrès pour vous soumettre, ainsi qu'aux autres coopérateurs et à l'ensemble de la population du Québec, quelques réflexions sur la vision chrétienne du développement, sur le projet d'une société à bâtir et sur le rôle que la coopération peut prétendre assumer dans ce devenir. (5)

B) Sources:

- * Il serait vain et futile de ne pas reconnaître que, depuis quelques années, le Québec est le théâtre de changements multiples qui dépassent la lente évolution qu'on associe d'ordinaire à la simple croissance. Non seulement cette évolution s'est-elle opérée au rythme accéléré qui est commun aux pays industrialisés, mais elle a affecté à peu près tous les secteurs de la vie économique, sociale, culturelle et politique. (11)

C) Solutions:

- * Dans tout pays, les hommes sont insérés dans une dynamique sociale qui s'ouvre sans cesse sur le développement. Celui-ci constitue pour toutes les sociétés un projet humain qui a son autonomie propre. Quelles que soient leurs croyances, les citoyens sont partie prenante de ce projet humain. (6)
- * Cet engagement historique de Dieu nous donne un motif supplémentaire d'être solidaires de tous ceux qui, dans la société québécoise, luttent généreusement pour l'avènement d'une plus grande justice. (7)
- * Le véritable développement est alors celui qui permet tant aux individus qu'aux collectivités non seulement d'atteindre à l'exploitation optimale de leurs ressources et de leur potentiel, mais, en même

temps, d'accroître la conscience des devoirs de partage qui découlent de l'accroissement des richesses. (10)

* Mais un fait existe que nous devons tous reconnaître: l'un des résultats de ces transformations sectorielles et souvent interdépendantes est d'avoir mené notre société au-delà d'un seuil qui commande de nouveau choix. Ces nouveaux choix se posent à nous dans tous les domaines, mais ils sont particulièrement aigus et difficiles en matière économique, sociale et politique. (12)

* Parler d'un pays à bâtir ou d'un projet social à réaliser, ce n'est pas rejeter le passé ni tenir pour échec les succès des bâtisseurs qui nous ont précédés; c'est tout simplement assumer la responsabilité d'intervention qui nous revient dans un monde où les notions de changement et de vie sont presque devenues indissociables. Il est d'ailleurs remarquable que plusieurs des changements survenus au Québec sont souvent interprétés comme un signe de sa vitalité. (13)

* À la vérité, le renforcement de l'égoïsme qui tend à accompagner l'accroissement du confort est davantage responsable de la perte du sens des responsabilités et du refus d'engagement, que le seul fait de consommer en lui-même. Mais c'est également ce qui rend illusoire et précaire tout projet de réaménagement social, économique et politique qui ne serait axé que sur une meilleure répartition des ressources entre les hommes. (17)

* Dans une perspective chrétienne, l'objectif que constitue l'avènement d'une plus grande justice entre les membres d'une société et entre les sociétés, doit être compris dans une vision de l'homme intégral, dans toutes ses dimensions: matérielle, spirituelle, individuelle et collective, comme un être responsable et participant. (18)

* C'est aux Québécois qu'il appartient de faire eux-mêmes les choix entre les différents systèmes économiques, sociaux et politiques qui leur sont présentés. (19)

* Confrontés aux diverses solutions qui se dessinent, les chrétiens, pour leur part, doivent examiner les valeurs qu'elles véhiculent en gardant à l'esprit que seul un idéal très élevé permettra de créer un consensus durable à l'appui d'un projet social, économique et politique respectueux de tous l'homme. (19)

* Refuser de poser ces interrogations ou laisser au hasard le soin d'y répondre serait plus néfaste que de se cramponner à l'illusion d'un quelconque statu quo. (19)

* Indépendamment du cadre qu'il emprunte, un projet de société doit permettre à l'homme d'être à la fois responsable et participant; il doit tenir pour essentiel le respect de l'autre et avoir pour objectif de faire partager au plus grand nombre la dignité qui l'inspire et vers laquelle il tend tous ses membres. (20)

* Quel que soit le projet social choisi par les Québécois, la coopération devrait pouvoir y apporter sa contribution. (21)

* Notre solidarité avec tous les Québécois se situe au niveau des aspirations les plus nobles de tout l'homme: celles qui sollicitent sa responsabilité et sa participation. Voilà le sens réel du message que nous voulons porter à tous ceux qui travaillent à la formulation et à la réalisation d'un projet de société. (31)

Annexe 3.4.3

AÉQ

Le peuple québécois et son avenir politique, message pastoral des évêques du Québec sur l'évolution politique de la société québécoise.

Date: 15 août 1979

A) Tensions:

- * Parler, sous l'angle de la foi chrétienne, des choix politiques qui se présentent au Québec d'aujourd'hui constitue une entreprise délicate et difficile. (1)
- * Les conflits actuels au sein de la confédération canadienne et autour des aspirations québécoises (27)

B) Sources:

- * La notion de peuple n'est cependant jamais facile à appliquer et, dans le cas du Québec, les distinctions à faire sont particulièrement difficiles, nombreuses et délicates. La situation actuelle n'exige-t-elle pas une clarification à ce propos? (6)

C) Solutions:

- * Mais, une double raison nous pousse à le faire. Comme serviteurs de la communauté catholique québécoise, nous avons à soutenir nos frères dans la recherche d'engagements qui s'éclairent de l'Évangile. Comme serviteurs de la Parole du Seigneur, nous devons la proposer, dans un langage pertinent, en toutes choses et à tout homme de bonne volonté. À l'égard de tous, c'est une attitude de dialogue que nous voulons adopter. La réalité est complexe et nous attendons beaucoup des réactions que nos propos susciteront peut-être. Ces lignes ne prétendent pas tout dire et ne revêtent aucun caractère absolu. (1)
- * En tant qu'évêques du Québec, nous nous situons dans une tradition de présence à la vie collective. Cette présence, toujours soutenue par l'action d'un clergé très près des gens, a pris des formes diverses qui font aujourd'hui l'objet d'appréciations contradictoires. Ces jugements ne tiennent pas toujours compte des mentalités d'hier et des besoins du temps. Mais la fidélité de cette présence ne s'est jamais démentie. Là est l'essentiel, et nous ne sommes pas près de rompre avec cet héritage. (2)
- * Au moment où des changements surviennent et que d'autres sont recherchés ou annoncés, nous aimerions être utiles par un service de l'Évangile au cœur des problèmes qui se posent à la conscience collective. Nous ne chercherons pas à imposer l'un ou l'autre des choix politiques qui s'offrent à nous comme aux autres citoyens. Surtout, il doit être clair que nous avons la ferme intention de demeurer au service du peuple de Dieu dans quelque option que ce soit. Toutefois, puisque des changements

importants d'ordre politique sont proposés, nous obéirions à une fausse discrétion en parlant pas ou à une fausse prudence en attendant trop longtemps. (3)

* À des degrés divers et par delà les divergences de vue sur les moyens à prendre pour y arriver, les Québécois veulent établir des relations meilleurs avec ceux qui les entourent au Canada. La qualité des relations, non seulement entre les personnes mais aussi entre les communautés, intéresse au plus haut point ceux qui veulent s'inspirer et vivre de l'Évangile. Si on est en présence d'un peuple qui cherche des relations meilleures, les chrétiens ont sûrement un service à rendre et des responsabilités à prendre. (5)

* "Il est impossible de contester le droit de la communauté canadienne-française du Québec à l'existence, à l'épanouissement dans tous les ordres de réalités, à des institutions civiles et politiques adaptées à son génie et à ses besoins propres, à cette autonomie sans laquelle son existence, sa prospérité, son essor économique et culturel ne seraient pas assurés." (*Lettre collective des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération*, 7 avril 1967, Cf. *Église canadienne* vol.1, no 1, janv. 1968, p.5). (7)

* Les francophones du Québec constituent sûrement un peuple par leur langue, leur personnalité, leurs traditions, leur génie propre, leur sentiment de solidarité et leur "vouloir-vivre collectif". À l'intérieur de la population canadienne, leur histoire et leur culture se distinguent non seulement de celles des Canadiens de langue anglaise, mais même de celles d'autres concentrations francophones importantes, comme les Acadiens, par exemple. Les francophones du Québec sont, avec raison, fiers du peuple qu'ils forment. Mais, ils n'épuisent pas la réalité québécoise. (7)

* Il faut tenir compte de la présence, dans la province de Québec, d'une importante communauté anglophone, de plusieurs collectivités autochtones et d'autres groupes ethno-culturels. Les Amérindiens et les Inuits vivent sur le territoire québécois depuis temps immémoriaux. Chez les anglophones, plusieurs ont de très anciennes et profondes racines québécoises. Parmi les immigrants qui ont adopté la langue anglaise, l'attachement au Québec constitue également une réalité concrète et vécue. (8)

* Même si ces diverses minorités se sentent souvent, comme d'ailleurs de nombreux francophones, insérées d'abord dans la grande "mosaïque canadienne", elles font partie de la communauté québécoise et y ont des droits égaux. Par traditions et par conviction, la majorité francophone les a toujours respectées. C'est de concert avec ces groupes que le peuple francophone du Québec se pose aujourd'hui des questions sur son avenir et cherche à y répondre. (9)

* Ce n'est donc pas seulement la majorité francophone qui décidera de l'avenir du Québec. Ce sont tous ceux qui, à titre de citoyens, vivent sur le territoire québécois, développent son économie, forment une importante communauté humaine, enrichissent la culture commune et partagent les mêmes institutions juridiques et politiques, héritées d'une histoire vécue ensemble. Dans ce sens et en tenant compte de toutes les nuances nécessaires, on peut parler de "peuple québécois". (10)

* La province de Québec est, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, membre de la confédération canadienne depuis 1867. Dans ce cadre, le peuple québécois conserve son droit à disposer de lui-même et à revoir ou remettre en question, s'il le veut, les liens qui l'unissent à ses partenaires. (11)

* Parlant de la vie politique au Québec, les évêques canadiens, en 1972, rappelaient le principe évoqué au Synode tenu à Rome l'année précédente: "Que les peuples ne soient pas empêchés de se développer selon leurs propres caractéristiques culturelles" et "que, dans la collaboration mutuelle, chaque peuple puisse être lui-même le propre artisan de son progrès économique et social" (Ottawa, CCC, 21 avril 1972). En

ce sens, il est normal que le peuple québécois cherche à déterminer par lui-même ce qu'il veut être dans l'avenir et comment il veut vivre dans la communauté des peuples, tout particulièrement avec ses partenaires actuels de la confédération canadienne. (11)

* Le mot "autodétermination" désigne justement cette action de décider par soi-même ce que l'on veut faire de soi-même. Les Québécois peuvent décider, par autodétermination, d'accepter le cadre fédéral actuel ou un autre, de se proclamer souverains, d'entrer en association ou confédération avec d'autres. L'autodétermination n'est pas un statut constitutionnel, mais la liberté de décider, sans contrainte, de celui qu'on veut se donner. (12)

* L'Évangile nous invite à l'exercice de la liberté et à la fraternité avec nos semblables. Cette double invitation vaut tout autant pour les peuples que pour les personnes. Le Québec peut choisir, en exerçant son droit à l'autodétermination, de se maintenir dans un cadre de type fédéral qui reconnaîtrait concrètement sa spécificité. Il peut, aussi, se déclarer souverain en exerçant ce même droit à l'autodétermination. De toute manière, il devra toujours se rappeler que l'interdépendance est la condition des nations modernes et qu'il ne saurait refuser tout rapport avec ses voisins. (13)

* Dans un cas comme dans l'autre, les exigences évangéliques de liberté responsable et de fraternité humaine peuvent être pleinement vécues. En attendant le choix libre que fera le peuple, on ne doit cependant pas chercher à l'influencer malhonnêtement en laissant entendre, par exemple, que la souveraineté est toujours rejet des autres ou que l'adhésion à un système fédéral n'est que soumission ou démission. Les relations de ce genre entre les peuples peuvent prendre des formes variées, celles-ci ne sont pas dictées par la foi. À chacun de trouver les formes qu'il juge les meilleures et de les vivre dans l'esprit de l'Évangile. (14)

* Si, pour le peuple québécois, l'autodétermination constitue l'exercice d'un droit légitime et que la souveraineté, tout comme un système fédéral, peut être vécue de façon évangélique, la collaboration nécessaire entre les peuples aura toujours ses impératifs. (16)

* Plusieurs organisations internationales visent aujourd'hui à assurer cette collaboration. Tout en restant fidèles à ce qu'ils sont, les peuples sont appelés à faire tomber les barrières qui les séparent et à promouvoir entre eux les meilleures relations possibles. C'est ainsi que notre siècle, caractérisé par l'avènement de nombreux peuples à la souveraineté et par la naissance de tant de pays nouveaux, constitue également, et sans qu'il y ait là contradiction, le siècle des organismes mondiaux et des grands regroupement continentaux. Les pays qui s'engagent dans ces structures le font librement et, s'ils renoncent parfois à une partie de leur souveraineté, c'est de leur plein gré et pour le bien commun. (17)

* La situation n'est plus la même lorsqu'il s'agit de l'union de deux ou plusieurs peuples au sein d'un même pays et sous un gouvernement commun doté de vrais pouvoirs. Cette union est habituellement choisie de façon libre. Mais il peut arriver qu'elle ait été dictée par des facteurs étrangers à la volonté d'une partie au moins des partenaires. Les guerres, les conquêtes, l'ancienne présence coloniale, les conditions politiques ou économiques d'une époque ou l'initiative de chefs non mandatés ont parfois placé sous une même autorité politique des peuples qui ont ainsi perdu, sans l'avoir librement choisi, une partie importante de leur souveraineté. (18)

* Qu'ils soient réunis par un libre choix ou par l'histoire, les peuples qui forment une unité politique doivent toujours être disposés à définir ou redéfinir, à négocier ou renégocier, les termes de leur cohabitation, sans quoi il faudrait constater qu'ils auraient perdu, en s'unissant, leur dignité de peuples. (19)

* Dans le cas canadien, les Québécois peuvent légitimement réclamer, dans leurs relations avec les

autres, qu'on les considère comme des partenaires ayant les pleins droits d'un peuple. Face aux changements que les Québécois peuvent vouloir dans l'union où ils se trouvent engagés avec le reste du Canada. (20)

* Le concept d'unité canadienne, restreint à l'idée de confédération, est alors intimement lié à l'idée d'unité des peuples et ne laisse la possibilité d'aucune forme substantiellement différente de relations entre le Québec et le reste du Canada. Dans des glissements parfois peu subtils, même s'ils sont bien intentionnés, des chrétiens en arrivent à considérer comme contraires à l'unité voulue par Jésus Christ les propositions des milieux souverainistes. On peut, pour des raisons politiques ou économiques qu'il appartient au peuple québécois d'apprécier, juger discutables ces propositions; mais, si on le fait en pensant qu'elles sont en elles-mêmes contraires à la morale ou à l'Évangile, on démontre une malheureuse confusion et on engendre de profondes équivoques. (21)

* Les Québécois ont des raisons sérieuses de se montrer insatisfaits des institutions politiques actuelles et du comportement de leurs partenaires. Ils ont déjà fait plus que leur part pour que tienne ensemble le grand tout canadien. Mais ils auraient gravement tort, s'ils se mettaient à ériger en vertu une attitude de refus, de rejet et de revanche à l'endroit du reste du Canada. C'est là qu'ils pécheraient vraiment contre l'idéal évangélique et l'unité des peuples. (22)

* De part et d'autre, il appartient à chacun de respecter l'interlocuteur, voire l'adversaire, et de rechercher sans cesse un climat capable de clarifier, sinon de rapprocher, les positions. Les fins de non-recevoir, les refus de dialogue et les rejets *a priori* d'opinions démocratiquement exprimées compromettent au départ la recherche tant désirée de relations meilleures. (23)

* On sait bien, cependant, que malgré toute la bonne volonté qu'on pourrait y mettre, les réclamations actuelles et les changements éventuels viennent inévitablement troubler une certaine paix et font naître des conflits. [...] Chaque chrétien pour sa part est appelé à collaborer à la mise en place et au maintien de conditions capables d'instaurer cette paix. Dès lors, dans le débat actuel, plusieurs chrétiens s'inquiètent, au nom de cette même paix évangélique. (24)

* Divisés dans des questions temporelles et même dans leurs conceptions théologiques, mais unis dans une même foi en un même Seigneur, les chrétiens peuvent et doivent témoigner de la possibilité de vivre des conflits dans le respect mutuel et une soumission à des valeurs communes. Ils sont appelés, plus que d'autres, à montrer que la dignité des personnes et la recherche de consensus sur l'essentiel peuvent être sauvegardées, même quand divergent les opinions et les intérêts. (26)

* Les conflits actuels au sein de la confédération canadienne et autour des aspirations québécoises peuvent, si nous savons les vivre sainement, contribuer à créer les conditions d'une société plus juste. L'histoire a prouvé plus d'une fois que les conflits, s'ils sont vécus comme il se doit, peuvent favoriser l'évolution des sociétés et aider à nouer de meilleures relations entre les personnes comme entre les peuples. (27)

* Pour que cette recherche se fasse dans l'exercice responsable de la liberté, selon les exigences de l'unité et de la paix, nous sommes prêts à rendre service dans les limites de notre compétence. (28)

* Nous entendons volontiers tous ceux qui voudront bien, comme nous le souhaitons, réagir à nos propos et nous resterons à l'écoute des événements. Nous répétons, cependant, qu'aucun des choix politiques qui s'offrent présentement au Québec pour son avenir constitutionnel ne s'impose au nom de l'Évangile et que nous poursuivrons notre tâche d'évangélisation, quelle que soit l'option démocratiquement choisie. (29)

Annexe 3.5.1

AÉQ

Construire ensemble une société meilleure - Deuxième message pastoral des évêques du Québec sur l'évolution politique de la société québécoise.

Date: 9 janvier 1980

A) Tensions:

* Dans la préparation du référendum, d'importantes questions se posent à tous les citoyens du Québec au sujet du modèle de société qui doit guider les choix et orienter les actions des Québécois. (2)

B) Sources:

C) Solutions:

* Pour notre part, soit avec nos confrères de l'épiscopat canadien, soit à l'Assemblée des évêques du Québec, nous avons esquissé un certain projet de société dans des messages récents sur l'éducation, la coopération, le développement du Nord, les systèmes économiques, le chômage et la consommation. (3)

* En effet, quelle que soit la réponse donnée par les citoyens du Québec à l'occasion du référendum, nous devons construire ensemble une société meilleure. (4)

* Depuis la fin des années soixante, nous partageons avec beaucoup d'autres Québécois le désir d'une société de participation i.e. d'une société où chaque citoyen peut-être pleinement responsable et exercer une influence réelle sur l'aménagement de son milieu. (5)

* Il (l'homme) est appelé, de plus, à construire une société où chacun puisse se développer dans la réalité absolument unique de son être personnel ainsi que de son être communautaire et social. (7)

* Dans cette perspective, la préparation du référendum nous apparaît comme un temps propice à la prise en charge par le citoyen de l'aménagement de son cadre social. (8)

* Pour ce faire, l'expérience le révèle, il faut assurer une information complète, la clarté dans les propositions et un effort pédagogique considérable qui permettent à tous d'accéder aux conclusions des études savantes tout en évitant une simplification mensongère, notamment dans la présentation des faits historiques. (8)

* Chaque citoyen, pour sa part, devra accepter de fournir un effort spécial pour se faire un choix éclairé en fonction non seulement de ses intérêts personnels, mais surtout des intérêts collectifs. Car il s'agira alors de l'exercice du droit à l'autodétermination d'un peuple. (9)

- * Au Québec, celui-ci est constitué d'une forte majorité francophone, soucieuse de sa culture et de son identité, de minorités anglophone et autochtones et d'autres groupes ethno-culturels. Les membres de ces diverses composantes du peuple québécois sont égaux en droits, mais aussi en devoirs. (9)
- * Au-delà de la présentation partisane des options en présence, ils doivent percevoir leur vote comme une orientation à donner au développement du Québec, dans le respect des aspirations des entités qui constituent le peuple québécois et dans la compréhension des défis vécus historiquement par la majorité francophone, défis qui sont à la source même de la situation présente. (9)
- * Le citoyen doit également se rendre compte que les lendemains du référendum exigeront de lui un large sens des responsabilités, quel que soit le résultat obtenu. (10)
- * Une orientation dont nous ne voulons pas minimiser l'importance sera donnée à l'avenir du Québec, mais le peuple québécois restera le même. Les relations entre les différentes communautés qui le constituent exigeront encore de tous aspirations réciproques. (10)
- * La qualité de la vie des citoyens demeurera un objectif à atteindre et le projet de société devra être parachevé. (10)
- * Comme évêques du Québec, nous entretenons l'espoir que la période référendaire aura permis un pas important vers une véritable société de participation, société qui puise sa richesse première dans le dynamisme de ses membres et des groupes de base auxquels ils appartiennent. (11)
- * Le choix référendaire, avons-nous dit, est le choix d'un peuple. Il est l'occasion de promouvoir les aspects collectifs de la vie et de mieux connaître la communauté québécoise et ses aspirations. (12)
- * Mais il faut plus que la reconnaissance de ces différents droits pour assurer la liaison entre l'individuel et le collectif. Il faut aussi une attention aux devoirs qui en découlent, sinon, on en arrive à une désintégration de la société et à un individualisme qui néglige la dimension sociale de l'homme. (16)
- * On ne peut pas parler d'un projet de société sans s'interroger sur la façon dont sont définis les rapports entre l'individuel et le collectif, entre les droits et les devoirs des individus, mais aussi sur les rapports entre les groupes de pression, les grandes corporations, la majorité francophone et les minorités. (17)
- * Certains nous reprocheront peut-être de mêler l'économique et le social. Pour nous, les deux sont interdépendants. Le progrès social doit aller de pair avec le progrès économique. L'abondance des biens ne prend toute sa valeur dans le développement d'une société que dans la mesure où celui-ci amène une juste redistribution des biens. Si l'économique a ses lois, ses finalités le dépassent, il est au service de l'homme. Il ne peut s'évaluer uniquement à partir des critères quantitatifs. (27)
- * Si nécessaire que soit la participation des citoyens à la vie économique et politique, leur concours au plan de la culture nous paraît encore plus important. C'est le peuple lui-même qui crée sa culture; il y exprime ses aspirations, son âme et son intériorité; il y traduit le sens plein qu'il attribue à la vie de l'homme et de la femme d'ici. (29)
- * L'État ne peut à ce niveau se considérer comme maître d'oeuvre. Il doit soutenir les initiatives et permettre à tout citoyen non seulement d'avoir accès à la culture mais de pouvoir contribuer à son développement. (29)

* Il ne fait pas de doute pour nous que la famille demeure le lieu privilégié de la socialisation et de l'accession à la culture. C'est là d'abord que se transmettent les valeurs et le sentiment d'appartenance à un peuple. C'est là que l'être humain apprend à s'interroger sur le sens de la vie et qu'il puise la stabilité nécessaire à maturation et au développement de son intériorité. (30)

* Nous ne craignons pas d'affirmer qu'une société qui ne soutient pas la famille par des politiques adéquates s'affaiblit et perd peu à peu le sens de ses valeurs, sa cohésion et même la compréhension de ses projets d'avenir. (31)

* Dans ce vaste champs de la culture, l'Église du Québec a été très présente dans le passé. Elle a marqué notre peuple de traits qui perdurent. Cette Église a beaucoup changé. Elle s'est délestée de responsabilités directes dans le domaine de l'éducation et des loisirs. Elle a connu et elle connaît encore en elle-même une crise profonde. Elle vit depuis Vatican II une recherche de conversion qui la tourne résolument vers l'Évangile et, en même temps, vers le monde. (32)

* Lorsqu'un individu grandit dans la connaissance et le développement de sa personnalité, il est amené non pas à se replier sur lui-même, mais à mieux contribuer au progrès de son milieu grâce à de meilleures relations avec les autres. Il en est de même d'un peuple qui cherche à mieux connaître son identité et à s'affirmer. Son objectif ne doit pas être de s'isoler, mais de pouvoir entrer en relation avec les autres peuples, sans crainte comme sans vanité. (34)

* Le peuple québécois, après s'être d'abord ouvert au monde par le biais des missionnaires, s'est particulièrement éveillé à la dimension internationale depuis une vingtaine d'années. Qu'il suffise de rappeler le phénomène des missions de l'État à l'étranger, des projets canadiens ou québécois de coopération internationale, de l'Exposition universelle ou des Olympiques, de la constitution d'un ministère des affaires intergouvernementales, des différents organismes d'aide au développement dont «L'Organisation catholique canadienne pour le développement et paix. (35)

* Il importe que le peuple québécois soit partie prenante dans cette recherche, quel que soit le cadre constitutionnel dans lequel celle-ci sera menée. Il importe aussi que les divers leaders de ce peuple contribuent à une éducation en ce sens. (38)

* Le peuple québécois, dans toutes ses composantes, aura d'ici peu à indiquer son choix concernant son avenir. Les débats, au cours des prochains mois, doivent permettre une clarification des options et susciter un engagement des citoyens. (39)

* Par-delà l'importance du référendum, soulignons de nouveau qu'il ne faut pas se faire illusion. Toute ne sera pas déterminé lorsque les résultats, quels qu'ils soient, seront connus. Il restera toujours une société à bâtir, une collectivité francophone en quête de son épanouissement dans un continent à forte majorité anglophone. (39)

* Nous avons voulu rappeler certains principes sous-jacents à notre vision de la société: la participation des citoyens, la reconnaissance des droits et des devoirs, la juste répartition des biens et des responsabilités, l'attention à la culture, à la famille et à la dimension spirituelle de l'homme, la solidarité avec les autres peuples. Nous sommes bien conscients qu'un tel projet ne se réalise pas sans difficulté ni conflit. (40)

* Dans cette période cruciale de l'histoire du peuple québécois, nous tenons à manifester à nos compatriotes notre volonté de présence et de service. Nous en témoignons en disant notre espérance en une société «qui a pour base la vérité, qui se réalise dans la justice, qui demande à être vivifiée par l'amour et qui trouve dans la liberté un équilibre sans cesse rétabli et toujours plus

humain. (41)

Annexe 3.5.2

AÉQ

Observations sur la question constitutionnelle - Déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec

Date: 29 janvier 1981

A) Tensions:

- * Le gouvernement du Canada projette de rapatrier et de réviser la constitution du pays. À cet effet, il a déposé un projet de loi dont les répercussions sont considérables dans les diverses provinces du Canada et particulièrement dans le Québec. (1)
- * Ils parlent aujourd'hui, comme Église se voit pressée de le faire un peu partout dans le monde, dans un souci de paix face aux tensions et aux conflits qui agitent notre pays et qui menacent de s'aggraver. (3)

B) Sources:

C) Solutions:

- * Ils parlent, non pour entrer dans le détail de la politique ordinaire, mais à l'occasion d'un projet d'importance exceptionnelle, afin d'assurer le respect des droits de l'homme à la fois pour les individus et les collectivités. (4)
- * Selon l'esprit de l'Évangile, ils doivent rappeler que le pouvoir politique est un service chargé de faire la justice et la paix sociale, de telle sorte que les citoyens puissent vivre d'une manière conforme au dessein de Dieu et à leur dignité d'hommes. (5)
- * Qu'il s'agisse des autochtones, de la communauté anglophone ou de la communauté francophone, dans l'ensemble du Canada, nous estimons que le rapatriement de la constitution ne devrait nullement restreindre les droits déjà reconnus par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et par les tribunaux en ce qui regarde les valeurs fondamentales humaines et chrétiennes, telles que le droit à la vie, la liberté de conscience et de religion, les langues officielles, l'éducation, le respect des minorités, la promotion humaine, etc. (6)
- * D'autre part, on comprendra que nous accordions une attention spéciale à ce qui concerne le Québec, où nous exerçons notre ministère, et à toute la communauté francophone à laquelle, même en dehors du Québec, nous sommes unis par des liens historiques. (7)
- * Nous ne pouvons être indifférents aux inquiétudes et aux fortes oppositions suscitées, à travers tout le Canada et particulièrement au Québec, par un projet de modification de la constitution du pays. Il s'agit de droits acquis qui sont menacés, d'un partage des pouvoirs qui risquent de ne pas être

équitablement définis, de la personnalité et du rôle historique du Québec et de la communauté francophone au sein du Canada. (8)

* Il y a là sans aucun doute de graves problèmes de justice ainsi que des valeurs essentielles à sauvegarder, si nous voulons, comme c'est notre devoir de chrétiens, assurer à tous les citoyens de ce pays la prospérité et la paix. (8)

* Dans la situation exceptionnellement difficile où nous nous trouvons, nous sommes convaincus que les hommes politiques doivent s'appliquer avant tout à la réalisation d'un consensus aussi large que possible. (9)

* Une constitution doit exprimer un vouloir-vivre collectif et des valeurs fondamentales acceptées par l'ensemble d'un peuple. Nous ne voyons pas comment la paix sociale pourrait être bâtie sur une constitution qui n'a pas obtenu l'accord des parties contractantes et des grands partenaires de l'autorité publique. Cette paix serait encore moins possible au Canada, puisque, selon l'esprit de la Confédération et la tradition juridique, toute modification substantielle de la constitution, pour des motifs enracinés dans la dualité fondamentale du pays, requiert l'accord du Québec. (9)

* La solutions des problèmes soulevés exigera une grande prudence et sans doute plus de temps qu'on ne l'avait prévu tout d'abord. Les divers gouvernements du Canada sont placés dans une situation historique qui réclame une lucidité, une générosité et une souplesse plus grandes que jamais. Sous peine de s'engager dans une impasse, ils devront éviter toutes formes d'obstructions, en particulier celles que pourrait suggérer la recherche égoïste de certains avantages dans le partage des biens et la redistribution des revenus. (10)

* Nous faisons nôtres les paroles que le pape Jean-Paul II prononçait à Rio de Janeiro le 2 juillet 1980 : «En servant la cause de la justice, l'Église ne prétend pas provoquer ou creuser des divisions, exaspérer des conflits ou les rendre possibles. Au contraire, par la force de l'Évangile, l'Église aide à voir et à respecter en chaque homme un frère, elle incite au dialogue les personnes, les groupes et les peuples pour que la justice soit sauvegardée et l'unité préservée». [Osservatore romano, le 4 juillet 1980] (11)

Annexe 3.6.1

AÉQ

Un appel à l'amitié civique - Déclaration du Comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec.

Date: 13 février 1989

A) Tensions:

* Parce que la question linguistique tend à diviser notre société, l'exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec juge utile de faire aujourd'hui une brève déclaration. Nous le faisons non pas dans le vain espoir de concilier les aspirations et les vues si divergentes qui s'expriment et même s'affrontent, mais pour tenter de rappeler ce que l'esprit chrétien peut suggérer dans les circonstances difficiles où nous sommes tous plongés en ce qui concerne la langue. (1)

* Nous voulons également répondre, par la même occasion, à des questions précises qui ont été posées aux évêques, concernant la moralité de la loi 178. (1)

B) Sources:

C) Solutions:

* Mais où nous presse davantage. On voudrait que nous nous prononcions sur la moralité de la loi 178 et sur l'utilisation de la clause dérogatoire après le jugement de la Cour suprême. À ce sujet, nous voudrions d'abord souligner deux points. En premier lieu, il est nécessaire de ne pas perdre de vue que le jugement d'une cour, fût-elle la Cour suprême, n'est pas décisif quand il s'agit d'établir la moralité d'une action et même d'une loi. (3)

* En second lieu, le jugement de la Cour suprême sur la loi 101 voit dans l'obligation de l'affichage unilingue français une violation d'un droit fondamental, celui de la liberté d'expression. Ce jugement est établi à partir des Chartes de d'éléments de jurisprudence que les juges ont estimé pertinents; c'est un jugement de nature juridique. Comme tel, il est évalué par les juristes. Toute autre est la question de savoir si, dans les circonstances présentes propres au Québec, la loi 178 et même la loi 101 sont défendables d'un point de vue moral. On ne peut répondre à cette question dans l'abstrait, sans tenir compte des enjeux pour les deux communautés linguistiques, qui sont toutes les deux minoritaires, comme on l'a souligné un peu partout, et qui sont ou se sentent menacées, à des degrés divers et manifestement de diverses manières. Pour que nous puissions dire immorale la loi 178, il faudrait que la langue et la culture des anglophones du Québec soient vraiment menacées. Nous croyons plutôt que c'est le français qui demeure menacé, même au Québec, étant donné, entre autres, la pénétration si facile de l'anglais dans nos foyers. Le français exige, même ici, une protection supplémentaire. (4)

* Notre position s'éclaire par la reconnaissance d'un fait reconnu par d'autres et que nous avons déjà souligné: les francophones du Québec constituent sûrement un peuple. «Il est impossible de contester le droit de la communauté canadienne-française du Québec à l'existence, à l'épanouissement dans tous les ordres de réalités, à des institutions civiles et politiques adaptées à son génie et à ses besoins propres, à cette autonomie sans laquelle son existence, sa prospérité, son essor économique et culturel ne seraient pas assurés». Cela inclut de toute évidence la protection de sa langue. (Lettre collective des évêques catholique du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967, citée dans «Le peuple québécois et son avenir politique», Message de l'Assemblée des évêques du Québec sur l'évolution politique de la société québécoise, 15 août 1979) (5)

* Ce que nous venons de dire ne réconciliera peut-être pas les personnes ni même les deux groupes linguistiques dans une pensée commune. Il faut donc consentir à vivre avec des divergences de vues, même assez profondes, sur cette question épineuse. (6)

* Nous sommes convaincus que l'esprit chrétien nous indique une voie pour mieux vivre dans les circonstances où chacun se trouve placé. Peut-être conviendrait-il de laisser de côté quelque peu le langage du droit, en se souvenant pour s'y aider, qu'il est utilisé et invoqué des deux côtés. (6)

* Ne sommes-nous pas conviés à mieux encore, à une sorte d'amitié civique, vécue précisément au coeur même des divergences qui sont nôtres et qui sont sans doute insurmontables, du moins dans l'état actuel des choses? (6)

* L'amitié civique réclame qu'on ne caricature pas l'adversaire, ni même l'autre des intentions malveillantes ou des vues plus radicales ou hostiles que celles qui l'habitent vraiment. Elle est soucieuse de ne pas insulter. Elle évite les exagérations. Elle n'aime pas les mots durs et blessants. Elle se méfie de tout emportement. Elle accepte les compromis nécessaires. (7)

* «Les chrétiens, pas plus que les autres, ne sauraient éviter les conflits. Ils doivent du moins les aborder dans une perspective évangélique en s'inspirant des meilleures ressources spirituelles de leur foi». («La Charte de la langue française au Québec-Déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec, 27 juin 1977, paragraphe 29) (8)

Annexe 3.6.2

CÉCC

Déclaration du bureau de direction de la CÉCC sur la situation politique au Canada

Date: 7 juin 1990

A) Tensions:

- * Depuis plusieurs mois déjà, le pays tout entier est engagé dans un débat vital concernant l'Accord du Lac Meech. (p.1)
- * Plus approche l'échéance fixée pour sa ratification, plus se font sentir des appréhensions de toutes sortes provoquées par la gravité des décisions auxquelles nos gouvernants ont à faire face. (p.1)
- * Certes, la coexistence de groupes linguistiques et culturels différents n'est pas facile. (p.1)
- * La confédération canadienne est caractérisée par la présence d'une population importante de langue française. Celle-ci est enracinée en ce pays depuis près de quatre siècles. Elle enrichit la mosaïque canadienne; elle est une de ses composantes fondamentales. Elle pose parfois des défis à l'ensemble et elle peut apparaître à certains difficile à saisir. (p.2)
- * En outre, la longue expérience de notre coexistence nous impose à tous, francophones et anglophones, le devoir d'être encore plus accueillants envers ces autres Canadiens et Canadiennes qui deviennent nos partenaires dans la recherche d'un avenir meilleur pour notre pays. (p.2)

B) Sources:

- * Ce qu'on appelle le problème canadien a sans doute des aspects proprement politiques et techniques. Cependant, il est avant tout un problème humain très profond qui engage des valeurs capitales. (p.2)

C) Solutions:

- * On pourrait même dire que la solution aux malaises qu'elle suscite est toujours à réinventer. Mais l'effort en vaut la peine. (p.1)
- * L'expérience canadienne a souvent soulevé l'admiration et servi d'inspiration à des groupes en recherche d'arrangements politiques marqués de respect mutuel et de coopération. (p.1)
- * L'expérience historique des deux peuples fondateurs du Canada, qui se sont soudés pour vivre dans un respect réciproque, assurant l'identité culturelle unique de chacun d'eux, a providentiellement créé ce

climat de la diversité culturelle qui est la caractéristique du Canada aujourd'hui. Par cette interaction multiculturelle, le Canada non seulement offre au monde une vision créatrice de la société, mais il lui donne un exemple frappant d'unité entre ce qu'il croit et ce qu'il vit. (Parole du pape Jean-Paul II, lors de sa visite à Winnipeg le 16 septembre 1984) (pp.1-2)

* D'où l'importance des attitudes spirituelles que chacun adoptera pour le solutionner véritablement. (p.2)

* Quel que soit le régime politique que se donnent les habitants de nos régions, la géographie, l'histoire, l'économie les amèneront toujours à entretenir entre eux des rapports, et ces rapports devront être inspirés par un idéal de bienveillante coopération. (p.2)

* Par le passé, les Canadiens ont si souvent prouvé leur détermination à sauvegarder la paix dans le monde qu'ils sauront bien, nous en sommes certains, se faire chez eux aussi les bâtisseurs d'un régime de paix. (p.2)

* Notre expérience personnelle comme membres d'une Conférence d'évêques bilingue et biculturelle raffermir en nous cette conviction. (p.2)

* Il appartient à la population du Canada de déterminer les formes de son vivre-ensemble. (p.2)

* Loin de niveler les différences qui nous distinguent les uns des autres et nous enrichissent, l'arrangement politique doit respecter les droits des personnes et des groupes; il doit accorder à tous et à chacun, y compris aux autochtones qui jouissent du privilège des premiers arrivés, l'espace vital qui leur permette d'atteindre leur plein épanouissement. (pp.2-3)

* Notre rôle comme évêques n'est pas de proposer aux gouvernements ou à la population les accords qui favoriseront le mieux le développement et l'harmonie. Ces accords émergeront d'un dialogue sérieux qui sache se fixer sur l'essentiel et où, dans un grand effort de dépassement d'intérêts particuliers, les participants s'écoulent et cherchent à se comprendre. (p.3)

* Notre rôle est plutôt de rappeler à tous leur responsabilité: respecter les droits des personnes et des groupes, s'abstenir de toute forme de violence, verbale, émotive ou autre. (p.3)

* Notre pays est fait d'une vaste majorité chrétienne dont l'idéal d'amour fraternel est également partagé par de nombreuses personnes appartenant à d'autres confessions religieuses. La foi fournit à la solidarité humaine des bases encore plus convaincantes que celles qui la feraient reposer sur le pur partage d'une même aventure cosmique. Il y a de la place pour tous au jardin du Créateur. Dans le coin de ce jardin que nous occupons ici au Canada, que tous puissent vivre librement et en paix, solidaires les uns des autres dans le bonheur et le malheur. (p.3)

* Nos gouvernants sont à l'heure présente investis d'une lourde responsabilité. Nous les assurons de notre intérêt et de notre prière au moment où ils poursuivent leurs efforts pour redéfinir et préciser les conditions de nos relations futures en terre canadienne. (p.3)

Annexe 3.6.3

AÉQ

Déclaration du comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec à l'occasion de la fête nationale.

Date: 21 juin 1990

A) Tensions:

* Le caractère historique et particulièrement controversé des récentes négociations constitutionnelles ne fait aucun doute. Celles-ci auront marqué le Québec et le Canada de manière irréversible. Quel que soit leur aboutissement, ces discussions changent notre avenir collectif d'une double manière qui peut être positive. (2)

B) Sources:

C) Solutions:

* À l'occasion de notre Fête nationale, nous nous adressons, comme évêques catholiques, aux Québécois et aux Québécoises. Nous le faisons en fidélité à une longue tradition de présence à la vie collective de notre milieu et en solidarité avec nos concitoyens. Cet engagement pastoral nous conduit à rappeler les valeurs et les principes qui doivent guider la société aux moments importants de son histoire. (1)

* La reconnaissance quasi unanime du Québec comme société distincte devrait nous inspirer la force et le courage de poursuivre la recherche d'une identité nette et féconde au-delà des obstacles qui divisent et qui éloignent. Les attitudes de détachement et de générosité nous y aideront. C'est à ce prix que nous grandirons comme peuple québécois, indépendamment du cadre régissant notre voisinage. (3)

* Par ailleurs, nous voulons rappeler que, historiquement, ce caractère distinct s'est surtout affirmé dans l'exercice de responsabilités collectives aux plans culturel, économique, social et spirituel. Dans cette foulée, pour grandir et s'épanouir, le Québec doit se donner un projet de développement qui tienne compte de son histoire et relever les nouveaux défis auxquels il est confronté. (4)

* Dans ce contexte, on ne saurait négliger certaines valeurs fondamentales qui ont toujours inspiré le développement du Québec: la foi et la tradition chrétienne, l'amour de la vie et de la famille, l'affirmation de soi et la volonté de survie, le partage et la solidarité avec les démunis, l'entraide et la coopération économiques, le goût de la fête et de la nature et combien d'autres. Toutes ces valeurs doivent encore présider à l'élaboration d'un projet de société apte à susciter l'adhésion de l'ensemble d'une population québécoise de plus en plus hétérogène. (5)

- * Un tel projet de société doit d'abord être généreux et respectueux de toutes les différences. Il reconnaîtra en premier lieu l'apport des communautés autochtones issues des premières nations: celles-ci ont été trop souvent marginalisées et laissées pour compte dans le passé. (6)
- * Il favorisera la compréhension réciproque et la collaboration continue entre anglophones et francophones. (6)
- * Il sera ouvert à l'accueil et à l'intégration des immigrants et des réfugiés. (6)
- * Les aspirations légitimes de la société québécoise visant à préserver son caractère distinctif devraient trouver un appui sans équivoque chez les membres de toutes les communautés culturelles établies au Québec. En partageant ces aspirations, les individus et les groupes non francophones feront plus que respecter les règles de la démocratie, ils enrichiront cet héritage tout en se l'appropriant. (7)
- * Attentif aux plus faibles, ce projet veillera à l'harmonie entre les personnes et les communautés dans un vouloir-vivre collectif où chaque individu, de plus jeune au plus âgé, du bien portant au malade à la personne handicapée, aura le sentiment d'occuper une place qu'il ne devra qu'à sa dignité d'être un citoyen ou une citoyenne à part entière. (8)
- * C'est aussi un projet où l'égalité des chances et l'accessibilité à l'emploi seront plus grandes pour tous et toutes; un projet où, la démocratie rejoignant l'économie, la patrie régionale sera accrue. Ce sera enfin un projet soucieux de maintenir un équilibre écologique constant par respect de la nature et par équité envers les générations à venir. (9)
- * La Fête de la Saint-Jean est ... l'occasion de prendre conscience que l'édification du Québec est l'affaire de chacun et de chacune; un tel projet de société est permanent et suppose un chantier toujours ouvert. (10)
- * Nul doute qu'un chantier comporte ses périls, ses retards, ses déceptions, ses difficultés. Confiants dans la sagesse et la maturité de leurs concitoyens, les évêques du Québec rappellent la nécessité de la patience, de la tolérance et du respect mutuel pour bâtir un avenir collectif. (11)

Annexe 3.6.4

AÉQ

Les chemins de l'avenir - Mémoire de l'Assemblée des évêques du Québec à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec

Date: 2 novembre 1990

A) Tensions:

- * De l'avis de plusieurs observateurs, la fédération canadienne est entrée dans une des crises les plus sérieuses de son histoire. On parle même de la nécessité de la redéfinir, sans quoi elle risque fort d'éclater. (1)
- * Les crises qui ont secoué certaines de nos communautés ces dernières années... (8)
- * La composition de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec et le temps relativement bref alloué à son travail ont soulevé quelques difficultés. En réalité, il ne sera pas facile d'en venir à des recommandations qui feront progresser la question et recueilleront l'adhésion générale des Québécois et des Québécoises. (19)
- * Nos institutions ont été mises à rude épreuve ces derniers temps. (20)
- * Les évêques du Québec sont conscients du malaise profond vécu actuellement dans les sociétés québécoise et canadienne. Les échecs dans les négociations constitutionnelles des dernières années, le manque de clarté dans le partage des responsabilités des divers paliers de gouvernement, les aspirations très différentes dans les régions du Canada créent une insécurité et une frustration face à l'avenir. (22)

B) Sources:

- * Par contre, nul ne doit minimiser l'importance des divisions politiques actuelles, les difficultés auxquelles le présent système se heurte, et le besoin d'une réforme qui pourrait commander des changements profonds. (2)
- * Les changements proposés ou apportés au cours de la dernière décennie ont échoué ou laissé de profondes déchirures. (4)
- * Depuis un certain temps, priorité a été donnée au développement économique. L'économie est certes une composante essentielle de notre vie sociale. Mais les progrès enregistrées à cet égard ne se traduisent pas automatiquement en une société meilleure. La prospérité des dernières années n'a pas donné lieu aux redistributions de la richesse auxquelles on s'attendait. Au contraire, le libre jeu du marché et les modèles de développement retenus ont laissé à l'écart près d'un million de personnes et des régions entières du Québec. (5)

* Dans plusieurs parties du Canada, la population estime qu'elle a perdu tout moyen d'influer sur les décisions politiques importantes. Un même sentiment traverse plusieurs régions du Québec et maintes quartiers de nos villes. (6)

* Bref, il n'y a pas qu'une «question nationale» dans le présent débat constitutionnel; l'avenir politique du Québec pose aussi une importante «question sociale»: va-t-on enfin redonner aux personnes et aux régions pauvres les moyens d'une authentique participation à leur relèvement socio-économique et à l'ensemble de la vie politique et culturelle du Québec? (6)

* Il importe donc de réviser non seulement le partage des pouvoirs entre les gouvernements du pays, mais l'équilibre politique et le partage des ressources à l'intérieur même de la société québécoise. (6)

C) Solutions:

* Les évêques du Québec n'entendent pas suggérer l'option en faveur d'un régime politique plutôt que d'un autre. Pareil choix appartient à l'ensemble des citoyens d'un pays et doit s'exercer par la voie des organisations démocratiques. Par ailleurs, aucune option politique ne saurait être prise comme un absolu. Le peuple québécois a connu plusieurs régimes constitutionnels dans son histoire. Il pourrait en connaître d'autres. Il semble même qu'il doive le faire. (1)

* C'est justement parce que l'Église a été et demeure mêlée de près à l'histoire du pays que les évêques ne veulent pas rester à l'écart de l'important débat qui commence, au Québec et bientôt ailleurs au Canada. Nous partageons plusieurs des inquiétudes et des aspirations de nos compatriotes. Et il est de notre mandat de voir avec eux les fruits de notre expérience historique, les enseignements de notre héritage religieux et les visées d'un projet spirituel. (2)

* Notre société a changé à plusieurs égards; elle est devenue pluraliste et davantage multiculturelle. Mais le besoins de tous ses membres reste entier d'appartenir à une communauté, vraiment humaine, respectueuse des droits et des valeurs les plus élevées, et permettant à chacun de vivre dans la dignité et le plein exercice de ses responsabilités. Nous sommes encore loin d'avoir atteint cet idéal. (3)

* Le changement constitutionnel, pour être légitime, durable et fécond, ne doit pas être la seule chose des gouvernements, du milieu politique ou d'intérêts particuliers. (4)

* On risque d'aller vers d'autres échecs si de futurs aménagements constitutionnels ne reposent pas sur plus large adhésion populaire, et surtout sur un projet de société, juste et authentiquement démocratique. (4)

* Il importe de souligner également que le Québec a toujours été une société distincte par la composition particulière de son peuple et par les forces qui en font l'équilibre. Il est nécessaire sans doute de poursuivre l'oeuvre historique de faire du français la langue commune des Québécois et des Québécoises. (7)

* Cependant, il est aussi impérieux de préserver les valeurs humaines et spirituelles héritées du passé et toujours créatrices de civilisation. Sans ces valeurs, les gens du Québec ne seraient plus liés entre eux que par la contrainte de la loi ou les avantages de l'économie. (7)

* Il reste beaucoup à faire pour rapprocher entre eux les Québécois de toutes cultures. Il faut tenir

fermement aux chartes des droits individuels et des droits collectifs qui gouvernent notre vie commune. (8)

* Il faut aussi promouvoir les valeurs de solidarité et d'entraide, de respect et de tolérance, de participation, de responsabilité et de compétence qui sont la vie même d'une société à la fois moderne et humaine, efficace en même temps que stable. Cet héritage du passé contient des orientations pour l'avenir. Il doit nous inspirer dans le choix qu'il faudra bientôt faire d'un nouvel aménagement constitutionnel. (8)

* La réforme politique dont le pays a besoin sera une entreprise complexe, délicate et difficile. Sans prétendre en aborder tous les aspects, il en est néanmoins quelques-uns sur lesquels les évêques du Québec veulent attirer l'attention de la Commission et de leurs compatriotes. (9)

* D'abord, tous les problèmes de notre système politique ne viennent pas de la structure fédérale du Canada ou des tensions entre ses gouvernements ou ses provinces. Le sous-développement économique et une grande part de la misère sociale de nos concitoyens s'expliquent aussi par la dépossession politique à laquelle les ont réduits des gouvernements trop centralisés et des bureaucraties souvent déconnectées du pays réel. (10)

* Une future constitution québécoise devrait donc favoriser une décentralisation vers les régions du Québec, et l'octroi de moyens propres à encourager la participation des gens à des projets et à des défis qui soient à taille humaine. (11)

* Une telle décentralisation ne diminuerait en rien l'importance pour le Québec de poursuivre au plan canadien et sur la scène internationale un rôle qui lui soit propre, dans des champs de responsabilité plus clairement définis par rapport au Canada. (12)

* À notre avis, ce droit à l'autodétermination, le Québec gagnerait à l'exercer d'abord dans la définition de son projet de société. Ses citoyens verraient mieux par la suite quels pouvoirs internes sont nécessaires à la réalisation de leur avenir politique, quel que soit le type de relations qu'ils établiraient avec l'ensemble du Canada. (13)

* Mais un tel projet de société, fondé sur des valeurs de participation et de responsabilité, implique que l'avenir politique et constitutionnel du Québec ne soit pas l'apanage exclusif des francophones ou des Québécois et «vieille souche». Ce n'est pas seulement la majorité francophone qui peut décider de l'avenir du Québec. Il importe d'y associer à part entière les autres communautés. (14)

* Certaines ont des droits acquis. D'autres attendent encore le redressement d'injustices passées. Toutes ont le droit de savoir quel sera leur statut et quelles garanties constitutionnelles leur seront reconnues dans la réforme du régime politique. Cette recherche d'un équilibre entre les droits des uns et des autres n'a pas encore abouti à une entente, à un «pacte» satisfaisant et solide. (15)

* La Commission sur l'avenir du Québec devrait explorer les moyens de reconnaître aux peuples autochtones la plus large gestion possible de leurs propres affaires, et de réduire au strict nécessaire le recours à un gouvernement central qui restera toujours, par le poids du nombre, marqué par les intérêts et les coutumes de la majorité. (16)

* Par ailleurs, la minorité anglophone du Québec, avec sa culture, ses institutions et son histoire, apporte une contribution stimulante et fortement enracinée en terre québécoise; sa place et ses droits doivent être clairement définis dans notre avenir politique et constitutionnel commun. (17)

* À juste titre, l'Assemblée nationale a tenu à prendre aussi en considération les communautés francophones vivant hors du Québec. Un changement au régime constitutionnel du Québec ne peut se faire, en toute justice pour les populations qui ont vécu sous un régime commun depuis plus d'un siècle, sans solidarité et dialogue avec elles également. (18)

* Il faut souhaiter que la Commission puisse dégager les points fondamentaux sur lesquels on peut trouver un large consensus, et s'entendre pour suggérer à l'Assemblée nationale un mode de consultation populaire qui permette de choisir les voies de l'avenir dans un esprit de solidarité sociale et de réconciliation politique. (19)

* Dans le défi qui s'en vient il sera d'autant plus important de préserver un climat de paix sociale et la crédibilité même du processus démocratique. (20)

* Aussi les leaders politiques et les dirigeants de nos associations québécoises doivent-ils donner l'exemple à la fois du réalisme et de la générosité. Il faudra bien continuer de vivre ensemble sur cette terre d'Amérique. (21)

* La définition de l'avenir politique du Québec est une entreprise qui exige lucidité, sagesse et dépassement dans un esprit de solidarité internationale: notre part de responsabilité dans les affaires du monde n'en exige pas moins de nous tous. (21)

* Il importe que, au plus tôt, s'enclenchent chez nous une sérieuse réforme du cadre politique et constitutionnel ainsi que la recherche d'un nouveau contrat social. Notre appartenance au peuple québécois et notre foi dans le message de l'Évangile font de nous des pasteurs solidaires des légitimes luttes de leurs compatriotes et enracinés dans une germe espérance sur les chemins de l'avenir. (23)

Annexe 3.6.5

CÉCC

La question constitutionnelle canadienne - Déclaration de Mgr Marcel Gervais, président de la CÉCC

Date: 25 septembre 1991

A) Tensions:

- * Ce débat sera difficile. (3)
- * La tâche à laquelle nous faisons face revêt le caractère d'un défi de taille. (3)

B) Sources:

- * Le gouvernement du Canada vient de rendre public un ensemble de vingt-huit propositions en vue du renouvellement de la Constitution du pays. (1)
- * Les Canadiens et les Canadiennes entrent maintenant dans une nouvelle phase de cet important débat national. (1)

C) Solutions:

- * Nous sommes invités à prendre part, au cours des prochains mois, à un échange décisif concernant notre avenir comme pays. (1)
- * À titre de président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, je veux souligner tout le sérieux de ce débat. Nos ancêtres ont travaillé dur pour créer un pays et une société où règneraient le sens de la dignité, la justice et la prospérité. Nous avons l'obligation de faire honneur à notre histoire par nos propres efforts de réflexion, de discernement et de prise de décision. (2)
- * Nous avons aussi une responsabilité envers l'avenir. Le sort des générations futures dépend en grande partie des décisions que nous prendrons bientôt. (2)
- * Les évêques catholiques du Canada encouragent chacun et chacune à s'engager dans ce grave débat national, à s'y impliquer avec le meilleur d'eux-mêmes. (3)
- * Il importe que nous écoutions d'autres points de vue, que nous soyons ouverts à de nouvelles idées, à de nouvelles possibilités. Pour que la discussion porte fruit, il faut qu'elle soit marquée d'un haut degré de civilité. (3)
- * Il faudra aussi savoir regarder au-delà de ses intérêts personnels pour rechercher le bien commun

qui assure à tous et à toutes la réalisation des conditions essentielles de leur bonheur. (3)

* À cet important carrefour de notre histoire, nous ne devons pas négliger de recourir à la prière. Demandons avec ferveur au Seigneur d'éclairer nos esprits et de fortifier nos coeurs pour qu'ensemble nous fassions les choix qui accompliront les espoirs les plus chers de tous et de chacun. (4)

Annexe 3.6.6

CÉCC

Discours de Mgr Marcel A.J. Gervais, archevêque d'Ottawa et président de la CÉCC, prononcé à Rome le 4 décembre 1991 dans le cadre du Synode spécial des évêques pour l'Europe.

Date: 4 décembre 1991

*** Permettez-moi d'abord de vous préciser que, même si je représente la Conférence des évêques catholiques du Canada, je vous parlerai aujourd'hui en mon nom personnel.

A) Tensions:

- * Le Canada est un immense pays qui, depuis l'écroulement de l'Union Soviétique, est certainement devenu la plus vaste entité politique du monde. Mais pour beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, notre pays est exposé au même risque de morcellement. (I)
- * On peut tracer un parallèle entre le Canada et l'Europe, tous deux confrontés à la nécessité de redéfinir les axes majeurs de leur façon de vivre traditionnelle. D'un côté, le Canada est une entité politique déjà constituée qui doit faire face à diverses pressions souverainistes. (I)
- * Depuis presque dix ans, le Canada mène activement un débat constitutionnel. Nous sommes donc familiarisés avec les nombreux paramètres qui président à l'élaboration d'une constitution - défi auquel de nombreux pays de la nouvelle Europe sont en train de faire face. (II)
- * Et, de par le vaste monde, tant de choses retiennent notre attention, notamment ces vagues de réfugiés qui pointent à l'horizon et se massent sur nos frontières. (III)
- * Nous comprenons fort bien les problèmes de nationalisme qui émergent dans de nombreux pays européens parce que nous subissons des tensions similaires au Canada. (III)

B) Sources:

- * Le Québec, avec ses sept millions d'habitants en grande majorité d'origine française, demande à être reconnu comme une société distincte et à jouir d'une plus grande autonomie. (I)
- * Les autochtones, regroupés en de nombreuses nations indépendantes de langues et de cultures distinctes, deviennent progressivement une puissance qui réclame le droit de se gouverner elle-même et exige qu'on réponde à ses demandes territoriales (I)
- * Et pour ajouter encore à ces pressions multiples, certaines régions du pays demandent qu'on leur accorde un statut spécial. (I)
- * En somme, une diversité de revendications qui risquent de faire éclater les liens qui tiennent

ensemble ce pays aux composantes diverses. (I)

* Sans donner dans le cynisme, je dirais cependant que les Canadiens accueillent chaudement l'immigrant riche, et celui-ci se fait rapidement une place dans notre société. (III)

* Le Canada a manifestement besoin d'immigrants et de réfugiés, mais dans cette période de crise économique, la présence de néo-Canadiens déclenche certaines réactions émotives très fortes. L'an prochain, notre population de 26 millions d'habitants intégrera quelque 250 000 immigrants et réfugiés. L'accueil de toutes ces personnes exige plus que de l'espace ou du territoire, car il faut les intégrer dans nos communautés. (III)

* Par contre, nous ne pouvons nous exempter, au nom d'un idéal nationaliste, de l'obligation qui nous est faite par l'Évangile de donner un toit à celui qui n'en a pas. Le nationalisme conduit facilement au racisme, absolument inconciliable avec l'Évangile. L'évangélisation de l'Europe comme du Canada, ou de n'importe quel autre pays d'ailleurs, ne peut se faire sans un effort concerté pour venir à bout du racisme et faire prendre conscience à tous de la dignité humaine de tous les peuples. (III)

C) Solutions:

* L'unité dans la diversité. Tel est l'objectif que, Canadiens et Européens, nous nous efforçons actuellement de réaliser. La tentative communiste d'atteindre à l'unité par l'uniformité a manifestement échoué. On peut en conclure que toute tentative d'imposer l'uniformité est vouée à l'échec. En fait, seule l'Église - et encore, seulement lorsqu'elle répond aux plus hautes exigences de sa vocation - réussit à associer intimement unité et diversité. Et cela, au prix de réajustements constants. Il reste à espérer que le Canada et l'Europe réussiront à inventer un nouveau *modus vivendi* capable d'intégrer ces deux valeurs fondamentales. (I)

* Nous savons qu'il ne suffit pas que l'Évangile pénètre le cœur des individus et des communautés; il doit aussi pouvoir s'exprimer dans les constitutions de nos pays. (II)

* Si nous voulons humaniser nos sociétés et les constitutions qui les régissent, il est indispensable que l'ensemble des laïcs et le clergé reçoivent une solide formation sur la doctrine sociale de l'Église. (II)

* Nous avons absolument besoin de l'expertise de ceux qui ont découvert la richesse des enseignements de l'Église. Dès maintenant, nous pourrions les mettre à contributions. N'avons-nous pas appris que certains pays récemment libérés de la contrainte communiste ont invité des experts à les aider dans l'élaboration de leur nouvelle constitution? Dans certains cas, ces experts ne connaissent pas la doctrine sociale de l'Église ou n'y adhèrent pas. Certains juristes, par exemple, préconiseront la complète séparation de l'État et de toute autre forme de communauté, notamment de l'Église. Or, il est vraiment souhaitable que l'on s'oppose à de telles dispositions. Nous devons trouver des moyens pour que l'État puisse collaborer pleinement avec l'Église et d'autres communautés reconnues et ce, pour le plus grand bien de tous les citoyens. (II)

* Le Canada, pays d'espace, où croissent plus d'arbres que d'humains... est un pays propice à l'accueil de nombreux immigrants et réfugiés. (III)

* Je terminerai en rappelant que toute initiative qui nous oblige à être à l'écoute des autres et à apprendre de leur expérience de vie est extrêmement utile. Et tout spécialement ce Synode, qui nous permet d'échanger nos idées sur la façon de cicatriser les plaies de l'Europe après l'effondrement du

communisme et de lui redonner un visage plus humain. Ce qui nous aurons appris ici sur les moyens de reconstruire sur les ruines du communisme nous rendra grand service le jour où le monde, avec l'aide de Dieu, sera confronté à la Chine post-communiste. Prions tous avec confiance pour que les valeurs de l'Évangile soient alors, comme elles le sont aujourd'hui, la source vive de notre inspiration et de nos vies. (III)

Annexe 3.6.7

AÉQ

Une solidarité créatrice et vivante - Message du Comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec à l'occasion de la Fête nationale

Date: 18 juin 1992

A) Tensions:

* En 1992, la Fête nationale du Québec revêt une importance particulière. Ces dernières années, la célébration de la Saint-Jean a permis d'affirmer l'identité du peuple québécois et d'en montrer la diversité de composition. Cette fois-ci, le 24 juin sera inévitablement marqué par les défis et les enjeux liés aux choix à faire bientôt dans les domaines constitutionnel et politique. (p.1)

* Pour beaucoup de personnes autour de nous, les temps actuels sont difficiles. (p.1)

B) Sources:

* La triple crise économique, sociale et institutionnelle a brûlé des quantités énormes d'énergies personnelles et communautaires. La tentation est grande de vouloir court-circuiter la dynamique présente et d'aller combattre les symptômes les plus immédiats de la crise. (p.1)

* Bien des gens, lassés par l'interminable débat constitutionnel, se tournent vers les problèmes liés à l'économie ou ceux de la pauvreté et de la violence. Leur message est clair : donnons priorité à la relance économique, à la lutte à la pauvreté. (p.1)

C) Solutions:

* À l'occasion de la Fête nationale, les évêques catholiques du Québec tiennent à exprimer leur foi en l'avenir et leur solidarité avec tous leurs concitoyens et concitoyennes. La route parcourue ensemble peut devenir d'Évangile. (p.1)

* Nous appuyons et partageons ces luttes sociales. Nous affirmons, toutefois, qu'il faut aussi continuer de participer activement à la définition de l'avenir constitutionnel et politique du pays. Cette question reste déterminante pour notre avenir. Elle comporte d'importantes conséquences à long terme. Nous invitons nos concitoyens et concitoyennes à poursuivre ce débat avec attention, confiance et sérénité. (p.1)

* Pour que ces trois attitudes marquent notre recherche collective, il importe que les Québécois et les Québécoise pratiquent une vraie démocratie et fassent crédit aux institutions existantes. Les citoyens ont droit d'accès au débat constitutionnel et aux enjeux qui touchent leur avenir. (pp.1-2)

* C'est le devoir des spécialistes et des décideurs de présenter les choix actuels ainsi que les

conséquences de ces derniers en s'adressant à l'intelligence des gens. Les arguments fallacieux ou les propos alarmistes n'ont pas de place dans des discussions respectueuses de la vérité historique et de la dignité humaine. (p.2)

* Si nous faisons le bilan des échanges des derniers mois, nous pouvons dire que des réflexions sages et utiles ont été exprimées par beaucoup de personnes, même si d'aucun pensent que rien n'a vraiment débloqué dans le contentieux constitutionnel. Il ne faut pas rester là. (p.2)

* Nous souhaitons vivement que les exposés accessibles et limpides se poursuivent en vue d'éclairer les citoyens et citoyennes quant aux options à privilégier lorsque viendra le temps de voter les modalités de notre avenir constitutionnel et politique. (p.2)

* Nous invitons l'ensemble de la population et, en particulier, les membres des communautés chrétiennes à s'intéresser au débat, à y participer et à contribuer ainsi à une meilleure santé de la démocratie chez nous. (p.2)

* En plus de ce test de notre sens démocratique, nous aurons aussi à faire la preuve de la solidité des valeurs qui ont caractérisé le Québec jusqu'ici. Notre héritage spirituel nous appelle à la générosité, au respect de soi et d'autrui, à la tolérance. (p.2)

* La paix sociale en notre milieu n'aura de rayonnement et de stabilité qui si nous construisons notre avenir avec ces matériaux durables. Ces vertus enracinées dans notre expérience québécoise s'accompagnent de patience et de persévérance, de courage et de liberté, de confiance et de solidarité. (p.2)

* Souvent, dans le passé, le peuple québécois a su montrer sa solidarité. Devant les options politiques, il sait respecter les différences de choix et les divergences d'opinions. Il reste néanmoins uni sur les questions de fond. Des solidarités de toutes sortes ont nourri cette communion. Aujourd'hui encore, des projets sont proposés en ce sens. Telle cette initiative récente qu'on a dénommée «QUALITÉ QUÉBEC». (p.2)

* Afin de créer des emplois, de relancer l'économie, de tisser des liens serrés entre nous, nous sommes invités à privilégier l'achat de biens et de produits québécois. Sans nous replier en un ghetto ni nous fermer à la collaboration avec les autres peuples, une solidarité créatrice et vivante nous rend davantage fiers de nos succès, forts devant les défis, ouverts à une saine coopération. (p.2)

* Loin d'être une évasion dans le rêve ou une trêve dans le dur quotidien, la Fête nationale constitue un temps favorable pour affiner la perception de notre identité et préparer l'engagement dans notre avenir. (p.3)

* La célébration de la Saint-Jean facilitera la prise de conscience de notre héritage par le rappel des faits de l'histoire et la redécouverte de nos institutions légitimes. Un tel approfondissement de ce que nous sommes devenus comme peuple québécois aujourd'hui importe grandement dans les choix que nous aurons à faire incessamment. (p.3)

* Issus de multiples cultures, formés dans des langues diverses, pratiquant des religions différentes, nous sommes appelés à être des frères et des sœurs dans une même famille, à constituer un peuple courageux, généreux, libre dans le choix des modalités constitutionnelles et politiques qui lui conviennent. (p.3)

* Les évêques catholiques du Québec ont toujours été présents aux activités et à la vie du peuple

québécois. Ils y participent par la prière, la proposition de l'Évangile et l'action pastorale. Ils côtoient tous les autres Québécois et Québécoises, sur la route qui les mène à leur avenir. Loin de nous dérouter ou de nous conduire à la morosité, la difficulté des temps actuels nous stimule à la vigilance concernant les conditions de cet avenir et à l'action concertée avec nos concitoyens et concitoyennes. (p.3)

* Confiants en la grande valeur de nos frères et nos soeurs du Québec, motivés par notre foi en la présence agissante de Jésus-Christ au cœur de notre monde, nous disons aux gens de chez nous notre attachement solide et notre disponibilité entière pour bâtir ensemble notre communauté de destin dans le partage, la justice et la joie. (p.3)

Annexe 3.6.8

CÉCC

Message du conseil permanent de la CÉCC à l'occasion du débat constitutionnel au Canada.

Date: 22 juin 1992

A) Tensions:

- * À des degrés divers, nous serons tous affectés par les conclusions du débat constitutionnel : nos aspirations, nos droits et notre dignité en sont l'enjeu, tout comme les conditions politiques assurant la paix sociale et le bien-être de chacun. (1)
- * Cette histoire qu'est la nôtre a enregistré des progrès remarquables; elle a néanmoins donné lieu à des oppressions, des injustices et des méconnaissances que les compromis politiques, les contrats sociaux et les ententes constitutionnelles n'ont pas réussi à réparer. Il faut donc se demander si les propositions constitutionnelles comportent une véritable reconnaissance des droits de tous les Canadiens et Canadiennes, y compris ceux du peuple québécois, des peuples autochtones, des minorités et des nouveaux venus au pays. (7)
- * Beaucoup de nos compatriotes éprouvent un profond malaise devant la présente situation. Beaucoup souffrent d'un sentiment d'impuissance, d'une anxiété paralysante devant l'absence de solution; beaucoup deviennent cyniques, désintéressés, ou se sentent abandonnés par les élites politiques et économiques. (10)

B) Sources:

- * Notre pays commémore son cent vingt-cinquième (125^e) anniversaire, à un moment où, Canadiens et Canadiennes, nous nous interrogeons sur la nature même de notre système fédéral. Les discussions en cours, faut-il le rappeler, sont cruciales pour chaque citoyen et chaque citoyenne autant que pour les communautés du pays. (1)
- * Les individus et les régions du pays n'ont pas tous la même perception des choses ni les mêmes préoccupations. Cette diversité de vues est présente aussi chez les catholiques. Nous appartenons à des groupes variés, francophones et anglophones, autochtones et aussi, néo-Canadiens, et sommes du même coup très différents de par notre culture et nos antécédents. (3)

C) Solutions:

- * De ces messages pastoraux émergent des préoccupations communes : l'importance que le droit des autochtones au gouvernement de leurs propres affaires soit reconnu; que soit reconnu au Québec son caractère de société distincte; que les droits des anglophones et des francophones soient sauvegardés là où ceux-ci sont en minorité; que soient garantis les droits sociaux des individus et des communautés, et que la société soit organisée de manière à ce que soient satisfaits les besoins

de ses membre les plus faibles et les plus démunis. (2)

* Le Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada partage ces soucis, tout en reconnaissant la diversité des opinions quant aux moyens de concrétiser ces aspirations et aux structures susceptibles de les rendre viables. (3)

* Et pourtant, bien que, comme Canadiens, nous soyons de divers partis politiques et soutenions l'une ou l'autre option constitutionnelle, comme catholiques nous partageons la même foi en l'Évangile et la même conviction que Jésus-Christ est présent au coeur de notre cheminement pour nous aider à saisir les enjeux de la situation dans laquelle nous nous débattons. C'est dans cet esprit que nous devons prendre part aux présentes discussions, nous écouter les uns les autres avec respect, nous exprimer sans rancœur et chercher à transcender nos intérêts immédiats. (4)

* Le pape Jean-Paul II nous rappelle que si la mission de l'Église n'est pas de marquer une préférence pour l'un ou l'autre régime économique ou politique, celle-ci se préoccupe pourtant de tout ce qui touche à la dignité et au bonheur des individus et des peuples, aux valeurs qui leur tiennent à coeur. (...) Nos paroles doivent donc s'inspirer de l'Évangile, car nous croyons que l'Évangile est promoteur d'humanisation, créateur de civilisation et instrument d'une communion qui respecte les différences. (5)

* La vérité et la justice ne s'accommodent pas d'une égalité simpliste et réductrice: elle ne reconnaissent pas seulement les traits propres aux peuples, mais aussi leurs droits et leurs pouvoirs. Voilà pourquoi nous n'hésitons pas à affirmer comme évêques que le défi s'offrant à nous est celui de l'élaboration d'un nouvel accord politique, d'un nouveau contrat social, d'un nouveau projet de société. (7)

* De plus, le souci de la vérité exige une information non partisane de même qu'un dépassement des idéologies et des égoïsmes. Nous avons moins besoin de discours passionnés que de passion de la vérité et de la justice. (7)

* La future réalité constitutionnelle et politique ne saurait être le fruit amer de la seule tolérance, et encore moins de la résignation ou de la soumission. Elle ne saurait non plus résulter d'ultimatums ou de vues politiques étrangères à notre tradition. La capacité d'amour au coeur de tout être humain conduit plutôt à l'accueil et à la reconnaissance de l'autre en tant qu'autre. Et ce qui est vrai pour les personnes l'est aussi pour les groupes et les peuples. (8)

* La communauté, quant à elle, se conçoit comme un ensemble de relations fondées non pas sur le prestige, la domination, l'abus ou le profit, mais sur la confiance, le développement et les services mutuels. Dans cette perspectives, les débats constitutionnels devraient pouvoir se dérouler avec un haut degré de civilité, de respect et de sincérité. Ils devraient aussi se situer sur un plan où il est possible de dépasser des intérêts étroits, de tenir compte du bien commun, de respecter les besoins et les aspirations du plus grand nombre, tout en sauvegardant les droits des minorités. (8)

* L'unité qui admet la diversité crée un espace de liberté aussi bien pour la personne que pour les communautés. L'unité qui s'exprime dans la diversité permet la communion et la communauté vécue dans la liberté; autrement, elle conduit à des oppressions, elle suscite conflits et violences. Dans la recherche d'une nouvelle entente constitutionnelle et politique, il nous faut une ouverture d'esprit qui rende possible l'unité dans la diversité, une ouverture du coeur qui conduise à la réconciliation et un sentiment de confiance en un avenir meilleur. (9)

* En effet, la grandeur d'une civilisation se mesure à l'attention que l'on porte aux petits et aux pauvres, au respect que l'on développe pour la vie, spécialement celle des plus faibles, y compris celles des enfants

à naître. Un pays ne se bâtit pas sur des égoïsmes envahissants mais sur le sens du partage avec les moins bien nantis, qu'il s'agisse d'individus, de régions, de classes sociales. Le principe du partage doit faire partie des valeurs de tout pays qui prétend à la protection et à la valorisation de l'être humain. À cet égard, toutes les personnes et tous les groupes constituants d'un pays doivent pouvoir garder leur dignité et jouir du respect des autres. (10)

* Nous appartenons à une Église qui promeut l'unité des croyants tout en respectant la liberté religieuse, qui encourage la solidarité entre les peuples tout en reconnaissant le droit des peuples à l'autodétermination. (11)

* La Conférence des évêques catholiques du Canada est donc ouverte à des changements constitutionnels profonds qui respecteraient les valeurs énoncées ci-dessus. C'est dans cet esprit seulement que nous pouvons cheminer vers les meilleures ententes recherchées. Nous prions pour qu'il en soit ainsi. (11)

Annexe 3.6.9

CÉCC

Les évêques catholiques du Canada se penchent sur le débat constitutionnel canadien

Date: 25 juin 1992

A) Tensions:

* Devant le sentiment d'impuissance face à la situation politique actuelle et devant «l'anxiété paralysante» que produit l'absence de solution, beaucoup de gens sont devenus cyniques et désintéressés, de constater les évêques. Plus que jamais, disent-ils, il y a un profond besoin d'espérance, une conviction solide que la dignité et le bonheur de la personne ne sont pas «des chimères» mais constituent l'essence même de la condition humaine. Qui plus est, de poursuivre les évêques, le principe du partage doit faire partie des valeurs de tout pays qui prétend à la protection et à la valorisation de l'être humain. (7)

B) Sources:

C) Solutions:

* Dans le contexte de l'actuel débat constitutionnel et à la veille de la fête nationale du Canada, le Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada vient de publier un message pastoral dans lequel il se dit ouvert à des «changements constitutionnels profonds». Mais quels qu'ils soient, fait-il remarquer, ces changements devront respecter des valeurs aussi fondamentales que la vérité, la justice, la tolérance, le bonheur, le partage et la vraie notion d'unité et de communauté. (1)

* Pour les seize membres du Conseil permanent de la CÉCC c'est dans un tel esprit évangélique que «nous devons prendre part aux présentes discussions, nous écouter les uns les autres avec respect, nous exprimer sans rancœur et chercher à transcender nos intérêts immédiats». (2)

* Dans ce débat comme dans plusieurs autres situations, nous croyons disent-ils, que «l'Évangile est promoteur d'humanisation, créateur de civilisation et instrument d'une communion qui respecte les différences». (2)

* Selon les évêques, «il n'y a pas de paix sans justice et... pas de justice sans vérité». La vérité et la justice, poursuivent-ils, ne s'accrochent pas «d'une égalité simpliste et réductrice»: elles ne reconnaissent pas seulement les traits propres aux peuples, mais aussi leurs droits et leurs pouvoirs. Voilà pourquoi nous n'hésitons pas à affirmer comme évêques que le défi s'offrant à nous est celui de l'élaboration d'un nouvel accord politique, d'un nouveau contrat social, d'un nouveau projet de société. (3)

* Pour les membres du Conseil, la future réalité constitutionnelle et politique ne saurait être «le fruit amer de la seule tolérance, et encore moins de la résignation ou de la soumission». Il faut plutôt tendre à l'accueil et à la reconnaissance de l'autre, que cet autre soit une personne, un groupe ou un peuple, affirment-ils dans leur message. (4)

* Parlant de la communauté, les évêques disent qu'elle se conçoit comme un ensemble de relations fondées non pas sur le prestige, la domination, l'abus ou le profit, mais sur la confiance, le développement et les services mutuels. Dans cette perspective, font-ils remarquer, les débats constitutionnels devraient notamment pouvoir se dérouler avec un haut degré de civilité, de respect et de sincérité. (5)

* Dans la recherche d'une nouvelle entente constitutionnelle et politique, de prôner les évêques, il nous faut une ouverture d'esprit qui rende possible «l'unité dans la diversité», «une ouverture de cœur» qui conduise à la réconciliation et un «sentiment de confiance en un avenir meilleur». (6)

* À titre d'information, les évêques des régions pastorales du Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique ont pris la parole sur le sujet de la constitution canadienne au cours des deux dernières années. Les évêques de la Colombie Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont également fait de même dans des déclarations respectives. (8)

Annexe 3.6.10

CÉCC

**Déclaration du bureau de direction de la Conférence des évêques catholiques du Canada
relativement au référendum du 26 octobre 1992**

Date: 7 octobre 1992

A) Tensions:

* Les Canadiens et les Canadiennes sont actuellement en pleine préparation pour le référendum du 26 octobre. Ce vote constitue une importante occasion pour nous tous d'évaluer les structures politiques et sociales de notre pays. (1)

B) Sources:

C) Solutions:

* Dans le cadre de cette démarche, les assemblées régionales des évêques catholiques du Canada ont exposé certains principes moraux dont il faut tenir compte, et ce, en particulier dans le message publié le 24 juin. (2)

* D'autres responsables d'Eglises et l'Alliance évangélique du Canada, se sont également prononcés sur les aspects éthiques de la question. (2)

* À titre de membres du Bureau de direction de la Conférence des évêques catholiques du Canada, nous rappelons à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes le devoir de s'informer des conditions et des répercussions éventuelles de l'Entente du 28 août à Charlottetown, et de participer au vote du 26 octobre. (3)

* Nous les invitons aussi à s'écouter mutuellement et à respecter la dignité et les droits de ceux et de celles avec qui ils sont en désaccord. Le souci des autres, l'intérêt et le respect que nous leur portons durant le présent débat produiront plus tard les fruits d'équité, de bonne entente et de justice, dont nous souhaitons tous jouir comme individus et collectivités au cours des mois et des années à venir. (4)

* Quel que soit le résultat du vote, nous devons continuer à nous soucier du bien commun et à relever le défi de la justice, de la liberté et de la solidarité. C'est dans cet esprit que nous demandons aux Canadiens et aux Canadiennes de s'engager dans le débat présentement en cours dans notre pays. (5)

Annexe 3.7.1

AÉQ

Le référendum sur l'avenir du Québec - Message du Comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec

Date: 22 février 1995

A) Tensions:

- Une fois de plus, la société québécoise vit à l'heure d'un choix majeur et difficile. (1)
- Cette consultation s'inscrit dans une longue tradition démocratique dont nous avons raison d'être fiers, mais qui n'en demeure pas moins un défi permanent. (2)

B) Sources:

- Comme en 1980, elle s'apprête à dire par référendum si elle désire ou non demeurer dans la fédération canadienne. (1)
- À l'évidence, cette décision sera influencée par la diversité grandissante du peuple québécois, qui représente à la fois une plus grande richesse et un défi plus exigeant pour notre vie collective. Elle portera aussi les marques de notre histoire récente: absence du Québec lors du rapatriement de la constitution, échec des tentatives d'accord du lac Meech, nouvelle conjoncture économique, etc. Il est notoire que, selon le groupe auquel on s'identifie, ces faits peuvent être interprétés de façon sensiblement différente ou divergente. Il nous faut également tenter de mesurer à l'avance les conséquences pratiques des choix que nous ferons. Comment alors permettre à nos débats de bien cerner les enjeux de notre décision? (5)

C) Solutions:

- À titre d'évêques et de citoyen du Québec, nous voulons nous associer à cette démarche, dans l'espoir que son issue, quelle qu'elle soit, constitue une étape positive de la vie de notre collectivité. Nous convions également les membres de nos communautés chrétiennes à y prendre une part active. (1)
- Toute démocratie est un bien aussi fragile qu'estimable. La nôtre constitue un héritage que nos ancêtres ont conquis de haute lutte et auquel ils ont attaché beaucoup de prix; nous portons la responsabilité de le léguer à la génération qui monte. Nous en mesurons mieux la signification quand nous voyons, en tant de pays, des populations y aspirer sans parvenir à se dégager de pouvoirs arbitraires ou totalitaires. Face au choix qui s'offre à nous présentement, il nous revient de relever d'abord le défi de la participation. Le tout premier exercice des valeurs démocratiques repose sur chaque personne, sur l'effort de sa réflexion et l'apport de son vote. (2)
- Comme évêques, nous demeurons fidèles à la position prise lors des débats constitutionnels

antérieurs. Nous n'exprimerons pas de préférence pour l'une ou l'autre option constitutionnelle. Aucune en effet ne paraît s'imposer en regard des seules valeurs évangéliques, aucune ne semble en contradiction radicale avec les exigences fondamentales de la vie personnelle et collective. (3)

* En elle-même, cette constatation invite à un certain sens du relatif. En effet, aucun régime politique ne possède un caractère absolu puisqu'il demeure dans l'ordre des moyens et qu'il est ordonné aux personnes et à leur bien commun. Nous respectons donc l'autonomie légitime des institutions démocratiques et tout spécialement le choix que fera la population québécoise. Une fois ce choix arrêté, nous continuerons à vivre en solidarité avec elle, grâce à notre service pastoral. (3)

* On ne peut nier au peuple québécois la responsabilité de décider de son avenir. Or, nous le savons, ce peuple est constitué d'une majorité francophone; c'est d'elle surtout que provient la remise en question du cadre constitutionnel actuel. (4)

* En outre, plusieurs communautés autochtones habitent le territoire du Québec depuis des temps immémoriaux. Par son histoire, ses institutions et sa culture, la communauté anglophones demeure profondément enracinée dans notre milieu québécois. Enfin, de nombreux groupes ethno-culturels occupent une place grandissante au milieu de nous, surtout dans la région montréalaise. C'est toute cette population québécoise qui est invitée à l'exercice d'une écoute mutuelle et d'une prise de parole, c'est à elle de décider de l'avenir du Québec. (4)

* À cette fin, on nous permettra de rappeler certaines attitudes auxquelles, même dans la ferveur des débats, nous avons tout avantage à tenir fermement. L'occasion nous est offerte de répondre à l'appel à la tolérance lancé, cette année, par les Nations-Unies. Dans notre esprit, la tolérance ne se limite pas à éviter du nuire ou de blesser. Elle met en oeuvre une authentique capacité d'écoute de l'autre, une sensibilité à sa manière propre de percevoir les réalités. (6)

* Nous ne pouvons oublier que nos choix politiques ne relèvent pas uniquement de motifs strictement rationnels; il s'y mêle habituellement une part d'intuition et d'affectivité qui engage tout la personne. Il n'est pas aisé alors de bien entendre les arguments de personnes différant d'avis avec nous. (6)

* L'expérience nous apprend que l'absence de dialogue conduit à une représentation de l'autre qui insensiblement devient caricatural. Ainsi en est-il, par exemple, quand dans le contexte actuel, on identifie l'option en faveur de la souveraineté à un simple repli sur soi ou à un rejet des autres et l'adhésion au régime fédéral à un pur réflexe de peur. (6)

* Notre expérience démocratique nous a appris que la qualité de nos échanges repose également sur une information complète et une présentation honnête des faits. À cet égard, les médias exercent une responsabilité déterminante. En un domaine où les susceptibilités et les passions sont si vite exacerbées, un singulier sens de la mesure s'impose. Une saine éthique journalistique alliée à un véritable sens démocratique refusera d'accentuer à l'excès une parole qui, à l'évidence, a dépassé la pensée de son auteur ou de mettre pleins feux sur un quelconque dérapage malheureux. Que pouvons-nous gagner, comme société, à dresser les personnes ou les groupes les uns contre les autres ou, sous prétexte de persuasion, à biaiser la présentation des faits? Nous en récolterions des blessures qu'il faudrait bien guérir un jour. (7)

* Une constatation s'impose d'elle-même: quelle que soit l'issue du référendum nous devons encore nous côtoyer, cheminer ensemble, voire établir de nouvelles formes de partenariat. Une sagesse élémentaire nous dicte donc de maintenir des traits d'union entre les personnes et les communautés. Déjà, nous le pressentons, il ne sera pas facile de vivre les heures de l'après-référendum. (8)

* La réflexion collective que nous menons présentement porte premièrement sur un cadre constitutionnel à privilégier. Mais, par la même occasion, nous sommes amenés à exprimer notre vision de la société québécoise de demain. Cet exercice s'avère d'autant plus pertinent que, dans le monde pluraliste et mouvant qui est le nôtre, nous éprouvons plus de peine qu'autrefois à nous «projeter dans le futur». À tel point que certains d'entre nous sont tentés de limiter l'horizon de leur avenir à des préoccupations de court terme ou même de céder à la morosité et à la désespérance. (9)

* À cet égard, nous désirons réaffirmer, et tout particulièrement à l'intention de la jeune génération, que notre confiance en l'avenir demeure profonde. Notre vie collective témoigne en effet d'acquis assez solides et de valeurs suffisamment partagées pour que nous puissions en dégager une vision d'avenir résolument positive.(10)

* Ces observations ne signifient nullement que le peuple québécois n'ait pas de défis majeurs à relever. Nous soulignons simplement que les valeurs ci-haut mentionnées, et bien d'autres, révèlent déjà une vision de société; elles indiquent une direction à laquelle nous pouvons nous fier. Un proverbe dit: Il n'existe pas de vents favorables pour un navire sans direction. Notre navire n'est pas sans direction. Nous osons croire que, même sur une mer bouleversée, il n'arrêtera pas sa course. (11)

* Ce serait, à coup sûr, de l'angélisme, de croire que les sociétés peuvent vivre sans conflits. Ceux-ci provoquent leur dirigeants et dirigeantes à une nouvelle lucidité et à un sens plus aigu de leurs responsabilités; ils mettent à l'épreuve le sens démocratique de tous leurs membres. Dans ces conditions, tout débat social peut être fécond. Il ne permet pas d'arrêt dans la recherche d'une société plus juste et plus fraternelle. (12)

Annexe 4.1.1

CÉCC

Les Indiens au Canada : Message de la CCC au Gouvernement du Canada.

Date: 28 novembre 1969

A) Tensions:

* Le Gouvernement Canadien a publié, le 26 juin 1969, un livre blanc sur la politique indienne et que ce document prête à diverses interprétations. engendrant ainsi l'inquiétude et l'agitation parmi les Indiens. (1)

* Le Gouvernement désire inviter les membres de diverses associations indiennes à «discuter le rôle qu'ils pourront éventuellement être appelés à jouer dans l'application de la politique nouvelle et les moyens financiers nécessaires à cet égard» (cf. Politique indienne page 14) (2)

B) Sources:

* Le Gouvernement Canadien a publié, le 26 juin 1969, un livre blanc sur la politique indienne et que ce document prête à diverses interprétations. engendrant ainsi l'inquiétude et l'agitation parmi les Indiens. (1)

* Les Indiens n'ont pas actuellement les moyens suffisants pour mener ce dialogue sur un pied d'égalité (3)

C) Solutions:

* Les évêques catholiques au Canada expriment leur intérêt à ce qu'une véritable consultation soit faite auprès des Indiens, au cours d'une période de temps suffisamment prolongée, pour leur permettre d'évaluer la nouvelle politique et ses implications; et ils appuient de tout cœur cette démarche. (5)

* Les évêques catholiques au Canada s'engagent à coopérer avec les Indiens dans les efforts qu'ils déploient pour être traités avec équité; insistent pour que le Gouvernement du Canada, avant d'établir toute nouvelle législation, négocie avec les Indiens un règlement équitable des traités, réclamations territoriales et autres droits. (6)

* Les évêques catholiques au Canada demandent au Gouvernement de fournir aux organisations indiennes officielles les ressources adéquates pour financer les recherches et pour acquérir les moyens propres à un dialogue fructueux. (7)

Annexe 4.2.1

AÉQ

L'Épiscopat du Québec et les travaux de la baie James. Lettre du cardinal Maurice Roy à M. Robert Bourassa

Date: 11 juillet 1973

A) Tensions:

- * Votre gouvernement a pris l'initiative de réaliser le projet hydro-électrique de la baie James dans l'espoir que cette grande entreprise pourra contribuer puissamment à la prospérité du Québec. (1)
- * Les évêques catholiques du Québec ne sentent pas compétents pour juger ce projet du point de vue du simple progrès économique; toutefois, soucieux avec l'Église du développement intégral de l'homme, ils croient devoir vous communiquer leurs préoccupations au sujet du sort qui sera fait aux premiers habitants de cette région, les Indiens et les Esquimaux. (2)

B) Sources:

- * L'exploitation des ressources naturelles d'un pays doit normalement favoriser une vie plus humaine; mais si certaines conditions ne sont pas respectées, elle peut aussi bien avoir des effets nuisibles et même désastreux, comme on l'a vu en bien des pays du tiers monde. (3)
- * À cause des changements subits et radicaux que le projet de la baie James apportera à cette région, il y a lieu de prévoir pour la population locale des risques sérieux d'assimilation culturelle et d'autres graves problèmes sociaux. (4)
- * D'autre part, il semble que les Indiens et les Esquimaux de ces régions ne peuvent plus rester aussi isolés qu'autrefois. Les conditions techniques de la vie moderne font éloigner les frontières géographiques et culturelles; les facilités de voyage et d'information élargissent les horizons; la prospérité matérielle crée des besoins nouveaux. Nous voyons les Indiens et les esquimaux pris dans ce dilemme: vivre de plus en plus selon les normes généralement admises dans notre pays et d'autre part, sauvegarder leur entité ethniques et les valeurs culturelles qui leur sont propres. (5)

C) Solutions:

- * Pour tous ces motifs, l'Épiscopat du Québec croit devoir exprimer sa sympathie pour leur cause et demande que toutes les mesures nécessaires soient prises en vue des dangers à prévoir au cours de cette période de bouleversements économique et sociaux. (6)
- * Il demande qu'une étude complète soit faite sur les droits et les privilèges des Indiens et des Esquimaux, qui sont les premiers et jusqu'ici les seuls habitants de ce vaste territoire. (7)

* Il suggère que le dialogue soit poursuivi entre les parties de façon que les Indiens et les Esquimaux puissent vraiment participer au choix de solutions équitables; on pourra ainsi sauvegarder les droits et les privilèges ancestraux des premiers habitants, qui se disent à bon droit menacés de perdre leur culture et leur style de vie. L'information adéquate de part et d'autre et le colloque sincère et fraternel sont en pareille instance de toutes première nécessité et le seront tout au long des réalisations qui commencent. (8)

* Un effort sérieux doit être tenté pour aider les Indiens à occuper la place qui leur revient dans notre société, tout en leur permettant de garder leurs valeurs culturelles et de se développer dans le sens de leur entité ethnique. Nos traditions chrétiennes doivent nous inspirer en profond respect de nos frères et un grand souci de collaborer tous ensemble au bien commun du Québec. (9)

Annexe 4.2.2

CÉCC

Le développement du Nord canadien : À quel prix ? Message de la Fête du Travail de la Conférence Catholique Canadienne

Date : le 1^{er} septembre 1975

A) Tensions:

- * Face à une recherche fiévreuse de nouvelles sources d'énergie sur ce continent, les Amérindiens se voient menacés dans leur vie et leur mode d'existence de façon dramatique et sur une vaste échelle. (1)
- * Parallèlement, d'autres voix s'expriment pour mettre en relief de sérieux problèmes d'ordre moral. Ceux-ci sont liés à l'énorme demande d'énergie indispensable au maintien d'un niveau élevé de richesse et de bien-être dans la société industrielle. (2)
- * Ces dernières années, gouvernements provinciaux, corporations de la couronne et compagnies privées ont élaboré des projets de grande envergure pour capter le potentiel énergétique des rivières du Nord. (9)
- * Au train où vont les choses, le Nord canadien va vite devenir, à l'échelle de l'Amérique, le théâtre central des rivalités pour obtenir le contrôle des nouvelles sources d'énergie. (11)
- * Sous nos yeux, en effet, émergent, dans le Nord canadien, des formes d'exploitation qui, croyons-nous, ne se produisent souvent que dans les pays du Tiers-Monde : un traitement abusif et des populations indigènes et des ressources énergétiques du Nord. Tel est le dilemme posé dans le Nord canadien : ce qu'on a décrit comme la « dernière frontière » dans l'édification de notre pays pourrait bien devenir notre propre « Tiers-Monde ». (12)
- * Les protestations des populations indigènes ont fait connaître et ont dénoncé toute une série d'injustices. (13)
- * Dans plusieurs cas, gouvernements et compagnies ont secrètement préparé et soudainement annoncé la construction de projets industriels de grande envergure sans consultation préalable des populations les plus directement touchées. (13i)
- * Les plans de ces projets industriels sont habituellement terminés et même exécutés avant que ne soient réglées les réclamations que les populations indigènes font valoir pour leurs terres. (13ii)
- * On a quelquefois procédé à la construction de ces projets industriels sans une évaluation adéquate des conséquences à prévoir pour l'environnement et la société. (13iii)
- * La promesse d'emplois dans la construction de ces projets industriels n'a pas vraiment apporté l'amorce d'un autre mode de vie. (13iv)

* Il en résulte que de plus en plus d'Amérindiens sont forcés d'abandonner leur économie centrée sur la terre et d'immigrer dans les villes où l'alcoolisme et l'assistance sociale sont devenus le lot de plusieurs. (14)

B) Sources:

* Le résultat est que maintenant la vie future de ces peuples indigènes et de leurs communautés risquent d'être planifiée pour eux par des gens dont les intérêts sont au Sud. (13i)

* Pour des gens dont la vie tient à la terre qu'ils partagent et qui désirent s'assurer le contrôle de leur futur développement économique, un règlement juste de leurs réclamations constitue le cœur même de leur lutte pour la justice. (13ii)

* La construction d'usines électriques et de barrages hydrauliques va entraîner l'inondation de vastes étendues de terre, causer des dommages à la végétation et la vie animales et nécessiter le déplacement de communautés entières de gens dont la vie a traditionnellement dépendu de la chasse et de la pêche. (13iii)

* Pour la plupart des Amérindiens, ces emplois sont temporaires, ne commandent, en général, que de bas salaires et n'exigent qu'un travail peu spécialisé. (13iv)

* Le point crucial est un juste règlement de leurs revendications territoriales. (17)

* La lutte pour l'énergie qui s'y trouve se poursuit sans que des mesures appropriées règlent en ce pays les tendances débridées de la consommation. (19i)

* Ce développement du Nord se poursuit, en outre, sans qu'on ait procédé à une sérieuse discussion publique de nos futurs besoins en énergie. (19ii)

* On a aussi fortement mis en doute le bien-fondé de cette exploitation rapide et massive, à l'heure actuelle, des ressources énergétiques du Grand Nord. (19iii)

* En plusieurs cas, on se hâte de développer dès maintenant cette énergie pour alimenter les centres industriels des États-Unis. (19iv)

* Nord-Américains, nous avons créé une société hautement industrialisée qui se permet d'exorbitantes demandes par rapport aux ressources d'énergie que nous possédons. Cette société a pour principale d'action la maximisation de la consommation, du profit et de la puissance. (21)

* L'Église catholique doit aussi porter sur elle-même un regard critique... l'Église, marquée par une autre culture, a pu contribuer à des changements aliénants pour la culture amérindienne alors qu'elle cherchait à implanter le christianisme dans les populations du Nord... (25)

* L'actuelle exploitation industrielle du Nord canadien présente à l'Église de nouveaux défis. (26)

C) Solutions:

* Notre premier souci pastoral est que justice soit faite, à l'avenir, dans le développement industriel du Nord canadien. (13)

- * Le sens de la justice, qui nous vient de Dieu, nous dit qu'il y a d'autres manières, et sans doute des meilleurs, de développer les ressources du Nord canadien. (15)
- * D'exploiter les ressources de la nature, mais de façon à ce que se développe une vie plus humaine pour tous les peuples. (15)
- * On ne peut séparer, dans le développement des peuples, amour chrétien du prochain et recherche de la justice : «L'amour est avant tout exigence absolue de justice, c'est-à-dire reconnaissance de la dignité et des droits du prochain.» (18)
- * Il faut, dès aujourd'hui, se résoudre à prendre des décisions cruciales en vue d'arrêter le pillage des ressources non renouvelables de la Terre, avant qu'il ne soit trop tard. Néanmoins, la société industrielle que est la nôtre traite les ressources de la Terre comme si elles étaient illimitées. (22)
- * En ces derniers temps, des groupes préoccupés du bien commun n'ont cessé de demander une gestion responsable des ressources en énergie que renferme le Grand Nord. Ils réclament des mesures plus efficaces en vue de réduire les niveaux de consommation et de gaspillage, et ainsi de sauvegarder nos ressources non renouvelables. (23)
- * Ces groupes soutiennent que, à l'avenir, la mise en oeuvre de ces ressources - maintenant en grande partie sous la coupe de compagnies multinationales - doit relever davantage de la communauté canadienne. (23)
- * Le Dieu vivant nous appelle à une vie de prise en charge d'économie et de partage des ressources limitées de notre planète. Cela n'est plus seulement une prescription morale; c'est aussi désormais une nécessité concrète pour que survive notre commune humanité. (24)
- * Nous soutenons, en conséquence, qu'il existe de meilleures façons de mettre en valeur le Nord canadien. Une chose s'impose aujourd'hui : une recherche soutenue de mesures en vue d'une meilleure exploitation de nos régions nordiques. (28)
- * Nous croyons qu'avant toute décision finale de réaliser un quelconque projet touchant l'exploitation des régions nordiques, les conditions suivantes doivent être remplies : (29)
- * Qu'on discute suffisamment et publiquement des projets industriels mis de l'avant, et cela à la suite d'études désintéressées sur les besoins en énergie et les coûts sociaux des développements proposés; (29a)
- * Qu'on arrive à un juste accord avec les populations indigènes à propos de leurs terres, ainsi que de leurs droits de chasse et de pêche; ... (29b)
- * Que les populations indigènes participent effectivement à l'élaboration du genre de développement régional en cours; qu'elles soient partie prenante du contrôle effectif de leur propre développement économique à venir; (29c)
- * Qu'on adopte des mesures adéquates de protection du terrain, de la végétation, de la vie animale et des eaux des régions nordiques, mesures provenant d'études complètes et désintéressées sur l'environnement régional touché par les projets de développement; (29d)
- * Qu'on établisse des contrôles adéquats pour réglementer l'exploitation des ressources énergétiques en provenance du Nord afin d'empêcher le rapide épuisement des sources de pétrole, de gaz et des autres

biens non renouvelables. (29e)

* Comme chrétiens, comme citoyens, nous avons la responsabilité d'insister pour que le développement futur du Nord canadien se fonde sur les exigences de la justice sociale et d'une gestion responsable. En tant que citoyens intéressés à ce sujet... (31)

* Nous croyons, en effet, que, aujourd'hui, la lutte pour la justice et une gestion responsable dans le Grand Nord, tout comme les engagements dans les lointains pays du Tiers-Monde, nous font entendre la voix du Seigneur. (34)

Annexe 4.3.1

AÉQ

Les premières nations au Québec : Lettre pastorale sur la situation autochtone.

Date: juin 1984

A) Tensions:

- * Comme évêques du Québec, nous voulons profiter de l'occasion (visite du Pape Jean-Paul II) pour attirer l'attention sur la situation vécue par les premières nations sur ce territoire. (1)
- * Les relations entre Autochtones et Blancs sont souvent tendues et conduisent parfois à des affrontements dont plusieurs sont devenues violents. (2)
- * Néanmoins, un nombre toujours plus grand d'Autochtones et de Blancs désirent vivre en harmonie; beaucoup deviennent de plus en plus conscients de la nécessité de corriger des situations d'injustices et de reconnaître des droits brimés encore aujourd'hui. Des efforts de négociations en témoignent. (2)
- * Nous voulons appuyer ces efforts. Nous sommes conscients des sources d'opposition et des différends nombreux et réels entre Autochtones et Blancs. (3)

B) Sources :

- * Depuis l'aube de la colonisation, la vie des Blancs est liée à celle des peuples autochtones, premiers habitants et gardiens du sol au Québec. Nous québécois de vieille souche, sommes les descendants d'Européens venus s'établir sur un continent qu'ils appelaient le Nouveau Monde. Un monde nouveau pour les Européens d'alors. Un monde combien ancien pour les peuples qui y habitaient depuis des siècles. Les Abénakis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons, les Micmacs, les Montagnais, les Naskapis, les nations iroquoises et les Inuits vivaient sur ce continent bien avant nos ancêtres. (4)
- * À travers de nombreux échanges, la vie des Autochtones comme des Blancs s'est trouvée changée et conduite à des développements dont l'ampleur et la portée ont échappé à nos ancêtres respectifs. Encore aujourd'hui, on observe des difficultés de communications entre Autochtones et Blancs. Celles-ci sont pour une part dues au fait que chacun des deux groupes a un fond culturel différent. (5)
- * Lorsqu'ils agissent selon nos manières de faire, les Autochtones nous ressemblent beaucoup. Lorsqu'ils agissent selon leur culture, ils paraissent alors très différents de nous. (6)
- * Affirmer qu'être Indien c'est avoir de l'homme tous les besoins et tous les talents, c'est dire trop peu à la fois. C'est dire trop car les Autochtones n'ont pas tous les besoins d'un Blanc. C'est dire trop peu car les Autochtones ont des valeurs et une hiérarchie de valeurs différentes des nôtres. Nous privilégions la parole; ils privilégient le silence. Nous valorisons le temps et l'histoire; ils valorisent l'espace et le territoire. (7)

* Nous sommes radicalement différents malgré les nombreux critiques du système industriel de la part de plusieurs Blancs, malgré une critique de nos institutions politiques, malgré une prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement. Il en va ainsi chez les Autochtones : malgré qu'ils soient réunis en villages sur des réserves et qu'ils habitent des maisons, malgré véhicules motorisés qu'ils utilisent et malgré le fait que les Conseils de bande soient élus et fonctionnent à la majorité des voix, ils demeurent profondément différents des Blancs. (8)

* Nous sommes profondément différents mais surtout inégaux. Minoritaires en nombre et répartis dans plusieurs nations, les Autochtones sont aussi et surtout sans pouvoir sur leur devenir. C'est ce pouvoir qu'ils cherchent depuis fort longtemps à reconquérir. (8)

* Forts de l'esprit de conquête, nos ancêtres venus d'Europe croyaient apporter la civilisation dans ce nouveau monde. Cette mentalité demeure présente encore aujourd'hui. La culture occidentale, à la faveur de l'industrialisation, n'a fait que renforcer son emprise sur l'ensemble du monde. Ainsi les peuples autochtones ont à peu près perdu la possibilité d'être maîtres chez eux; ils en ont même perdu, d'une certaine façon, la signification. Ils ont progressivement perdu le contrôle de leur vie. Nous les maintenons dans une condition d'assistés qui se fait à notre seul profit. (9)

* Se trouvant dépossédés de leurs biens, les Autochtones se sont demandés si nous pourrions jamais les comprendre. (10)

* Regarder et constater la misère d'un peuple ne suffisent pas. Il faut trouver les causes responsables de telles conditions de vie pour les Autochtones. Ces causes dépendent grandement de la façon dont nous, Blancs, avons pris possession de «notre» territoire. En devenant maîtres chez nous, nous avons refoulé les Autochtones, nous leur avons enlevé leurs terres pour nous approprier les fruits de la mise en valeur de ces territoires. Dans le processus de colonisation les peuples autochtones furent écartés non seulement de l'activité économique mais aussi de la vie politique. (11)

* Malgré les millions de dollars dépensés dans des programmes sociaux et éducatifs de tous ordres, malgré le dévouement indubitable des missionnaires, des laïcs blancs et autochtones engagés directement dans certains projets, les faits sont là pour le montrer, les Autochtones sont aujourd'hui parmi les marginalisés et les pauvres de la société. (12)

* De plus, en raison de la forte croissance démographique chez les Autochtones, de la pauvreté des réserves, de la violence qui y sévit, du chômage qui y règne, de l'alcoolisme qui y est répandu, les Autochtones sont attirés par les centres urbains... Très souvent les Autochtones se retrouvent alors dans les logis les moins dispendieux et les emplois les moins rémunérés. Le grand nombre vient grossir les rangs des assistés sociaux, des mal logés et des sans travail. (13)

* Ces faits révèlent avant tout les souffrances que vivent les autochtones. Ils sont les symptômes du mal de vivre dont sont victimes les premiers habitants de ce continent, coincés sur la terre même de leurs ancêtres. Ils sont dépossédés de leurs traditions et des conditions de leur développement actuel et futur. C'est pourquoi les meilleurs leaders parmi eux suscitent un réveil de la conscience autochtone et cherchent des alliés parmi les Blancs afin de réconcilier leur peuples et d'affirmer leurs droits. Bien que cela soit largement étranger à leurs conceptions traditionnelles, les autochtones sont conduits de plus en plus souvent à affirmer leurs droits dans nos milieux sociaux et politiques. Ils insistent pour que nous, Blancs, identifions avec eux les racines des maux qu'ils subissent dans la souffrance. (14)

C) Solutions:

* Nous adressons les réflexions qui suivent aux communautés chrétiennes autochtones et blanches. La mission de témoigner de la Bonne Nouvelle leur fait un devoir de s'ouvrir l'une à l'autre dans le respect, l'accueil et le service mutuel. Les unes comme les autres doivent incarner les Béatitudes et être des assoiffées de justice, des artisanes de paix, des cœurs purs au service des autres. (5)

* La revendication fondamentale des peuples autochtones est sans doute celle du droit à l'autodétermination sur leur territoire. Dans la vision autochtone, la notion de pays conçu comme terre-mère occupe une place tout à fait centrale. L'invasion et la prise de possession des territoires autochtones par les Québécois et les intérêts étrangers constituent une attaque directe à la vie même de ces peuples. (15)

* De plus, par la Loi sur les Indiens, l'État canadien se donne le pouvoir de définir qui est Indien. Tous les Indiens de naissance ne sont pas reconnus par la loi qui établit des critères stricts pour la reconnaissance du statut indien. La loi est particulièrement discriminatoire à l'égard des femmes autochtones. Celles-ci perdent leur statut lorsqu'elles épousent un non-Indien ou un Indien non-statué. Ce statut sera aussi perdu pour leurs descendants. Si elles épousent un membre d'une autre bande, elle perdent leurs droits de résidence sur la réserve dont elles sont issues. La loi sur les Indiens entraîne des préjudices graves pour les femmes autochtones et par là pour les peuples autochtones même. Il faut reconnaître aux Autochtones le droit de définir eux-mêmes qui est Indien à partir de leur tradition. (16)

* L'autodétermination sur leurs territoires et les droits qui en découlent - le contrôle de la mise en valeur de leur territoire, l'accès aux bénéfices des projets miniers, forestiers, hydro-électriques et autres qu'ils accepteraient chez eux, le déploiement de leur propre manière de vivre en puisant à même leur patrimoine religieux, politique et social - ne sont pas reconnus, en principe et dans les faits, par nos gouvernements et notre société. Plusieurs Autochtones se demandent quelles sont les intentions véritables de nos gouvernements à l'égard de leurs droits. (17)

* La reconnaissance de leurs droits ne va pas encore de soi. Comme par le passé, les Autochtones devront être les premiers à les défendre. Mais nous, Blancs, devons les appuyer mieux que par le passé dans leurs luttes et leurs justes revendications. (20)

* La fin du 20^{ème} siècle présente la situation des peuples autochtones dans une conjoncture nouvelle. D'une part, nous assistons à un réveil de la conscience autochtones. Ils sont de plus en plus nombreux à reprendre contact avec leur tradition, à faire connaître leur culture sur la place publique et à revendiquer leur droit à vivre dans la dignité sur la terre de leurs ancêtres. Ainsi nous, Blancs, prenons conscience de leur existence et des conditions de vie pénibles qu'ils subissent. (20)

* La reconnaissance des droits territoriaux et l'ouverture à la culture des peuples autochtones sont non seulement une question de justice sociale mais se présentent de plus en plus comme une nécessité. C'est dans le respect mutuel et le dialogue que nous inventerons un rapport neuf à la terre-mère et que nous redécouvrirons les valeurs spirituelles pour assurer un avenir à l'humanité. Non seulement les revendications des peuples autochtones ne doivent pas être reçues comme une menace mais plus encore elles doivent nous apparaître comme un signe des temps, une Parole de Dieu, une invitation au salut. (22)

* La reconnaissance de Dieu Créateur de l'univers est une base importante pour une entente entre Autochtones et Blancs. (23)

* Créés à l'image de Dieu, nous vivons avec lui une alliance qui nous convie à la fraternité. Nous sommes appelés à recréer sans cesse les liens de notre fraternité en Jésus Christ... Dans la foi de Jésus Christ, nous savons que la réconciliation suppose une conversion profonde souvent nécessaire pour accepter nos

différences, nous reconnaître soeurs et frères et nous aider à trouver les chemins de la justice, de la paix et de l'amour. (24)

Annexe 4.3.2

CÉCC - Églises chrétiennes

Une nouvelle alliance : Vers la reconnaissance et la protection constitutionnelle du droit à l'autodétermination pour les autochtones du Canada - Message pastoral des chefs des principales Églises chrétiennes sur les droits des autochtones et la Constitution canadienne.

Date: 6 février 1987

A) Tensions:

- * En effet, la prochaine ronde de négociations constitutionnelles aura une incidence sur la vie de quelques deux millions d'Amérindiens, Inuit et Métis, ainsi que sur celle de nombreuses générations à venir. (3)
- * Dépossédés de leurs terres, relégués dans des réserves ou marginalisés dans les centres urbains, les autochtones ont rapidement atteint les plus hauts niveaux de chômage, de pauvreté, d'alcoolisme, de suicide, d'emprisonnement et de mortalité infantile au Canada. (4)
- * Aujourd'hui, après quelques siècles d'oppression culturelle et de dépendance économique, les peuples autochtones se sont engagés dans un mouvement de décolonisation, en vue de reconquérir leurs droits ancestraux au Canada. Ces droits sont clairement inscrits dans le droit international aussi bien que dans les documents historiques officiels de notre pays. (7)
- * À nos yeux, toutefois, ils ne constituent pas seulement une question légale ou politique, mais premièrement et avant tout, une question morale touchant l'âme et le cœur même de la société canadienne. (7)
- * Beaucoup trop souvent, dans le passé, divers gouvernements intransigeants de niveaux fédéral et provincial ont trouvé le moyen soit d'ignorer, soit de résister à la reconnaissance concrète des droits des peuples autochtones. (10)
- * Certains détails demeurent encore complexes et des discussions et des négociations ardues doivent sans doute être prévues (13)

B) Sources:

- * Rétrospectivement, il nous paraît bien clair que les anciennes «alliances», y compris les nombreux traités, n'ont pas respecté toutes les exigences de la justice. (4)
- * Aujourd'hui, comme par le passé, les peuples autochtones s'opposent obstinément aux politiques conçues pour les assimiler au sein de la société dominante et pour accentuer les divisions et les inégalités entre eux. (8i)

C) Solutions:

* Le temps nous paraît arrivé de redresser la situation, de réparer les injustices passées et de reconnaître les droits des peuples autochtones dans la Constitution canadienne. Le moment est venu de conclure une nouvelle alliance avec les premières nations du Canada. (3)

* Pour corriger ces injustices et toutes les conséquences qu'elles entraînent, une nouvelle alliance est nécessaire en vue de reconnaître et de garantir les droits et les devoirs de la population autochtone de notre pays. (4)

* Une nouvelle alliance avec les peuples autochtones du Canada... doit reconnaître en effet les droits et responsabilités des Indiens, Inuit et Métis à titre de peuples distincts ayant leur culture propre. (6)

* Toute nouvelle alliance doit reconnaître et garantir leurs droits et leurs responsabilités, en tant que nations et sociétés autonomes au Canada. Elle doit également favoriser l'épanouissement des communautés autochtones de notre pays. (6)

* Les autochtones ont le droit d'être considérés comme des peuples distincts. (...) Ils ont, au contraire, le droit d'être reconnus, sur le plan culturel, comme «peuples» et «nations». Il en résulte un autre droit, celui à l'égalité des divers peuples autochtones, même entre eux, et à la jouissance de tous leurs droits fondamentaux. (8i)

* Les autochtones ont le droit à des terres adéquates. Pour qu'ils puissent se considérer à nouveau comme des peuples ayant leur culture propre, leurs droits territoriaux sont essentiels. (...) Ils ont également besoin de terres offrant des ressources suffisantes pour le maintien et le développement d'une économie viable. (8ii)

* Les autochtones ont le droit à l'autodétermination. Pour qu'ils puissent réaliser leurs aspirations comme «peuples» et comme «nations», les autochtones doivent être les artisans de leur propre avenir; et ils doivent l'être de façon libre et responsable. Ils sont capables de prendre leurs propres décisions, développer leurs terres et leur potentiel économique, éduquer leurs enfants et planifier leur avenir. (8iii)

* Ces dimensions fondamentales des droits des autochtones prises dans leur ensemble, ne deviendront réalité que par la reconnaissance et l'exercice de leur droit à l'autodétermination. (9)

* Cette autodétermination est l'instrument par lequel ils pourront s'exprimer eux-mêmes de façon concrète en tant que peuples distincts, développer le potentiel économique de leurs propres terres et créer leurs propres institutions culturelles, sociales et religieuses et ainsi répondre à leurs besoins particuliers. (9)

* Par ce moyen, les communautés autochtones pourront enfin briser leurs liens de dépendance et retrouver le sens de la dignité humaine et de leur valeur propre en tant que peuples et nations autonomes. En conséquence, il faut que leur droit à l'autodétermination soit inscrit dans la Constitution canadienne. (9)

* Pour ce genre d'autodétermination devienne réalité au Canada, les gouvernements fédéral aussi bien que provinciaux doivent reconnaître l'obligation constitutionnelle de négocier avec ces peuples et de se soumettre aux conditions qu'ils auront établies dans leurs champs propres de compétence. Il importe donc que la reconnaissance de l'autodétermination des peuples autochtones soit établie dans la Constitution comme un droit à respecter. (10)

* Cela suppose également, à notre avis, que la diversité qui existe chez les peuples et groupes d'autochtones du Canada soit reconnue et respectée au cours de ces négociations. (...) il importera de demeurer ouvert à une multiplicité d'options en fonction des divers besoins et diverses circonstances. (11)

* Pour que ce niveau de gouvernement puisse être efficace, il lui faudra en effet un territoire suffisant, des ressources financières adéquates, ainsi que des pouvoirs de décisions appropriés. (11)

* En conséquence, des gestes concrets doivent être posés vue d'enchâsser dans la Constitution leurs droits réels à l'autodétermination. Il faudra également prendre des mesures précises afin de nous assurer que des amendements constitutionnels soient apportés sur certaines questions connexes : (12)

* Le transfert des moyens essentiels à l'exercice d'un gouvernement autochtone (par exemple, un territoire, des ressources financières et certains pouvoirs de décision); (12i)

* La reconnaissance de l'égalité entre les peuples autochtones ainsi que l'égalité des sexes; (12ii)

* L'adoption de mesures de prévention contre l'extinction de droits des autochtones lors de futurs traités territoriaux; (12iii)

* La promesse qu'aucun amendement constitutionnel futur, touchant les peuples autochtones, ne sera adopté sans leur consentement. (12iv)

Annexe 4.4.1

AÉQ

Les premières nations au Québec : Lettre pastorale sur la situation autochtone

Date: septembre 1992

A) Tensions:

* Malheureusement, cet exode ne faisait qu'aggraver leur situation. Très souvent ils habitaient les logis les moins dispendieux et avaient les emplois les moins bien rémunérés. Ils se sentaient encore plus marginalisés en ville que dans les réserves. Cette émigration dans les villes avait souvent comme résultat la rupture de la vie familiale et de la vie communautaire. (7)

* Les relations séculaires entre autochtones et allochtones ont souvent été et sont encore tendues. Elles conduisent parfois à des affrontements dont certains sont devenus violents. (9)

B) Sources:

* Depuis le début de la colonisation, la vie des allochtones est liée à celle des autochtones, premiers habitants et gardiens du sol au Québec. Les Québécois de vieille souche, sommes les descendants d'Européens venus s'établir sur un continent qu'ils appelaient le Nouveau Monde. Ce monde était nouveau pour eux, certes, mais combien ancien pour les peuples qui y habitaient depuis des milliers d'années et qui ont offert l'hospitalité aux Européens. (5)

* Mais alors que le nombre des nouveaux arrivants augmentait rapidement, celui des autochtones diminuait tant et si bien qu'ils se retrouvèrent très tôt en minorité. (5)

* Plusieurs facteurs ont contribué à décimer la population autochtone. Parmi ceux-ci, l'assimilation culturelle et la maladie sont des facteurs déterminants. Ce n'est qu'à partir des années 1940 que la tendance fut renversée et que les autochtones, grâce en particulier à des soins médicaux plus adéquats, connurent une croissance démographique rapide et constante. (5)

* Les Européens, en arrivant sur ce continent, ont voulu faire du «nouveau monde» un lieu pour y implanter «leur monde». Comme leur culture et leur civilisation étaient tout à fait différentes et se prévalaient d'une science et d'une technique plus développées, ils imposèrent vite leur vision du monde et leur façon de faire. (6)

* Ils se sont présentés en maîtres et les autochtones ont progressivement perdu leurs terres, leur autonomie et le contrôle de leur vie. Ceux-ci ont été, pour ainsi dire, refoulés et écartés de l'activité économique aussi bien que politique. (6)

* La faible superficie et la pauvreté des territoires qui leur étaient réservés, la forte croissance démographique, le manque de travail et les frustrations profondes suscitées par leur situation de dépendance et d'assistés sociaux ont engendré bien des maux que connaissent également les allochtones aux prises avec des problèmes semblables : violence, alcoolisme, drogue, perte du sens de la

dignité, complexe d'infériorité. (7)

• Désireux alors de sortir des réserves et attirés par les centres urbains, ils furent dès lors de plus en plus nombreux à s'installer dans les villes. (7)

• Les causes de frustrations sont nombreuses: négociations qui ne progressent que lentement; décisions affectant les autochtones mais prises sans consultation suffisante au préalable; projets amorcés avant que ne soient clarifiées certaines questions fondamentales; affrontement de deux visions différentes sur la propriété, le développement, l'écologie et l'autonomie; imprécisions sur la question des droits ancestraux; difficultés de dialogue entre culture de type oriental et cultures de type occidental, différence des échelles de valeurs; préjugés de part et d'autre. (9)

• Les limites des politiques élaborées et des services mis sur pied, comme celles du travail des Églises et de nombreux autres groupes, ne sont pas dues à un manque de bonne foi mais aux conceptions qu'on avait alors de la civilisation, du développement, de la culture et des valeurs religieuses. Les autochtones n'ont pas retiré que des effets négatifs du système scolaire, des soins de la santé, des institutions politiques, sociales et juridiques. (11)

• Ces défis (modernisation), les autochtones ont tout autant de difficulté à les relever que les allochtones. Plus la pression de la société de consommation s'exerce sur eux, plus ils deviennent eux-mêmes victimes des effets négatifs de cette société. (13)

• Les dépenses énormes en armes militaires, la consommation exagérée d'énergie, l'esprit matérialiste qui remplace une réelle spiritualité provoquent le désenchantement et la désapprobation des autochtones. (16)

• Les allochtones eux-mêmes, de leur côté, remettent en question les postulats de leur civilisation. La société industrielle traverse une crise majeure. Cette société, dite développée, est de plus en plus violente. Les gens se sentent de plus en plus dominés par l'impératif de la productivité et victimes du besoin d'efficacité. Ils sont évalués presque uniquement en fonction de leur rentabilité. Le sens profond de la vie, du travail et des relations humaines passe au second plan. Il en va souvent de même de l'esprit de générosité. (17)

• Ces malaises indiquent qu'un monde est en train de s'effriter. (18)

• Au plan juridique, la reconnaissance des droits des autochtones ne va pas de soi. (20)

C) Solutions:

• L'Église catholique romaine du Québec attache une grande importance au renouveau des Premières Nations. Elle ne lui est d'ailleurs pas étrangère. À l'instar d'autres institutions religieuses et avec des institutions politiques, sociales, économiques et culturelles, l'Église catholique a effectivement laissé sa marque dans l'histoire récente des peuples autochtones de ce pays. Elle fut partie prenante de leur évolution. Elle veut être solidaire de leur renouveau. La question autochtone demeure toujours présente, de multiples façons et à divers paliers, dans ses préoccupations et ses activités. (2)

• La foi chrétienne invite ces communautés à s'ouvrir les unes aux autres, à s'accueillir dans la différence, à travailler à leur épanouissement respectif dans un climat de solidarité et de réciprocité. (3)

* Nous voulons tenir compte des événements passés de la conjoncture nouvelle qui se présente en cette fin de 20^{ème} siècle et des orientations qui semblent prometteuses d'un avenir meilleur pour les autochtones. (4)

* Il apparaît clairement que la solution de la «question autochtone» ne réside pas d'abord en des compensations monétaires ou autres dédommagements de ce genre, mais dans une série de mesures qui vont beaucoup plus à la racine du problème et qui offrent des solutions plus globales que ne l'ont fait les gestes posés jusqu'à présent. Ceux-ci se limitaient trop souvent à régler des problèmes immédiats et à réparer des erreurs passées. Cette manière de procéder doit être mise de côté. On doit repenser l'orientation fondamentale sous-jacente à l'élaboration des politiques. (10)

* Plus ils sont eux-mêmes en mesure de vivre leurs valeurs, plus nous pouvons dialoguer avec eux dans la paix, collaborer à des projets communs et apprécier leur contribution au développement du continent où ils nous ont accueillis. L'avenir n'est pas dans l'opposition mais dans le partenariat. (14)

* Nous prenons de plus en plus conscience que plusieurs de leurs réclamations ne visent pas seulement leur salut mais également le nôtre. Leur problème de survie et d'épanouissement devient aussi le nôtre, au moment où se présentent les défis majeurs de la fin du 20^{ème} siècle. Au lieu de considérer comme une menace ce que réclament les autochtones, ou encore comme une revendication contraire à nos intérêts, ne devons-nous pas y chercher un signe des temps, une parole qui nous interpelle, une invitation à coopérer ensemble au salut de l'humanité? Nous sommes à une heure décisive et c'est le temps d'une nouvelle alliance. (19)

* La reconnaissance légale de leurs droits n'est pas seulement le premier pas vers une solution juste et durable, mais la garantie de cette solution. (20)

* Parmi les revendications fondamentales des peuples autochtones, il faut signaler avec force celle du droit à l'autodétermination sur leur propre territoire. La «terre-mère», comme ils disent si bien, occupe une place tout à fait centrale dans leur vie... Notre terre, disent-ils, c'est notre vie. (21)

* Lors de ses visites au Canada, en 1984 et en 1987, le Pape Jean-Paul II appuyait les revendications des autochtones en disant : «la position de l'Église est claire : les individus sont en droit de participer aux décisions de la vie publique qui touchent leur propre vie. La participation constitue un droit qui s'étend aux domaines économique, social et politique. Ce principe vaut pour tous. Il s'applique de façon particulière à vous, les autochtones, alors que vous vous efforcez de prendre la place qui vous revient de droit parmi les peuples de la terre, avec une mesure juste et équitable d'autonomie. Pour vous, une base territoriale dotée de ressources suffisantes est également nécessaire, afin de développer une économie viable pour les générations présentes et futures. Vous devez également être en mesure de mettre en valeur vos terres et votre potentiel économique, d'éduquer vos enfants et de planifier votre avenir». (22)

* L'autonomie doit comporter non seulement le droit à un territoire satisfaisant mais aussi des pouvoirs décisionnels appropriés, une autorité adéquate et des ressources financières suffisantes. Ces ressources financières proviendront de l'accès aux bénéfices des projets miniers, forestiers, hydro-électriques et autres. (23)

* Reconnaître aux autochtones le droit à l'autodétermination équivaut à reconnaître leur droit d'exister en tant que peuples particuliers. (24)

* La route qui s'ouvre devant eux n'est pas celle de l'assimilation. À plus forte raison, les autochtones ne

doivent pas non plus entrer dans la catégorie des immigrés simplement parce qu'ils constituent des minorités ethniques. Ils étaient ici avant les Européens et ont des droits ancestraux. (24)

* À l'occasion du 500^{ème} anniversaire de la découverte des Amériques, nous devrions profiter de l'événement pour reconnaître plus explicitement que ce pays ne s'est pas bâti sans les peuples autochtones. (24)

* Les mentalités changent graduellement. Construire ensemble un monde meilleur signifie que le paternalisme n'a plus sa place. Il faut également mettre fin au rôle de fiduciaire. Les solutions à courte vue, souvent à sens unique et parachutées d'en haut, ne sont plus acceptables. (25)

* Construire ensemble un monde meilleur signifie que les autochtones et les allochtones sont des partenaires égaux dans un projet global commun. Les premiers ne sont pas des mineurs par rapport aux seconds et les seconds ne doivent pas devenir des citoyens de seconde classe par rapport aux premiers. (26)

* Aucun des deux groupes ne peut décider pour l'autre ce qui est bon pour lui et aucun des deux groupes ne peut défendre ses droits en ignorant les droits de l'autre. Pour réussir ce projet global commun, les parties concernées ne doivent pas se contenter de considérer leurs droits; elles doivent surtout prendre une conscience aiguë de leurs responsabilités. Tous doivent se rendre présents tant dans l'élaboration du projet que dans sa réalisation et son fonctionnement. Les retombées du projet doivent aussi être partagées. (26)

* Construire ensemble un monde meilleur suppose enfin que, dans cet effort de collaboration, les relations soient marquées par le respect mutuel, le maintien de l'identité des parties concernées, l'acceptation des différences et le désir de réaliser un projet qui servira à l'épanouissement collectif. (27)

* Aucune d'entre elles (communautés chrétiennes) ne peut demeurer indifférente à la situation et aux aspirations de leurs frères et soeurs. (28)

* Personne ne peut faire l'économie d'une bonne connaissance de l'autre... La connaissance mutuelle est d'autant plus facilitée par ces possibilités de contact direct et de dialogue. Il ne faut pas négliger l'occasion d'une situation aussi favorable pour se renseigner mutuellement, s'enrichir d'une autre culture, se comprendre et travailler ensemble. (29)

* Suite à certains événements pénibles pour toutes les parties concernées, la tentation est grande de durcir ses attitudes et même malheureusement, de poser de part et d'autre des gestes racistes. La réconciliation et le renouvellement constant de son regard sur la réalité sont nécessaires. (30)

Annexe 4.4.2

CÉCC

Vers une nouvelle évangélisation : Message du Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada pour le 500^e anniversaire de l'évangélisation des Amériques

Date : 18 septembre 1992

A) Tensions:

* Certains sociologues estiment aujourd'hui que la population originelle de l'Amérique latine a été décimée au cours des 75 années qui ont suivi l'arrivée de Christophe Colomb. On calcule qu'en 1492, la population des autochtones en Amérique latine et dans les Antilles s'élevait à environ 100 millions; en 1570, elle ne dépassait pas 10 ou 12 millions. (5)

* Au Canada, toutes proportions gardées, c'est chez les autochtones qu'on trouve le plus grand nombre de cas de pauvreté, de toxicomanie, de criminalité, de suicide et d'autres formes de mort violente. Victimes de discrimination et d'intolérance, ils craignent de perdre leur identité et le respect qui leur est dû. Cinq siècles après la déclaration du pape Paul III concernant les peuples autochtones, les autochtones du Canada commencent seulement à obtenir la reconnaissance de leur droits. (16)

* Une tradition politique qui dévalorise et humilie nos peuples autochtones, une culture matérialiste qui conduit à l'égoïsme, la solitude et la passivité. (17)

* Nous portons également une attention particulière à ceux et celles qui seraient le plus durement touchés par les effets économiques, socio-culturels et environnementaux découlant d'une entente de libre-échange le Mexique, le Canada et les États-Unis. (22)

B) Sources:

* Les discussions et controverses sur les relations avec les peuples autochtones, sur l'esclavage des Africains et le traitement qui leur a été réservé par les colons européens ont marqué une étape dans l'évolution de notre conception des droits humains et des responsabilités internationales. (4)

* Si l'interaction des Amériques et de l'Europe s'est inscrite sous le signe de l'enthousiasme, de l'exploration et du progrès faut bien reconnaître qu'elle a aussi comporté une part tragique d'intolérance, d'exploitation et de cruauté. Des millions d'autochtones sont morts des suites de leur rencontre avec les Européens. (5)

* Cette hécatombe s'explique en partie par l'absence, chez les autochtones, de défenses immunitaires contre les nouvelles maladies introduites par les Européens, mais il ne faut pas oublier qu'ils ont aussi dû payer un terrible tribut au choc culturel, aux dures conditions de travail, à la pauvreté, à l'esclavage, à la famine et à la guerre. (5)

* L'histoire du christianisme dans les Amériques n'est donc pas une «leyenda negra», une sombre épopée,

mais elle ne rayonne pas davantage d'une parfaite auréole de gloire. Comme l'a fait remarquer le pape Jean-Paul II, en effet, le processus d'évangélisation a été, au cours des ans, inégal et limité. (12)

* Si certains évêques et missionnaires se comportaient en défenseurs des droits des autochtones, certains théologiens et des responsables de l'Église ont soutenu l'exploitation coloniale. Alors que des missionnaires cherchaient à comprendre et à protéger les cultures autochtones, d'autres n'arrivaient pas à reconnaître dans les croyances et les coutumes locales des semences de la Parole de Dieu. Alors que des papes et des missionnaires s'opposaient à la traite des esclaves, d'autres chefs religieux étaient disposés à s'en accommoder. (12)

* Dans l'une des plus importantes mines d'argent de l'époque, celle de Potosi en Bolivie, on calcule qu'au cours de trois siècles, environ huit millions d'Indiens et d'Africains ont été soumis à des travaux forcés pour enrichir l'Europe. (12)

* Et bien qu'ils soient l'exemple le plus clair de ceux qui sont objet de discrimination et exclus de la pleine participation à notre vie sociale, nous trouvons aussi chez nous, malheureusement, d'autres cas de racisme ou de xénophobie qui s'expriment par la méfiance, l'hostilité et l'intolérance envers des personnes et des cultures différentes. (16)

* Notre culture et notre société sont au banc des accusés. Sans aucun sens critique, nous acceptons passivement un système socio-économique qui maintient en esclavage notre continent voisin. (17)

C) Solutions:

* Le Saint-Siège avait déjà reconnu la réalité de ce «nouveau monde» dès 1493, dans une bulle du pape Alexandre VI. Il avait voulu assurer que la colonisation se ferait d'une manière aussi pacifique que possible et qu'elle offrirait des conditions favorables à l'évangélisation des peuples autochtones. Il devint bientôt évident, cependant, qu'il fallait examiner de plus près la question de la justice envers ces peuples. (7)

Le premier message d'un pape aux Amériques a été la bulle Sublimis Deus du pape Paul III. Rédigée en 1537, elle est la première déclaration de principe européenne à condamner l'esclavage. En confirmant que les autochtones étaient des êtres humains à part entière, cette lettre du pape dénonçait ceux qui soutenaient que les habitants «des continents ouest et sud» pouvaient être traités comme des animaux et exploités au profit de leurs maîtres. Le Pape affirmait que «les indiens, comme tous les autres peuples que la chrétienté viendrait à connaître dans l'avenir, devaient jouir pleinement et légitimement de leur liberté et de la possession de leurs biens, et n'être soumis en aucune façon à l'esclavage». (7)

* Pour nous Canadiens et Canadiennes, cela implique nécessairement une collaboration soutenue sur le plan international et un effort visant à façonner une société qui soit tolérante, ouverte et juste. Et notre succès pourra se mesurer aux changements apportés chez nous à la situation économique, politique et sociale des peuples autochtones. (19)

* En particulier, notre société a un grand besoin d'approfondir sa connaissance et son appréciation de valeurs morales, telles que celles qu'on retrouve traditionnellement chez les peuples autochtones: respect pour la terre et la nature, sens de responsabilité envers la famille et la communauté, prise de décision communautaire, conscience profonde du sacré, respect des anciens. (19)

* Ce projet pastoral (nouvelle évangélisation) ne doit pas présenter une menace pour ceux qui ne

partagent pas la foi catholique, car le rôle de l'Église est de promouvoir et d'exalter tout ce qui est vrai, bon et positif sur la terre, sans égard à la culture, à la religion ou à l'âge de ceux et celles qui s'en font les porteurs. (20)

^a Progressons donc humblement, sans triomphalisme ni fausse modestie, uniquement préoccupés de la recherche de la vérité, en remerciant Dieu de nos succès d'hier et d'aujourd'hui, et en tirant de nos erreurs la motivation indispensable pour nous engager hardiment, et avec une énergie renouvelée, vers le monde de demain. (23)

Annexe 4.4.3

CÉCC

Peuples aborigènes - Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les Peuples aborigènes par le Conseil permanent de la CÉCC «La justice comme fleuve puissant»

Date: 8 novembre 1993

A) Tensions:

- * Nous regrettons profondément toutes les souffrances, les peines et les humiliations endurées par de nombreux aborigènes. Nous en sommes très affectés. (p.6)
- * Ce qui a été presque perdu, c'est la liberté pour les Premières Nations d'exprimer et de célébrer leur spiritualité. Une perte certes pour les autochtones, mais aussi pour notre pays et notre Église que se sont ainsi privés d'une chance de s'enrichir (p.10)

B) Sources:

- * Nous admettons que nous n'avons pas toujours pleinement reconnu les aborigènes comme nos frères et soeurs, ... nous le regrettons. (p.1)
- * Le gouvernement a cherché agressivement à chasser les autochtones des terres qu'il convoitait tout en adoptant des politiques qui visaient à déplacer, à établir et à «réintégrer» les aborigènes qui devaient, pour leur part, s'assimiler aux structures du pays en développement (pp.2-3)
- * Il faut toutefois reconnaître que l'activité missionnaire était profondément marquée par le sentiment courant de la supériorité de la culture européenne. (pp.3-4)
- * Les objectifs de l'Église ont été intégrés aux objectifs sociaux, culturels et politiques du gouvernement et de la société. Par ailleurs, bien qu'elles n'aient pas été les seules instigatrices des changements sociaux et culturels, les activités missionnaires et éducatives ont parfois contribué à affaiblir l'esprit des aborigènes. (p.4)
- * Ces missionnaires éprouvaient des difficultés à reconnaître les aborigènes comme des peuples issus de l'eau et de l'esprit. (p.4)
- * Les révélations troublantes à l'égard de certains abus commis dans des écoles-pensionnats nous ont notamment fait faire un sérieux examen de conscience. Solidaires de l'Église dans ses succès, nous devons aussi porter le fardeau de son passé. (p.5)
- * La justice et la guérison regardent non seulement les Églises mais bien toute la société canadienne. C'est à l'instigation du gouvernement fédéral que les écoles-pensionnats pour les aborigènes ont été établies; elles ont en outre été subventionnées par l'état et par des contributions d'un fonds des

aborigènes fonctionnaires du gouvernement. (p.7)

* En ce sens, le système était sérieusement vicié par des politiques fondamentalement racistes. (p.7)

* Bien qu'elles aient pu devenir le symbole de la désintégration de la culture amérindienne, les écoles-pensionnats n'ont été qu'un des éléments mis en place par l'appareil gouvernemental en vue d'assimiler et d'intégrer les enfants au reste de la population. (p.8)

* À mesure que le matérialisme s'infilte toujours davantage dans la culture nord-américaine. (p.10)

C) Solutions:

* Ayant entendu leurs cris de détresse, ressenti leur angoisse, nous voulons maintenant prendre part au processus de guérison. (p.6)

* De leur côté les diocèses se sont alors engagés... «à établir des forums ou lieux de dialogue, ou encore d'autres moyens d'écoute qui permettraient aux anciens élèves, à leurs familles et au personnel des institutions impliquées (religieux, clercs, laïques) de réfléchir sur ces expériences et de chercher ensemble guérison et réconciliation.» (p.6)

* La Conférence des évêques catholiques du Canada ainsi que les communautés religieuses masculines et féminines s'emploient, de concert avec le Groupe de travail catholique national sur les écoles-pensionnats pour les aborigènes, à appuyer ces démarches locales, à partager des renseignements et des ressources de même qu'à comprendre la signification et les répercussions de l'expérience des écoles-pensionnats. (pp.6-7)

* Nous ne pouvons pas et ne voulons surtout pas renier notre passé collectif; ce serait perdre de vue notre avenir commun. (p.7)

* Nous avons grandement besoin de connaître les valeurs issues de la sagesse de la spiritualité des Premières Nations du Canada. (p.10)

* Il est donc important pour nous tous que les peuples aborigènes du Canada retrouvent intégralement cette force spirituelle qui a survécu, malgré les nombreux facteurs qui jouaient contre son épanouissement et son existence même. (p.11)

* Un examen approfondi de l'histoire du Canada peut atténuer la tendance à accentuer les caractéristiques de «victimes» que l'on attribue aux peuples aborigènes. (p.11)

* La guérison du passé exige certes qu'il faille admettre les faiblesses de l'Église, du gouvernement et de la société, et reconnaître les blessures des peuples indigènes. (p.11)

* Nous croyons que la première tâche de cette Commission royale d'enquête est de prendre au sérieux les points forts des aborigènes, de les confirmer et de compter sur eux. (p.12)

* Nous sommes convaincus que l'autodétermination des peuples aborigènes et un juste règlement de leurs revendications territoriales contribueront même à revitaliser leur spiritualité et à enrichir la vie de leurs communautés. (p.12)

* «Vous avez en vous, frères et soeurs indigènes d'Amérique, un riche héritage de sagesse humaine et,

dans le même temps, vous êtes les dépositaires des attentes de votre peuple en vue de l'avenir. L'Église pour sa part, proclame haut et fort le droit de tout chrétien à son propre patrimoine culturel, comme quelque chose d'inhérent à sa dignité d'homme et de fils de Dieu. Dans ses valeurs simples de vérité, de bien et de beauté, ce patrimoine doit être respecté.» [Extrait d'un discours de Jean-Paul II au Mexique] (p.13)

* Comme évêques, nous avons encouragé les dirigeants catholiques autochtones à assumer une plus grande responsabilité à l'égard de la vie de foi de leurs communautés. (p.14)

* «Encore une fois j'affirme votre droit à une juste et équitable mesure d'auto-gouvernement et à la possession des terres propres et des ressources appropriées indispensables pour le développement d'une économie vitale, adaptée aux besoins de l'actuelle génération et de celles de l'avenir.» [Discours de Jean-Paul II à Fort Simpson en 1987] (p.18)

* Nous étions alors d'avis, et nous le sommes toujours, que ces dimensions fondamentales des droits des autochtones doivent être reconnues par la mise en oeuvre de l'autodétermination de ceux-ci au sein du Canada. (p.19)

* Nous avons alors reconnu, et nous le reconnaissons toujours, qu'il existe beaucoup de diversité parmi les peuples et groupes autochtones du Canada, et qu'elle a besoin d'être reconnue et respectée dans les négociations relatives à l'autodétermination. (p.20)

* Nous ne croyons pas cependant que l'échec de cet accord politique (l'entente de Charlottetown) puisse ou doive signifier la fin du rêve autochtone d'autodétermination. Nous allons continuer d'appuyer concrètement et publiquement le désir d'autodétermination des autochtones. (p.20)

* Nous allons continuer d'appuyer le droit des autochtones à l'autodétermination et un juste règlement de leurs revendications territoriales. (p.24)

* Nous allons continuer d'accompagner les autochtones dans leur cheminement spirituel et leur quête de justice sociale et économique. (p.24)

* Nous réaffirmons notre engagement à collaborer avec d'autres Églises et avec les autochtones à l'obtention de la justice économique, sociale, et constitutionnelle. (p.24)

* Que la Commission encourage la création de programmes et de moyens de combattre le racisme, y compris des lieux de dialogue et d'échanges culturels. (p.24)

* Que la Commission favorise une information du public qui porte aussi sur la vision autochtones de l'histoire et des cultures. Ces cours feraient connaître non seulement l'affaiblissement de la spiritualité et de la culture autochtones, mais aussi le dynamisme infatigable et la sagesse de ces peuples. (p.24)

* Que la Commission encourage tous les niveaux de gouvernement à établir d'efficaces programmes d'équité en matière d'emploi pour les autochtones. (p.25)

* Que la Commission encourage les médias à veiller à ce que les autochtones soient représentés équitablement dans les émissions d'affaires publiques et de variétés. (p.25)

* Que la Commission prenne des mesures concrètes pour s'assurer que les gouvernements fédéral et provinciaux mettront en place les rouages nécessaires à un juste règlement des revendications territoriales et à l'autodétermination. (p.25)

* Que la Commission examine le rôle du gouvernement fédéral et de l'ensemble de la société canadienne dans la création, le développement et le maintien des écoles-pensionnats. (p.25)

* Que la Commission recommande fortement au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour s'assurer que les études postsecondaires des autochtones soient financées suffisamment. (p.25)

* À nos frères et sœurs autochtones nous disons que nous voulons continuer de cheminer avec eux en vue de renforcer nos liens et de chercher de nouvelles façons de vivre ensemble de partenariat. (p.25)

Annexe 5.1.1.1

CÉCC

Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle - Lettre pastorale aux chefs politiques et aux citoyens canadiens, de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada

Date: 5 janvier 1983

A) Tensions:

* En ce début d'année nous voulons partager quelques réflexions d'ordre moral sur la situation économique troublante que nous traversons. (1)

* Ces dernières années, l'Église s'est montrée de plus en plus préoccupée par le fléau du chômage qui frappe notre société et par les conflits qu'il suscite parmi les travailleurs de chez nous. Pour parer aux tribulations de la crise économique qui déjà est amorcée, l'Église, au plan tant national que régional et local, a publié un certain nombre de déclarations pastorales et pris des initiatives à caractère social. (2)

* Aujourd'hui, nous voulons faire quelques commentaires sur les problèmes économique et sociaux les plus immédiats et aborder brièvement les questions sociales et morales les plus graves qui sont en cause lorsqu'il s'agit d'élaborer à l'avenir des politiques de développement économique. (2)

* C'est dans cette même perspective que nous voulons partager nos réflexions sur la crise économique actuelle. Comme la plupart de nos concitoyens, nous nous rendons compte de la gravité des difficultés économiques que nous traversons. (6)

* La récession actuelle semble symptomatique d'une crise structurelle beaucoup plus profonde du système capitaliste international. (16)

* Comme nous venons de le constater, la crise économique actuelle révèle un désordre de plus en plus profond des valeurs et des priorités dans notre société. (29)

B) Sources:

* Dans nos propres régions, nous avons assisté à des fermetures d'usines, à des mises à pied massives, à la mise en oeuvre de programmes de restriction des salaires et à la suspension du droit de négociation collective des employés du secteur public. En même temps, se sont imposées à nos regards de dures réalités sociales comme l'agonie de villes à industrie unique, l'épuisement des prestations d'assurances-chômage, les coupes sombres dans les services de santé et les services sociaux, ainsi que les files de plus en plus longues devant les portes de «l'oeuvre de la soupe». Nous avons en outre, été personnellement témoins des maux que cause une économie bouleversée, soit les drames personnels, les souffrances morales, la perte de la dignité humaine, l'éclatement des familles et même les suicides. (6)

* Quand même, nous croyons fermement que la situation actuelle révèle «un désordre moral» dans notre société. (15)

* Certains observateurs font remarquer que de profonds changements sont en cours actuellement dans la structure du *capital* et de la *technologie* et qu'il auront des répercussions sociales graves sur le monde du *travail*. Il est maintenant possible, par exemple, pour des sociétés et des banques transnationales, de transférer des capitaux d'un pays à un autre dans le but de tirer avantage d'une main-d'oeuvre moins chère, d'impôts moins élevés et de lois moins sévères à l'égard de la protection de l'environnement. De même, l'automatisation et l'informatique sont en voie de remplacer rapidement le travail humain sur les lignes de montage et dans les complexes administratifs. Le capital, en effet, est devenu transnational, et la technologie devient de plus en plus une activité étroitement liée au capital. Les conséquences de cette évolution auront vraisemblablement un caractère permanent : une portion importante de la population, au Canada et dans d'autres pays, se verra de plus en plus touchée par le chômage structurel et, de la sorte, marginalisée. Dans ce contexte, la concertation accrue des capitaux et de la technologie employés à la production d'armements militaires intensifie la crise au lieu de contribuer à une relance économique. (16)

* En effet, ces changements structurels expliquent, en grande partie du moins, la nature de la présente récession économique chez nous et partout dans le monde. (17)

* Bien qu'il ne semble pas qu'il y ait, à l'échelle du monde, un manque de capitaux, les grandes banques et les grandes sociétés, elles, attendent toujours l'avènement d'un climat encore plus favorable aux investissements. En raison de la surproduction et de ses effets, un grand nombre d'entreprises, d'autre part, sont privées temporairement du capital nécessaire à l'acquisition de nouvelles technologies. Pour rétablir les marges de profits dont ils ont besoin pour effectuer de nouveaux investissements, ces entreprises ont dû ralentir leur production, mettre des employés à pied et écouler leurs stocks provoquant ainsi un fléchissement économique et un chômage qui monte en flèche. Pour stimuler la croissance économique, les gouvernements sont alors incités à créer un climat plus propice aux investissements privés. Puisque le capital a tendance à se déplacer là où le rendement est le plus élevé, les frais de main-d'oeuvre moins élevés et les impôts plus faibles, l'État est forcé d'adopter des mesures pour maintenir la capacité concurrentielle du pays. Résultat : il impose des mesures d'austérité telles les restrictions salariales, les coupures dans les budgets des services sociaux et d'autres réductions dans les dépenses sociales. De plus, certains pays n'ont pas craint d'instaurer des mesures répressives portant atteinte aux libertés civiles et politiques pour juguler l'agitation sociale que provoque l'application de telles politiques. (17)

* Les changements structurels actuels au sein du système mondial sont, à leur tour, le signe d'une crise morale de plus en plus profonde. Par ces changements, le capital redevient le principe dominant de l'organisation de la vie économique. Une telle philosophie va directement à l'encontre du principe moral selon lequel le travail et non le capital doit avoir préséance dans le développement d'une économie axée sur la justice. (18)

* En attachant plus d'importance à l'accumulation des profits et aux machines plutôt qu'aux travailleurs engagés dans une économie donnée, nous rabaissons la valeur, le sens et la dignité du travail humain. En créant des conditions de chômage permanent, une part de plus en plus importante de la population se voit menacée de perdre sa dignité humaine. En réalité, les gens se voient ainsi considérés comme une masse impersonnelle qui n'a, au-delà de sa stricte fonction économique, à peu près aucune importance. Aussi longtemps que le capital et la technologie ne sont pas orientés vers la satisfaction des besoins humains fondamentaux, ils pourraient bien devenir des adversaires plutôt que des alliés dans le développement des peuples. (19)

* Enfin, la réaffirmation de la «loi du plus fort» comme principe suprême de l'économie pourra contribuer vraisemblablement à augmenter la domination du faible par le fort, tant à l'échelle mondiale que chez nous. Cette «loi du plus fort» a souvent servi à justifier la concentration croissante de la richesse et du pouvoir aux mains d'une petite minorité. Le résultat est toujours le même : survie du plus fort, élimination du plus faible. (20)

* Les problèmes structurels et moraux que nous venons d'identifier risquent fort de se retrouver au cœur même de la stratégie actuelle de relance économique mise en oeuvre au Canada. Comme le révèlent de récents énoncés de politique économique, l'objectif premier consiste à rétablir la rentabilité et la compétitivité de certaines industries canadiennes et d'assurer, dans tout le pays, de meilleures conditions pour les investissements privés. Le secteur privé est appelé à devenir la «locomotive» de la relance économique. Pour atteindre ces objectifs, il faut s'attaquer à l'inflation perçue comme le problème numéro un. Les causes de cette dernière sont alors les salaires des travailleurs, les dépenses gouvernementales et la faible productivité plutôt qu'un contrôle monopolistique exercé sur les prix. (21)

* Simultanément, on exige des travailleurs, des chômeurs, des jeunes et de ceux qui vivent d'un revenu fixe qu'ils fassent de plus en plus de sacrifices pour assurer la reprise économique. Pourtant, ces personnes sont les principales victimes des mises à pied, des restrictions salariales et des coupures dans les services sociaux. Les récentes modifications fiscales qui augmentent les impôts des travailleurs et réduisent ceux des bien nantis ajoutent encore à leur fardeau. Ces conditions difficiles sont à leur tour accentuées par l'existence d'un taux de chômage élevé qui tend à engendrer un climat de peur sociale et de soumission passive. (22)

C) Solutions:

* Comme pasteurs, nos soucis d'ordre économique ne s'inspirent d'aucune option politique particulière. Ils se fondent d'abord et avant tout sur le message évangélique de Jésus Christ. (3)

* Le premier de ces principes concerne la priorité qu'il faut accorder au pauvre, à l'affligé et à l'opprimé. (4)

* Comme chrétiens, nous sommes appelés aujourd'hui à le suivre en nous solidarisant avec les victimes de l'injustice, en analysant la nature des principales attitudes et structures qui sont à l'origine de la souffrance humaine, et en soutenant le pauvre et l'opprimé dans leurs luttes pour la transformation de la société. (4)

* Le second principe concerne la valeur particulière et la dignité du travail humain dans le plan divin de la Création. C'est par l'activité du travail que les gens exercent leur génie créatif, réalisent leur dignité humaine et participent à la Création. En interagissant avec d'autres travailleurs dans la réalisation d'un projet commun, hommes et femmes développent leur personnalité et le sens de leur valeur propre. Ils participent ainsi au développement de leur société et, comme êtres humains, donnent un sens à leur existence. (5)

* Nous savons pertinemment que des défis économiques et de taille se posent à notre pays. Pour les relever, il faudra que, animés d'objectifs à long terme et de beaucoup de courage, nous tirions tous dans le même sens comme une «véritable communauté». Nous croyons fermement que toute stratégie de relance économique doit accorder la priorité aux victimes réelles de la récession, notamment les chômeurs, les assistés sociaux, les gagne-petit - les petits agriculteurs et pêcheurs, certains travailleurs et certains dirigeants de petites entreprises - les personnes à la retraite, les autochtones, les femmes et les jeunes. Cette option sous-entend que les mesures économiques envisagées prennent pour acquis que les

besoins des pauvres ont préséance sur les velléités des riches, que les droits des travailleurs passent avant l'accumulation des bénéfices et que la participation des groupes marginaux prend le pas sur le maintien d'un système qui les exclut. (7)

* Premièrement, il faut que le chômage, et non l'inflation, soit reconnu comme le problème numéro un qu'il faut résoudre afin de nous tirer de la crise actuelle. L'existence de plus d'un million et demi de chômeurs au Canada offre tous les aspects d'une crise morale et économique fort grave. Bien qu'il faille continuer de réduire les dépenses inutiles et mettre fin au gaspillage, il est impérieux, en même temps, de mettre l'accent sur la lutte contre le chômage. (9)

* Deuxièmement, il importe de mettre au point une stratégie industrielle ayant pour objectif la création d'emplois valables et permanents dans les diverses localités. Pour être efficace, une telle stratégie doit être conçue et mise en place tant au niveau national que régional. Elle doit, en outre, insister sur une relance de la production, la création d'entreprises génératrices d'emplois dans les secteurs de base et l'adoption de mesures assurant la sécurité d'emploi aux travailleurs. (10)

* Troisièmement, il devient nécessaire d'élaborer un programme mieux équilibré et plus équitable de lutte à l'inflation. Il faut pour cela que le fardeau du contrôle des salaires soit assumé par les couches les mieux nanties, que soient décrétées des mesures de réglementation des prix et de nouveaux impôts sur les revenus de placement (par exemple les dividendes, les intérêts). (11)

* Quatrièmement, il y a lieu d'accorder une plus grande importance aux objectifs de la responsabilité sociale dans la présente récession. À cette fin, il faut déployer un maximum d'efforts pour : 1) empêcher les coupures budgétaires affectant les services sociaux; 2) maintenir les services de santé et les prestations de la sécurité sociale à un niveau suffisant ; et surtout 3) garantir une aide particulière aux victimes du chômage, aux assistés sociaux, aux gagne-petit ainsi qu'aux habitants des localités à industrie unique confrontés à la fermeture de leur usine. (12)

* Cinquièmement, les syndicats doivent être invités à jouer un rôle plus valable et plus sérieux dans l'élaboration des politiques d'emploi et des programmes de relance économique. Il faut donc rétablir les droits de négociation collective là où ils ont été suspendus, susciter la collaboration entre syndicats, chômeurs et travailleurs non syndiqués, et assurer aux syndicats qu'ils auront un rôle utile à jouer dans la formulation des politiques économiques. (13)

* Également, on doit encourager les gens de bonne volonté de toutes les localités et de toutes les régions du pays à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de toute cette stratégie. En ce sens, nous souhaitons qu'un plus grand nombre de communautés chrétiennes s'engagent activement dans le plan d'action en six points décrit dans notre message sur *les coûts humains du chômage*. (14)

* Ces propositions, nous en sommes conscients, vont à l'encontre des politiques mises de l'avant par les gouvernements, par les grandes sociétés. Nous sommes aussi conscients des vues étroites et des demandes excessives de certains syndicats. Nous ne sommes pas sans savoir que ces problèmes sont tous fort complexes et qu'il n'existe pas de solution magique. (15)

* Comme pasteurs, nous avons la responsabilité de soulever certaines questions d'ordre social et moral qui sont à la base de l'ordre économique. Notre intervention suscitera, et nous le souhaitons, des débats au sein même de la collectivité chrétienne. Nous espérons aussi que les réflexions suivantes aideront les chrétiens à mieux comprendre nos préoccupations et nos prises de position. (15)

* Autrement dit, il existe un ordre moral selon lequel le travail humain a préséance sur le capital et la technologie. C'est le principe de la *priorité du travail*. (18)

* Il se peut que les théories darwiniennes expliquent en partie les règles qui régissent le monde animal, mais comme «règles de vie», elles sont, quand à nous, moralement inacceptables pour la communauté humaine. (20)

* Opter pour une autre orientation nécessite un réaménagement de l'ordre des valeurs et des priorités dans notre vie économique. Il faut accorder préséance, non pas à la maximalisation des profits et à la croissance, mais à la satisfaction des besoins humains de tous; et également donner priorité à la dignité du travail humain plutôt qu'aux machines. (23)

* Il n'y a rien de «normal» ou de «naturel» dans les taux de chômage actuels. En effet, un chômage aussi massif, qui prive les personnes de la dignité du travail humain ainsi que d'un revenu familial suffisant, constitue une véritable plaie sociale. Il est lui-même source de nombreux problèmes économiques importants, puisqu'il s'accompagne d'une diminution de la productivité, d'une baisse de la consommation de biens, de revenus publics inférieurs ainsi que de coûts croissants de bien-être social. Aussi devient-il nécessaire d'élaborer une autre stratégie qui mette avant tout l'accent sur la lutte au chômage par une stimulation de la production et la création d'emplois permanents dans le secteur primaire; par la mise en oeuvre d'un programme de contrôle de l'inflation plus équilibré et plus équitable; et, enfin, par le maintien des programmes de soins de santé, des mesures de sécurité social et d'aide spéciale. (23)

* Cette autre stratégie exige qu'une grande attention soit portée à l'élaboration d'une nouvelle politique industrielle. Depuis quelques années déjà, on commence à s'interroger sur le bien-fondé des politiques axées sur les mégaprojets qui mobilisent des capitaux énormes et une technologie de pointe dans l'exploitation des ressources (par exemple les grandes centrales nucléaires, les pipe-lines, les grands aménagements hydro-électriques). Il est vrai que des mégaprojets de ce genre peuvent favoriser la croissance économique et augmenter les profits, mais ils finissent généralement par ne produire qu'un petit nombre d'emplois permanents tout en accroissant le fardeau qu'est déjà la dette nationale. À notre avis, il importe de faire plus d'efforts et d'adopter des mesures plus efficaces pour améliorer le degré d'autarcie de la grande industrie canadienne, pour consolider le secteur manufacturier et celui de la construction pour lancer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois à l'échelle locale, pour redistribuer le capital aux fins de développement industriel dans les régions sous-exploitées, et pour établir des programmes appropriés de formation au travail. Il est impératif que cette nouvelle stratégie s'applique le plus possible sur une base régionale et que les syndicats et les organismes communautaires jouent un rôle concret dans sa conception et sa mise en oeuvre. (24)

* Il existe, évidemment, d'autres façons d'envisager notre avenir industriel et d'organiser notre économie. Nous ne prôtons pas ici un arrêt du progrès technologique, mais plutôt un réaménagement des valeurs et priorités du développement économique. Une autre stratégie économique pourrait, par exemple, accorder la priorité à la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens, aux valeurs du travail humain, ainsi qu'à une répartition équitable de la richesse et du pouvoir entre les personnes et les régions. (26)

* Le Canada possède les ressources, le capital, la technologie, et, par-dessus tout, nous disposons des aspirations et des talents de tous les travailleurs et travailleuses qui sont nécessaires pour façonner un avenir différent. Malheureusement, nous devons souligner que l'on a rarement incité la population de notre pays à contempler et à élaborer des solutions de remplacement au modèle de développement qui encadre notre société. (26)

* Mais pour que puisse surgir cette «véritable communauté» de la crise actuelle, il nous faut pouvoir choisir notre avenir économique plutôt que de subir celui qui nous est imposé. Il importe, à notre avis, de débattre publiquement et sérieusement les priorités et les valeurs sur lesquelles reposeront la

politique économique et la stratégie industrielle qui façonneront l'avenir de notre pays. (27)

* Pour notre part, nous ferons tous les efforts possibles pour stimuler ce débat public. En particulier, nous incitons les communautés chrétiennes à organiser des rencontres pour débattre des plus importantes questions de justice sociale. (28)

* Comme chrétiens, nous devons nous engager dans les luttes pour la justice et participer à la construction d'une société nouvelle basée sur les principes évangéliques. (29)

Annexe 5.1.1.2

AÉQ

Les évêques du Québec et la crise économique Déclaration du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec

Date: le 7 janvier 1983

A) Tensions:

- Le contenu de cette déclaration a soulevé une vive controverse. De nombreux observateurs, surtout au Québec, en ont fait une critique acerbe. (1)
- Réunis en Conférence canadienne, nous avons voulu, par le biais de la Commission des affaires sociales et après approbation du Comité exécutif, lancer un appel pressant à réévaluer les choix qui orientent l'économie en ce temps de crise. Comme évêques, nous sommes convaincus que nous devons faire cette intervention en pointant les enjeux éthiques sous-jacents aux décisions économiques. (2)
- Notre responsabilité pastorale nous oblige à interpeller les communautés chrétiennes et la société tout entière lorsque nous identifions des problèmes humains graves et des injustices sociales. (3)

B) Sources:

- Le point de départ de notre réflexion est bien concret : un nombre toujours croissant de personnes sans emploi vivent de prestations d'assurance-chômage ou d'allocations d'aide sociale. Les médias ont cité, au début de janvier 1983, le nombre de 400 000 assistés sociaux et autant de chômeurs au Québec. Dans plusieurs régions du Québec, des gens réduits à la misère n'ont pas de quoi se nourrir et se loger. La solidarité locale qui suscite des oeuvres de la soupe et l'organisation de centres d'hébergement de fortune, ne peut être qu'une réponse temporaires. (5)
- Il faut interroger les structures mêmes de nos économies. Personne ne peut nier que l'écart entre riches et pauvres va croissant et que la paupérisation s'étend de jour en jour dans nos sociétés développées. Nul ne peut soutenir sérieusement que la situation soit inéluctable et encore moins normale. Les structures économiques ne sont pas immuables; des choix politiques les orientent. (6)
- Bien que l'interdépendance au plan international soit indéniable et malgré la puissance des corporations transnationales, nous croyons que les politiques monétaristes des gouvernements jouent un rôle important dans l'état actuel de l'économie. (7)

C) Solutions:

- Le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec tient à manifester son appui à la déclaration de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada. (1)

* Ces commentaires nous amènent à affirmer publiquement la pertinence de ce document et à le resituer tant dans le contexte économique actuel que dans celui de la pensée de l'Église sur les réalités socio-économiques. (1)

* D'entrée de jeu, nous redisons qu'il s'agit d'un message pastoral traitant de questions économiques. (2)

* Il n'appartient pas aux seuls économistes de traiter de ces questions. Toutes les personnes et tous les groupes sociaux sont concernés par le débat central entourant les choix politiques qui guident notre avenir économique et social. (3)

* Notre seul tort est peut-être de croire en un Dieu incarné et en un salut qui s'enracine dans l'histoire et dans l'existence de femmes et d'hommes concrets. Notre naïveté est sans doute de reconnaître les pauvres, les affligés, les opprimés comme des signes privilégiés de la présence de Dieu au monde. Notre simplisme provient alors du fait que, porteurs de la Bonne Nouvelle, nous aspirons à plus de justice et d'équité pour tous et toutes. (4)

* Nous contestons les perspectives d'un avenir qui exclut autant de personnes. Nous mettons en question un progrès qui ne servirait qu'à une minorité. Nous tenons pour naïf et fallacieux l'optimisme béat du néo-libéralisme alors que nous constatons la misère croissante autour de nous. (7)

* Il est facile de prétendre que notre analyse est simpliste; il est plus difficile de lui opposer des arguments solides qui dépassent le discours fermé de l'économisme. En fait, elle choque plus qu'elle ne déçoit. La virulence, voire la violence des critiques nous incitent à croire que l'opposition porte davantage sur des options de fond que sur les détails de l'analyse et de la stratégie. (8)

* Si l'option préférentielle pour les pauvres et l'affirmation de la dignité du travail humain doivent diviser les Canadiens et même les chrétiens, nous ne pouvons, quant à nous, déroger à ces principes. Nous sommes, par contre, disposés à continuer le dialogue sur les conséquences qui en découlent et à réajuster au besoin les pistes de solution proposées pourvu que les alternatives respectent ces options fondamentales et entraînent des actions rapides et efficaces. (9)

* La déclaration de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholique du Canada est donc en continuité avec toute une série d'interventions des évêques au cours des récentes années. De plus, elle se situe dans le sillage de la pensée sociale des derniers papes et du concile Vatican II. Elle enracine dans notre milieu la réflexion de Jean-Paul II sur *Le travail humain* dont elle tire ses orientations de fond. (12)

* On ne peut donc l'écarter du revers de la main en en faisant l'affaire de quelques évêques marginaux. Elle est bien la déclaration collégiale des évêques du Canada dont sont partie prenante les évêques du Québec. Elle s'inscrit bien dans la pensée de l'Église en matière d'éthique socio-économique. Elle est tout innervée des valeurs profondes de la Bonne Nouvelle qu'est Jésus Christ, vivant au cœur de ceux et celles qui, soutenus par l'espérance, s'engagent à construire une société plus juste. (13)

Annexe 5.1.2.1

CÉCC

Commission épiscopale des affaires sociales - Déclaration à la presse

Date: 30 mars 1983

A) Tensions:

B) Sources:

C) Solutions:

* ... la Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada a poursuivi ses discussions quant au suivi à donner à sa déclaration « jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle ». Nous voulons, à la fin de notre rencontre, attirer l'attention du public sur les points suivants. (Par 1)

* Premièrement, nous désirons à nouveau souligner que ce n'est pas notre rôle de nous engager directement en politique partisane. En d'autres mots, nous n'avons aucunement l'intention de former un alliance avec quelque parti politique que ce soit. Comme pasteurs, nous sommes garants de l'ordre moral mais nous ne sommes pas des leaders politiques. C'est en ce sens que les dimensions de l'activité politique nous concernent profondément. Voilà pourquoi nous croyons que tous les citoyens doivent moralement s'opposer à tout ce qui cause l'injustice et s'engager activement à la transformation de la société. (Par 2)

* Deuxièmement, nous estimons que la formation d'un mouvement populaire ou social indépendant pour la justice s'impose. À travers tout le pays il y a des travailleurs employés et en chômage, des assistés sociaux qui ont intérêt à lutter pour la justice. Là où c'est possible il est important que les groupes locaux créent des coalitions jetant ainsi les bases de ce qui pourrait devenir un large mouvement pour la justice. (Par 3)

* Troisièmement nous espérons que ce mouvement (a) se consacrera non seulement à l'élaboration de stratégies à court terme mais se penchera aussi sur des objectifs à long terme; (b) accordera une importance particulière à la participation pleine et entière des regroupements locaux dans l'élaboration d'une voix commune et effective pour la justice; (c) évitera de devenir dépendant de la politique partisane et des stratégies électorales afin de ne pas perdre la liberté et la vitalité nécessaires à l'organisation et au maintien d'un tel mouvement populaire. (Par 4)

* Quatrièmement, nous continuerons d'inciter les chrétiens à s'engager activement dans les regroupement locaux pour la justice. À l'heure actuelle, il y a plusieurs groupes chrétiens déjà impliqués dans les luttes des pauvres, des chômeurs et des travailleurs. À la suite des nombreuses

rencontres publiques et des ateliers de travail organisés à la suite de la publication de notre déclaration récente, nous espérons qu'un plus grand nombre de gens s'impliquent encore davantage dans ces groupes et ces activités. En particulier, nous encourageons les paroisses à se joindre aux syndicats locaux et aux groupes populaires dans la mise sur pied de centres et/ou d'organisations pour aider les chômeurs dans leur lutte pour la justice. (Par 5)

^ Enfin nous poursuivrons nos efforts de sensibilisation quant à l'enseignement social de l'Église relatif aux droits des travailleurs. À cette fin, nous avons préparé une série de quatre (4) dépliants populaires sur l'encyclique Laborem Exercens du pape Jean-Paul II. (Par 6)

Annexe 5.1.2.2

AÉQ

La Grande Marche pour l'emploi - Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, à l'occasion du 1er mai 1983

Date: le 1 mai 1983

A) Tensions:

- * Nous voulons ainsi nous associer à une démarche collective qui rassemble, dans un geste de solidarité avec les victimes de la crise économique, les personnes et les groupes que la situation actuelle ne peut laisser indifférents. (1)
- * En maintes occasions depuis quelques années, tant au sein de l'Assemblée des évêques du Québec que de la Conférence épiscopale du Canada, nous avons posé la question du chômage et des problèmes que ce phénomène suscite chez ceux et celles qui en sont victimes. L'automne dernier, nous lançons un cri d'alarme devant la situation socio-économique des jeunes. Cet appel a été repris sous forme de plusieurs dossiers dans les médias et a suscité de nombreuses initiatives dans beaucoup de milieux. Nous croyons en percevoir quelques échos, en particulier dans les récents projets du gouvernements du Québec pour les jeunes. (8)
- * Au début de l'année, la déclaration de la Commission des affaires sociales de la Conférence épiscopale du Canada sur certains aspects moraux de l'économie provoquait un débat autour de la crise que nous traversons et de certaines priorités à établir dans cette période critique. (9)
- * Cela est aussi vrai entre Québécois qu'au plan mondial. La crise que nous traversons rend chacun inquiet et vulnérable. La tentation est au repli et au chacun pour soi. (17)

B) Sources:

- * Il n'est pas inutile de revenir brièvement sur la priorité de la lutte au chômage, sur l'utilisation rationnelle de la technologie et sur les rapports entre le travail et le capital. Ces sujets ont été au coeur du débat suscité par la déclaration de janvier. C'est la preuve qu'il s'agit d'enjeux majeurs pour notre société. (11)
- * Le chômage ne frappe plus seulement certains secteurs traditionnellement lus vulnérables, il atteint de plus en plus de personnes des différents groupes socio-économiques. La contagion prend des proportions telles qu'on ne peut éviter d'en faire la priorité dans les temps qui viennent. Il semble que le Canada ait connu l'une des pires performances des pays développés et que les pertes d'emplois atteignent particulièrement le Québec. (12)
- * Un modèle qui risque de s'établir dans la société issue de la crise, c'est celui d'une société à deux étages. Une minorité de personnes auraient des emplois stables, permanents et créateurs, à côté d'une majorité devant se contenter d'emplois précaire, peu rémunérateurs et peu intéressants. (13)

* Un deuxième sujet qui éveille beaucoup de passion est la nouvelle technologie. Qu'il soit entendu que nous ne sommes pas contre l'innovation technologique. Nous reconnaissons aussi qu'elle est encore relativement peu implantée au Québec. Il y a peu de robots dans les usines et la bureautique n'est pas très répandue chez nous. Toutefois, tout le monde en parle et on en fait la promotion tous les jours. Quant à nous, nous refusons d'en faire un critère absolu du progrès social. (14)

* Quant à la question des relations entre le travail et le capital, nous voulons rappeler la perspective de la lettre de Jean-Paul II sur le travail humain. Les propos du Pape sont d'ailleurs en continuité avec ses réflexions antérieures sur la primauté de la personne. La vision matérialiste et industrielle du travail réduit le travailleur au rôle de marchandise. Pour nous, ce n'est la personne qui donne de la valeur au travail, et le travail est pour la personne. Le capital est le fruit des matières premières qu'offre la nature, du savoir humain accumulé et des moyens de production. Il découle, pour une large part, du travail humain des générations qui nous ont précédés. (15)

* Nous contestons radicalement cette vision basée sur la compétition des peuples et des personnes. La militarisation au niveau mondial et l'aggravation des conflits font d'ailleurs partie de cette perspective basée sur la loi du plus fort. (16)

C) Solutions:

* Par notre participation au Comité national d'appui, nous voulons affirmer que nous souscrivons entièrement aux quatre objectifs contenus dans la déclaration du comité national de coordination de la Grande Marche pour l'emploi... (3)

* Il est important que ces groupes poursuivent ensemble une réflexion sur les problèmes particuliers des divers secteurs économique de chaque région. Par-delà les analyses plus globales de la crise actuelle, ces analyses sectorielles et locales, plus proches de l'expérience des personnes, permettront d'évaluer la situation particulière des divers groupes de la société. (4)

* Un deuxième objectif visé est la mise en commun d'éléments de solution et l'élaboration de propositions concrètes en vue de la création d'emplois. Ces projets locaux gagneront à être partagés, évalués, relancés. N'est-il pas temps de miser sur l'esprit créateur et inventif des intéressés plutôt que d'attendre les résultats aléatoires de vastes plans d'ensemble venus d'ailleurs? Ces initiatives de la base devraient susciter de nouvelles idées qui, à leur tour, en feront surgir d'autres. (5)

* De plus, la Grande Marche veut rallier l'ensemble de la population québécoise autour du problème de l'emploi. On évitera ainsi que des portions mieux nanties de notre société se coupent de la réalité vécue par les personnes victimes de la crise. Le processus de la grande Marche pourrait conduire à un vaste projet collectif capable de dynamiser l'ensemble de notre société, en lui présentant un projet emballant au milieu d'une situation à certains égards déprimante. (6)

* Enfin, la Grande Marche cherche à briser l'isolement des sans-emploi et à éveiller une solidarité concrète qui dure. C'est une occasion pour les personnes sans travail d'échanger avec d'autres, de partager sur leur situation, de retrouver leur dignité blessée, de s'ouvrir à l'espoir dans une démarche commune de lutte au chômage. (7)

* Ce n'est pas à partir d'options politiques ou d'analyses sophistiquées que nous en sommes venus à prendre la parole; c'est dans le cotoiement quotidien d'hommes et de femmes durement touchés par la crise qui sont nos soeurs et nos frères et dont un grand nombre partagent notre foi en Jésus Christ. (9)

* Notre appui à la Grande Marche s'enracine dans ce vécu que nous partageons avec des personnes de toutes les régions du Québec. En d'autres circonstances, nous nous sommes fait l'écho de ceux et de celles qui vivent des difficultés économiques. Aujourd'hui nous appuyons une démarche collective de prise en charge de ces personnes. Nous avons parlé avec eux et maintenant nous voulons marcher à leur côté. (10)

* Quelle que soit la perspective à retenir, il demeure que l'avenir de l'emploi soulève bien des appréhensions et que, dans l'immédiat, la lutte au chômage doit être une priorité, puisque des milliers de personnes en sont affectées durement, en particulier les jeunes et les femmes. Il faut pouvoir offrir des emplois stables et créateurs à tous et à toutes. (13)

* Nous croyons que les transformations technologiques peuvent être planifiées en rapport avec le travail. Il faut tenir compte des effets de ces changements sur les personnes et leurs chances d'emploi. C'est en ce sens que nous avons parlé de technologie appropriée. Celle-ci ne doit pas être introduite qu'en fonction du marché pour telle entreprise, mais aussi en tenant compte de ses effets sur l'ensemble de notre collectivité. Il faudra prévoir des stratégies de création d'emplois ajustées au virage technologique qui s'annonce. (14)

* Néanmoins, ce capital ne reste qu'un ensemble de biens qui doivent servir au travail. Comme personne, l'être humain est seul sujet du travail et c'est en ce sens que nous affirmons que le travail a priorité sur le capital. Celui-ci doit à son tour servir au travail et à la satisfaction des besoins de l'ensemble. Noter approche risque d'être taxée encore une fois d'idéalisme, voir de « naïveté », mais nous la maintenons à l'encontre d'un certain « économisme » que dénonce Jean-Paul II (*Le travail humain*, no. 13). (15)

* Nous voyons, quant à nous, dans la transnationalisation de l'économie et des communications, non pas un contexte appelant la compétition et la lutte effrénée, mais la coopération et l'entraide. (16)

* Le monde ne constitue pas d'abord un marché, mais une communauté de peuples. Les peuples ne sont pas concurrents, mais des groupes en interrelations qui doivent coopérer pour le mieux-être de chacun et de l'ensemble. (16)

* Nous sommes pourtant convaincus au contraire que la solution est du côté de l'entraide et du partage. Nous devons tous gagner. Nous souhaitons que le processus de la Grande Marche amorce dans toutes les régions du Québec cet esprit de participation et d'échange qui permettra à chacun et à chacune un raisonnable bien-être malgré les difficultés à traverser. (17)

* Notre mission commune de témoigner de la Bonne Nouvelle qu'est Jésus Christ exige ce témoignage d'une participation avec les victimes de la crise à la recherche de solutions aux difficultés qui sont les nôtres. (18)

Annexe 5.1.3.1

CÉCC

Réflexions éthiques sur l'avenir de l'ordre socio-économique du Canada - Mémoire soumis à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Phase I)

Date: le 19 décembre 1983

A) Tensions:

- * ...notre société semble en proie à une crise morale qui va s'accroissant. (p.12)
- * La crise structurelle actuelle a créé le plus haut taux de chômage en ce pays depuis la grande dépression (des années 30). Les statistiques officielles du chômage auxquelles il faut ajouter le grand nombre de travailleurs découragés (ceux qui ne cherchent plus de travail) et de travailleurs sous-employés (travailleurs à temps partiel cherchant un emploi à temps plein) révèlent qu'il y a bien au-delà de deux millions de personnes qui se voient privées d'un revenu familial ou personnel adéquat. (p.12)
- * L'adoption de politiques monétaires a causé une série de coupures majeures dans les programmes sociaux aux paliers fédéral et provinciaux. Inclues dans ces coupures sont des réductions de revenus pour les hôpitaux, les services publics, l'éducation, les organismes sociaux, la conservation de l'environnement et l'aide à l'étranger. L'introduction de la surtarification et des frais des usagers dans les soins médicaux dans plusieurs provinces n'ont fait qu'accroître le problème. Si l'on continue sur cette pente, on verra s'écrouler l'appareil de bien-être social qui avait été mis en place petit à petit après la seconde guerre mondiale. (p.13)
- * La crise a frappé durement la plupart des travailleurs. Les restrictions salariales, la suspension du droit à la négociation collective et le retrait des clauses touchant la sécurité d'emploi ont causé de grands ennuis surtout aux employés du secteur public. Dans le secteur privé, les fermetures d'usines et les mises à pied, la déqualification des travailleurs de certaines industries et la rationalisation de la main-d'oeuvre face à la haute technologie de l'avenir ont eu des répercussions sociales importantes. (pp.13-14)
- * Pris dans leur ensemble, ces phénomènes sont un signe troublant en ce nouvel âge industriel. A notre avis, ce signe indique un profond désordre moral au sein de notre société. (p.17)
- * Nous croyons que nous sommes confrontés à des problèmes structurels fondamentaux de notre économie; des problèmes qui révèlent un désordre moral dans notre société. (p.18)

B) Sources:

- * Les causes structurelles de la pauvreté et de l'oppression dans le tiers monde, par exemple, sont reliées à l'ordre économique international que dominent les États riches et puissants du bloc de l'ouest. Le fait que les quatre cinquièmes de la population de la terre sont censés survivre en en jouissant que d'un

cinquième de ressources ne peut plus être ignoré ni toléré. (p.9)

* Dans nos plus récentes déclarations, nous avons souligné que la récession économique actuelle n'est que le symptôme d'une crise structurelle plus profonde au sein du système capitaliste international. (...) Comme nous le verrons, ces changements révèlent une crise morale que l'on se doit d'examiner de plus près. (p.11)

* Aujourd'hui les multinationales et les banques peuvent transférer le capital d'un pays à un autre ou d'une région à une autre afin de profiter d'une main-d'oeuvre moins dispendieuse, de taux d'imposition plus bas et d'exigences moins rigides quant à la protection de l'environnement. Les multinationales peuvent donc déménager rapidement leurs opérations n'importe où dans le monde, contournant ainsi et les demandes des travailleurs et les syndicats ouvriers. En même temps, l'arrivée de l'automatisation et des ordinateurs dans le processus de production fait que le travail humain est rapidement en voie d'être remplacé par des machines sur la chaîne de montage et dans les centres administratifs. (p.11)

* Dans ce nouveau contexte international, les états tels le Canada (et ses provinces) se voient dans l'obligation de restructurer leur économie pour affronter le "dur nouveau monde de la concurrence". En fait, compte tenu des problèmes structurels de son économie, le haut niveau d'investissement étranger et sa dépendance économique à l'égard des États-Unis, le Canada se trouve dans une position plutôt vulnérable. A court terme, les gouvernements fédéral et provinciaux essaient de raviver la rentabilité et la concurrence de certaines industries et de créer un climat beaucoup plus favorable à l'investissement privé de capital et de technologie. A long terme, les deux paliers de gouvernement essaient de restructurer l'économie canadienne en vue de la haute technologie informatisée des années 90, et c'est le secteur privé qui à leurs yeux devra donner l'élan au développement économique. (p.12)

* L'introduction des ordinateurs et des robots dans l'industrie et les bureaux tend à créer une nouvelle classe de gens, soit les "paysans de la technologie". Il s'agit des hommes et des femmes qui se voient refuser des postes ou qui sont marginalisés en raison de leur analphabétisme fonctionnel face aux nouvelles technologies. (p.14)

* Il y a également des signes que les disparités économiques entre les classes et les diverses régions vont s'élargissant. Ces dernières années, les impôts sur le revenu des particuliers se sont accrus de façon constante alors que les impôts corporatifs ont décliné conformément au désir d'attirer les investissements du secteur privé. (p.14)

* La crise a également intensifié la concentration du pouvoir économique. (...) Dans ces conditions de vive concurrence, seuls les "forts" peuvent survivre tandis que les "faibles" sont éliminés du marché et ne participent plus à la vie sociale. (p.15)

* ... notre pays dépend de plus en plus sur d'autres pays pour subvenir aux besoins en nourriture de notre population. De plus, le rôle toujours plus grand que prend l'exportation contribue à perpétuer la dépendance économique des pays du tiers monde vis-à-vis des marchés mondiaux. (p.15)

* L'économie du Canada n'est certes pas à l'abri de la course aux armements. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a augmenté considérablement ses dépenses militaires afin de remplir ses engagements envers l'OTAN, tout en diminuant de façon continue ses dépenses dans le domaine social. (pp.15-16)

* Afin d'attirer les investissements, certains gouvernements ont assoupli leurs normes quant à la

protection de l'environnement ou réduit les activités de contrôle de la pollution. Dans certaines régions du pays, les ressources renouvelables tels les forêts et les poissons sont affectées par le manque de règlements touchant l'environnement. Ailleurs, l'entreposage de déchets radioactifs des mines d'uranium et des usines nucléaires constitue un danger sérieux pour les communautés environnantes et une menace pour la santé des travailleurs. (p.16)

* Enfin, il y a de plus en plus de signes d'un effondrement social. La crise persistante du chômage, par exemple, laisse entrevoir une profonde tragédie humaine et sociale. En effet, l'expérience du chômage crée une impression d'aliénation et d'impuissance qui provient de la perte de son identité propre et de la valeur de soi. Ces drames personnels se traduisent en graves problèmes sociaux: l'alcoolisme, le suicide, l'effondrement de la famille, le vandalisme, le crime, le racisme et la violence dans la rue. (p.16)

* Au milieu de cette crise structurelle, le capital et la technologie sont réaffirmées comme les principes dominants à partir desquels s'élaborent le nouvel ordre socio-économique. (p.17)

* La question clé demeure toutefois qui contrôle ces instruments? Et comment s'en servira-t-on? Si les communautés et les travailleurs ne parviennent pas à contrôler de façon efficace le capital et la technologie, ces derniers auront tendance à devenir des "forces destructrices" plutôt que des "instruments constructifs" du développement économique. Dans ces circonstances, la personne humaine devient de plus en plus désuète, étant la victime d'une puissance économique impersonnelle. C'est là le problème central de notre époque. Il s'agit d'abord et avant tout d'un problème d'ordre moral ou éthique provenant de la structure même de notre économie et de notre société. (p.17)

* Enfin, les éternels problèmes causés par l'égoïsme personnel, l'individualisme possessif, et la poursuite d'un égocentrisme borné et la cupidité collective font que certaines personnes ne peuvent pas développer une imagination sociale créatrice. (p.19)

C) Solutions:

* ...nous estimons qu'à ce moment de l'histoire du Canada nous devons soulever d'importantes considérations d'ordre éthique relative au système social et économique. (p.2)

* Ces dernières années, nous avons essayé de provoquer des réflexions d'ordre éthique sur ces questions importantes au moyen d'une série de documents d'enseignement social. (p.2)

* Cette méthodologie pastorale comprend un certain nombre de démarches: a) être présent aux infortunés et se pencher sur les expériences des pauvres, des marginaux, des opprimés dans notre société (e.g., les chômeurs, les pauvres qui travaillent, les assistés sociaux, les travailleurs victimes de l'exploitation, les autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées, les petits producteurs, les minorités raciales et culturelles, etc.); b) faire une analyse critique des structures économiques, politiques et sociales qui sont la cause de la souffrance humaine; c) à la lumière des principes évangéliques et de l'enseignement social de l'Église, porter des jugements sur les valeurs et les priorités sociales; d) stimuler la réflexion et l'action créatrice en ce qui a trait à des visions et des modèles nouveaux en vue du développement social et économique; et e) agir en solidarité avec les groupes populaires dans leur lutte pour la transformation des structures économiques, politiques et sociales sources d'injustices. (p.3)

* La C.E.C.C. participe aussi, en collaboration avec d'autres églises canadiennes, à toute une gamme de travaux de recherches, d'éducation et à divers projets d'action portant sur la justice sociale et

économique au pays. (p.3)

* Notre but principal est de stimuler le débat public de certaines questions morales importantes touchant le développement futur de notre économie et de notre société.(p.4)

* En tant qu'évêques, nous ne prétendons pas au titre d'experts techniques en matière d'économie. Notre rôle est d'abord l'éducation morale de la société. Dans cette perspective, nous essayons d'examiner les réalités économiques et sociales à la lumière du message évangélique de Jésus-Christ et de réfléchir sa sollicitude pour les pauvres, les marginaux et les opprimés. (p.5)

*Ainsi, nous croyons qu'il y a des questions morales fondamentales que l'on doit se poser quant aux valeurs et aux priorités qui soutiennent l'ordre socio-économique du pays. Nous avons donc la responsabilité de stimuler les réflexions éthiques sur les valeurs, priorités et structures du système socio-économique du pays. (p.5)

* Au cours des dernières années, nous avons essayé de provoquer quelques réflexions morales critiques de l'économie canadienne au moyen de diverses déclarations à caractère social, d'instruments de travail et de projets éducatifs. Nous avons appris, cependant, que cette tâche n'est pas toujours facile. (p.5)

* L'Église catholique romaine, grâce à près d'un siècle d'enseignement social, a toujours soutenu qu'il y a un ordre moral à maintenir dans l'organisation de l'économie. Cette perspective est évidente, par exemple, dans les écrits du Pape Jean-Paul II. Selon l'enseignement social catholique, la valeur et la dignité de la personne humaine est le pivot d'une économie fondée sur la justice. (pp.5-6)

* Il s'en suit donc que les humains en général, et le travail humain en particulier, ont préséance sur le capital et la technologie dans tout ordre économique fondé sur la justice. (p.6)

* Le but premier d'une économie doit être reflété dans ses modèles de développement. Dans cette optique, on ne peut limiter les modèles de développement à la seule croissance économique. Pour être authentique, le développement doit être intégral, il doit combler les besoins sociaux, économiques, culturels et spirituels de toute la personne. Le développement intégral comprend donc des dimensions personnelles et communautaires de l'existence. (p.7)

* La valeur et la dignité du travail humain ont une place spéciale dans le plan divin de la création. C'est par le travail que les humains peuvent exercer leur esprit créateur, atteindre leur dignité humaine et participer au développement de leur société. Dans ce contexte, les travailleurs doivent être considérés comme les sujets et non les objets dans une économie donnée. Le travail humain ne devrait donc pas être traité comme une marchandise que l'on peut acheter et vendre sur le marché. Au contraire, le travail humain doit être le sujet de la production, ayant préséance sur le capital et la technologie dans le processus de production. (p.7)

* Dans un ordre économique donné, les besoins des pauvres doivent passer avant les désirs des riches. Ceci ne veut pas dire simplement plus d'aumônes pour les pauvres. C'est plutôt un appel en faveur d'une re-distribution équitable de la richesse et du pouvoir entre les groupes et les régions. (p.8)

* L'enseignement social de l'Église considère le capital et la technologie comme des moyens ou des instruments de production. Le capital et la technologie doivent être utilisés à des fins humainement constructives, soit le développement intégral des peuples. (...) Le capital et la technologie doivent être employés à des fins constructives plutôt que destructives. (p.8)

* En tant que sujets de la création, tous les peuples ont le droit à l'auto-détermination, de définir leur avenir et de participer efficacement à toute prise de décision affectant leur vie. Ceci est essentiel si les

travailleurs, les pauvres et les marginaux veulent devenir sujets de leur propre histoire. (p.8)

* Le développement intégral exige aussi que l'on mette l'accent sur des modèles de développement auto-suffisants. Une économie organisée en grande partie en fonction des intérêts extérieurs et dépendante de moyens de production contrôlés eux aussi de l'extérieur ne peut satisfaire les besoins fondamentaux de sa propre population.(...) A cette fin les communautés locales doivent identifier leurs besoins, évaluer leurs ressources humaines et matérielles et acquérir un contrôle communautaire sur les moyens de production qui leur sont nécessaires. (p.9)

* En tant que sujets de la création, les humains sont également appelés à être des intendants responsables des ressources naturelles. (...) A cette fin, il faut trouver des voies d'utilisation du capital et de la technologie propres à une exploitation plus respectueuse de la nature. Dans ce contexte, il faut examiner des modèles de développement qui reposent sur l'exploitation des ressources renouvelables aussi bien que sur les non-renouvelables. (p.9)

* L'interdépendance des pays dans le monde moderne exige de nouvelles formes de solidarité entre les peuples. (...) En tant que tel, ce principe est une protection contre l'étroit chauvinisme nationaliste dans le développement des économies des États. (p.9)

* L'État a, cependant, un rôle particulièrement important puisqu'il doit assurer que cet ordre éthique puisse être atteint dans l'organisation et les opérations d'une économie. En effet, il a une responsabilité des plus importantes, soit celle d'assurer que l'économie tout entière réponde aux critères de cet ordre moral. L'État a donc la responsabilité d'intervenir dans les opérations d'une économie afin de s'assurer que les droits humains fondamentaux et les principes moraux sont respectés. Pour ce faire, il doit pouvoir s'élever au-dessus des intérêts particuliers des puissants afin d'agir en faveur du bien commun, tout en se préoccupant de façon spéciale des groupes les plus pauvres et moins puissants de la société. (p.10)

* ... nous croyons que ce défi requiert une vision morale accompagnée d'une volonté politique. A notre avis, la tâche fondamentale n'est pas simplement de savoir comment les gouvernements peuvent mieux administrer l'économie en cette nouvelle ère de haute technologie industrielle. Ce n'est pas non plus de savoir comment faire pour que les gens s'ajustent, s'accommodent, s'adaptent, se recyclent, déménagent et réduisent leurs attentes. (...) Le défi qui se dresse devant nous est donc de chercher d'autres visions et modèles en vue du développement futur de notre système socio-économique dans le contexte d'une nouvelle ère industrielle. (p.18)

* A notre point de vue, l'objectif premier de l'ordre socio-économique devrait être l'exploitation de nos ressources en fonction de la satisfaction des besoins fondamentaux pour que tous puissent jouir d'une vie plus pleinement humaine en ce pays. Ces besoins essentiels sont entre autres une nourriture adéquate, l'habillement, le logement, l'éducation, l'emploi, les soins de la santé et l'énergie. La poursuite de cet objectif implique que l'on mette également l'accent sur le développement intégral de la personne, la valeur et la dignité du travail humain, l'option en faveur des pauvres et des marginaux et la priorité du travail. (p.19)

* Dans notre optique, il faudra un engagement renouvelé envers le plein emploi avec une emphase sur un travail permanent et valorisant, de nouveaux genres d'emplois offrant un revenu personnel ou familial adéquat. Il faudra également un engagement renouvelé en ce qui a trait à des façons plus enrichissantes et plus efficaces de fournir les services sociaux de base (e.g., l'éducation, les soins de la santé, les prestations de la sécurité sociales, etc.). Ces buts sociaux, à leur tour, exigent que l'on s'engage à trouver des façons neuves et plus efficaces de distribuer la richesse et le pouvoir parmi les gens et les diverses régions du pays. (p.20)

* Partout dans ce pays, il y a des travailleurs et des sans-emploi, des hommes et des femmes dans nos villes et nos villages –petits fermiers, pêcheurs, ouvriers dans les usines, travailleurs forestiers, mineurs, aborigènes, employés de bureau, prestataires du bien-être social, fonctionnaires, petits commerçants, et bien d'autres – qui pourraient collaborer de façon créatrice et dynamique à la restructuration sociale et économique de ce pays. Un engagement clair s'impose pour permettre à ces gens de devenir vraiment des sujets de production et les sujets de leur propre histoire. (p.20)

* A notre avis, il faudra probablement concevoir une nouvelle façon d'entreprendre la planification centralisée et décentralisée. La nouvelle puissance transnationale représentée par le mariage du capital et de la technologie oblige les États à recourir à une planification centralisée afin de favoriser le bien commun dans le respect des principes moraux fondamentaux. Il faudra peut-être à cet effet nationaliser certains secteurs clé de l'économie canadienne. Toutefois, l'expérience a démontré que la nationalisation en soi ne peut assurer la participation populaire à la planification économique. Il faudra donc envisager des formes décentralisées de planification et de prise de décision afin de s'assurer la participation des travailleurs, des pauvres et des marginaux. (p.21)

* Il nous faut, toutefois, un engagement renouvelé pour briser les liens de la dépendance et pour élaborer de nouvelles stratégies économiques fondées sur l'auto-suffisance. D'une part, cela veut dire accroître l'auto-suffisance de nos industries afin qu'elles puissent fabriquer, à partir de nos ressources naturelles, des produits finis pour les marchés. D'autre part, il faut accroître la capacité de nos communautés locales et de nos régions à susciter des modèles de développement économique axés sur la satisfaction des besoins fondamentaux des communautés. (p.21)

* Si les communautés doivent développer leurs ressources afin de servir les besoins humains et sociaux, ils doivent avoir un contrôle réel sur le capital et la technologie qu'il leur faut. (p.22)

* ... il faudrait élaborer des stratégies de conversion afin d'aider les travailleurs et les industries d'armement à mettre leurs énergies dans des formes de production plus utiles à la société. (p.22)

* Il est donc important d'établir des nouvelles formes de consultation, non seulement avec les pays affectés, mais surtout avec les travailleurs des industries concernées. (pp.22-23)

* Comme pays, nous avons les ressources, le capital, la technologie, et surtout les aspirations et les talents de travailleurs et de travailleuses, en somme tout ce qu'il nous faut pour bâtir un meilleur avenir économique. Pourtant, les gens de ce pays ont rarement eu l'occasion de concevoir et d'élaborer des alternatives au modèle économique dominant. Ce qu'il faut, à long terme, c'est un processus public dynamique capable de stimuler l'imagination sociale, de susciter des modèles nouveaux et de créer une nouvelle vision culturelle dans ce pays. (p.23)

* La crise structurelle actuelle représente un point tournant de notre histoire. Il faut absolument que l'on prenne dès maintenant des décisions éclairées afin de créer une économie humaine et une vraie communauté pour le bénéfice des générations à venir. (p.23)

Annexe 5.2.1.1

CÉCC

Le chômage généralisé: Un appel à la mobilisation de toutes des forces du pays.

Date: 6 avril 1993

A) Tensions:

- * Vraiment solidaires du peuple à leur sollicitude pastorale, les évêques se doivent plus que jamais de partager les peines et les inquiétudes actuelles de tous milieux. En réalité, nombreuses sont les personnes à ressentir l'angoisse des gens éprouvés actuellement par la désespérante situation économique. (Introduction)
- * Nous avons depuis deux ans largement consulté les membres de nos réseaux diocésains au sujet de la crise économique actuelle, de son impact sur les personnes, les familles et les communautés. Ce sont leurs souffrances et leurs angoisses, leurs incertitudes et leurs craintes qui nous ont amenés à prendre de nouveau la parole. (2)
- * Partout au pays, la réalité du chômage est aujourd'hui bien pire qu'au moment de la récession économique d'il y a dix ans. (8)
- * Le chômage généralisé est une blessure qui déchire de plus en plus la société canadienne aujourd'hui. (9)
- * Le marasme économique fait ses ravages: élévation des taux de suicides, de meurtres, de violences faites aux enfants et aux femmes, de familles disloquées, ainsi que de mortalité infantile. De plus, une croissance économique qui ne crée pas d'emploi laisse se profiler un avenir bien sombre pour des milliers de jeunes. (9)
- * Nous passons d'une économie où la norme était l'emploi à plein temps presque garanti à une autre dans laquelle l'emploi précaire et à temps partiel est devenu normal. (11)
- * Le pire, c'est que ce sont les minorités visibles y compris les femmes, les jeunes, les autochtones et les nouveaux arrivants qui risquent le plus de faire les frais de ces emplois incertains, mal payés et à temps partiel. (11)
- * Tant qu'une véritable politique de création d'emploi ne deviendra pas une priorité au Canada, notre crise sociale actuelle ne fera qu'empirer. Il est évident que le chômage est responsable, en grande partie, de l'accroissement de la pauvreté, de la faim, du nombre des sans abri, des familles disloquées et des suicides qui affligent aujourd'hui notre société. (21)

B) Sources:

* Plusieurs facteurs contribuent à cette situation de chômage et de précarité de l'emploi. Parmi ceux-ci, la restructuration et la réorganisation des entreprises confrontées à la concurrence internationale accrue, l'introduction accélérée de changements technologiques suscitée par la recherche de gains de productivité, l'implantation de nouveaux procédés de fabrication, la substitution de nouveaux matériaux synthétiques aux ressources naturelles utilisées dans des industries clés des secteurs de la production manufacturière, de la production minière et agricole. Le secteur public n'y échappe pas. Le système de santé et le système d'éducation sont eux aussi en voie de réorganisation. (12)

* Les provinces et les régions, loin de s'épauler, s'arrachent au contraire les industries et les marchés locaux. Tout cela au nom de la concurrence et de la compétitivité qui, à leur tour, obligent sociétés et gouvernements à devenir de plus en plus intransigeants. (16)

* L'idéologie du libre marché compte sur l'efficacité de la main invisible dans les différentes sphères de l'activité humaine. Ironiquement, cette idéologie sert encore de premier guide aux gouvernements et aux gens d'affaires au moment même où des penseurs sérieux en ont discrètement délaissé les fondements philosophiques. (18)

* Comme nous le disions en 1983, l'enseignement social de l'Église maintient qu'un chômage aussi généralisé est un désordre moral, un mal social qu'il faut extirper. Il prive les travailleurs, les travailleuses et leurs familles, du revenu nécessaire à la satisfaction de leurs besoins essentiels. Il dépouille aussi les gens de leur dignité et de leur estime de soi. (20)

C) Solutions:

*...nous voulions voir proposer des politiques sociales qui montrent: a) que les besoins des pauvres passent avant les demandes des riches; b) que les droits des travailleurs et des travailleuses sont plus importants que la maximisation des profits; et c) que la participation des groupes marginalisés aux décisions, a préséance sur la préservation d'un système qui les exclut. (4)

* Voilà pourquoi nous insistons pour que la valeur et la dignité du travail humain soient mises au tout premier rang de nos stratégies économiques. (21)

* Si nous voulons humaniser notre économie, il faut alors assurer en priorité l'équilibre écologique grâce à des formes de production qui protègent la vie et ses écosystèmes. (22)

* Jean-Paul II soutient fermement que l'économie de marché doit être encadrée par un contexte juridique ferme qui la met au service de la liberté humaine intégrale, c'est-à-dire au service du bien commun. Finalement, Jean-Paul II veut qu'intervienne une «main invisible» pour corriger les abus réels et virtuels du marché. (23)

* Lorsque la «survie du plus fort» et la compétitivité deviennent la loi suprême, chacun se voit classé parmi les gagnants ou les perdants. Une telle polarisation sociale est moralement inacceptable pour les chrétiens parce qu'elle détruit la solidarité humaine et la compassion minimales sans lesquelles on ne peut bâtir de société humaine véritable. (24)

* En dernière analyse, un monde de justice et de paix ne peut reposer que sur deux piliers d'égale importance: le respect de la dignité de toute personne sur terre, et la solidarité entre les peuples qui prend vraiment au sérieux le fait que nous formons une seule famille. (25)

* Le Canada a acquis la réputation d'être attentifs aux pauvres et aux sans défense ici et à l'étranger. Toutefois, nous devons, aujourd'hui, demeurer vigilants, de crainte de voir nos préoccupations nationales immédiates estomper nos obligations internationales de justice sociale. (25)

* C'est donc du point de vue du travail humain qu'il faut encourager les gouvernements à élaborer de nouvelles stratégies de plein emploi. Celles-ci devront s'enraciner dans la conviction que notre plus grande richesse réside dans les personnes et leurs capacités diverses. (27)

* Les chefs politiques et ceux des milieux d'affaires doivent faire montre d'imagination et étudier sérieusement les stratégies de création d'emplois soigneusement élaborées et mises de l'avant par les organisations populaires et non gouvernementales. Ces propositions prévoient, entre autres: une stratégie industrielle globale visant à renforcer les secteurs de l'agriculture, la production manufacturière et des ressources naturelles; la revitalisation du secteur public par le développement de nouveaux services tels que les garderies; la restauration d'infrastructures publiques, telles les autoroutes et les chemins de fer; un plan vert comprenant des normes environnementales plus efficaces, l'émergence d'industries spécialisées en ce domaine, y compris le traitement des déchets, la recherche de nouvelles sources d'énergie et le développement des ressources; un nouvel accent mis sur la propriété sociale des entreprises, grâce à la contribution financière des travailleurs et à leur participation aux processus décisionnels; des programmes d'éducation et de formation des travailleurs et travailleuses, surtout des jeunes. (28)

* À l'heure où les gouvernements soutiennent que les coûts de l'endettement limitent leur capacité d'intervention, il leur faudra une grande discipline pour ordonner convenablement leurs priorités et trouver des solutions novatrices à ces problèmes sociaux particulièrement urgents. (29)

* Enfin, les gouvernements ne doivent pas mettre en péril le système sociale qui a si bien servi la population au cours des dernières décennies. Bien au contraire, il devraient faire preuve d'une pensée renouvelée et de créativité et chercher à le rendre encore plus efficace. (29)

* Pour y parvenir, on devra mettre de côté tout esprit de vaine compétition pour ne rechercher que le bien commun. Car seul le travail réalisé en coopération, mettant à contribution l'expérience, l'intuition et les ressources de tous les citoyens et citoyennes, peut nous permettre de relancer notre économie et de remettre les gens au travail. (30)

* Nous désirons, en particulier, proposer aux communautés chrétiennes locales un nouveau défi, celui de collaborer avec d'autres groupes. Cette collaboration permettra aux gens de mieux identifier les priorités économiques, sociales et environnementales de leurs milieux. (33)

* L'attention portée aux personnes sans travail et la tâche de rendre plus humain notre système économique doivent se retrouver au coeur de la vie de l'Église elle-même. (34)

* Enfin, l'Église, à tous les niveaux, se doit de traiter son personnel et ses employés de façon équitable. En cette période de désillusion, elle doit faire preuve de transparence et agir conformément aux exigences du message évangélique qu'elle a pour mission d'apporter au monde. (34)

Annexe 5.2.1.2

AÉQ

Lettres des pauvres aux communautés chrétiennes - Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec

Date: 1 mai 1993

A) Tensions:

- * Devant la conjoncture économique actuelle et à la suite d'une récession où bon nombre de personnes ont perdu leur emploi, où des familles se sont appauvries considérablement, il nous semble opportun de souligner encore une fois le phénomène de l'appauvrissement. (Par 2)
- * Dans notre société, on parle beaucoup de création d'emplois, de programmes de formation de la main-d'oeuvre, de grappes industrielles, etc. et cela apparaît important pour notre développement économique. Mais en même temps, d'autres gestes nous laissent songeurs, comme ceux où un gouvernement s'attaque aux chômeuses et aux chômeurs plutôt qu'au chômage, où certaines politiques sociales renforcent la pauvreté. (Par 3)
- * Mentionnons, entre autres, la mesure annonçant l'élargissement de l'écart entre les prestations des personnes assistées sociales qui participent aux programmes offerts et celles qui s'y refusent, comme si on demandait à des pauvres de subventionner d'autres pauvres... C'est à se demander si la pauvreté est devenue une condition sociale de vie. (Par 3)
- * C'est pourquoi, à l'occasion du 1er mai, nous voulons rappeler qu'il y a dans ce phénomène de l'appauvrissement un jugement sévère et grave pour une société qui se veut juste et proposer non seulement une réflexion, mais aussi des gestes d'alliances sociales et chrétiennes. (Par 4)

B) Sources:

C) Solutions:

- * Dans un geste de partage fraternel, elles tentent de nous faire comprendre ce que parfois nous oublions: leurs capacités d'offrir des services, de voler de leurs propres ailes... (Par 8)
- * Elles demandent que nous leur fassions confiance, que nous leur demandions leur avis et que nous comprenions qu'elles peuvent aussi refuser quelquesfois nos services et nos avis... (Par 9)
- * Savions-nous que ces personnes souffrent de la pitié que nous avons pour elles? (Par 10)
- * Ces personnes désirent qu'une meilleure communication se crée «entre le pauvre et le riche», que

la chance soit donnée aux plus faibles... (Par 11)

* La grande invitation que nous lancent ces personnes appauvries est de FAIRE ALLIANCE avec elles, en brisant notre isolement. (Par 12)

* FAIRE ALLIANCE ce serait une façon de bâtir l'Église et la société, car la solidarité est la clef pour «casser» la misère. (Par 13)

* Essayons ensemble! (Par 16)

* Le fondateur de notre mouvement s'appelle le Père Joseph Wresinski, en France. Il a dit des paroles que nous avons retenues et que nous rapportons souvent : «Là où des personnes sont condamnées à vivre dans la misère, les droits humains sont violés, s'unir pour les faire respecter est un devoir sacré». (Par 18)

Annexe 5.2.2.1

CÉCC

Chômage - Lettre du Président de la CÉCC à l'Honorable Paul Martin, ministre des finances, concernant le chômage.

Date: le 10 décembre 1993

A) Tensions:

* À la veille de votre rencontre avec d'éminents économistes du pays au cours de laquelle vous discuterez des diverses options pour redresser les finances publiques fédérales, je me promets de vous rappeler l'essentiel du message de notre Commission épiscopale des affaires sociales publié le 14 avril dernier et intitulé: Le chômage généralisé - un appel à la mobilisation de toutes les forces du pays. (Par 2)

B) Sources:

* La dégradation prolongée de la situation de l'emploi et les conséquences sociales et humaines qui s'y rattachent exigent que le gouvernement et l'ensemble des forces vives du pays consacrent leur énergie et leur imagination à la création d'emplois. (Par 3)

* Comme vous le rappelez depuis quelques semaines, une partie substantielle de la croissance du déficit est le fruit d'un important déclin des revenus fiscaux consécutif au maintien d'un taux de chômage élevé, du ralentissement économique et de la faiblesse de la reprise. Non seulement ce chômage persistant prive-t-il le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de revenus, mais il exerce une forte pression sur leurs dépenses respectives qu'ils tentent de mieux maîtriser. (Par 4)

C) Solutions:

* Loin de nous l'idée de nier l'importance du déficit. Nous estimons, toutefois, que la lutte au déficit passe par la mobilisation de tous les secteurs sociaux, d'abord et avant tout par la création d'emplois. (Par 5)

* Elle exige également la poursuite d'une politique monétaire plus souple qui permette une baisse des taux d'intérêt réels et contribue ainsi à la relance économique. (Par 6)

* De plus, elle requiert l'adoption d'une fiscalité plus équitable et, en particulier, la correction de la réglementation déficiente, identifiée au fil des ans par le vérificateur général, qui permet à certaines grandes sociétés et à certains citoyens bien nantis de se soustraire à l'impôt. (Par 7)

* L'absence de ces éléments dans un éventuel plan global de relance économique risquerait de porter à vos efforts un coup fatal. (Par 8)

* Finalement, nous insistons une fois de plus sur le fait que le défi auquel est confronté le gouvernement en est une de société. La réponse à ce défi déborde largement la haute compétence d'économistes qui pourraient être tentés de restreindre leurs préoccupations à des actions à court terme, d'ordre purement technique, au lieu d'envisager la crise actuelle dans ses dimensions humaine et sociale. (Par 9)

Annexe 5.2.2.2

AÉQ

Partager le travail entre nous - Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec.

Date: 1 mai 1994

A) Tensions:

* La crise de l'emploi est devenue une caractéristique persistante de notre société. (Introduction)

B) Sources:

* Or les souffrances et les inégalités causées par le chômage et la précarité du travail imposent de ne pas prendre pour acquis qu'il n'y a de place au travail que pour certains et que c'est tant pis pour les autres et leur dignité. (Introduction)

* En effet, nous vivons entre nous des inégalités. D'une certaine façon, c'est malgré nous mais aussi par nous qu'elles se créent et se perpétuent. (1)

* Certains et certaines d'entre nous ont un travail stable, correctement rémunéré, qui les place en position de pouvoir partager. D'autres vivent plutôt le manque, n'ayant pas de travail, ou exerçant un travail précaire, peu rémunéré. D'autres encore sont en mesure de créer, maintenir, décider ou gérer les conditions et l'environnement de leur travail. Ces différences entre nous sont en train de s'accroître. Ainsi, au cours des années 80, 20% des plus riches parmi nous ont accaparé 90% de l'accroissement du revenu moyen. (2)

* Actuellement, les entreprises sont confrontées à une concurrence internationale débridée, où la course à des niveaux élevés de productivité passe par les réductions d'effectifs. (6)

* Le travail sans les travailleurs et l'économie sans les personnes deviennent une norme. (...) Cette façon de penser, parfois rentable à court terme, ne peut conduire qu'à un dépérissement des collectivités et à une détérioration du climat social, bien plus coûteux à long terme. (7)

* Une personne sur cinq vit chez nous dans la pauvreté. Des gens ont faim. D'autres s'écroulent psychologiquement. Pourtant nous avons théoriquement des droits égaux et pratiquement des besoins équivalents, que nous ayons ou non un emploi rémunéré. Ces inégalités sociales sont un appel clair à la conscience: il devient urgent de travailler à réduire les écarts entre nous. (23)

C) Solutions:

* Nous sommes dans une étape qui exige, dans un esprit de démocratie économique et de développement solidaire, que l'on tienne compte des aspirations, des besoins et de la réalité de l'ensemble des

personnes. Il nous importe de ne jamais admettre que la richesse des uns se construise sur l'exclusion des autres. (3)

* Tout souhaitable qu'il soit, le partage du travail ne remplace pas l'objectif premier qui demeure le plein emploi. (...) Au contraire, le partage du temps de travail vise à ce que le revenu global disponible et l'enrichissement collectif soient distribués plus justement sur un plus grand nombre de personnes. (9)

* C'est à nous, dans nos communautés, qu'il revient d'entendre les appels, d'analyser attentivement les situations concrètes à la lumière de ce en quoi nous croyons, pour déterminer ensuite des voies d'action réellement libérantes. (10)

* Des diminutions substantielles du temps supplémentaire, voire du temps de travail régulier selon des formules comme la semaine de quatre jours, les périodes de formation ou d'études ou encore les années de traitement différé et les congés sans solde peuvent avoir des effets importants sur la disponibilité de l'emploi. Par exemple, si 25% du temps supplémentaire était partagé avec d'autres, on pourrait créer 15 000 emplois au Québec. (12)

* Le partage du travail ne règlera pas non plus les problèmes des personnes sans emploi, si le travail libéré ne correspond pas à leurs compétences. Ceci montre l'importance de programmes de formation adéquats et mieux adaptés aux besoins du marché de l'emploi. (13)

* Il est faux de dire que nous sommes tous trop taxés. Certaines catégories de contribuables le sont; d'autres pourraient fournir davantage. En considérant les taxes comme une atteinte toujours trop grande à la propriété privée, nous finissons par oublier ce qu'est l'État: une gigantesque coopérative de services dont la taille dissimule que nous en sommes non seulement les membres votants mais également les employeurs et qu'il nous appartient d'en financer le fonctionnement. (15)

* L'État a aussi la responsabilité de voir à ne pas confondre travail et sécurité du revenu. L'objectif d'offrir aux personnes sans emploi des passerelles permettant la transition vers l'emploi est nécessaire. (16)

* La petite entreprise et le travail autonome sont des secteurs dont on espère qu'ils seront fortement créateurs d'emplois dans les prochaines années. (17)

* Il n'est pas acceptable de faire porter à une partie de la population le joug du chômage (les femmes, les jeunes, les adultes de plus de 55 ans). (...) Nous devons donc nous orienter vers des solutions qui toucheront plutôt l'organisation du travail, ce qui appelle des transformations structurelles, des aménagements locaux, et des actions individuelles. (19)

* Localement, le partage du travail est bien vécu quand on fait appel à la créativité et quand il vient de façon volontaire des milieux de travail eux-mêmes en lien avec les collectivités. Cette générosité accrue suppose toutefois un plus grand contrôle des travailleurs et des travailleuses sur leurs conditions de travail. (21)

* À nous donc de déterminer quels sont les pas et les choix qui sont à notre portée dans le contexte où nous nous trouvons. Il y aurait lieu aussi de songer à des formules qui permettraient à des individus de s'engager dans la voie du partage du revenu même si, pour diverses raisons, le milieu de travail rend impossible une forme directe de partage du travail. Des modalités d'application, encore à l'état de réflexion en divers lieux, méritent d'être débattues et envisagées sous l'angle de la création d'emplois. (22)

Bibliographie

L'Assemblée des évêques du Québec (AÉQ)

- 1973a *L'épiscopat du Québec et les travaux de la baie James - Lettre du cardinal Maurice Roy à M. Robert Bourassa, Montréal, 11 juillet.*
- 1973b *Élections du 29 octobre 1973 : identification de quelques problèmes majeurs au Québec, Montréal, octobre.*
- 1976 *Élections du 15 novembre 1976 : identification de quelques problèmes majeurs au Québec, qui appellent des décisions politiques urgentes. Montréal, novembre.*
- 1977 *La Charte de la langue française au Québec, Montréal, 27 juin.*
- 1978 *Coopération et développement au Québec, Montréal, 12 mai.*
- 1979 *Le peuple québécois et son avenir politique - Message pastoral des évêques du Québec sur l'évolution politique de la société québécoise, Montréal, 15 août.*
- 1980 *Construire ensemble une société meilleure - Deuxième message pastoral des évêques du Québec sur l'évolution politique de la société québécoise, Montréal, 9 janvier.*
- 1981 *Observations sur la question constitutionnelle - Déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec, Montréal, 29 janvier.*
- 1983a *Les évêques du Québec et la crise économique - Déclaration du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, Montréal, 7 janvier.*
- 1983b *La Grande Marche pour l'emploi - Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec à l'occasion du 1er mai 1983, Montréal, 1 mai.*
- 1983c *Évangélisation et culture dans le Québec des années 80 : Démarches proposées par l'Assemblée des Évêques du Québec, Montréal, Éditions Fides, Collection L'Église aux quatre vents.*
- 1983d *Rapport de l'Assemblée des évêques du Québec présenté à l'occasion de la visite ad limina, Montréal.*
- 1984 *Les premières nations au Québec - Lettre pastorale sur la situation autochtone, Montréal, juin.*
- 1987 *Cent cinquantième anniversaire de la Révolte de 1837, Montréal, 27 mars.*
- 1989 *Un appel à l'amitié civique, Montréal, 13 février.*

- 1990a *Déclaration du Comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec à l'occasion de la Fête nationale, Montréal, 21 juin.*
- 1990b *Les chemins de l'avenir, Montréal, 2 novembre.*
- 1991 *Pour un développement solidaire - Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, Montréal, 1 mai.*
- 1992a *Pour vivre la démocratie économique - Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, Montréal, 1 mai.*
- 1992b *Une solidarité créatrice et vivante : Message du Comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec à l'occasion de la Fête nationale, Montréal, 18 juin.*
- 1992c *Les premières nations au Québec - Lettre pastorale sur la situation autochtone, Montréal, septembre 1992.*
- 1992d *Mission de l'Église et culture québécoise - Réflexion sur les liens entre foi et culture, Montréal, Éditions Fides, Collection L'Église aux quatre vents.*
- 1993a *Lettres des pauvres aux communautés chrétiennes - Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, Montréal, 1 mai.*
- 1993b *L'Église du Québec 1988-1993, à l'occasion de la visite ad limina 1993, les évêques du Québec font le bilan de la situation, Montréal, Éditions Fides, Collection L'Église aux quatre vents.*
- 1994 *Partager le travail entre nous - Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, Montréal, 1 mai.*
- 1995 *Le référendum sur l'avenir du Québec - Message du Comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec, Montréal, 22 février.*

La Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC)

- 1967 *Lettres collective des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, Ottawa, 7 avril.*
- 1969 *Les Indiens au Canada - Message de la CCC au gouvernement du Canada, Ottawa, 28 novembre.*
- 1970 *Réfléchissons ensemble sur la «crise actuelle» (message du Président), Ottawa, 6 octobre.*

- 1972 *Les évêques canadiens et la vie politique au Québec*, Ottawa, 21 avril.
- 1975 *Le développement du Nord canadien : À quel prix? - Message de la Fête du Travail de la Conférence Catholique Canadienne*, Ottawa, 1 septembre.
- 1977 *Communication interne de la Commission épiscopale des affaires sociales*, Ottawa, 5 janvier.
- 1980 *Les coûts humains du chômage*, Ottawa, 14 janvier.
- 1983a *Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle*, Ottawa, 5 janvier.
- 1983b *Commission épiscopale des affaires sociales - Déclaration à la presse*, Ottawa, 30 mars.
- 1983c *Réflexions éthiques sur l'avenir de l'ordre socio-économique du Canada - Mémoire soumis à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, Ottawa, 19 décembre.
- 1990 *Déclaration du bureau de direction de la CÉCC sur la situation politique au Canada*, Ottawa, 7 juin.
- 1991a *La question constitutionnelle canadienne - Déclaration de Mgr Marcel Gervais, président de la CÉCC*, Ottawa, 25 septembre.
- 1991b *Discours de Mgr Marcel A.J. Gervais, Archevêque d'Ottawa et Président de la CÉCC, prononcé à Rome le 4 décembre 1991 dans le cadre du Synode spécial des évêques pour l'Europe*, Ottawa, 17 décembre.
- 1992a *Rapport d'activités 1992-1993*, Ottawa, Concacan, 1 avril.
- 1992b *Message du Conseil permanent de la CÉCC à l'occasion du débat constitutionnel au Canada*, Ottawa, 22 juin.
- 1992c *Les évêques catholiques du Canada se penchent sur le débat constitutionnel - Communiqué de presse*, Ottawa, 25 juin.
- 1992d *Vers une nouvelle évangélisation - Message du Conseil permanent de la Conférence des évêques du Canada pour le 500^e anniversaire de l'évangélisation des Amériques*, Ottawa, 18 septembre.
- 1992e *Déclaration du Bureau de direction de la Conférence des évêques catholiques du Canada relativement au Référendum du 26 octobre 1992*, Ottawa, 7 octobre.
- 1992f *ALÉNA - Lettre de la Commission des affaires sociales au ministre de l'Industrie des sciences et de la technologie concernant l'Accord de libre-échange*, Ottawa, 4 novembre.

- 1993a *Le chômage généralisé : Un appel à la mobilisation de toutes des forces du pays*, Ottawa, 6 avril.
- 1993b *Peuples autochtones - Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les Peuples autochtones par le Conseil permanent de la CÉCC : «La justice comme fleuve puissant»*, Ottawa, 8 novembre.
- 1993c *Chômage - Lettre du président de la CÉCC à l'honorable Paul Martin, ministre des finances concernant le chômage*, Ottawa, 10 décembre.
- 1994 *Annuaire 1994-1995*, Ottawa, Concacan Inc.
- 1995 *Annuaire de l'Église Catholique au Canada*, Ottawa, Concacan Inc.
- 1995 *Rapport d'activités 1994-1995* Ottawa, Concacan, 30 avril.

*La Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC)
et le Conseil canadien des Églises (CCE)*

- 1987 *Une nouvelle alliance : Vers la reconnaissance et la protection constitutionnelle du droit à l'autodétermination pour les autochtones du Canada - Message pastoral des chefs des principales Églises chrétiennes sur les droits des autochtones et la Constitution canadienne*, Ottawa, 6 février.
- 1992 *«Vivre en voisins» - Réponse à «Bâtir ensemble l'avenir du Canada» préparée par le groupe de travail sur la Constitution*, Ottawa, 7 février.

*L'Assemblée des évêques de l'Atlantique (AÉA),
la Conférence des évêques catholiques de l'Ontario (CÉCO)
et la Conférence catholique de l'ouest (CCO)*

AÉA

- 1990 *Atlantic Bishops Appeal for Understanding on the Constitution*, Memramcook, 19 avril.
- 1992 *Vivre la justice et l'harmonie - Respecter la diversité*, Saint John's, 16 mars.

CÉCO

- 1974 *Unity and Diversity in the Church Today*, Toronto, septembre.
- 1979 *L'unité du Canada et les droits des minorités*, Toronto, mars.
- 1980 *Brief to the Special Joint Committee on the Constitution of Canada*, Toronto.

1991 *Pour le bien de tous*, Toronto, décembre.

1992 *Réflexions sur le référendum*, Toronto, 13 octobre.

ÉVÊQUES DE L'ALBERTA

1978 *Aux catholiques de l'Alberta - L'unité canadienne*, Edmonton, janvier.

1991 «Alberta Bishops on National Unity», dans *Western Catholic Reporter*, Edmonton, 23 décembre.

ÉVÊQUES DE LA SASKATCHEWAN

1992 *Une constitution à la mesure d'une société juste*, Régina, 2 avril.

Ouvrages généraux

ARÈS, Richard

1974 *L'Église et les projets d'avenir du peuple canadien-français*, Montréal, Les Éditions Bellarmin.

BARBIER, Maurice

1987 *Religion et politique dans la pensée moderne*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.

BAUM, Gregory

1979 *The Social Imperative*, Toronto, Paulist Press.

BAUM, Gregory

1991 *The Church in Québec*, Ottawa, Novalis.

BAUM, Gregory et Duncan CAMERON

1984 *Ethics and Economics - Canada's Catholic Bishops on the Economic Crisis*, Toronto, James Lorimer & Company.

BELL, David

1979 *The Roots of Disunity : A Look at Canadian Political Culture*, Toronto, McClelland & Stewart Ltd.

BELLAVANCE, Marcel

1992 *Le Québec et la Confédération : Un choix libre? - Le clergé et la constitution de 1867*, Sillery, Les Éditions du Septentrion.

- BEYER, Peter
1993 «Roman Catholicism in Contemporary Quebec : The Ghosts of Religion Past?» dans W.E. Hewitt, *The Sociology of Religion - A Canadian Focus*, Toronto, Butterworths.
- BIBBY, R.W.
1987 *Fragmented Gods*, Toronto, Irwin.
1993 *Unknown Gods*, Toronto, Stoddart.
- BLACK, Conrad
1977 *Duplessis*, (Traduit de l'anglais par Monique BENOIT), Montréal, Éditions de l'Homme, Vol 2 - «Le pouvoir».
- BLOCK, Walter
1983 *On Economics and the Canadian Bishops*, Vancouver, The Fraser Institute.
- CAMPIOLI, Georges
1975 *L'analyse de contenu*, Liège, Presses universitaires de Liège, Cahier #3,.
- CANADA, STATISTIQUE CANADA
1993 *Les religions au Canada*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des sciences et de la technologie, (Recensement du Canada 1991, Catalogue No. 93-319, Tables 1,3 et 6).
1994 *Canada Year Book 1994*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des sciences et de la technologie.
- CHANCELLERIE DE L'ARCHÉVÊCHÉ DE QUÉBEC
1974 *Mandements, lettres pastorales et circulaire des évêques de Québec*, Vol. 19, Son Éminence le Cardinal Maurice Roy, 1967-1973, Québec.
- CHOQUETTE, Robert
1984 *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa.
1987 *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900 - 1950*, Montréal, Les Éditions Bellarmin.
- CHRISTIAN LABOUR ASSOCIATION OF CANADA
1983 *A Response to «Ethical Reflections on the Economic Crisis*, London, L.H. Dekoter Printing.
- COOK, Ramsey
1977 *The Maple Leaf Forever : Essays on Nationalism and Politics in Canada*, Toronto, Macmillan of Canada.

- CODERRE, G.M.
1969 *Politique et conscience*, Saint-Jean, Les Éditions du Richelieu Ltée.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES LAICS ET L'ÉGLISE
1971 *L'Église du Québec : un héritage, un projet*, Montréal, Éditions Fides.
- CRAGG, C.R.
1970 *The Church and the Age of Reason 1648-1789*, Harmondsworth, The Pelican Library, Collection The Pelican History of the Church, Vol. 4.
- DE SOLA POOL, Ethiel
1959 *Trends in Content Analysis*, Urbana, University of Illinois Press.
- DESPLAND, Michel
1977 «Religion and the Quest for National Identity : Problems and Perspectives» dans Peter SLATER, *Religion and Culture in Canada*, Waterloo, Canadian Corporation for Studies in Religion.
- DICKASON, Olive Patricia
1993 *Canada's First Nations : A History of Founding Peoples from Earliest Times*, Toronto, McClelland & Stewart Inc.
- D'ONORIO, Joël-Benoit
1992 *Le pape et le gouvernement de l'Église*, Paris, Éditions Fleurus-Tardy.
- DUMONT, Fernand, Jacques GRAND'MAISON et al.
1982 *Situation et avenir du catholicisme québécois entre le temple et l'exil*, Montréal, Les Éditions Leméac.
- DURHAM, John George Lambton
1969 *Le rapport Durham*, trad. de l'anglais par Denis BERTRAND et d'Albert DESBIENS, Montréal, Les Éditions Sainte-Marie.
- DURKHEIM, Émile
1968 *Les formes élémentaire de la vie religieuse*, 5ième édition, Paris, Presses Universitaires de France.
- FREITAG, Michel
1986 *Dialectique et société*, Montréal, Lausanne, L'Age d'homme; Saint Martin.
- FUSTEL DE COULANGES, Numa Denis
1957 *La cité antique*, Paris, Hachette.
- GRAND'MAISON, Jacques
1970 *Nationalisme et religion : nationalisme et révolution culturelle*, tome 1, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée.

- 1970 *Nationalisme et religion : religion et idéologies politique*, tome 2, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1970.
- GRANT, George
1965 *Lament for a Nation - The Defeat of Canadian Nationalism*, Toronto, McClelland & Stewart Ltd.
- GRANT, John Webster
1988 *The Church in the Canadian Era*, Burlington, Welch Publishing Company Inc.
- GUÉRARD, J.
1969 *La France canadienne : La question religieuse - les races française et anglo-saxonne*, Montréal, Réédition-Québec.
- GUINDON, Roger
1989 *Coexistence difficile - La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- HALL, Douglas John
1975 *The Reality of the Gospel and the Unreality of the Churches*, Philadelphia, The Westminster Press.
- HAMELIN, Jean
1984 *Histoire du catholicisme québécois: Le XXe siècle (de 1940 à nos jours)*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express.
- HAUTECOEUR, Jean-Paul
1975 *L'Acadie du discours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection «Histoire et sociologie de la culture», No. 10.
- HOLSTI, O.
1969 *Content Analysis for the Social Science and Humanities*, Reading, Addison-Wesley.
- HULLIGER, Jean
1958 *L'enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*, Montréal, Éditions Fides.
- KILBOURN, William
1966 *The Restless Church - A Response to the Comfortable Pew*, Toronto, McClelland & Stewart Ltd.
- LANDRY, Réjean
1992 «L'analyse de contenu» dans Benoit GAUTHIER et al. *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 2ième édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

- LEBLANC, Philip et Arnold EDINBOROUGH
1968 *One Church, Two Nations?*, Toronto, Longmans Canada Limited.
- LEDURE, Yves
1979 *Conscience religieuse et pouvoir politique*, Paris, Le Centurion.
- LÉGER, Paul-Émile
1961 *L'évêque et l'unité*, Montréal, Fides.
- MacLENNAN, Hugh
1957 *Two Solitudes*, Toronto, MacMillan.
- MANDEL, Eli et David TARAS
1988 *A Passion for Identity : An Introduction to Canadian Studies*, Scarborough, Nelson Canada.
- MARTIN, Paul-Aimé
1967 *Vatican II: les seize documents conciliaires*, Montréal, Fides.
- MILLER, J.R.
1991 *Skyscrapers Hide The Heavens - A History of Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.
- MOL, Hans
1985 *Faith and Fragility: Religion and Identity in Canada*, Burlington, Trinity Press.
- NIEBUHR, H. Richard
1956 *Christ and Culture*, New York, Harper Torchbooks.
- REDEKOP, John H.
1983 *Approaches to Canadian Politics*, (2ième édition), Scarborough, Prentice-Hall Canada Inc.
- ROCHAIS, Gérald
1984 *La justice sociale comme Bonne Nouvelle, Messages sociaux, économiques et politiques des évêques du Québec, 1972-1983*, Montréal, Bellarmin.
- ROMMEN, Heinrich A.
1945 *The State in Catholic Thought : A Treatise in Political Philosophy*, London, B. Herder Book Co.
- RONGÈRE, Pierrette
1971 *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Librairie Dalloz, Collection Mémentos Dalloz.
- ROUSSEAU, Louis
1976 *La prédication à Montréal de 1800 à 1830 - Approche religiologique*, Montréal, Fides.

- ROY Lucien et Hervé CARRIER
1968 *Évolution de l'Église au Canada français*, Montréal, Les Éditions Bellarmin.
- SIOUI, Georges E.
1989 *Pour une autohistoire amérindienne - Essai sur les fondements d'une morale sociale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- SLATER, Peter. (sous la dir. de)
1977 *Religion and Culture in Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press.
- SLOAN, Thomas
1965 *La révolution tranquille?*, Montréal, Éditions HMH Ltée.
- SMILEY, Donald V.
1980 *Canada in Question : Federalism in the Eighties*, (3ième édition), Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd.
- SNYDER, Louis L.
1990 *Encyclopedia of Nationalism*, New York, Paragon House.
- TAYLOR, Charles
1993 *Reconciling the Solitudes : Essays on Canadian Federalism and Nationalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- TREMBLAY, Jean-Jacques
1940 *Patriotisme et Nationalisme*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.
- TREMBLAY, Marc-Adelard
1983 *L'identité québécoise en péril*, Ottawa, Les Éditions Saint-Yves Inc.
- VANDERVENNEN, Robert E.
1991 *Church and Canadian Culture*, New York, University Press of America Inc.
- VAUGEOIS, Denis et Jacques LACOURSIÈRE
1969 *Canada-Québec : Synthèse historique*, Montréal, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.
- WADE, Mason
1960 *La dualité canadienne*, Québec, Presses Universitaires Laval.
- WADE, Mason et Janet KERR MORCHAIN
1984 *Search For A Nation : Canada's Crises in French-English Relations 1790-1980*, Toronto, Fitzhenry & Whiteside.
- WALKER, R.B.J. et Saul H. MENDLOVITZ (eds)
1990 *Contending Sovereignties Redefining Political Community*, Boulder (Colorado), Lynne Rienner.

WARDHAUGH, Ronald
1983 *Language & Nationhood : The Canadian Experience*, Vancouver, New Star Books Ltd.

Revue et communications

BAUM, Gregory
1973 «L'avenir du Canada et les Églises chrétiennes», *Relations*, avril, pp.118-121.

BLANCHET, Bernard
1992 «Les évêques, la question constitutionnelle et le pays à bâtir», dans *Prêtres et pasteur*, Vol. 95, No. 4, avril, pp.233-240.

BOURASSA, Henri
1910 *Religion, langue, nationalité*, Discours prononcé à la séance de clôture du XXI^e Congrès Eucharistique, à Montréal, le 10 septembre.

CAMPEAU, Lucien
1976 «Le rôle de l'Église et sa ligne de conduite dans la formation de la Nouvelle-France», dans *Asticou*, Société historique de l'ouest du Québec (SHOQ), Hull, No. 2., Cahier #16, septembre, pp.53-59.

CASTORIADIS, Cornelius
1980 «Institution de la société et religion», dans ____, mai, pp.116- 131.

DE BONVILLE, Jean et Jacques VERMETTE
1994 «Télévision et unité nationale : la couverture de l'actualité canadienne à Radio-Canada 1977 et 1987» dans *La Revue canadienne de science politique*, Ottawa, Vol. XXVII, No. 4, décembre, pp.699-716.

DEBLOIS, Charles
1972 «L'autre dimension», *L'Action*, 14 juin.

DESROCHERS, Irénée
1971 «Le principe du droit à l'autodétermination du Québec», *Relations*, décembre, pp.334-337.

DESROCHERS, Irénée
1977 «La commission Pépin-Robarts: les Églises sont-elles vraiment "dans l'embarras"?», *Relations*, novembre, pp.291-295.

1982 «Les évêques canadiens et la question nationale», *Relations*, décembre, pp.330-333.

- 1983 «Le problème constitutionnel et les évêques canadiens», *Relations*, janvier-février, pp.11-17.

GAGNON, Serge

- 1976 «Le rôle socio-politique de l'Église et la religion catholique après la Conquête ou comment assurer la paix sociale», dans *Asticou*, Société historique de l'ouest du Québec (SHOQ), Hull, No. 2., Cahier #16, septembre, pp.22-30.

GINGRAS, François-Pierre

- 1992 *Deux Église? Attitudes et perceptions des catholiques canadiens anglais et québécois*, Communication présentée à la section des sciences religieuses du congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, l'Université de Montréal, Montréal. mai.

- 1993a *Le nationalisme et la religion: quels rapports?*, Communication présentée à la section des sciences religieuses du congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, l'Université du Québec à Rimouski. mai.

- 1993b «Divergences ou convergences? Les laïcs anglophones et francophones dans le catholicisme canadien», dans *Sciences Religieuses*, 22/1, Ottawa, pp.75-92.

- 1994 «L'Église catholique et le nationalisme canadien-français: une communauté de destin», dans *La Société canadienne d'histoire de l'Église Catholique (SCHEC), Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 60,

- 1995 *Rapport dialectiques et coalitions stratégiques : Des religions et des nations, des princes et des prêtres*, Communication présentée au XXIII^{ème} Conférence de la Société internationale de sociologie des religions, Université Laval, Québec, juin.

GINGRAS, François-Pierre et Neil NEVITTE

- 1983 «La révolution en plan et le paradigme en cause», dans *Revue canadienne de science politique*, Vol. XVI, No.4, décembre, Ottawa, pp.691-716.

GINGRAS, François-Pierre et Robert LEBLOND

- 1995 *Le traitement de la question nationale dans les messages des autorités religieuses d'un état binational ou plurinational : le cas du Canada et du Québec*, Communication présentée au XXIII^{ème} Conférence de la Société internationale de sociologie des religions, Université Laval, Québec, juin.

GROULX, Lionel

- 1939 «Le conflit religieux au lendemain de 1760» dans *La Société canadienne d'histoire de l'Église Catholique (SCHEC), Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 7, pp.11-26.

HAMELIN, Jean

Sans date «Rôles assumés par l'Église au Canada-français : Aspects historiques», le Département d'Action Sociale de la Conférence catholique canadienne, pp.1-13.

HIMMELFARB, Gertrude

1993 «The Dark and Bloody Crossroads - Where Nationalism and Religion Meet» dans *The National Interest*, No. 32, été, pp.53-61.

JUTEAU, Danielle

1983 «La production de l'éthnicité ou la part réelle de l'idéal», dans *Sociologie et sociétés*, Vol. XV., No. 2.

LANCTOT, Gustave

1940 «Situation politique de l'Église canadienne sous le régime français» dans La Société canadienne d'histoire de l'Église Catholique (SCHEC), *Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 8, pp.35-56.

LANGLOIS, Jean-Pierre

1984 «L'Église face aux patriotes en 1837-1838» dans La Société canadienne d'histoire de l'Église Catholique (SCHEC), *Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 51, pp.19-37.

LAPIERRE, Laurier L.

1961 «Les relations entre l'Église et l'État au Canada français» dans *L'Église et le Québec*, Montréal, Les Éditions du Jour.

LECHASSEUR, Antonio

1979 «Clergé et économie au Québec : historiographie et nouveaux problèmes», dans La Société canadienne d'histoire de l'Église Catholique (SCHEC), *Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 46, pp.45-59.

LEMIEUX, Lucien et Jean-Pierre LANGLOIS

1976 «Le clergé et les troubles de 1837» dans *Asticou*, Hull, Société historique de l'ouest du Québec (SHOQ), No. 22, cahier #16, septembre, pp.38-52.

LOWER, Arthur R.M.

1965 *Church and State in Canada*, Ottawa, Dominion-Chalmers National Capital Lectures, Novembre.

McRAE, Kenneth D.

1978 «Louis Hartz's Concept of Fragment Society and its Applications to Canada» *Canadian Studies / Études canadiennes*, Paris, Vol. 5., pp.17-30.

MERLE, Marcel

1994 «Entre nation et nationalisme - Positions de l'Église catholique», dans *Études*, Paris, mai, pp.591-599.

- MORRISEY, Francis G.
 1972 «La situation juridique de l'Église catholique au Bas-Canada de 1791 à 1840» dans *La Société canadienne d'histoire de l'Église Catholique (SCHEC), Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 39, pp.65-89.
- O'TOOLE, Roger
 1982 «Some Good Purpose : Notes on Religion and Political Culture in Canada», dans *Annual Review of the Social Sciences of Religion*, No.6., pp.177-217.
 1995 *Religion in Canada : Its Development and Contemporary Situation*, Communication présentée au XXIIIème Conférence de la Société internationale de sociologie des religions, Université Laval, Québec, juin.
- ROSA, Jean-Pierre
 1992 «Enfouissement ou visibilité - un débat dans l'Église» dans *Études*, Paris, février, pp.239-248.
- ROULEAU, Jean-Paul
 1968 «L'Église dans la société canadienne-française en évolution», Le département d'Action Sociale de la Conférence catholique canadienne, pp.1-12.
- RYAN, Claude
 1983 «L'Église catholique et l'évolution politique du Québec de 1960 à 1980» dans SCHEC, *Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 50, pp.381-402.
- SELJAK, David
 1995 *The Catholic Church's Reaction to the Secularization of Nationalism in Quebec or why the Quiet Revolution was «quiet»*, Communication présentée au XXIIIème Conférence de la Société internationale de sociologie des religions, Université Laval, Québec, juin.
- THÉRIAULT, J-Yvon
 1981 «Domination et protestation : le sens de l'acadianité» dans *Anthropologica*, Vol. XXIII, No. 2.
- TRUDEL, Marcel
 1963 «La servitude de l'Église catholique du Canada français sous le régime anglais», dans SCHEC, *Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 30, pp.11-33.
- VACHON, André
 1963 «Mgr de Laval et la traite de l'eau-de-vie», dans SCHEC, *Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 25, pp.33-34.

VOISINE, Nive

- 1983 «L'Épiscopat canadien et collégialité», dans SCHEC, *Sessions d'études*, Montréal, Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadenis Inc., No. 50, pp.119-140.

Journaux

BOURASSA, Henri

- 1910 «Le catholicisme au Canada doit-il être français ou anglais?», *Le Devoir*, 20 juillet.

- 1935 «Le nationalisme dans l'Église», *Le Devoir*, 10 mai.

DeBLOIS, Charles

- 1972 «L'autre dimension», dans *L'Action*, 14 juin, p.2.

LECLERC, Jean-Claude

- 1971 «Les évêques canadiens et le droit à l'autodétermination», *Le Devoir*, 26 septembre.

MARTEL, Jacques

- 1972 «Autodétermination: les évêques précisent leur pensée», *Le Droit*, 22 avril.

O'NEILL, Louis

- 1971 «En mouvement et des hommes», *L'Action-Québec*, 1 octobre.

POUDRIER, Doris-G.

- 1972 «Le droit du Québec à l'autodétermination est reconnu par les évêques», *Le Droit*, 20 avril.

PRESSES CANADIENNES

- 1982 «Débats vifs sur l'unité canadienne à la Conférence des évêques», *Le Soleil*, 28 octobre.